



PREFECTURE ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 58 - AOUT 2014

SOMMAIRE

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2014212-0001 - Arrêté n °2014-00646 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence.	1
Arrêté N °2014212-0002 - Arrêté n °2014-00647 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police.	4

91-01 Préfecture de l'Essonne

DPAT

Arrêté N °2014216-0003 - Arrêté n ° 2014- PREF- DPAT/3 - 0182 du 04 août 2014 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue de chauffeur de voiture de tourisme (VTC) agrément n ° 2014-01	7
Décision N °2013192-0008 - extrait de la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 11 juillet 2014 refusant la création d'un DRIVE, situé rue des Bordes à BONDOUFLE	10
Décision N °2014211-0006 - extrait de la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 30 juillet 2014 autorisant le projet d'extension de 576 m ² de la surface de vente du magasin LIDL situé ZAC du Pileu à MASSY	12
Décision N °2014211-0007 - extrait de la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial statuant en matière cinématographique refusant la création d'un cinéma PATHE de 9 salles et 2180 places, situé ZAC Paris Carnot Place du Grand Ouest à MASSY	14

DRCL

Arrêté N °2014205-0001 - n ° 2014- PREF.DRCL/ BEPAFI/ SSAF/472 du 24 juillet 2014 déclarant d'utilité publique le projet urbain du Moulon et mettant en compatibilité les plans locaux d'urbanisme des communes de Gif- sur- Yvette, Orsay et Saint- Aubin.	16
Arrêté N °2014209-0005 - Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF.DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/477 du 28 juillet 2014 abrogeant l'arrêté préfectoral n ° 2013- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/429 du 1er octobre 2013 portant mesures conservatoires dans l'attente de la régularisation de la situation de la société MECABALAYAGE sise 15 Rue Gustave Eiffel - ZI de la Marinière à BONDOUFLE	27
Arrêté N °2014209-0006 - Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF.DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/476 du 28 juillet 2014 portant abrogation de l'arrêté préfectoral n ° 2013- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/453 du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECA BALAYAGE de régulariser sa situation administrative pour ses installations sises 15 Rue Gustave Eiffel - ZI de la Marinière à BONDOUFLE (91070)	32
Arrêté N °2014213-0002 - Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/491 du 1er août 2014 mettant en demeure la société TOTAL MARKETING SERVICES de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire n ° 92.0476 du 13 février 1992 et des arrêtés ministériels relatifs aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement	35

pour son établissement situé à VILLABE

Arrêté N °2014217-0001 - Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/ 494 du 05 aout 2014 portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société SANITRA SERVICES relatives à la mise en oeuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situées 98 avenue Jean- Jaurès à Montgeron (91230)	40
Arrêté N °2014217-0002 - Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/493 du 05 août 2014 portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société SNECMA relatives à la mise en oeuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situées rue Henri Auguste Desbruères à Evry (91000) et Route Nationale 7 à Corbeil- Essonnes (91100)	49
Arrêté N °2014217-0003 - n ° 2014- PREF- DRCL/ BEPAFI/ 497 du 5 août 2014 approuvant le cahier des charges de cession à la Société C1VEST (M. CHEVALERIAS) d'un terrain sis ZAC de Villepècle à Saint- Pierre- du- Perray.	58
Arrêté N °2014217-0004 - Arrêté n ° 2014- PREF.DRCL/ BEPAFI/ SSAF/495 du 5 août 2014 modifiant l'arrêté préfectoral n ° 2012- PREF.DRCL/ BEPAFI/ SSAF/298 du 9 mai 2012 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC « Centre Ville » sur le territoire de la commune de Draveil.	63
Arrêté N °2014218-0002 - Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/509 du 6 aout 2014 portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société BIOGENIE EUROPE SAS relatives à la mise en oeuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situéeschemin de Braseux sur le territoire de la commune d'ECHARCON (91540)	67
Arrêté N °2014218-0003 - Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/510 du 6 août 2014 portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société TRIADIS SERVICES ETAMPES relatives à la mise en oeuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situées sur le site d'ETAMPES	76

91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne

Délégation territoriale

Décision N °2014177-0075 - DECISION TARIFAIRE N ° 398 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 DE ITEP BRUNEHAUT - 910700384	83
Décision N °2014177-0076 - DECISION TARIFAIRE N ° 400 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE SESSAD DE BRUNEHAUT - 910018217	87
Décision N °2014177-0077 - DECISION TARIFAIRE N ° 523 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE SESSAD LES VOLETS BLEUS - 910815745	92
Décision N °2014184-0011 - DECISION TARIFAIRE N °704 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 DE CMPP MONTGERON - 910680172	97
Décision N °2014184-0012 - DECISION TARIFAIRE N ° 657 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 DE ITEP LE PETIT SENART - 910690122	101
Décision N °2014184-0013 - DECISION TARIFAIRE N ° 628 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURN2E POUR L'ANNEE 2014 DE ITEP IPSA - 910702067	105
Décision N °2014188-0020 - DECISION TARIFAIRE N °763 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 DE ITEP CLAIRVAL - 910690189	109

Décision N °2014188-0021 - DECISION TARIFAIRE N ° 816 PORTANT
FIXATION DU PRIX DE
JOURNEE DE L'ANNEE 2014 DE ITEP CLAMAGERAN

Décision N °2014189-0006 - DECISION TARIFAIRE N ° 923 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURN2E POUR L'ANNEE 2014 DE CMPP MORSANG SUR ORGE	117
--	-----

91 - Centres Hospitaliers de l'Essonne

Centre Hospitalier de Longjumeau

Avis N °2014217-0005 - AVIS D'OUVERTURE D'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS 2ème GRADE	121
Décision N °2014216-0002 - Décision portant délégation de signature à Madame Béatrice BERMANN, Directrice du Pôle Ressources Humaines et Affaires Médicales	123
des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay	

Centre Hospitalier d'Orsay

Décision N °2014216-0001 - Décision portant délégation de signature temporaire à Madame BEDNARSKI, Directeur référent du Pôle Psychiatrie du CH d'Orsay	128
--	-----

91 - Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Essonne

Santé et Protection Animale

Arrêté N °2014185-0010 - Arrêté n °2014.PREF.DDPP/076 du 4 juillet 2014 relatif au Comité Technique de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Essonne.	130
---	-----

91 - Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Pôle administration générale

Arrêté N °2014213-0001 - Arrêté de délégation n ° 2014/077 portant décision d'agrément prise en application des articles L 5212-8 et R 5212-15 du code du travail	133
---	-----

Pôle travail

Arrêté N °2014190-0012 - Arrêté n ° PREF/ SCT/14/066 du 9 juillet 2014 accordant la médaille d'honneur agricole - Promotion du 14 juillet 2014	136
Arrêté N °2014190-0013 - Arrêté n ° PREF/ SCT/14/065 du 9 juillet 2014 accordant la médaille d'honneur du travail - Promotion du 14 juillet 2014	141

91 - Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

Cellule risques industriels

Décision N °2014168-0033 - Décision n °2014/ DRIEE/ UT77/089 - Portant sursis à requalification d'un équipement sous pression exploiter par l'Hôpital privé d'Athis- Mons.	244
--	-----

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

Service Police de l'Eau de la DRIEE Ile de France

Arrêté N °2014211-0005 - ARRETE PREFECTORAL n °DRIEE- SPE-2014- LC-013 autorisant la capture et le transport de poissons et d'écrevisses à des fins scientifiques dans la Seine	247
--	-----

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

Arrêté N °2014218-0001 - Arrêté inter préfectoral modificatif n °2014/ DRIEA/ DiRIF/036 n °2014/ DDT/ SETR/ URTR/ TX en date du 06 août 2014 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A6 du PR 33+500 au PR42+050 dans le sens Paris- province et du PR 43+200 au PR 34+500 dans le sens	
---	--

province- Paris, dans le cadre de la réalisation des travaux des chaussées béton
de l'autoroute A6 au sud d'Evry



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2014212-0001

**signé par
le Préfet de Police**

le 31 Juillet 2014

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté n °2014-00646 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence.

Arrêté n° 2014-00646
accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence

Le préfet de police,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 29 septembre 2012 par lequel M. Laurent NUNEZ, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet, directeur du cabinet du préfet de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet ;

Arrête

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NUNEZ, préfet, directeur du cabinet, délégation est donnée aux conseillers techniques dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Élise BAS, administratrice civile ;
- M. Philippe DALBAVIE, agent contractuel ;
- M. Jérôme FOUCAUD, contrôleur général de la police nationale ;
- M. Alexandre NASCIOLI, commissaire de police ;
- M. Antoine SALMON, commissaire de police.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller technique qui assure le service de permanence, délégation est donnée aux officiers de police dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Patricia CHADRY, commandant de police ;
- M. Dominique CHALUMEAU, commandant de police ;
- Mme Catherine DELMEIRE, commandant de police à l'échelon fonctionnel ;
- Mme Bérangère GOUPIL-MOUCHEL, capitaine de police ;

- M. Julien LECOQ, capitaine de police ;
- M. Jean Marc SENEGAS, capitaine de police.

Article 3

Le préfet, directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **31 JUIL. 2014**.



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2014212-0002

**signé par
le Préfet de Police**

le 31 Juillet 2014

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté n °2014-00647 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police.

Arrêté n° 2014-00647

accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 77 et 78 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 portant maintien dans un emploi de préfet de M. Bernard BOUCAULT ;

Vu le décret du 29 septembre 2012 par lequel M. Laurent NUNEZ, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet, directeur du cabinet du préfet de police ;

Vu le décret du 7 juillet 2014 par lequel M. Yvan CORDIER, administrateur civil hors classe, est nommé sous-préfet hors classe, directeur adjoint du cabinet du préfet de police (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 9 septembre 2013 par lequel Mme Magali CHARBONNEAU, administratrice civile, est nommée sous-préfète, chef de cabinet du préfet de police.

Arrête

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Laurent NUNEZ, préfet, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au préfet de police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NUNEZ, M. Yvan CORDIER, directeur adjoint du cabinet, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police par l'article L. 2512-7 du code général des collectivités territoriales et par les délibérations du conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même code.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NUNEZ et de M. Yvan CORDIER, Mme Magali CHARBONNEAU, sous-préfète, chef de cabinet du préfet de police, est habilitée à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du préfet de police.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur le 4 août 2014.

Article 5

Le directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris. Il fera également l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **31 JUIL. 2014**



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014216-0003

**signé par
la Directrice des Polices Administratives et des Titres**

le 04 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DPAT
BREL**

Arrêté n ° 2014- PREF- DPAT/3 - 0182 du 04 août 2014 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue de chauffeur de voiture de tourisme (VTC) agrément n ° 2014-01



PREFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES POLICES ADMINISTRATIVES
ET DES TITRES

BUREAU DE LA REGLEMENTATION
Section des activités réglementées

ARRETE n° 2014-PREF-DPAT/3-0182 du 04 août 2014
autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant aux stages de formation
professionnelle, initiale et continue de chauffeur de voiture de tourisme (VTC). Agrément
n°2014-01

Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'artisanat, du commerce et de tourisme ;

VU le Code du tourisme, notamment ses articles R.231-7-1 et R.231-7-2 et D.231-7 ;

VU le Code du travail, notamment ses articles L.6351-1 à L.6351-8, L.6352-1 à L.6352-13,
L.6353-1, L.6353-2, L.6353-3 à L.6353-7, L.6353-8 et L.6353-9;

VU l'arrêté du 25 octobre 2013 relatif à la procédure et aux conditions d'agrément des écoles
de formation préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue de
chauffeur de voiture de tourisme et fixant le volume global d'heures de formation au titre des
modules du stage de formation professionnelle de chauffeur de voiture de tourisme ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, Préfet hors
classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-PREF-MC-009 du 10 février 2014 portant délégation de
signature à Mme Christiane LECORBEILLER, Directrice des Polices Administratives et des
Titres ;

VU la demande présentée par Monsieur LACOMME Benoit, gérant de la société ADAPSA
sise 2-2 Bis rue de la Sarrazine à BAGNEUX (92220) en vue de solliciter la délivrance d'un
agrément d'exploitation ;

VU les documents présentés par Monsieur LACOMME Benoît;

CONSIDERANT que la demande remplit les conditions réglementaires ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La société à responsabilité limitée à associé unique « ADAPSA » représentée par son gérant Monsieur LACOMME Benoit, dont le siège social est situé 2-2 bis rue de la Sarrazine à Bagneux (92220) est autorisé à exploiter un établissement d'enseignement dispensant les stages de formation professionnelle, initiale et continue de chauffeur de voiture de tourisme.

ARTICLE 2 – Cet agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

La demande de renouvellement devra être présentée sur demande de l'exploitant six mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément. Celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies .

ARTICLE 3 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

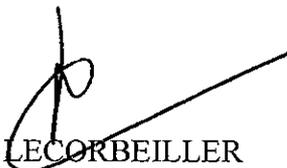
ARTICLE 4 – Pour tout changement d'adresse du local de formation ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée six mois avant la date du changement ou de reprise.

ARTICLE 5 – L'exploitant doit faire parvenir par courrier postal à la préfecture de l'Essonne une déclaration concernant toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'établissement et concernant un des points énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 25 octobre 2013 susvisé

ARTICLE 6 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l' arrêté du 25 octobre 2013 susvisé.

ARTICLE 7 – Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont ampliation sera adressé au demandeur

Pour le Préfet, et par délégation
La Directrice des Polices Administratives et des Titres


Christiane LECORBEILLER



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2013192-0008

**signé par
le Secrétaire Général**

le 11 Juillet 2013

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DPAT
BREL**

extrait de la décision de la Commission
Départementale d'Aménagement Commercial
du 11 juillet 2014 refusant la création d'un
DRIVE, situé rue des Bordes à BONDOUFLE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DES POLICES ADMINISTRATIVES ET DES TITRES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
SECTION DES ACTIVITES REGLEMENTEES**

EXTRAIT DE DECISION N° 607D

Réunie le 11 juillet 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Essonne a refusé l'autorisation sollicitée par la SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES, qui agit en qualité de futur propriétaire et promoteur de la présente opération, en vue de la création d'un DRIVE sous l'enseigne « INTERMARCHÉ » de 191 m² de surface non bâtie pour le retrait des marchandises et de 9 positions de ravitaillement, situé rue des Bordes à BONDOUFLE.

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de BONDOUFLE.



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014211-0006

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 30 Juillet 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DPAT
BREL**

extrait de la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 30 juillet 2014 autorisant le projet d'extension de 576 m² de la surface de vente du magasin LIDL situé ZAC du Pileu à MASSY

PREFECTURE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DES POLICES ADMINISTRATIVES ET DES TITRES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
SECTION DES ACTIVITES REGLEMENTEES**

EXTRAIT DE DECISION N° 609 D

Réunie le 30 juillet 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Essonne a accordé l'autorisation sollicitée par la SNC LIDL, qui agit en qualité d'exploitante du magasin LIDL, en vue du projet d'extension de 576 m² de la surface de vente du magasin LIDL en vue de porter sa surface de vente de 710 m² à 1 286 m², situé ZAC du Pileu – rue du Pileu à MASSY.

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de MASSY.



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014211-0007

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 30 Juillet 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DPAT
BREL**

extrait de la décision de la Commission
Départementale d'Aménagement Commercial
statuant en matière cinématographique
refusant la création d'un cinéma PATHE de 9
salles et 2180 places, situé ZAC Paris Carnot
Place du Grand Ouest à MASSY

PREFECTURE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DES POLICES ADMINISTRATIVES ET DES TITRES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
SECTION DES ACTIVITES REGLEMENTEES**

EXTRAIT DE DECISION N° 608D

Réunie le 30 juillet 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Essonne statuant en matière cinématographique a refusé l'autorisation sollicitée par la S.N.C. MASSY PLACE DU GRAND OUEST, qui agit en qualité de promoteur, en vue de la création d'un cinéma « PATHÉ » de 9 salles et 2 180 places, qui sera exploité par la SAS EUROPALACES CINÉ 16, situé ZAC Paris Carnot – Place du Grand Ouest, au sein du quartier Atlantis à MASSY.

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de MASSY.



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014205-0001

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 24 Juillet 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

n ° 2014- PREF.DRCL/ BEPAFI/ SSAF/472
du 24 juillet 2014 déclarant d'utilité publique
le projet urbain du Moulon et mettant en
compatibilité les plans locaux d'urbanisme des
communes de Gif- sur- Yvette, Orsay et Saint-
Aubin.



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITÉS FONCIÈRES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREFDRCL/BEPAF/SSAF/472 du 24 juillet 2014
déclarant d'utilité publique le projet urbain du Moulon et mettant en compatibilité les plans locaux
d'urbanisme des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin.

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ; modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du code de l'environnement ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

- VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination de M. Daniel BARNIER, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Palaiseau,
- VU l'arrêté n°2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu,
- VU l'arrêté n°2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau,
- VU la délibération du 22 mars 2013 du conseil d'administration de l'Établissement Public Paris-Saclay approuvant la mise en œuvre d'une procédure de DUP et des procédures associées ;
- VU la convention d'intervention foncière signée le 1^{er} octobre 2013 entre les communes de Gif-sur-Yvette et Orsay, la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, l'Établissement Public Paris-Saclay et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France ;
- VU le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin,
- VU l'avis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France du 7 septembre 2013,
- VU les avis émis par les services consultés,
- VU la lettre du 5 août 2013, par laquelle le Sous-Préfet de Palaiseau a informé le maire d'Orsay, le maire de Gif-sur-Yvette, le maire de Saint-Aubin, le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, le Président du Conseil Général de l'Essonne, le Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, le Président de la Chambre des Métiers de l'Essonne, le Président de la Chambre Interdépartementale de l'Agriculture d'Ile-de-France, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, la Directrice Départementale des Territoires, le Président de l'Établissement Public Paris-Saclay, le Président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay de la mise en œuvre de la procédure prévue par les articles L.123-16 et R.123-23 du code de l'urbanisme, en vue de la mise en compatibilité des dispositions des documents d'urbanisme des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin,
- VU le compte rendu de la réunion organisée le 16 septembre 2013 en sous-préfecture de Palaiseau, conformément aux dispositions des articles L.123-16 et R.123-23 du code de l'urbanisme, relative à l'examen conjoint prévu dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin,
- VU les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin modifiés suite à l'examen conjoint du 16 septembre 2013,
- VU l'ordonnance n° E13000134/78 du 5 septembre 2013 du Président du Tribunal Administratif de Versailles portant désignation du commissaire enquêteur,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SP2/BAIE/010 du 20 septembre 2013 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, nécessaire au projet urbain du Moulon ;
- VU l'avis favorable assorti de quatre recommandations émis le 6 janvier 2014 par le commissaire enquêteur, dans le cadre de la demande de déclaration d'utilité publique et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin,
- VU la lettre du 14 janvier 2014 par laquelle le Sous-Préfet de Palaiseau a demandé au Président de l'Établissement Public Paris Saclay de se prononcer sur l'intérêt général du projet par une déclaration de projet, au terme de l'enquête publique ;

VU la lettre du 14 janvier 2014 par laquelle le Sous-Préfet de Palaiseau a demandé aux maires des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin de faire délibérer leurs conseils municipaux dans un délai de deux mois, sur les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de leur commune, sur le procès-verbal de réunion du 16 septembre 2013, ainsi que sur le rapport et les conclusions de la commission d'enquête,

VU la délibération du 23 janvier 2014 du conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette émettant un avis favorable sur :

- le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2013 établi par la Sous-Préfecture de Palaiseau,
- le dossier de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gif-sur-Yvette, pour permettre la mise en œuvre du projet du Moulon, tout en affirmant la nécessité de prendre en compte :
 - la réalisation de toutes les voiries de desserte du quartier utiles pour ne pas aggraver les difficultés de circulation, dès la première phase d'aménagement 2017/2018,
 - le lancement d'études visant à la réalisation d'une liaison plateau/vallée, en transports en commun, conforme au projet de Contrat de Développement Territorial,
 - la mise en œuvre des transports en commun appropriés (Transport en Commun en Site Propre - TCSP) dans le planning défini par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France prévoyant une liaison dès 2015 du tronçon Polytechnique/Christ de Saclay,
 - la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express dans son intégralité dès le début des années 2020,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur approuvant les recommandations 1 et 2 formulées dans les conclusions,

VU la délibération du 12 février 2014 du conseil municipal de la commune d'Orsay émettant un avis favorable sur :

- le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2013,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, tout en affirmant la nécessité absolue de prendre en compte :
 - la gestion de l'eau et de l'assainissement,
 - le traitement des lisières,
 - les circulations douces,
 - l'ouverture des nouveaux équipements à l'ensemble des Orcéens,
 - la recherche efficace de solutions pour améliorer les relations plateau-vallée,

VU la délibération du 25 février 2014 du conseil municipal de la commune de Saint-Aubin émettant un avis favorable sur :

- le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2013,
- le dossier de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU de Saint-Aubin, pour permettre la réalisation du projet du Moulon,
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur avec notamment la prise en compte des recommandations 1,2,3 et 4 que celui-ci a formulées.

VU l'avis favorable assorti de quatre recommandations émis le 22 janvier 2014 par le sous-préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/417 du 25 juin 2014 déclarant d'utilité publique le projet urbain du Quartier du Moulon au profit de l'Établissement Public Paris-Saclay ;

VU le document annexé au présent arrêté, exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération ;

CONSIDERANT le caractère d'utilité publique de ce projet ;

CONSIDERANT que l'arrêté n° 2014-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/417 du 25 juin 2014 a déclaré d'utilité publique le projet urbain du Quartier du Moulon au profit de l'Établissement Public Paris-Saclay au lieu de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, le projet urbain du Quartier du Moulon sur le territoire des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin. Conformément à l'article L.11-1-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération, est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente déclaration d'utilité publique vaut déclaration de projet en application de l'article L.11-1-1, 2° du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 3 : L'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France est autorisé à acquérir soit à l'amiable soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 4 : La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si l'expropriation à effectuer pour la réalisation du projet n'est pas intervenue dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La présente déclaration d'utilité publique emporte mise en compatibilité des dispositions de plans locaux d'urbanisme de Gif-sur-yvette, Orsay et Saint-Aubin conformément aux pièces modifiées annexées au présent arrêté. Ces documents peuvent être consultés à la Préfecture de l'Essonne, Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles, boulevard de France 91000 Evry.

ARTICLE 6 : L'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France devra respecter les dispositions de l'article L.23-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui prévoit notamment que :

« l'obligation est faite au maître de l'ouvrage, dans l'acte déclaratif d'utilité publique, de remédier aux dommages causés en participant financièrement à l'installation, sur des exploitations nouvelles comparables, des agriculteurs dont l'exploitation aurait disparu ou serait gravement déséquilibrée, ou, s'ils l'acceptent, à la reconversion de leur activité ».

Par ailleurs, le maître d'ouvrage est tenu de se conformer à toutes les réglementations existantes susceptibles de concerner le projet, particulièrement celles relatives au défrichement, à l'eau et à la protection de la flore et de la faune.

ARTICLE 7 : Le dossier des enquêtes publiques ouvertes sur le projet, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sont consultables, sur demande, à la Préfecture de l'Essonne, Bureau des Enquêtes Publiques et des Activités Foncières et Industrielles, Section du Suivi des Affaires Foncières, Boulevard de France, 91010 EVRY Cedex.

ARTICLE 8 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, 56 Avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

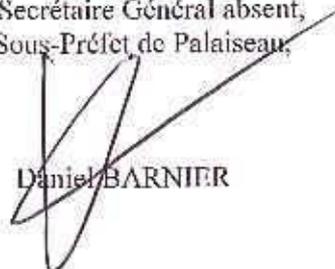
Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ARTICLE 9 : L'arrêté n° 2014-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/417 du 25 juin 2014, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne le 26 juin 2014, est retiré.

ARTICLE 10 : Le secrétaire général de la préfecture,
Le sous-préfet de Palaiseau,
La Président de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France,
La Président de l'Établissement Public Paris Saclay,
Le Directeur Départemental des Territoires,
Les maires des communes de Gif-sur-yvette, Orsay et Saint-Aubin

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et affiché sur le territoire des communes concernées. Mention de cet affichage sera insérée par les soins du Préfet de l'Essonne dans un journal local diffusé dans le département de l'Essonne aux frais des maîtres d'ouvrage. Cet arrêté sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Essonne (www.essonne.gouv.fr rubrique publications légales/enquêtes publiques).

P. le Préfet et par délégation,
P. le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau,


Daniel BARNIER



PREFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

PROJET URBAIN DU MOULON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE GIF-SUR-YVETTE, ORSAY ET SAINT-AUBIN.

Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération (article L. 11-1-1 alinéa 3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Le présent document relève des dispositions de l'article L. 11-1-1 alinéa 3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

« L'acte déclarant l'utilité publique est accompagné d'un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération ».

I – Le projet

Le projet se situe dans le quartier du Moulon (337 ha) qui s'étend sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin.

Ce projet d'aménagement s'inscrit parmi les opérations d'intérêt national (OIN).

Il regroupera des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des équipements, des activités économiques mais également des logements et des services afin de créer un quartier dynamique et vivant. L'objectif est de rapprocher les salariés, chercheurs et étudiants de leur lieu de travail.

II – Les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération

Considérant que ce projet qui s'inscrit dans une démarche nationale destinée à promouvoir la recherche française à travers le cluster Paris-Saclay, permettra :

✓ de développer la vocation scientifique et technologique du quartier en accueillant de nouveaux établissements d'enseignements supérieurs et de recherche, des établissements de haute technologie, en mutualisant les équipements nécessaires aux étudiants ou aux chercheurs, en offrant des conditions d'accueil attractives pour les entreprises ;

✓ d'offrir des logements adaptés aussi bien aux besoins des étudiants (2 600 logements prévus) qu'à celui des familles de salariés des entreprises amenées à s'implanter sur le site (2 000 logements familiaux) ;

1/2

✓ de créer un cadre de vie animé grâce à la mixité des programmes mais aussi par la répartition des équipements publics structurants dans le quartier ;

✓ de développer des commerces et services adaptés à tous et nécessaires pour rendre le quartier attractif ;

✓ d'améliorer la desserte en transports en commune de ce quartier (TCSP, métro Grand Paris) et le maillage routier, mais également en créant des liaisons douces ;

Considérant que le coût de la réalisation n'est pas disproportionné par rapport à l'intérêt du projet ;

Considérant que des mesures ont été prises pour compenser les atteintes à l'environnement ;

Considérant que ce projet est conforme au Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) ;

Considérant que l'atteinte aux intérêts privés n'est pas disproportionnée par rapport à l'intérêt du projet pour la collectivité puisque seulement 16 % du périmètre est susceptible de faire l'objet d'une expropriation ;

Considérant qu'il n'existe pas d'intérêt social majeur qui justifierait un refus d'utilité publique ;

Considérant que ce projet est un élément essentiel du cluster Paris-Saclay initié par la loi relative au Grand Paris ;

Considérant que les avantages l'emportent sur les inconvénients que peut générer le projet ;

le caractère d'utilité publique du projet urbain de la ZAC du Moulon est justifié.

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2014-PREF-DRCI/BEPATI/SSAF/432 du 24 juillet 2014

P. le Préfet, et par délégation,
Pour le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau,

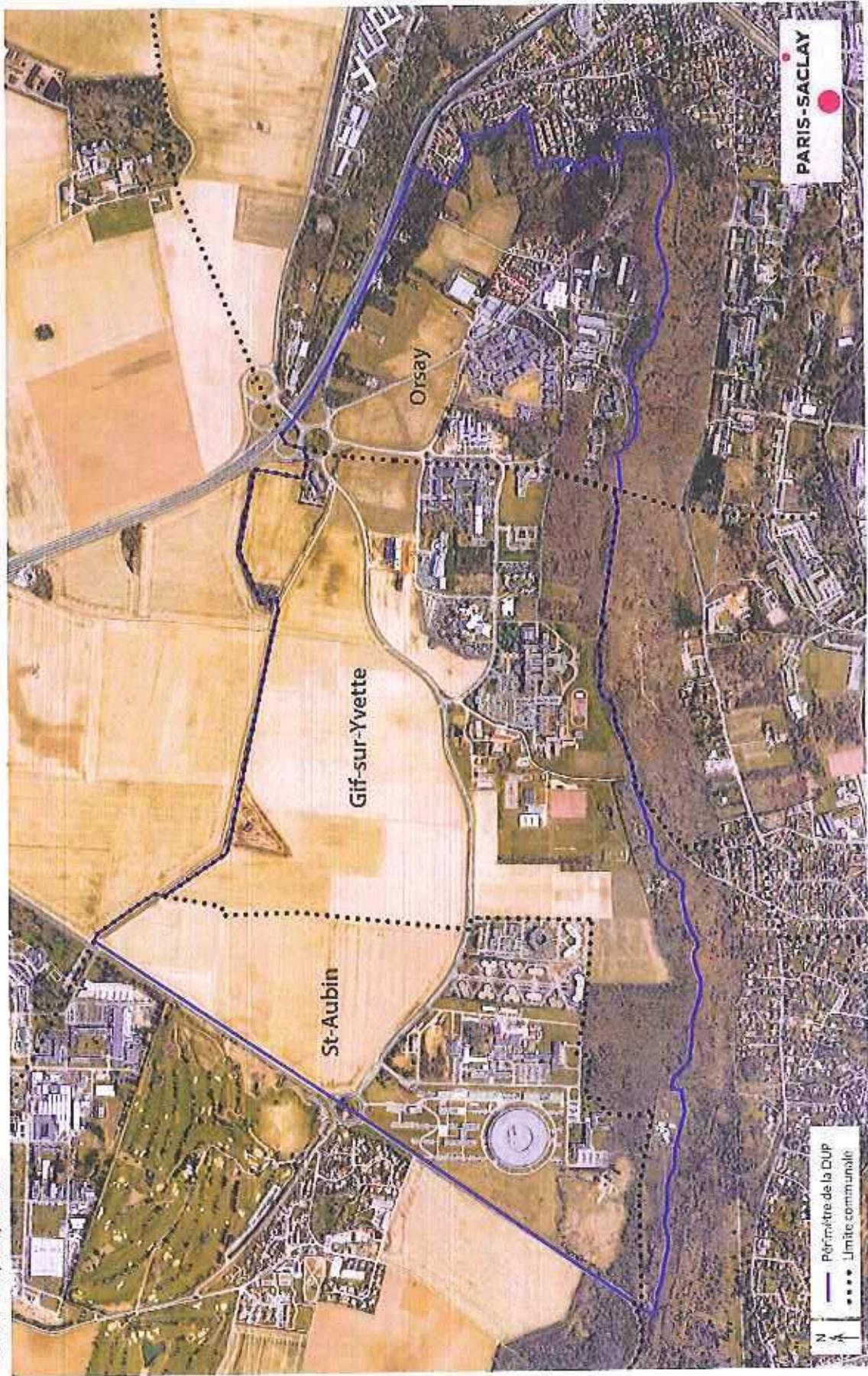

Daniel BARNIER

Opération d'aménagement du Moulon

Communes d'Orsay, Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin

Dossier d'enquête préalable

Plan du périmètre de la DUP



Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2014-PRF-DRCL/BEPAF/SSAF/472
de ce jour 24 JUL 2014
A Evry Le Sous-Prefet du préfet,
Président du Préfète Général absent
Arrêté N°2014205-0001 - 07/08/2014

Daniel BARNIER



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014209-0005

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 28 Juillet 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF.DRCL/
BEPAFI/ SSPILL/477 du 28 juillet 2014
abrogeant l'arrêté préfectoral n ° 2013- PREF/
DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/429 du 1er octobre
2013 portant mesures conservatoires dans
l'attente de la régularisation de la situation de
la société MECABALAYAGE sise 15 Rue
Gustave Eiffel - ZI de la Marinière à
BONDOUFLE



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITÉS FONCIÈRES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/477 du 28 JUIL. 2014
abrogeant l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/429 du 1^{er} octobre 2013
portant mesures conservatoires dans l'attente de la régularisation de la situation de la société
MECABALAYAGE sise 15 Rue Gustave Eiffel – ZI de la Marinière à BONDOUFLE

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHEMELTZ, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination de M. Daniel BARNIER, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-015 du 15 avril 2014 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER, Sous-Préfet de Palaiseau,

VU le rapport du liquidateur judiciaire Maître SOUCHON en date du 21 mars 2013 signalant la cessation d'activités,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/453 du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECABALAYAGE de régulariser sa situation administrative pour ses installations sises 15 Rue Gustave Eiffel – ZI de la Marinière à BONDOUFLE,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/469 du 1^{er} octobre 2013 portant mesures conservatoires dans l'attente de la régularisation de la situation administrative de la Société MECABALAYAGE sise 15 rue Gustave Eiffel - Z.I La Marinière à BONDOUFLE, pour ses activités de balayage et lavage de voiries

VU la demande d'annulation des arrêtés préfectoraux n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/453 du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECA BALAYAGE de régulariser sa situation administrative et n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/429 du 1^{er} octobre 2013 portant mesures conservatoires dans l'attente de la régularisation de la situation de la société MECA BALAYAGE, enregistrée au Tribunal Administratif le 18/11/2013 et introduite par Maître SOUCHON, liquidateur judiciaire de la société MECABALAYAGE,

VU le courrier de Maître SOUCHON du 11 mars 2014 communiquant les justificatifs d'élimination des déchets présents sur le site,

VU l'avis de l'inspection des installations classées en date du 14 mai 2014,

CONSIDERANT que les justificatifs communiqués par Maître SOUCHON indiquent que :

- 2 670 m³ de gravas ont été transportés de la société TERRADOM à GOMETZ-LA-VILLE, 11 Rue du Château,
- 630 kg d'huiles usagées ont été repris par la société RODOR,
- 450 m³ de déchets industriels banals ont été dirigés vers l'établissement SEMAVAL à VERT-LE-GRAND,
- 1 900 m³ de gravas (bloc béton) ont été valorisés dans des chantiers de terrassement,
- 400 m³ de gravas (bloc béton) ont été repris par la société FRAGNER à ARPAJON,
- 22 bouteilles de gaz propane et butane ont été reprises par la société BRUEL COMBUSTIBLES le 26 décembre 2013.

CONSIDERANT la reprise du site par la société TERRADOM, spécialisée dans les travaux de terrassement, depuis janvier 2014.

CONSIDERANT que l'ensemble des déchets et produits présents sur le site ont été pris en charge dans des filières dûment autorisées,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/453 du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECABALAYAGE de régulariser sa situation administrative pour ses installations sises 15 Rue Gustave Eiffel - ZI de la Marinière à BONDOUFLE, est abrogé.

ARTICLE 2 : Délais et voies de recours
(Articles L.514-6 et R.514-3-1 du code de l'environnement)

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES) :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

ARTICLE 3 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture,

Les inspecteurs des installations classées,

Maître Alain François SOUCHON, liquidateur de la société MECABATAYAGE ,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et transmis pour information à Monsieur le Maire de BONDOUFLE.

Pour le Préfet,
Pour le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau


Daniel BARNIER



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014209-0006

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 28 Juillet 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF.DRCL/
BEPAFI/ SSPILL/476 du 28 juillet 2014
portant abrogation de l'arrêté préfectoral n °
2013- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/453
du 16 septembre 2013 mettant en demeure la
société MECA BALAYAGE de régulariser sa
situation administrative pour ses installations
sises 15 Rue Gustave Eiffel - ZI de la
Marinière à BONDOUFLE (91070)



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITÉS FONCIÈRES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/476 *du* 28 JUIL. 2014
portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/453 du
16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECA BALAYAGE de régulariser sa
situation administrative pour ses installations sises 15 Rue Gustave Eiffel – ZI de la Marinière
à BONDOUFLE (91070)

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHEMELTZ, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination de M. Daniel BARNIER, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-015 du 15 avril 2014 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER Sous-Préfet de Palaiseau,

VU le rapport du liquidateur judiciaire Maître SOUCIION en date du 21 mars 2013 signalant la cessation d'activités,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/453 du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECABALAYAGE de régulariser sa situation administrative pour ses installations sises 15 Rue Gustave Eiffel – ZI de la Marinière à BONDOUFLE,

1/2

VU la demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/453 du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECA BALAYAGE de régulariser sa situation administrative, enregistrée au Tribunal Administratif le 18/11/2013 et introduite par Maître SOUCHON, liquidateur judiciaire de la société MECABALAYAGE,

VU le courrier de Maître SOUCHON du 11 mars 2014 communiquant les justificatifs d'élimination des déchets présents sur le site,

VU l'avis de l'inspection des installations classées en date du 14 mai 2014,

CONSIDERANT la reprise du site par la société TERRADOM, spécialisée dans les travaux de terrassement, depuis janvier 2014.

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/453 du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société MECA BALAYAGE de régulariser sa situation administrative pour ses installations sises 15 Rue Gustave Eiffel – ZI de la Marinière à BONDOUFLÉ, est abrogé.

ARTICLE 2 : Délais et voies de recours

(Articles L.514-6 et R.514-3-1 du code de l'environnement)

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES) :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

ARTICLE 3 : Exécution

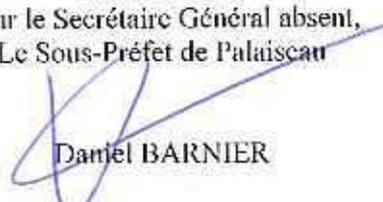
Le Secrétaire Général de la préfecture,

Les inspecteurs des installations classées,

Maître Alain François SOUCHON, liquidateur de la société MECABALAYAGE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et transmis pour information à Monsieur le Maire de BONDOUFLÉ.

Pour le Préfet,
Pour le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau


Daniel BARNIER



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014213-0002

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 01 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/
BEPAFI/ SSPILL/491 du 1er août 2014
mettant en demeure la société TOTAL
MARKETING SERVICES de respecter les
prescriptions de l'arrêté préfectoral
complémentaire n ° 92.0476 du 13 février
1992 et des arrêtés ministériels relatifs aux
prescriptions applicables aux installations
classées pour la protection de l'environnement
pour son établissement situé à VILLABÉ



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/401 du **1 AOUT 2014**
mettant en demeure la société TOTAL MARKETING SERVICES de respecter les prescriptions de
l'arrêté préfectoral complémentaire n° 92.0476 du 13 février 1992 et des arrêtés ministériels relatifs
aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement
pour son établissement situé à VILLABÉ

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.171-6, L.171-8, L.172-1, L.511-1 et L.514-5,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination du sous-préfet de PALAISEAU, M. Daniel BARNIER,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER, sous-préfet de PALAISEAU,

VU l'arrêté préfectoral n°92.0476 du 13 février 1992 portant imposition de prescriptions complémentaire à la Compagnie de Raffinage et de Distribution TOTAL FRANCE à VILLABÉ (91100), des activités relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale délivré 12 mars 2014 à la société TOTAL MARKETING SERVICES, dont le siège social est situé 24, Cours Michelet à PUTEAUX, pour l'exploitation du Relais de Villabé - Autoroute A6 à VILLABÉ (91100), des activités précédemment exploitées par la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING,

VU le décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 2 avril 2002 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1185,

VU l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et de transferts de polluants et des déchets,

VU l'arrêté ministériel du 18 avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexe soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2010 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1414-3,

VU l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R.541-43 et R.541-46 du code de l'environnement,

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement en date du 13 juin 2014, établi à la suite de visites d'inspection de l'établissement effectuées les 14 mai 2014 et 3 juin 2014, transmis à l'exploitant conformément aux articles L.171-6 et L.514-5 du code de l'environnement,

VU l'absence de réponse de l'exploitant à la transmission du rapport susvisé,

CONSIDÉRANT que la visite du 3 juin 2014 avait pour objet d'examiner la mise en oeuvre des actions correctives liées au constat du non fonctionnement des détecteurs de fuite lors de l'inspection du 14 mai 2014,

CONSIDÉRANT qu'un contrôle a été effectué au niveau de l'aire de dépotage du local contenant les alarmes des détecteurs de fuite et du report de l'alarme de la caisse,

CONSIDÉRANT que lors de la visite il a été constaté que l'exploitant n'a pas mis en place les mesures de prévention dans un délai de deux ans après la réalisation de l'analyse du risque foudre, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 2.2.5 de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique n° 1435,

CONSIDÉRANT que le détecteur de fuite de la cuve n°5 et de la cuve n°1 ne fonctionnent pas, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 5.1, de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 22/12/08 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°1432,

CONSIDÉRANT que le report d'alarme sonore et lumineux des détecteurs de fuite au niveau des caisses ne fonctionne pas, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 5.1, de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 22/12/08 susvisé,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a pas justifié que les continuités des liaisons équipotentielles présentent une résistance inférieure à 1 ohm et que la résistance de la prise de terre est inférieure à 10 ohms, comme le prévoit l'article 11 de l'annexe VI de l'arrêté préfectoral n°92.0476 du 13 février 1992,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a pas renseigné de déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets (déclaration GEREPE), ce qui contrevient aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 susvisé,

CONSIDÉRANT que l'exploitant ne tient pas de registre déchet conforme, ce qui contrevient à l'article R 541-43 du code de l'environnement et aux dispositions de l'arrêté ministériel du 29/02/2012 susvisé,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a pu indiquer les modalités d'information de l'inspection des installations classées en cas d'accident, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 4.6, de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 22/12/08 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°1432,

CONSIDÉRANT que le certificat de vérification du système de détection de fuite de moins de 5 ans n'a pas été présenté, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 5.1 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 22/12/08 susvisé,

CONSIDÉRANT que l'aire de distribution de GPL n'est pas matérialisée au sol, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 2.12.2 de l'arrêté ministériel du 30/08/10 pour la rubrique 1414-3 susvisé,

CONSIDÉRANT que l'exploitant ne connaît pas le classement de son site compte-tenu des modifications de la nomenclature, suite à la parution du décret du 3 mars 2014,

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'a pas positionné son site vis-à-vis de la rubrique 1185-2,

CONSIDÉRANT que l'exploitant déclare qu'il est envisagé d'inertier un réservoir à l'eau,

CONSIDÉRANT que ces constats constituent un manquement aux dispositions de la réglementation en vigueur,

CONSIDÉRANT que face à ces manquements, il convient de faire application des dispositions de l'article L.171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure la société TOTAL MARKETING SERVICES de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 92.0476 du 13 février 1992 et des arrêtés ministériels relatifs aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement, afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L.511-1 de ce code,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La société TOTAL MARKETING SERVICES, dont le siège social est situé 24, Cours Michelet à PUTEAUX, exploitant une station-service Le Relais de Villabé - Autoroute A6 à VILLABÉ (91100), est mise en demeure de respecter :

dans un délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté :

- l'article 5.1 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexe soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, en remettant en service les détecteurs de fuite de la cuve n°5 et de la cuve n°1,

- l'article 5.1 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2008 susvisé, en remettant en service le report d'alarme sonore et lumineux des détecteurs de fuite au niveau des caisses,

- dans un délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté :

- l'article 5.1 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2008 susvisé, en présentant le certificat de vérification du système de détection de fuite de moins de cinq ans,

dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté :

- l'article 2.2.5 de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique n° 1435, en réalisant les travaux relatifs à l'analyse risque foudre et à l'étude technique foudre.

ARTICLE 2 : Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1^{er} ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : Délais et voies de recours

Conformément à l'article L.514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES), dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté ;

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision.

ARTICLE 4 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture,

Les inspecteurs de l'environnement,

L'exploitant, la société TOTAL MARKETING SERVICES,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne, et dont une copie est transmise pour information à Madame le Maire de VILLABÉ.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Secrétaire Général absent
Le Sous-Préfet de PALAISEAU

Daniel BARNIER



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014217-0001

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 05 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/
BEPAFI/ SSPILL/ 494 du 05 aout 2014
portant imposition de prescriptions
complémentaires à la Société SANITRA
SERVICES relatives à la mise en oeuvre des
garanties financières pour la mise en sécurité
des installations existantes situées 98 avenue
Jean- Jaurès à Montgeron (91230)



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/ 494 du 05 aout 2014

portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société SANITRA SERVICES relatives à la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situées 98 avenue Jean-Jaurès à Montgeron (91230)

**LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.516-1, R.516-1 à R.516-6 relatifs à la constitution des garanties financières et R.512-31,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination du Sous-Préfet de Palaiseau, Monsieur Daniel BARNIER,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n°2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014, portant délégation de signature à Monsieur Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2007.PREF.DCI/3/BE 0055 du 8 mars 2007, autorisant l'exploitation des installations de l'établissement SANITRA SERVICES situé 98 avenue Jean Jaurès à MONTGERON (91230),

VU la lettre préfectorale en date du 30 mai 2011 actualisant la situation administrative de l'établissement SANITRA SERVICES,

VU les propositions de calcul du montant des garanties financières faites par la société SANITRA SERVICES par courrier du 16 juillet 2013,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 18 juin 2014, proposant une présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques dans sa séance du 3 juillet 2014,

VU le projet d'arrêté préfectoral portant imposition de prescriptions complémentaires, notifié à la société SANITRA SERVICES le 10 juillet 2014,

VU l'absence d'observations écrites de la société SANITRA SERVICES sur ce projet dans le délai imparti,

CONSIDERANT que la société SANITRA SERVICES exploite des installations soumises à autorisation au titre de la rubrique n° 2791 de la nomenclature des installations classées listées par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé, et existantes à la date du 1^{er} juillet 2012,

CONSIDERANT que ces installations, compte-tenu des seuils ou des rubriques concernées, sont soumises à l'obligation de garanties financières depuis le 1^{er} juillet 2012, la constitution de 20 % du montant devant être réalisée au 1^{er} juillet 2014 conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé,

CONSIDERANT que la proposition de calcul de garanties financières transmise par l'exploitant est conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé et aboutit à un montant de garanties supérieur à 75 000 euros TTC,

CONSIDERANT que l'exploitant doit en conséquence constituer des garanties financières en vue d'assurer la mise en sécurité des installations concernées en cas de cessation d'activité, conformément aux dispositions des articles R.516-1 5° et suivants du code de l'environnement,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

La société SANITRA SERVICES dont le siège social se trouve 16 rue des Peupliers – petit Nanterre III - 92000 Nanterre, ci-après dénommée l'exploitant, est tenue de se conformer aux prescriptions complémentaires du présent arrêté pour l'exploitation de son site de MONTGERON – 98, avenue Jean Jaurès.

ARTICLE 2 : OBJET DES GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières définies dans le présent arrêté s'appliquent aux installations visées au R.516-1-5° du code de l'environnement et listées dans le tableau suivant :

Rubriques	Libellé des rubriques/alinea
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782

Elles s'établissent sans préjudice des garanties financières que l'exploitant constitue éventuellement en application du L.515-8 du code de l'environnement.

Elles sont constituées dans le but de garantir la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Le montant total des garanties financières à constituer s'élève à 102 198 € TTC.

Il a été défini selon la méthode forfaitaire définie dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2012, en prenant en compte un indice TP01 de 700,3 et un taux de TVA de 20 %.

Il est basé sur les hypothèses définies à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 : DELAI DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant doit constituer 20 % du montant initial des garanties financières au plus tard un mois après la notification du présent arrêté, soit 20 439 € TTC. Les délais de constitution sont précisés dans le tableau ci-dessous, en fonction du type de garant :

Échéance de remise de l'attestation correspondante	Taux de constitution du montant des garanties financières fixé à l'article 3 du présent arrêté	
	Garants classiques	Consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations
1er juillet 2014	20 %	20 %
1er juillet 2015	40 %	30 %
1er juillet 2016	60 %	40 %
1er juillet 2017	80 %	50 %
1er juillet 2018	100 %	60 %
1er juillet 2019		70 %
1er juillet 2020		80 %
1er juillet 2021		90 %
1er juillet 2022		100 %

ARTICLE 5 : ETABLISSEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant adresse au préfet, avant les dates mentionnées à l'article 4 du présent arrêté le document attestant la constitution du montant des garanties financières défini à l'article 4, document établi dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012.

ARTICLE 6 : RENOUVELLEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

Sauf dans les cas de constitution de garanties financières par consignation à la Caisse des dépôts et consignation, le renouvellement des garanties financières intervient au moins trois mois avant la date d'échéance du document prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Pour attester du renouvellement des garanties financières, l'exploitant adresse au Préfet, au moins trois mois avant la date d'échéance, un nouveau document dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 susvisé.

ARTICLE 7 : ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant est tenu d'actualiser tous les cinq ans le montant des garanties financières et en atteste auprès du Préfet. La première actualisation intervient 5 ans après la date de signature du présent arrêté.

Le montant réactualisé est obtenu par application de la méthode d'actualisation précisée à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé. L'exploitant transmet avec sa proposition :

- la valeur datée du dernier indice public TP01 ;

- la valeur du taux de TVA en vigueur à la date de transmission.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant informe le préfet, dès qu'il en a connaissance, de tout changement de garant, de tout changement de formes de garanties financières ou encore de toutes modifications des modalités de constitution des garanties financières, ainsi que de tout changement des conditions d'exploitation conduisant à une modification du montant des garanties financières.

ARTICLE 9 : ABSENCE DE GARANTIES FINANCIERES

Outre les sanctions rappelées à l'article L.516-1 du code de l'environnement, l'absence de garanties financières peut entraîner la suspension du fonctionnement des installations classées visées au présent arrêté, après mise en œuvre des modalités prévues à l'article L.171-8 de ce code. Conformément à l'article L.171-9 du même code, pendant la durée de la suspension, l'exploitant est tenu d'assurer à son personnel le paiement des salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

ARTICLE 10 : APPEL DES GARANTIES FINANCIERES

En cas de défaillance de l'exploitant, le Préfet peut faire appel aux garanties financières pour assurer la mise en sécurité du site en application des dispositions mentionnées à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement :

- soit en cas de non-exécution par l'exploitant de ces dispositions, après intervention des mesures prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement;
- soit en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'exploitant ;
- soit en cas de disparition de l'exploitant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou judiciaire ou du décès de l'exploitant personne physique.

ARTICLE 11 : LEVEE DE L'OBLIGATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'obligation de garanties financières est levée, en tout ou partie, à la cessation d'exploitation totale ou partielle des installations nécessitant la mise en place des garanties financières, et après que les travaux couverts par les garanties financières ont été normalement réalisés par l'exploitant.

Ce retour à une situation normale est constaté, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité prévue aux articles R.512-39-1 à R.512-39-3, par l'inspection des installations classées.

L'obligation de garanties financières est levée par arrêté préfectoral, après consultation des maires des communes intéressées.

En application de l'article R.516-5 du code de l'environnement, le préfet peut demander la réalisation, aux frais de l'exploitant, d'une évaluation critique par un tiers expert des éléments techniques justifiant la levée de l'obligation de garanties financières.

ARTICLE 12 : Modalités techniques

Sont définies en annexe du présent arrêté les quantités maximales de produits dangereux et des déchets pouvant être entreposés sur le site.

Et en vue de la mise en sécurité du site lors de sa mise à l'arrêt :

- les modalités d'inertage des cuves enterrées présentes sur site ;
- les modalités de restriction d'accès au site ;
- les modalités de surveillance sur l'environnement ;
- les modalités de gardiennage à l'arrêt du fonctionnement.

ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EXPLOITANT

L'article 6 du titre 2 de l'arrêté préfectoral n° 2007.PREF.DCI/3/BE 0055 du 8 mars 2007 est remplacé par :

« Le changement d'exploitant est soumis à autorisation conformément à l'article R516-1 du code de l'environnement selon les modalités définies dans ce même article. »

ARTICLE 14 : TABLEAU DE CLASSEMENT DES ACTIVITÉS

Les installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées et visées par la directive n° 2010/75/UE du 24/11/10 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) sont les suivantes :

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé	Unités du volume autorisé
3510 (principale)	<p>Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage 	Plate-forme de transit, regroupement et pré-traitement de graisses de restauration, sables et eaux hydrocarburées	7 000	T/an
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte			

Les installations exploitées relèvent de la directive n°2010/75/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - refonte. Au titre de l'article R 515-61 du code de l'environnement, la rubrique 3532 de la nomenclature constitue la rubrique principale de l'activité et le document de référence sur les meilleures techniques disponibles « Traitement des déchets » d'août 2006 désigné « BREF WT » constitue le document de référence applicable à cette rubrique principale.

ARTICLE 15 : RÉEXAMEN DES PRESCRIPTIONS ET DOSSIER DE RÉEXAMEN

Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation des installations sont réexaminées conformément aux dispositions des articles R.515-70 à R.515-73 du code de l'environnement. En vue de ce réexamen, l'exploitant adresse au préfet les informations nécessaires, mentionnées à l'article L. 515-29 du code de l'environnement, sous la forme d'un dossier de réexamen dans les douze mois qui suivent la date de publication des décisions concernant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale visée à l'article 2 du présent arrêté. L'exploitant joint au dossier de réexamen le rapport de base dont le contenu est fixé à l'article R 515-59-I du code de l'environnement.

ARTICLE 16 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L.514-6 et R.514-3-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES) :

- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

ARTICLE 17 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Les inspecteurs de l'environnement,
Le maire de Montgeron

L'exploitant, la Société SANTRA SERVICES

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Pour le Préfet,
Pour le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau,

Daniel BARNIER

Fiche récapitulative des hypothèses retenues pour le calcul des garanties financières

Raison sociale	SANITRA SERVICES
Adresse du site	98, avenue Jean Jaurés 91230 MONTGERON
Adresse administrative	SANITRA SERVICES 16 RUE DES PEUPLIERS PETIT NANTERRE III - BATIMENT 92000 Nanterre
Activité	Plate-forme de transit, regroupement et pré-traitement de graisses de restauration, sables et eaux hydrocarburées
Régime / Classement ICPE	Autorisation
Rubrique(s) concernée(s) par les garanties financières	2791
Date du courrier de proposition d'évaluation du montant des garanties financières / date des compléments	Initial : 16/07/2013

L'exploitant retient en particulier les hypothèses suivantes :

Sc	coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier.	Ce coefficient est fixé à 1,10 par l'AM	Sc = 1,1
Me	montant, au moment de la détermination du premier montant de garantie financière, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation	Quantités maximales de produits dangereux et déchets susceptibles d'être entreposés sur site : - produits et déchets dangereux : 120 tonnes - déchets non dangereux : 265 tonnes - déchets inertes : 0 tonne <i>Montant total des frais de traitement (coût de transport inclus) : 45 200 €</i>	45 200 € (TTC)
Mi	montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange.	1 cuve enterrée sur le site (20 m ³)	4800 € (TTC)
Mc	montant relatif à la limitation des accès au site. Ce montant comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès à chaque entrée du site et sur la clôture tous les 50 mètres.	Périmètre défini = 400 m Site déjà clôturé et fermé par un portail un panneau par portail et 1 panneau par 50m linéaire Le calcul prend en compte la pose de 9 panneaux.	135 € (TTC)
Ms	montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement. Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site, ainsi qu'un diagnostic de la pollution des sols.	Présence de 6 piézomètres et diagnostic des sols 2 campagnes d'analyses par ouvrage. Superficie du site de 0,72 ha Diagnostic de sols : 12 500 € (calcul forfaitaire) Surveillance de la qualité des eaux souterraines sur 3 ouvrages pendant 6 mois : 6000 €	18 500 € (TTC)
Mg	montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent.	Calcul forfaitaire tenant compte de 3 patrouilles d'une heure par jour pendant 6 mois	22 000 € (TTC)
α	indice d'actualisation des coûts	TP01 Février 2014 : 700,3 TVA Janvier 2014 : 20 %	α = 1,05

Le montant total des garanties financières est évalué à 102 198 € TTC.



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014217-0002

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 05 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/
BEPAFI/ SSPILL/493 du 05 août 2014 portant
imposition de prescriptions complémentaires à
la Société SNECMA relatives à la mise en
oeuvre des garanties financières pour la mise
en sécurité des installations existantes situées
rue Henri Auguste Desbruères à Evry (91000)
et Route Nationale 7 à Corbeil- Essonnes
(91100)



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/493 du 05 août 2014
portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société SNECMA relatives à la mise en
œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situées
rue Henri Auguste Desbruères à Evry (91000) et Route Nationale 7 à Corbeil-Essonnes (91100)

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.516-1, R.516-1 à R.516-6 relatifs à la constitution des garanties financières et R.512-31,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination du Sous-Préfet de Palaiseau, Monsieur Daniel BARNIER,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n°2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014, portant délégation de signature à Monsieur Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement,

VU les arrêtés du Ministre de la Défense du 29 mai 2000 autorisant la société SNECMA à exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement dans son établissement situé sur les communes d'Evry et de Corbeil-Essonnes,

VU l'arrêté préfectoral n°2005.PREF.DCI/BE 0106 du 23 juin 2005 imposant des prescriptions additionnelles à la société SNECMA,

VU l'arrêté préfectoral n°2008.PREF.DCI3/BE 0013 du 18 février 2008 portant imposition de prescriptions complémentaires à la société SNECMA,

VU l'arrêté préfectoral n°2010.PREF.DCI2/BE 0037 du 1^{er} avril 2010 portant actualisation des prescriptions de fonctionnement des activités de la société SNECMA,

VU les propositions de calcul du montant des garanties financières faites par la société SNECMA par courrier du 20 octobre 2013, complétées par courrier du 6 juin 2014,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 18 juin 2014, proposant une présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques dans sa séance du 3 juillet 2014,

VU le projet d'arrêté préfectoral portant imposition de prescriptions complémentaires, notifié à la société SNECMA le 11 juillet 2014,

VU l'absence d'observations écrites de la société SNECMA sur ce projet dans le délai imparti,

CONSIDERANT que la société SNECMA exploite des installations soumises à autorisation au titre des rubriques n° 2564 et 2565 de la nomenclature des installations classées listées par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé, et existantes à la date du 1^{er} juillet 2012,

CONSIDERANT que ces installations, compte-tenu des seuils ou des rubriques concernées, sont soumises à l'obligation de garanties financières depuis le 1^{er} juillet 2012, la constitution de 20 % du montant devant être réalisée au 1^{er} juillet 2014 conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé,

CONSIDERANT que la proposition de calcul de garanties financières transmise par l'exploitant est conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé et aboutit à un montant de garanties supérieur à 75 000 euros TTC,

CONSIDERANT que l'exploitant doit en conséquence constituer des garanties financières en vue d'assurer la mise en sécurité des installations concernées en cas de cessation d'activité, conformément aux dispositions des articles R.516-1 5° et suivants du code de l'environnement,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

La société SNECMA dont le siège social se trouve rue Henri-Auguste Desbruères à EVRY (91000), ci-après dénommée l'exploitant, est tenue de se conformer aux prescriptions complémentaires du présent arrêté pour l'exploitation de son site situé sur les communes d'EVRY et CORBEIL-ESSONNES.

ARTICLE 2 : OBJET DES GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières définies dans le présent arrêté s'appliquent aux installations visées au R.516-1-5° du code de l'environnement et listées dans le tableau suivant :

Rubriques	Libellé des rubriques/alinea
2564	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques. <i>Le volume équivalent des cuves de traitement étant supérieur à 1500 l.</i>
2565	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage-dégraissage visé par la rubrique 2563. <i>Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves de traitement étant supérieur à 1500 l.</i>

Elles s'établissent sans préjudice des garanties financières que l'exploitant constitue éventuellement en application du L.515-8 du code de l'environnement.

Elles sont constituées dans le but de garantir la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Le montant total des garanties financières à constituer s'élève à 617 986 € TTC.

Il a été défini selon la méthode forfaitaire définie dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2012, en prenant en compte un indice TP01 de 700,3 et un taux de TVA de 20 %.

Il est basé sur les hypothèses définies à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 : DELAI DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant doit constituer 20 % du montant initial des garanties financières au plus tard un mois après la notification du présent arrêté, soit 123 597 € TTC. Les délais de constitution sont précisés dans le tableau ci-dessous, en fonction du type de garant :

Échéance de remise de l'attestation correspondante	Taux de constitution du montant des garanties financières fixé à l'article 3 du présent arrêté	
	Garants classiques	Consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations
1er juillet 2014	20 %	20 %
1er juillet 2015	40 %	30 %
1er juillet 2016	60 %	40 %
1er juillet 2017	80 %	50 %
1er juillet 2018	100 %	60 %
1er juillet 2019		70 %
1er juillet 2020		80 %
1er juillet 2021		90 %
1er juillet 2022		100 %

ARTICLE 5 : ETABLISSEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant adresse au préfet, avant les dates mentionnées à l'article 4 du présent arrêté le document attestant la constitution du montant des garanties financières défini à l'article 4, document établi dans les

formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012.

ARTICLE 6 : RENOUELEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

Sauf dans les cas de constitution de garanties financières par consignation à la Caisse des dépôts et consignation, le renouvellement des garanties financières intervient au moins trois mois avant la date d'échéance du document prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Pour attester du renouvellement des garanties financières, l'exploitant adresse au Préfet, au moins trois mois avant la date d'échéance, un nouveau document dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 susvisé.

ARTICLE 7 : ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant est tenu d'actualiser tous les cinq ans le montant des garanties financières et en atteste auprès du Préfet. La première actualisation intervient 5 ans après la date de signature du présent arrêté.

Le montant réactualisé est obtenu par application de la méthode d'actualisation précisée à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé. L'exploitant transmet avec sa proposition :

- la valeur datée du dernier indice public TP01 ;
- la valeur du taux de TVA en vigueur à la date de transmission.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant informe le préfet, dès qu'il en a connaissance, de tout changement de garant, de tout changement de formes de garanties financières ou encore de toutes modifications des modalités de constitution des garanties financières, ainsi que de tout changement des conditions d'exploitation conduisant à une modification du montant des garanties financières.

ARTICLE 9 : ABSENCE DE GARANTIES FINANCIERES

Outre les sanctions rappelées à l'article L.516-1 du code de l'environnement, l'absence de garanties financières peut entraîner la suspension du fonctionnement des installations classées visées au présent arrêté, après mise en œuvre des modalités prévues à l'article L.171-8 de ce code. Conformément à l'article L.171-9 du même code, pendant la durée de la suspension, l'exploitant est tenu d'assurer à son personnel le paiement des salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

ARTICLE 10 : APPEL DES GARANTIES FINANCIERES

En cas de défaillance de l'exploitant, le Préfet peut faire appel aux garanties financières pour assurer la mise en sécurité du site en application des dispositions mentionnées à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement :

- soit en cas de non-exécution par l'exploitant de ces dispositions, après intervention des mesures prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement;
- soit en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'exploitant ;
- soit en cas de disparition de l'exploitant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou judiciaire ou du décès de l'exploitant personne physique.

ARTICLE 11 : LEVEE DE L'OBLIGATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'obligation de garanties financières est levée, en tout ou partie, à la cessation d'exploitation totale ou partielle des installations nécessitant la mise en place des garanties financières, et après que les travaux couverts par les garanties financières ont été normalement réalisés par l'exploitant.

Ce retour à une situation normale est constaté, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité prévue aux articles R.512-39-1 à R.512-39-3, par l'inspection des installations classées.

L'obligation de garanties financières est levée par arrêté préfectoral, après consultation des maires des communes intéressées.

En application de l'article R.516-5 du code de l'environnement, le préfet peut demander la réalisation, aux frais de l'exploitant, d'une évaluation critique par un tiers expert des éléments techniques justifiant la levée de l'obligation de garanties financières.

ARTICLE 12 : Modalités techniques

Sont définies en annexe du présent arrêté les quantités maximales de produits dangereux et des déchets pouvant être entreposés sur le site.

Et en vue de la mise en sécurité du site lors de sa mise à l'arrêt :

- les modalités d'inertage des cuves enterrées présentes sur site ;
- les modalités de restriction d'accès au site ;
- les modalités de surveillance sur l'environnement ;
- les modalités de gardiennage à l'arrêt du fonctionnement.

ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EXPLOITANT

L'article 6 du titre 2 de l'arrêté préfectoral n° 2008.PREF.DCI3/BE 0013 du 18 février 2008 est remplacé par :

« Le changement d'exploitant est soumis à autorisation conformément à l'article R516-1 du code de l'environnement selon les modalités définies dans ce même article. »

ARTICLE 14 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L.514-6 et R.514-3-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES) :

- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

ARTICLE 15 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Les inspecteurs de l'environnement,
Les Maires d'Evry et de Corbeil-Essonnes,
L'exploitant, la Société SNECMA
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne

Pour le Préfet,
Pour le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau,

Daniel BARNIER

Fiche récapitulative des hypothèses retenues pour le calcul des garanties financières

Raison sociale	SNECMA
Adresse du site	Rue Henri-Auguste Desbruères – BP 81 - 91003 EVRY Cedex/RN 7 91100 CORBEIL-ESSONNES
Adresse administrative	Rue Henri-Auguste Desbruères – BP 81 - 91003 EVRY Cedex
Activité	Fabrication de pièces aéronautiques
Régime / Classement ICPE	A
Rubrique(s) concernée(s) par les garanties financières	2564 et 2565
Date du courrier de proposition d'évaluation du montant des garanties financières / date des compléments	Initial : 20/10/2013 Compléments : 06/06/2014

L'exploitant retient en particulier les hypothèses suivantes :

Sc	coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier.	Ce coefficient est fixé à 1,10 par l'AM	Sc = 1,1
Me	montant, au moment de la détermination du premier montant de garantie financière, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation	Quantités maximales de produits dangereux et déchets susceptibles d'être entreposés sur site : - produits et déchets dangereux : 703,30 tonnes - déchets non dangereux : 329,05 tonnes - déchets inertes : 0 tonne <i>Montant pour la gestion des produits et déchets dangereux (transport et traitement compris) :</i> 223 133 € (TTC) <i>Montant pour la gestion des déchets non dangereux (transport et traitement compris) :</i> 32 526 € (TTC)	256 659 € (TTC)
Mi	montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange.	Il n'y a plus de cuve enterrée sur le site.	0 €
Mc	montant relatif à la limitation des accès au site. Ce montant comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès à chaque entrée du site et sur la clôture tous les 50 mètres.	Périmètre défini = 4 800 m Site déjà clôturé et fermé, comprenant 6 entrées un panneau par entrée et 1 panneau par 50m linéaire Le calcul prend en compte la pose de 102 panneaux à 15 € l'unité	1 530 € (TTC)
Ms	montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement. Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site, ainsi qu'un diagnostic de la pollution des sols.	Le site est déjà équipé de 9 piézomètres, soumis à surveillance bimestre <i>Contrat DEKRA pour 6 mois de campagne sur les 9 piézomètres : 6014 € (HT) soit 7 217 € (TTC)</i> Diagnostic de pollution des sols sur une surface de 57 ha <i>Selon le calcul forfaitaire : 154 000 € (TTC)</i>	161 217 € (TTC)
Mg	montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent.	Calcul correspondant à la présence d'un agent rondier 24h/24 pendant 6 mois <i>devis DMH sécurité</i>	127 225 € (TTC)
α	indice d'actualisation des coûts	TP01 Février 2014 : 700,3 TVA Janvier 2014 : 20 %	α = 1,05

Le Montant total des garanties financières est évalué à 617 986 € TTC



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014217-0003

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 05 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

n ° 2014- PREF- DRCL/ BEPAFI/ 497 du 5 août 2014 approuvant le cahier des charges de cession à la Société C1VEST (M. CHEVALERIAS) d'un terrain sis ZAC de Villepècle à Saint- Pierre- du- Perray.

PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF-DRCL/BEPAFI/497 du *Sept 2014*
approuvant le cahier des charges de cession à la Société C1VEST (M. CHEVALERIAS) d'un terrain
sis ZAC de Villepècle à Saint-Pierre-du-Perray.

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

V U le code de l'urbanisme et notamment l'article L.311-6,

VU le PLU de la commune de Saint-Pierre-du-Perray approuvé par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2006, modifié le 22 mars 2007, le 14 septembre 2011 et le 12 septembre 2012,

V U le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU l'arrêté n°2013-PREF-MC-031 du 26 août 2013 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté n°2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté n°2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau,

V U la demande de l'Établissement Public d'Aménagement de la ville Nouvelle de Sénart en date du 18 juin 2014,

S U R proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le cahier des charges de la cession du lot 3b1 à intervenir entre l'EPA Sénart et la Société C1VEST (M. CHEVALERIAS) concernant un terrain de 2 116 m², section cadastrale AL n°193p et 274p, sis ZAC de Villepècle à Saint-Pierre-du-Perray, pour la construction d'un bâtiment à usage de locaux d'activités et bureaux d'accompagnement d'une surface plancher de 700 m².

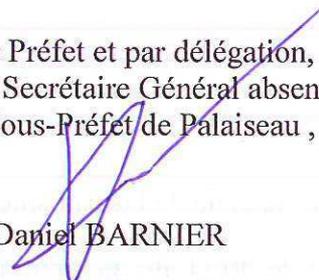
ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'administration, étant précisé qu'en application de l'article R. 421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente, vaut décision de rejet* ».

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

P. le Préfet et par délégation,
P. Le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau ,


Daniel BARNIER



EPA SÉNART

LA GRANGE LA PRÉVÔTÉ
77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX
TÉL.01 64 10 15 15 FAX 01 64 10 15 16
www.epa-senart.fr

VU pour son approbation à mon arrivée
en date de ce jour 5/08/2014
Pour le préfet,
Pour le Secrétaire Général absent

2014-REF. ORCLIBETHAFI 149

ZAC DE VILLEPECLE
GREENPARC

Lot 3b1 -

Le Sous-Préfet de
Palaiseau,

Daniel BARNIER
Daniel BARNIER

COMMUNE DE SAINT PIERRE DU PERRAY

	BÂTIMENTS EXISTANTS		FORÊT		ARRÊT DE BUS		ARRÊT DU T.C.S.P.
	BÂTIMENTS EN PROJET		ESPACE VERT PUBLIC		HOTEL		
			ESPACE VERT PRIVE		RESTAURANT		
			BASSINS		CLUB HOUSE		





ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT DE
LA VILLE NOUVELLE DE SÉNART

Direction du Développement
Economique et des Activités

VU pour être transmis à mon anast
L04-PREF-ORCL 13EPAFI / 437
en date du jour 5/08/2014

Pour le préfet,
Pour le Secrétaire Général absent
Savigny le Temple, le 18 juin 2014



Le Sous-préfet de
Palaiseau,

Daniel BARNIER

**APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION
DE TERRAIN PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L311-6 DU CODE DE
L'URBANISME**

ZAC DE VILLEPECLE

**PLU APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 14 DECEMBRE 2006
MODIFIE LE 23 MARS 2007, LE 14 SEPTEMBRE 2011 ET LE 12 SEPTEMBRE 2012.**

Les règles d'urbanisme applicables sont issues du PLU précité.

Secteur de règlement AUXaa

Surface de plancher au titre dudit secteur :

Non fixée par le PLU

Etat déclaratif de la surface hors œuvre nette cédée par l'EPA SENART à ce jour
au titre du secteur de règlement ci-dessus : **37.623,30 m²**

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

COMMUNE :	Saint-Pierre-du-Perray
ZAC :	Villepècle
SURFACE DU TERRAIN CEDE :	2.116 m ²
PETITIONNAIRE :	Société C1VEST (M. CHEVALERIAS)
PARCELLE CADASTRALE :	AL n° 193p – 274p
NATURE DU PROJET :	Bâtiment à usage de locaux d'activités et bureaux d'accompagnement
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE CEDEE SUR LE TERRAIN OBJET DE LA VENTE :	700 m ²



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014217-0004

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 05 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté n ° 2014- PREF.DRCL/ BEPAFI/
SSAF/495 du 5 août 2014 modifiant l'arrêté
préfectoral n ° 2012- PREF.DRCL/ BEPAFI/
SSAF/298 du 9 mai 2012 déclarant d'utilité
publique le projet d'aménagement de la ZAC
« Centre Ville » sur le territoire de la
commune de Draveil.



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/495 du 5 août 2014

modifiant l'arrêté préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/298 du 9 mai 2012 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC « Centre Ville » sur le territoire de la commune de Draveil.

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code forestier ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, Préfet hors cadre, en qualité de Préfet de l'Essonne ;
- VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;
- VU l'arrêté n°2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté n°2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER, sous-préfet de PALAISEAU ;

VU la délibération n° 10.09.105 en date du 29 septembre 2010 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Draveil a approuvé le projet de traité de concession avec la Société INFRA-CONSEIL pour l'aménagement de la ZAC du « Centre-Ville », et autorisant monsieur le Maire à signer ladite convention ;

VU le Traité de concession ayant pour objet la « concession d'aménagement de la ZAC du Centre-Ville », signé le 4 octobre 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/298 du 9 mai 2012 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC «Centre Ville» sur le territoire de la commune de Draveil au bénéfice de la Société INFRA-CONSEIL ;

VU la délibération n° 14 07 047 du 11 juillet 2014 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Draveil demande au préfet de l'Essonne de prendre un arrêté afin que la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC « Centre Ville » prise par arrêté préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/298 du 9 mai 2012 pour les parcelles cadastrées AE 445, 447, 448, 449, 450 au profit de la Société INFRA-CONSEIL soit transférée au profit de la commune de Draveil ;

CONSIDERANT que le Tribunal de Commerce de Pontoise a placé la Société INFRA-CONSEIL en liquidation judiciaire le 18 janvier 2013 suite à une procédure de redressement ouverte le 24 septembre 2012 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de transférer à la commune de Draveil le bénéfice de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/298 du 9 mai 2012 au profit de la société INFRA-CONSEIL ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/298 du 9 mai 2012 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC « Centre Ville » sur le territoire de la commune de Draveil est modifié comme suit :

Est déclaré d'utilité publique, au profit de la commune de Draveil, le projet d'aménagement de la ZAC « Centre Ville » sur le territoire de la commune de Draveil, conformément au plan annexé à l'arrêté susvisé du 9 mai 2012.

ARTICLE 2 : La commune de Draveil est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation du projet dans le délai de validité de la déclaration d'utilité publique mentionné à l'article 3 de l'arrêté préfectoral précité du 9 mai 2012.

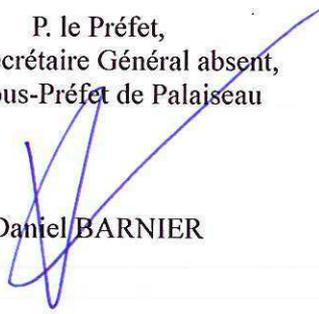
ARTICLE 3 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° 2012-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/298 du 9 mai 2012 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, 56 Avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture,
Le Directeur Départemental des Territoires,
Le maire de Draveil,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et affiché sur le territoire de la commune concernée. Cet arrêté sera inséré sur le site internet des services de l'État en Essonne (www.essonne.gouv.fr).

P. le Préfet,
P. le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau



Daniel BARNIER



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014218-0002

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 06 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/ BEPAFI/ SSPILL/509 du 6 aout 2014 portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société BIOGENIE EUROPE SAS relatives à la mise en oeuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situéeschemin de Braseux sur le territoire de la commune d'ECHARCON (91540)



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/509 du 6 aout 2014

portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société BIOGENIE EUROPE SAS relatives à la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations existantes situées chemin de Braseux sur le territoire de la commune d'ECHARCON (91540)

**LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.516-1, R.516-1 à R.516-6 relatifs à la constitution des garanties financières, L.515-28, R.515-58 à R.515-84 relatifs aux installations mentionnées à l'annexe I de la directive n°2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et R.512-31,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination du Sous-Préfet de Palaiseau, Monsieur Daniel BARNIER,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n°2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014, portant délégation de signature à Monsieur Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau,

VU le décret n°2013-375 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties

additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2003.PREF.DCL/0020 du 24 janvier 2003 délivré à la société BIOGENIE EUROPE dont l'adresse d'exploitation et le siège social se situent, lieu-dit « les soixante » chemin de Braseux à Echarcon (91540),

VU l'arrêté préfectoral n°2006.PREF.DCI3/BE0237 du 17 novembre 2006 prescrivant à la société BIOGENIE EUROPE de réglementer l'admission et le traitement de boues de curage et de sédiments sur son site situé à Echarcon, lieu-dit « Les Soixante », chemin de Braseux,

VU l'arrêté préfectoral n°2008.PREF.DCI/3BE0134 du 5 septembre 2008 délivré à la société BIOGENIE EUROPE situé à Echarcon, lieu-dit « Les Soixante » chemin de Braseux, portant imposition de prescriptions complémentaires modifiant et complétant les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2003.PREF.DCL/0020 du 24 janvier 2003 et de l'arrête préfectoral de prescriptions complémentaires n°2006.PREF.DCI3/BE 0237 du 17 novembre 2006,

VU l'arrêté préfectoral n°2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/299 du 24 juin 2013 portant imposition de prescriptions complémentaires à la société BIOGENIE EUROPE pour ses installations sises sur la commune d'Echarcon, chemin de Braseux,

VU les propositions de calcul du montant des garanties financières faites par la société BIOGENIE EUROPE SAS par courrier du 30 janvier 2014, complétées par messagerie électronique du 7 mai 2014,

VU les propositions de rubrique 3000 principale et de conclusions sur les meilleures techniques disponibles applicables aux installations faites par la société BIOGENIE EUROPE SAS par courrier du 25 octobre 2013 reçu le 8 novembre 2013,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 16 juin 2014, proposant une présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques dans sa séance du 3 juillet 2014,

VU le projet d'arrêté préfectoral portant imposition de prescriptions complémentaires, notifié à la société BIOGENIE EUROPE SAS le 16 juillet 2014,

VU l'absence d'observations écrites de la société BIOGENIE EUROPE SAS sur ce projet dans le délai imparti,

CONSIDERANT que la société BIOGENIE EUROPE SAS exploite des installations soumises à autorisation au titre des rubriques n°2790-2 et n°2791 de la nomenclature des installations classées listées par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé, et existantes à la date du 1^{er} juillet 2012,

CONSIDERANT que ces installations, compte-tenu des seuils ou des rubriques concernées, sont soumises à l'obligation de garanties financières depuis le 1^{er} juillet 2012, la constitution de 20 % du montant devant être réalisée au 1^{er} juillet 2014 conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé,

CONSIDERANT que la proposition de calcul de garanties financières transmise par l'exploitant est conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé et aboutit à un montant de garanties supérieur à 75 000 euros TTC,

CONSIDERANT que l'exploitant doit en conséquence constituer des garanties financières en vue d'assurer la mise en sécurité des installations concernées en cas de cessation d'activité, conformément aux dispositions des articles R.516-1 5° et suivants du code de l'environnement,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

La société BIOGENIE EUROPE SAS dont le siège social se trouve à ECOSITE DE VERT LE GRAND chemin de Braseux BP 69 91540 ECHARCON, ci-après dénommée l'exploitant, est tenue de se conformer aux prescriptions complémentaires du présent arrêté pour l'exploitation de son site à la même adresse précitée.

ARTICLE 2 : TABLEAU DE CLASSEMENT DES ACTIVITÉS

Les installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées et visées par la directive n° 2010/75/UE du 24/11/10 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) sont les suivantes :

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé	Unités du volume autorisé
3532	<p>Valorisation ou mélange de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement biologique - prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération - traitement du laitier et des cendres - traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants 			
3510	<p>Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage 	Installation de traitement biologique et physico-chimique de terres polluées et boues	<p><u>traitement</u> 300000</p> <p><u>entreposage sur site</u> 90 000</p>	<p>t/an</p> <p>t</p>

Ces installations, ainsi que les installations ou équipements s'y rapportant directement, exploités sur le même site, liés techniquement à ces installations et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution, sont soumises aux dispositions de la section 8 du Chapitre V du Titre Ier du Livre V de la partie réglementaire du Code de l'environnement (articles R515-58 et suivants) relative aux installations visées à l'annexe I de la directive n° 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles.

Au titre de l'article R 515-61 du code de l'environnement, la rubrique 3532 de la nomenclature constitue la rubrique principale de l'activité et le document de référence sur les meilleures techniques disponibles « Traitement des déchets » désigné « BREF WT » constitue le document de référence applicable à cette rubrique principale.

ARTICLE 3 : RÉEXAMEN DES PRESCRIPTIONS ET DOSSIER DE RÉEXAMEN

Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation des installations sont réexaminées conformément aux dispositions des articles R.515-70 à R.515-73 du code de l'environnement. En vue de ce réexamen, l'exploitant adresse au préfet les informations nécessaires, mentionnées à l'article L. 515-29 du code de l'environnement, sous la forme d'un dossier de réexamen dans les douze mois qui suivent la date de publication des décisions concernant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale visée à l'article 2 du présent arrêté. L'exploitant joint au dossier de réexamen le rapport de base dont le contenu est fixé à l'article R 515-59-I du code de l'environnement.

ARTICLE 4 : OBJET DES GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières définies dans le présent arrêté s'appliquent aux installations visées au R.516-1-5° du code de l'environnement et listées dans le tableau suivant :

Rubriques	Libellé des rubriques	Seuil
2790-2	Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2720, 2760 et 2770 les déchets destinés à être traités ne contenant pas les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement	<u>traitement</u> 300000 t/an <u>entreposage sur site</u> 90 000 t/an
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782	

Elles sont constituées dans le but de garantir la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement.

ARTICLE 5 : MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Le montant total des garanties financières à constituer s'élève à **2 980 314 € TTC**.

Il a été défini selon la méthode forfaitaire définie dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2012, en prenant en compte un indice TP01 de 705,6 et un taux de TVA de 20 %.

ARTICLE 6 : DELAI DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant doit constituer 20 % du montant initial des garanties financières au plus tard un mois après la notification du présent arrêté, soit 596 063 € TTC. Les délais de constitution sont précisés dans le tableau ci-dessous, en fonction du type de garant :

Échéance de remise de l'attestation correspondante	Taux de constitution du montant des garanties financières fixé à l'article 3 du présent arrêté	
	Garants classiques	Consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations
un mois après la notification du présent arrêté	20 %	20 %
1er juillet 2015	40 %	30 %
1er juillet 2016	60 %	40 %
1er juillet 2017	80 %	50 %
1er juillet 2018	100 %	60 %
1er juillet 2019		70 %
1er juillet 2020		80 %
1er juillet 2021		90 %
1er juillet 2022		100 %

ARTICLE 7 : ETABLISSEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant adresse au préfet, avant les dates mentionnées à l'article 4 du présent arrêté le document attestant la constitution du montant des garanties financières défini à l'article 4, document établi dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012.

ARTICLE 8 : RENOUELEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

Sauf dans les cas de constitution de garanties financières par consignation à la Caisse des dépôts et consignation, le renouvellement des garanties financières intervient au moins trois mois avant la date d'échéance du document prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Pour attester du renouvellement des garanties financières, l'exploitant adresse au Préfet, au moins trois mois avant la date d'échéance, un nouveau document dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 susvisé.

ARTICLE 9 : ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant est tenu d'actualiser tous les cinq ans le montant des garanties financières et en atteste auprès du Préfet. La première actualisation intervient 5 ans après la date de signature du présent arrêté.

Le montant réactualisé est obtenu par application de la méthode d'actualisation précisée à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé. L'exploitant transmet avec sa proposition :

- la valeur datée du dernier indice public TP01 ;
- la valeur du taux de TVA en vigueur à la date de transmission.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant informe le préfet, dès qu'il en a connaissance, de tout changement de garant, de tout changement de formes de garanties financières ou encore de toutes modifications des modalités de constitution des garanties financières, ainsi que de tout changement des conditions d'exploitation conduisant à une modification du montant des garanties financières.

ARTICLE 11 : ABSENCE DE GARANTIES FINANCIERES

Outre les sanctions rappelées à l'article L.516-1 du code de l'environnement, l'absence de garanties financières peut entraîner la suspension du fonctionnement des installations classées visées au présent arrêté, après mise en œuvre des modalités prévues à l'article L.171-8 de ce code. Conformément à l'article L.171-9 du même code, pendant la durée de la suspension, l'exploitant est tenu d'assurer à son personnel le paiement des salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

ARTICLE 12 : APPEL DES GARANTIES FINANCIERES

En cas de défaillance de l'exploitant, le Préfet peut faire appel aux garanties financières pour assurer la mise en sécurité du site en application des dispositions mentionnées à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement.

- soit en cas de non-exécution par l'exploitant de ces dispositions, après intervention des mesures prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement;
- soit en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'exploitant ;
- soit en cas de disparition de l'exploitant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou judiciaire ou du décès de l'exploitant personne physique.

ARTICLE 13 : LEVEE DE L'OBLIGATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'obligation de garanties financières est levée, en tout ou partie, à la cessation d'exploitation totale ou partielle des installations nécessitant la mise en place des garanties financières, et après que les travaux couverts par les garanties financières ont été normalement réalisés par l'exploitant.

Ce retour à une situation normale est constaté, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité prévue aux articles R.512-39-1 à R.512-39-3, par l'inspection des installations classées.

L'obligation de garanties financières est levée par arrêté préfectoral, après consultation des maires des communes intéressées.

En application de l'article R.516-5 du code de l'environnement, le préfet peut demander la réalisation, aux frais de l'exploitant, d'une évaluation critique par un tiers expert des éléments techniques justifiant la levée de l'obligation de garanties financières.

ARTICLE 14 : CHANGEMENT D'EXPLOITANT

L'article 1.4.5 du chapitre 1.4 du titre 1 de l'arrêté préfectoral n°2013.PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/299 du 24 juin 2013 est remplacé par :

« Le changement d'exploitant est soumis à autorisation conformément à l'article R516-1 du code de l'environnement selon les modalités définies dans ce même article. »

ARTICLE 15 :

L'article 8.2.2 du chapitre 8.2 du titre 8 de l'arrêté préfectoral n°2013.PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/299 du 24 juin 2013 est remplacé par :

La quantité maximale annuelle de déchets reçus sur le site n'exécède pas les 300 000 tonnes dont 10 000 tonnes de boues de curage de réseaux d'assainissement et 60 000 tonnes de boues d'autres origines. La quantité maximale de déchets présents sur le site pour traitement n'exécède pas 90 000 tonnes dont 6000 de boues. A cette fin, l'exploitant met en place un état des stocks ainsi qu'une comptabilité des terres entrantes et sortantes.

Les boues ne sont pas mélangées aux terres lors des traitements mis en œuvre sur le site.

Les boues des réseaux d'assainissement contenant des agents pathogènes sont mélangées à des boues d'assainissement n'en contenant pas. Le pourcentage en masse de boues contenant des germes pathogènes ne peut excéder 40% de la masse du lot ainsi constitué (le pourcentage ne peut être modifié que sur la base d'une étude validée par l'inspection des installations classées). Pour chaque lot constitué, les quantités et provenances des boues d'origines différentes sont dûment enregistrées.

ARTICLE 16 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L.514-6 et R.514-3-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES) :

- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

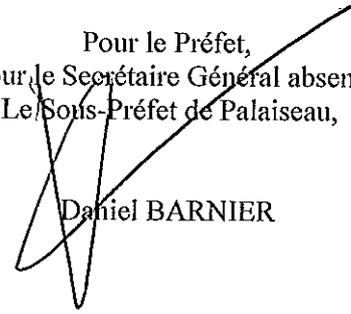
ARTICLE 17 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Les inspecteurs de l'environnement,
Le Maire d'Echarcon,

L'exploitant, la Société BIOGENIE EUROPE SAS,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Pour le Préfet,
Pour le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau,


Daniel BARNIER



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014218-0003

**signé par
le Sous- Préfet de Palaiseau**

le 06 Août 2014

**91-01 Préfecture de l'Essonne
DRCL
BEPAFI**

Arrêté préfectoral n ° 2014- PREF/ DRCL/
BEPAFI/ SSPILL/510 du 6 août 2014 portant
imposition de prescriptions complémentaires à
la Société TRIADIS SERVICES ETAMPES
relatives à la mise en oeuvre des garanties
financières pour la mise en sécurité des
installations existantes situées sur le site
d'ETAMPES



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/510 du - 6 AOUT 2014
**portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société TRIADIS SERVICES ETAMPES
relatives à la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité
des installations existantes situées sur le site d'ETAMPES**

**LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.516-1, R.516-1 à R.516-6 relatifs à la constitution des garanties financières et R.512-31,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 12 juin 2012 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU le décret du 8 juillet 2009 portant nomination du sous-préfet de Palaiseau, M. Daniel BARNIER,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-021 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-019 du 14 mai 2014 portant délégation de signature à M. Daniel BARNIER, sous-préfet de Palaiseau,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 98-PREF-DCL-0413 du 12 novembre 1998 autorisant la société TRITOUTPLUS à exploiter un centre de transit de déchets dangereux, avenue des Grenots, ZA Sud Essor, à Etampes ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°2010-PREF-DCI/2 BE 0034 du 05 mars 2010 portant actualisation des prescriptions applicables ;

VU le récépissé de changement d'exploitant en date du 24 juin 2003, délivré à la société TRIADIS pour l'exploitation des installations susvisées ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire n°2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/254 du 02 mai 2014 portant imposition de prescriptions complémentaires ;

VU les propositions de calcul du montant des garanties financières faites par la société TRIADIS SERVICE ETAMPES par courrier du 17 septembre 2013, et complétées par courriel du 30 mai 2014,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 12 juin 2014, proposant une présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques dans sa séance du 3 juillet 2014,

VU le projet d'arrêté préfectoral notifié à la Société TRIADIS SERVICES ETAMPES le 11 juillet 2014,

VU l'absence d'observations écrites de la Société TRIADIS SERVICES ETAMPES sur ce projet dans le délai imparti,

CONSIDERANT que la société TRIADIS SERVICE ETAMPES exploite des installations soumises à autorisation au titre des rubriques n° 2717, 2718, 2790, 2791 de la nomenclature des installations classées listées par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé, et existantes à la date du 1^{er} juillet 2012 ;

CONSIDERANT que ces installations, compte-tenu des seuils ou des rubriques concernées, sont soumises à l'obligation de garanties financières depuis le 1^{er} juillet 2012, la constitution de 20 % du montant devant être réalisée au 1^{er} juillet 2014 conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé ;

CONSIDERANT que la proposition de calcul de garanties financières transmise par l'exploitant est conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé et aboutit à un montant de garanties supérieur à 75 000 euros TTC ;

CONSIDERANT que l'exploitant doit en conséquence constituer des garanties financières en vue d'assurer la mise en sécurité des installations concernées en cas de cessation d'activité, conformément aux dispositions des articles R.516-1 5° et suivants du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que la quantité maximale de déchets admissibles sur le site est réglementée par l'arrêté préfectoral complémentaire n°254 du 2 mai 2014 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

La société TRIADIS SERVICES ETAMPES dont le siège social est situé avenue des Grenots, ZA Sud Essor, à Etampes, ci-après dénommée l'exploitant, est tenue de se conformer aux prescriptions complémentaires du présent arrêté pour l'exploitation de son site d'Etampes.

ARTICLE 2 : OBJET DES GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières définies dans le présent arrêté s'appliquent aux installations visées au R.516-1-5° du code de l'environnement et listées dans le tableau suivant :

Rubriques	Libellé des rubriques/alinéa
2717	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712 et 2719.
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.
2790	Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793.
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782.

Elles s'établissent sans préjudice des garanties financières que l'exploitant constitue éventuellement en application du L.515-8 du code de l'environnement.

Elles sont constituées dans le but de garantir la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Le montant total des garanties financières à constituer s'élève à **328 575 € TTC**.

Il a été défini selon la méthode forfaitaire définie dans l'arrêté ministériel du 31 mai 2012, en prenant en compte un indice TP01 de 700,3 et un taux de TVA de 20 %.

Il est basé sur les hypothèses définies à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 : DELAI DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant doit constituer 20 % du montant initial des garanties financières à la date du 1er juillet 2014, soit 65 715 € TTC. Les délais de constitution sont précisés dans le tableau ci-dessous, en fonction du type de garant :

Échéance de remise de l'attestation correspondante	Taux de constitution du montant des garanties financières fixé à l'article 3 du présent arrêté	
	Garants classiques	Consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations
1er juillet 2014	20 %	20 %
1er juillet 2015	40 %	30 %
1er juillet 2016	60 %	40 %
1er juillet 2017	80 %	50 %
1er juillet 2018	100 %	60 %
1er juillet 2019		70 %
1er juillet 2020		80 %
1er juillet 2021		90 %
1er juillet 2022		100 %

ARTICLE 5 : ETABLISSEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant adresse au préfet, avant les dates mentionnées à l'article 4 du présent arrêté le document attestant la constitution du montant des garanties financières défini à l'article 4, document établi dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012.

ARTICLE 6 : RENOUELEMENT DES GARANTIES FINANCIERES

Sauf dans les cas de constitution de garanties financières par consignation à la Caisse des dépôts et consignation, le renouvellement des garanties financières intervient au moins trois mois avant la date d'échéance du document prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Pour attester du renouvellement des garanties financières, l'exploitant adresse au Préfet, au moins trois mois avant la date d'échéance, un nouveau document dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 susvisé.

ARTICLE 7 : ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant est tenu d'actualiser tous les cinq ans le montant des garanties financières et en atteste auprès du Préfet. La première actualisation intervient 5 ans après la date de signature du présent arrêté.

Le montant réactualisé est obtenu par application de la méthode d'actualisation précisée à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé. L'exploitant transmet avec sa proposition :

- la valeur datée du dernier indice public TP01 ;
- la valeur du taux de TVA en vigueur à la date de transmission.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'exploitant informe le préfet, dès qu'il en a connaissance, de tout changement de garant, de tout changement de formes de garanties financières ou encore de toutes modifications des modalités de constitution des garanties financières, ainsi que de tout changement des conditions d'exploitation conduisant à une modification du montant des garanties financières.

ARTICLE 9 : ABSENCE DE GARANTIES FINANCIERES

Outre les sanctions rappelées à l'article L.516-1 du code de l'environnement, l'absence de garanties financières peut entraîner la suspension du fonctionnement des installations classées visées au présent arrêté, après mise en œuvre des modalités prévues à l'article L.171-8 de ce code. Conformément à l'article L.171-9 du même code, pendant la durée de la suspension, l'exploitant est tenu d'assurer à son personnel le paiement des salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

ARTICLE 10 : APPEL DES GARANTIES FINANCIERES

En cas de défaillance de l'exploitant, le Préfet peut faire appel aux garanties financières pour assurer la mise en sécurité du site en application des dispositions mentionnées à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement :

- soit en cas de non-exécution par l'exploitant de ces dispositions, après intervention des mesures prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement;
- soit en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'exploitant ;
- soit en cas de disparition de l'exploitant personne morale par suite de sa liquidation amiable ou judiciaire ou du décès de l'exploitant personne physique.

ARTICLE 11 : LEVEE DE L'OBLIGATION DES GARANTIES FINANCIERES

L'obligation de garanties financières est levée, en tout ou partie, à la cessation d'exploitation totale ou partielle des installations nécessitant la mise en place des garanties financières, et après que les travaux couverts par les garanties financières ont été normalement réalisés par l'exploitant.

Ce retour à une situation normale est constaté, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité prévue aux articles R.512-39-1 à R.512-39-3, par l'inspection des installations classées.

L'obligation de garanties financières est levée par arrêté préfectoral, après consultation des maires des communes intéressées.

En application de l'article R.516-5 du code de l'environnement, le préfet peut demander la réalisation, aux frais de l'exploitant, d'une évaluation critique par un tiers expert des éléments techniques justifiant la levée de l'obligation de garanties financières.

ARTICLE 12 : CHANGEMENT D'EXPLOITANT

L'article 8 du titre 2 de l'arrêté préfectoral n° 98-PREF-DCL-0413 du 12 novembre 1998 est remplacé par :

« Le changement d'exploitant est soumis à autorisation conformément à l'article R516-1 du code de l'environnement selon les modalités définies dans ce même article. »

ARTICLE 13 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L.514-6 et R.514-3-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES) :

- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de cette décision, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

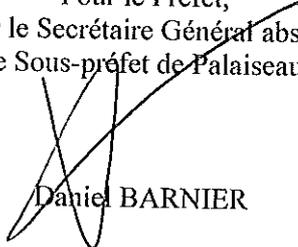
ARTICLE 14 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Les inspecteurs de l'environnement,
Le maire de Etampes,

L'exploitant, la Société TRIADIS SERVICES ETAMPES

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne, et dont une copie est transmise pour information à Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes.

Pour le Préfet,
Pour le Secrétaire Général absent,
le Sous-préfet de Palaiseau


Daniel BARNIER



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014177-0075

**signé par
le Délégué Territorial**

le 26 Juin 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N ° 398 PORTANT
FIXATION DU PRIX DE JOURNEE POUR
L'ANNEE 2014 DE ITEP BRUNEAUT -
910700384

DECISION TARIFAIRE N° 398 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE

POUR L'ANNEE 2014 DE

ITEP BRUNEAUT - 910700384

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014
- VU l'arrêté en date du 27/03/1970 autorisant la création de la structure ITEP dénommée ITEP BRUNEAUT (910700384) sise 0, CHATEAU DE BRUNEAUT, 91150, MORIGNY-CHAMPIGNY et gérée par l'entité dénommée C.D.S.E.A. (910707439) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ITEP BRUNEAUT (910700384) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 11/06/2014 , par la délégation territoriale de ESSONNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 13/06/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 26/06/2014

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ITEP BRUNEAUT (910700384) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	391 000.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	3 042 741.76
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	460 000.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	3 893 741.76
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	3 634 683.57
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	259 058.19
	TOTAL Recettes	3 893 741.76

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée ITEP BRUNEAUT (910700384) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2014 ;

Modalités d'accueil	Prix de journée en euros
Internat	272.38
Semi internat	272.38
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

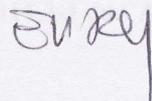
ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «C.D.S.E.A.» (910707439) et à la structure dénommée ITEP BRUNEAUT (910700384)

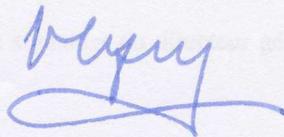
FAIT A



, LE

26 JUIN 2014

Par délégation, le Délégué territorial



Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014177-0076

**signé par
le Délégué Territorial**

le 26 Juin 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N ° 400 PORTANT
FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE
DE SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE
SESSAD DE BRUNEAUT - 910018217

DECISION TARIFAIRE N° 400 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE
SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE
SESSAD DE BRUNEHAUT - 910018217

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014 ;

- VU l'arrêté en date du 18/06/2001 autorisant la création d'une structure SESSAD dénommée SESSAD DE BRUNEAUT (910018217) sise 2, SQ HEGOIA 6 BÂT I ESC A4, 91150, et gérée par l'entité dénommée C.D.S.E.A. (910707439) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD DE BRUNEAUT (910018217) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 11/06/2014 , par la délégation territoriale de ESSONNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 13/06/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 26/06/2014.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} La dotation globale de soins s'élève à 511 631.28 € pour l'exercice budgétaire 2014 , couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée SESSAD DE BRUNEAUT (910018217) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	17 910.95
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	454 860.50
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	49 607.17
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	522 378.62
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	511 631.28
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	10 747.34
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues des tarifs : 0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 42 635.94 € ;
Soit un tarif journalier de soins de 115.13 €.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «C.D.S.E.A.» (910707439) et à la structure dénommée SESSAD DE BRUNEAULT (910018217).

FAIT A *EURY*, LE 26 JUIN 2014

Par délégation, le Délégué territorial

Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014177-0077

**signé par
le Délégué Territorial**

le 26 Juin 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N ° 523 PORTANT
FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE
DE SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE
SESSAD LES VOLETS BLEUS - 910815745

DECISION TARIFAIRE N° 523 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE
SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE
SESSAD LES VOLETS BLEUS - 910815745

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014 ;

VU l'arrêté en date du 02/11/1993 autorisant la création d'une structure SESSAD dénommée SESSAD LES VOLETS BLEUS (910815745) sise 7, R DE GRIGNY, 91170, et gérée par l'entité dénommée ASS L'EVEIL (910707793) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 24/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD LES VOLETS BLEUS (910815745) pour l'exercice 2014 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 11/06/2014 , par la délégation territoriale de ESSONNE ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 18/06/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 26/06/2014.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} La dotation globale de soins s'élève à 539 137.50 € pour l'exercice budgétaire 2014 , couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée SESSAD LES VOLETS BLEUS (910815745) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	20 899.17
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	507 441.33
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	63 429.87
	- dont CNR	9 627.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	591 770.37
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	539 137.50
	- dont CNR	9 627.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	52 632.87
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues des tarifs : 0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 44 928.12 € ;
Soit un tarif journalier de soins de 224.64 €.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASS L'EVEIL» (910707793) et à la structure dénommée SESSAD LES VOLETS BLEUS (910815745).

DECISION TARIFAIRE EN MATIERE DE FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE

FAIT A *EVRY*, LE 26 JUI 2014

SESSAD LES VOLETS BLEUS - 910815745

Par délégation, le Délégué territorial

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-

Michel HUGUET

VJ

le Code de l'Action So

VU

le Code de la Santé S

VU

le loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 26/12/2013 ;

VU

l'arrêté du 27 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 18, 19, 19-47 et 23 du décret n° 2003-1810 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de fourniture des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au 1 de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU

l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant pour l'exercice 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de ces services médico-sociaux autorisés pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU

la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et L314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'exercice 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASP ;

VU

le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVRY en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

MJ

la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de SESSONNE en date du 03/04/2014 ;



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2014184-0011

**signé par
le Délégué Territorial**

le 03 Juillet 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N °704 PORTANT
FIXATION DU PRIX DE JOURNEE POUR
L'ANNEE 2014 DE CMPP MONTGERON -
910680172

DECISION TARIFAIRE N° 704 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2014 DE
CMPP MONTGERON - 910680172

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014
- VU l'arrêté en date du 15/12/1971 autorisant la création de la structure CMPP dénommée CMPP MONTGERON (910680172) sise 1, R DES JONCS, 91230, MONTGERON et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION ENTRAIDE UNIVERSITAIRE (750719312) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée CMPP MONTGERON (910680172) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 06/06/2014 , par la délégation territoriale de ESSONNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 18/06/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 03/07/2014

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée CMPP MONTGERON (910680172) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	15 030.14
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	507 129.91
	- dont CNR	4 389.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	90 585.63
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	612 745.68
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	531 701.79
	- dont CNR	4 389.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	81 043.89
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée CMPP MONTGERON (910680172) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2014 ;

Modalités d'accueil	Prix de journée en euros
Internat	0.00
Semi internat	0.00
Externat	0.00
Autres 1	116.65
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

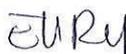
ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOCIATION ENTRAIDE UNIVERSITAIRE» (750719312) et à la structure dénommée CMPP MONTGERON (910680172)

FAIT A



, LE

- 3 JUIL. 2014

Par délégation, le Délégué territorial



Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014184-0012

**signé par
le Délégué Territorial**

le 03 Juillet 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N ° 657 PORTANT
MODIFICATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2014 DE ITEP LE PETIT
SENART - 910690122

DECISION TARIFAIRE N° 657 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 DE
ITEP LE PETIT SENART - 910690122

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014 ;

VU

l'arrêté en date du 11/05/1993 autorisant la création de la structure ITEP dénommée ITEP LE PETIT SENART (910690122) sise 0, LE PETIT SENART, 91250, TIGERY et gérée par l'entité ASSOCIATION OLGA SPITZER (750720377) ;

VU

la décision tarifaire initiale n°3 portant fixation du prix de journée pour l'année 2014 de la structure dénommée ITEP LE PETIT SENART - 910690122

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

Pour l'exercice budgétaire 2014, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ITEP LE PETIT SENART (910690122) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	634 373.30
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	5 684 770.13
	- dont CNR	35 300.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	608 428.62
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	6 927 572.05
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	6 848 268.04
	- dont CNR	35 300.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	79 304.01
	TOTAL Recettes	6 927 572.05

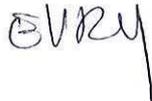
Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €.

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée ITEP LE PETIT SENART (910690122) s'établit désormais comme suit, à compter du 01/07/2014 ;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	310.25
Semi internat	310.25
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOCIATION OLGA SPITZER» (750720377) et à la structure dénommée ITEP LE PETIT SENART (910690122).

FAIT A  , LE - 3 JUIL. 2014

Par délégation, le Délégué territorial


Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014184-0013

**signé par
le Délégué Territorial**

le 03 Juillet 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N ° 628 PORTANT
FIXATION DU PRIX DE JOURN2E POUR
L'ANNEE 2014 DE ITEP IPSA - 910702067

DECISION TARIFAIRE N° 628 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2014 DE
ITEP IPSA - 910702067

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014
- VU l'arrêté en date du 04/04/1904 autorisant la création de la structure ITEP dénommée ITEP IPSA (910702067) sise 402, SQ DU DRAGON, 91000, EVRY et gérée par l'entité dénommée ASS.PR INSERTION PROF.& SOC.ADO (910808559) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ITEP IPSA (910702067) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 11/06/2014 , par la délégation territoriale de ESSONNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 23/06/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 03/07/2014

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ITEP IPSA (910702067) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	49 816.05
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	398 774.79
	- dont CNR	15 005.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	65 228.17
	- dont CNR	27 268.00
	Reprise de déficits	10 122.39
	TOTAL Dépenses	523 941.40
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	523 941.40
	- dont CNR	42 273.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	523 941.40

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée ITEP IPSA (910702067) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2014 ;

Modalités d'accueil	Prix de journée en euros
Internat	320.91
Semi internat	0.00
Externat	320.91
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

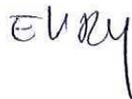
ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASS.PR INSERTION PROF.& SOC.ADO» (910808559) et à la structure dénommée ITEP IPSA (910702067)

FAIT A



, LE

- 3 JUIL. 2014

Par délégation, le Délégué territorial



Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2014188-0020

**signé par
le Délégué Territorial**

le 07 Juillet 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N °763 PORTANT
MODIFICATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2014 DE ITEP CLAIRVAL
- 910690189

DECISION TARIFAIRE N° 763 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 DE
ITEP CLAIRVAL - 910690189

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014 ;

VU l'arrêté en date du 04/04/1904 autorisant la création de la structure ITEP dénommée ITEP CLAIRVAL (910690189) sise 0, CHE CHOLETTE, 91570, BIEVRES et gérée par l'entité ASSOCIATION L' ESSOR (920026093) ;

VU la décision tarifaire initiale n°2 portant fixation du prix de journée pour l'année 2014 de la structure dénommée ITEP CLAIRVAL - 910690189

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ITEP CLAIRVAL (910690189) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	392 066.22
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 740 129.37
	- dont CNR	175 068.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	935 317.16
	- dont CNR	382 350.00
	Reprise de déficits	413 407.27
	TOTAL Dépenses	4 480 920.02
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	4 480 920.02
	- dont CNR	557 418.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	4 480 920.02

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €.

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée ITEP CLAIRVAL (910690189) s'établit désormais comme suit, à compter du 01/07/2014 ;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	540.07
Semi internat	540.07
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOCIATION L' ESSOR» (920026093) et à la structure dénommée ITEP CLAIRVAL (910690189).

FAIT A  , LE - 7 JUIL. 2014

Par délégation, le Délégué territorial


Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014188-0021

**signé par
le Délégué Territorial**

le 07 Juillet 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N ° 816 PORTANT
FIXATION DU PRIX DE JOURNEE DE
L'ANNEE 2014 DE ITEP CLAMAGERAN

DECISION TARIFAIRE N° 816 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2014 DE
ITEP CLAMAGERAN - 910690098

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014
- VU l'arrêté en date du 04/04/1924 autorisant la création de la structure ITEP dénommée ITEP CLAMAGERAN (910690098) sise 0, R DU MOULIN A VENT, 91470, LIMOURS et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION ENTRAIDE UNIVERSITAIRE (750719312) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 18/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ITEP CLAMAGERAN (910690098) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 11/06/2014 , par la délégation territoriale de ESSONNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 20/06/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 07/07/2014

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ITEP CLAMAGERAN (910690098) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	252 945.34
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 060 458.98
	- dont CNR	0.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	484 977.40
	- dont CNR	141 331.00
	Reprise de déficits	57 546.09
	TOTAL Dépenses	2 855 927.81
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	2 855 927.81
	- dont CNR	141 331.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	2 855 927.81

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée ITEP CLAMAGERAN (910690098) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2014 ;

Modalités d'accueil	Prix de journée en euros
Internat	244.44
Semi internat	244.44
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

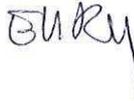
Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75 100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOCIATION ENTRAIDE UNIVERSITAIRE» (750719312) et à la structure dénommée ITEP CLAMAGERAN (910690098)

FAIT A 

, LE - 7 JUIL. 2014

Par délégation, le Délégué territorial


Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014189-0006

**signé par
le Délégué Territorial**

le 08 Juillet 2014

**91 - Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Essonne
Délégation territoriale**

DECISION TARIFAIRE N ° 923 PORTANT
FIXATION DU PRIX DE JOURN2E POUR
L'ANNEE 2014 DE CMPP MORSANG SUR
ORGE

DECISION TARIFAIRE N° 923 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2014 DE
CMPP MORSANG SUR ORGE - 910680164

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de ESSONNE en date du 01/04/2014
- VU l'arrêté en date du 21/11/1969 autorisant la création de la structure CMPP dénommée CMPP MORSANG SUR ORGE (910680164) sise 1, SQ DU 8 MAI 1945, 91390, MORSANG-SUR-ORGE et gérée par l'entité dénommée ASS MORSANG AIDE ENF ET ADO (910707819) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 24/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée CMPP MORSANG SUR ORGE (910680164) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 06/06/2014 , par la délégation territoriale de ESSONNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 12/06/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 08/07/2014

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée CMPP MORSANG SUR ORGE (910680164) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	11 018.57
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	750 495.13
	- dont CNR	22 683.50
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	56 526.98
	- dont CNR	18 953.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	818 040.68
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	818 040.68
	- dont CNR	41 636.50
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	818 040.68

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée CMPP MORSANG SUR ORGE (910680164) est fixée comme suit, à compter du 01/07/2014 ;

Modalités d'accueil	Prix de journée en euros
Internat	0.00
Semi internat	0.00
Externat	0.00
Autres 1	91.13
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture ESSONNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASS MORSANG AIDE ENF ET ADO» (910707819) et à la structure dénommée CMPP MORSANG SUR ORGE (910680164)

FAIT A *EVRY*, LE - 8 JUIL. 2014

Par déléation, le Délégué territorial

Michel HUGUET
Michel HUGUET



PREFECTURE ESSONNE

Avis n °2014217-0005

**signé par
le Directeur des Ressources Humaines**

le 05 Août 2014

**91 - Centres Hospitaliers de l'Essonne
Centre Hospitalier de Longjumeau**

**AVIS D'OUVERTURE D'EXAMEN
PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU
GRADE D'ADJOINT DES CADRES
HOSPITALIERS 2ème GRADE**



AVIS D'OUVERTURE
d'examen professionnel
pour l'accès au grade d'Adjoint des Cadre 2^{ème} grade
au Centre Hospitalier de Longjumeau (Essonne)

Un examen professionnel est ouvert au Centre Hospitalier de Longjumeau (91-Essonne), en application de l'arrêté du 24 octobre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des examens professionnels permettant l'avancement aux deuxième et troisième grades du corps des adjoints des cadres hospitaliers de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir 2 postes d'Adjoint des Cadres 2^{ème} grade.

- I. **Peuvent être admis à concourir** : Les adjoints des cadres 1^{ère} classe justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- II. **L'ouverture des inscriptions est fixée au MARDI 05 AOUT 2014.**
La clôture des inscriptions est fixée au MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 à minuit, terme de rigueur. Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.
- III. **Pour la constitution de son dossier, le candidat doit joindre les pièces suivantes :**
 - Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre.
 - Un curriculum vitae détaillé
 - Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination, accompagné de la fiche de poste occupé,
 - Un Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle dûment rempli et accompagné des pièces justificatives et attestations des formations suivies par le candidat ((à retirer au secrétariat des Ressources Humaines)
- IV. La demande d'admission ainsi que les pièces à fournir, seront à retourner, **soit par courrier recommandé, soit déposé au secrétariat des Ressources Humaines à :**

Centre Hospitalier de Longjumeau
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
159 rue du Président François Mitterrand
91160 LONGJUMEAU

- Les épreuves orales se dérouleront le Mercredi 1^{er} octobre 2014 à 14h.
- La composition du jury sera fixée ultérieurement.

La Directrice Responsable du Pôle
des Ressources Humaines et des Affaires Médicales



Longjumeau le 6 août 2014



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014216-0002

**signé par
le directeur des centres hospitaliers d'Orsay et de Longjumeau**

le 04 Août 2014

**91 - Centres Hospitaliers de l'Essonne
Centre Hospitalier de Longjumeau**

Décision portant délégation de signature à
Madame Béatrice BERMANN, Directrice du
Pôle Ressources Humaines et Affaires
Médicales des Centres Hospitaliers de
Longjumeau et d'Orsay

DECISION

Portant délégation de signature à Madame Béatrice BERMANN, Directrice du pôle des Ressources Humaines et des Affaires médicales

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 11 juin 2014, plaçant pour une durée de 4 ans, à compter du 4 août 2014, Monsieur Guillaume WASMER en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 31 août 2011, portant affectation de Madame Béatrice BERMANN en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Longjumeau et au Centre Hospitalier d'Orsay,

Vu l'organisation de la direction,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Madame Béatrice BERMANN, Directrice du Pôle Ressources Humaines et Affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail des agents stagiaires, titulaires et contractuels, hormis celles relatives à la discipline, aux études promotionnelles et rachats de contrats ;
- la notation des personnels titulaires, stagiaires et contractuels permanents à l'exception de celle des cadres de direction et de la coordonnatrice générale des soins ;
- les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie, formation, ...) ;
- les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exception des tableaux de service, contrats, publications de postes et décisions statutaires, à l'exclusion des notes de service à portée générale et courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...) ;
- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion des notes de service à portée générale et courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...) ;
- les assignations des personnels médicaux et non médicaux en cas de grève ;
- en l'absence du directeur, les convocations et les courriers relatifs au CHSCT.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN, délégation est donnée à Monsieur Nabil DERROUCHE, Directeur adjoint en charge des Ressources humaines des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exception des tableaux de service, contrats, publications de postes et décisions statutaires et à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...) ;
- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de la direction des affaires médicales, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de cette direction, à l'exclusion des notes de service à portée générale et courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...) ;
- les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- les assignations des personnels médicaux et non médicaux en cas de grève.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Béatrice BERMANN et de Monsieur Nabil DERROUCHE, délégation est donnée à Madame Christine PINABEL, Adjoint des cadres hospitaliers au sein du pôle ressources humaines et affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exception des tableaux de service, contrats, publications de postes et décisions statutaires, à l'exclusion des notes de service à portée générale et courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...) ;
- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la

compétence des services de sa direction, à l'exclusion des notes de service à portée générale et courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...);

- toutes les attestations, certificats ou ordres de missions relatifs à la formation continue du personnel médical. Cette délégation exclut les signatures des conventions de formation, les actions de coopération, d'études cliniques, d'intervention dans des colloques et les interventions en qualité d'expert, des personnels médicaux.
- les assignations des personnels médicaux en cas de grève.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa direction.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Béatrice BERMANN et de Monsieur Nabil DERROUCHE et de Madame Christine PINABEL, délégation est donnée à Madame Catherine LALANDE, Attachée d'administration hospitalière au sein du pôle ressources humaines et affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exception des tableaux de service, contrats, publications de postes et décisions statutaires. Cette délégation exclut toutes les correspondances destinées aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégation territoriale, Conseil Général, Conseil Régional...).
- toutes les attestations, certificats ou ordres de missions relatifs à la formation continue du personnel médical. Cette délégation exclut les signatures des conventions de formation, les actions de coopération, d'études cliniques, d'intervention dans des colloques et les interventions en qualité d'expert, des personnels médicaux.
- les assignations des personnels médicaux en cas de grève.

Cette délégation exclut les notes de services à portée générale, les notes de services internes à la Direction des Affaires médicales, tous les documents ayant une incidence financière ou engageant une dépense pour l'établissement.

Article 5 :

En l'absence du Directeur, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BERMANN, Directeur du Pôle Ressources humaines et Affaires médicales des Centres Hospitaliers d'Orsay et de Longjumeau, pour signer :

- tous actes et décisions, y compris budgétaires, avis, notes de service et courriers internes et externes aux établissements.

Article 6 :

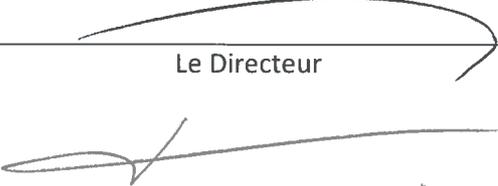
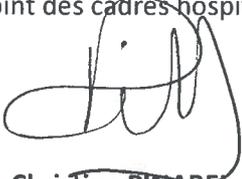
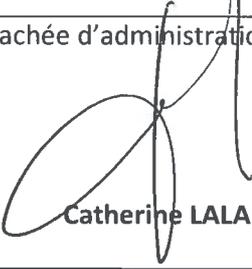
Durant les périodes où elle assure une astreinte de direction, délégation est donnée à Madame Béatrice BERMANN, pour les Centres Hospitaliers d'Orsay et de Longjumeau, pour signer au nom du Directeur par intérim, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 7 :

La présente décision annule et remplace la décision du 1^{er} avril 2014. Elle sera communiquée aux Trésoriers, Receveurs du Centre Hospitalier de Longjumeau et du Centre Hospitalier d'Orsay, et sera publiée dans les conditions réglementaires au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage.

Fait à Longjumeau, le 4 août 2014.

<p>Le Directeur</p>  <p>Guillaume WASMER</p>	<p>Le Directeur adjoint <i>Signature et paraphe</i></p>  <p>Béatrice BERMANN</p>
<p>Le Directeur adjoint</p>  <p>Nabil DERROUICHE</p>	<p>L'Adjoint des cadres hospitaliers</p>  <p>Christine PINABEL</p>
<p>L'Attachée d'administration hospitalière</p>  <p>Catherine LALANDE</p>	



PREFECTURE ESSONNE

Décision n ° 2014216-0001

**signé par
le directeur des centres hospitaliers d'Orsay et de Longjumeau**

le 04 Août 2014

**91 - Centres Hospitaliers de l'Essonne
Centre Hospitalier d'Orsay**

Décision portant délégation de signature
temporaire à Madame BEDNARSKI,
Directeur référent du Pôle Psychiatrie



DECISION

Portant délégation de signature

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005.921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 11 juin 2014 plaçant Monsieur Guillaume WASMER en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur des centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay à compter du 4 août 2014,

Vu l'arrêté ministériel du 19 novembre 2008 portant nomination de Madame Sandrine BEDNARSKI en qualité de Directeur adjoint aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'organisation de la direction,

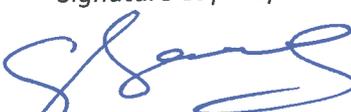
DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation temporaire est donnée à Madame Sandrine BEDNARSKI, Directeur des services Logistiques des centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay au sein du Pôle patrimoine, services économiques et logistiques, de l'EHPAD du centre hospitalier de Longjumeau et Directeur référent du pôle Psychiatrie du centre hospitalier d'Orsay pour procéder sur commission rogatoire à la remise du dossier de Madame Nelly GODEFROY, le 6 août 2014, et signer le procès-verbal de remise ainsi que les pièces afférentes à ce dossier.

La présente décision sera communiquée au trésorier, Receveur du centre hospitalier d'Orsay, et sera publiée dans les conditions réglementaires.

Fait à Longjumeau, le 4 août 2014

<p>Le directeur adjoint <i>Signature et paraphe</i></p>  <p>Sandrine BEDNARSKI</p> 	<p>Le directeur</p>  <p>Guillaume WASMER</p>
--	---



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2014185-0010

**signé par
le Secrétaire Général**

le 04 Juillet 2014

**91 - Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Essonne
Santé et Protection Animale**

Arrêté n °2014.PREF.DDPP/076 du 4 juillet
2014 relatif au Comité Technique de la
Direction Départementale de la Protection des
Populations de l'Essonne.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

ARRETE

n° 2014-PREF-DDPP/076

relatif au comité technique

de la direction départementale de la protection des populations de l'Essonne

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu les effectifs de la direction départementale de la protection des populations de l'Essonne à la date du 4 juin 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de la protection des populations de l'Essonne en date du 26 juin 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

Un comité technique est créé auprès du directeur départemental de la protection des populations .
Ce comité comporte 4 sièges de représentants titulaires du personnel.

Article 2

En application du 3^{ème} alinéa de l'article 13 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les représentants du personnel du comité technique mentionné à l'article 1^{er} sont élus au scrutin de sigle.

Article 3

Sont admis à voter par correspondance les agents n'exerçant pas leurs fonctions au siège d'une section de vote ou d'un bureau de vote, les agents en position d'absence régulière ou éloignés du service pour raisons professionnelles.

Sont également admis à voter par correspondance les agents empêchés de prendre part au vote direct par suite des nécessités de service.

Article 4

L'article 1^{er} du présent arrêté s'applique au comité technique de la direction départementale de la protection des populations de l'Essonne issu de la consultation organisée le 4 décembre 2014.

Les articles 2 et 3 du présent arrêté s'appliquent aux opérations électorales destinées à permettre le renouvellement de ce comité technique en 2014.

Sont abrogés à compter du 5 décembre 2014 les arrêtés suivants :

N° 2010.DDPP/37 du 26 octobre 2010 Fixant la composition du Comité Technique Paritaire de la Direction Départementale interministérielle de la Protection des Populations de l'Essonne.

n° 2010/PREF-DDPP/41 du 17 novembre 2010 Portant désignation des membres du comité technique paritaire de la direction départementale interministérielle de l'Essonne

Article 5

Le directeur départemental de la protection des populations de l'Essonne est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Evry, le 4 juillet 2014.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Alain ESPINASSE



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014213-0001

signé par

**l'Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi**

le 01 Août 2014

**91 - Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Pôle administration générale**

Arrêté de délégation n ° 2014/077 portant
décision d'agrément prise en application des
articles L 5212-8 et R 5212-15 du code du
travail

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

Unité territoriale de l'Essonne

**ARRETE n°2014-077 PORTANT DECISION D'AGREMENT
PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES
L 5212-8 ET R 5212-15 DU CODE DU TRAVAIL**

**LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L 5212-8 et R 5212-15 du Code du Travail relatifs aux accords d'entreprise sur l'emploi des travailleurs handicapés et à la procédure d'agrément des dits accords,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU l'arrêté n° 2013-PREF-MC-062 du 26 août 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

VU l'arrêté n°2013-111 du 31 décembre 2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, à Monsieur Marc BENADON, directeur régional adjoint de l'unité territoriale de l'Essonne,

VU l'accord d'entreprise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, relatif à l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, signé le 12 mai 2014 entre le représentant de l'établissement du CEA de Saclay, ayant son siège social à GIF-sur-YVETTE (91) et les organisations syndicales : CFDT, CFE-CGC et CFTC,

VU la demande d'agrément présentée le 11 juin 2014 par l'établissement du CEA de Saclay,

Considérant l'avis favorable donné par la commission emploi du comité départemental de l'emploi et de l'insertion lors de sa séance du 29 juillet 2014,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'Accord d'entreprise du 12 mai 2014 de l'établissement du CEA de Saclay en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, est agréé pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : un bilan intermédiaire de cet accord sera présenté au directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne à la fin du 2^{ème} trimestre 2015 afin d'évaluer les résultats de sa mise en œuvre.

Un bilan définitif sera présenté dans les mêmes conditions en septembre 2016.

Article 3 : le directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 31 juillet 2014

p/ Le Préfet de l'Essonne et par délégation
du Directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi d'Ile de France
Le Directeur régional adjoint,
Responsable de l'unité territoriale de l'Essonne

Marc BENADON



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014190-0012

**signé par
le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi**

le 09 Juillet 2014

**91 - Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Pôle travail**

Arrêté n ° PREF/ SCT/14/066 du 9 juillet 2014
accordant la médaille d'honneur agricole -
Promotion du 14 juillet 2014



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la consommation
du Travail et de l'emploi

Unité territoriale de l'Essonne

ARRETE PREF/SCT/14/066 du 09/07/2014

Accordant la Médaille d'Honneur Agricole

Promotion du 14 juillet 2014

**Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU le décret n° 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux Préfets ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU le décret n° 2001-740 du 23 Août 2001 modifiant le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011 ;

VU l'arrêté n° 2013-PREF-MC-062 du 6 août 2013 portant délégation de signature de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet, à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 2013 publié le 13 août 2013 au journal officiel n° 0187 nommant Monsieur Marc BENADON, Directeur Régional Adjoint de la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, Responsable de l'unité territoriale de l'Essonne à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

VU l'arrêté n° 2013-082 du 1^{er} septembre 2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à Monsieur Marc BENADON Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale de l'Essonne ;

A R R E T E

Article 1^{er} La médaille d'Honneur Agricole **échelon ARGENT** est décernée à :

- 1 : Madame ALMEIDA Arminda
OUVRIÈRE HORTICOLE - PESCHOUX ALFRED
- 2 : Madame AUGIS Caroline
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
- 3 : Monsieur BERRANGER David
EMPLOYE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
- 4 : Madame CHEVRAT Cécile
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
- 5 : Madame COSTA ROCHA RODRIGUES Clelia
COMPTABLE - YOPLAIT FRANCE
- 6 : Madame CROISILLE Sandrine
INGENIEUR INFORMATIQUE - CREDIT AGRICOLE
- 7 : Madame DERROU Ouardia
AGENT IMMOBILIER - CREDIT AGRICOLE
- 8 : Madame DODEMAN Carole
EMPLOYÉE DE BANQUE - CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ET I
- 9 : Madame GAREL Laeticia
AIDE COMPTABLE - UNION INVIVO
- 10 : Madame GUICHARD Saïda
RESPONSABLE DE MISE EN MARCHÉ - CREDIT AGRICOLE ASSURANCES
- 11 : Monsieur HAYE Denis
RESPONSABLE INFORMATIQUE - CREDIT AGRICOLE TITRES
- 12 : Madame ILLES Dorothée
COMMERCIALE - CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ET I
- 13 : Madame LAMY Catherine
INGENIEUR INFORMATIQUE - CREDIT AGRICOLE
- 14 : Monsieur PELLOUX Pierre
DIRECTEUR ADJOINT - CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES
- 15 : Madame RABLOT Sandra
CHARGÉE D'AFFAIRES BANQUE PRIVÉE - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
- 16 : Monsieur TAVARES PEREIRA José Carlos
CHEF D'EQUIPE - VOISIN PARCS ET JARDINS
- 17 : Monsieur VOEUNG My
GESTIONNAIRE ARCHIVISTE - GROUPAMA

Article 2 La médaille d'Honneur Agricole **échelon VERMEIL** est décernée à :

- 1 : Madame BELAHCENE-ANCELIN Houria
INFORMATICIENNE - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
- 2 : Monsieur BRAQUET Michel
INFORMATICIEN - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
- 3 : Monsieur BRIOUDE Claude
CADRE - ANALYSE RISQUE - CREDIT AGRICOLE

4 : Monsieur BRUNIER Pascal
COMMERCIAL - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
5 : Monsieur CHAMBON Pierre
CONSEILLER FINANCIER - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
6 : Madame ESCLADE Thérèse-Marie
INGÉNIEUR D'ETUDES - CREDIT AGRICOLE
7 : Madame KERESLIDZE Patrica
CADRE BANCAIRE - CREDIT AGRICOLE
8 : Madame LACOINTE Annick
AGENT D'ENTRETIEN - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
9 : Monsieur NOUGARET Alain
CHEF DE SERVICE ADJOINT - UNION INVIVO
10 : Madame REVERDY Sylvie
ASSISTANTE DE DIRECTION - LYCEE HORTICOLE ET PAYSAGER SAINT ANTOINE
11 : Madame RICHER Catherine
ASSISTANTE BANCAIRE - CREDIT AGRICOLE TITRES
12 : Monsieur TAVARES PEREIRA José Carlos
CHEF D'EQUIPE - VOISIN PARCS ET JARDINS
13 : Monsieur THOMAS Didier
CADRE COMPTABLE - CREDIT AGRICOLE

Article 3 La médaille d'Honneur Agricole **échelon OR** est décernée à :

1 : Madame BAZIN Marie-Martine
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
2 : Madame BERNARD Annick
CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE SPECIFIQUE - CREDIT AGRICOLE CARDS & PAYMENTS
3 : Madame BOUSCARAT Dominique
INFORMATICIENNE - CREDIT AGRICOLE TITRES
4 : Monsieur BRIOUDE Claude
CADRE - ANALYSE RISQUE - CREDIT AGRICOLE
5 : Madame BUFFET Mireille
COORDONNATEUR EN PROTECTION SOCIALE - CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE IDF CMSA
6 : Monsieur CHAUSSE Thierry
INGENIEUR INFORMATICIEN - GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES G2S
7 : Monsieur DAN Jean-Claude
AGENT ADMINISTRATIF ARCHIVES - GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
8 : Madame DELROCHE Andrée
SECRÉTAIRE - CNMCCA
9 : Monsieur EL KHAZEN Salah
TECHNICIEN LOGISTIQUE - GROUPAMA LOGISTIQUE & ACHATS
10 : Madame LECAILLE Naznine
SALARIEE - CREDIT AGRICOLE
11 : Madame LEQUITTE Marie-Annick
CONSEILLER TECHNIQUE TITRES - CREDIT AGRICOLE TITRES
12 : Madame MARICOT Patricia
DIRECTEUR DE CLIENTÈLE - GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
13 : Monsieur PEREZ Alain
ASSISTANT D'ACTIVITÉS BANCAIRES - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
14 : Monsieur PETRONIO Pierre
INFORMATICIEN - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
15 : Monsieur PIERRE Philippe
EMPLOYÉ DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE
16 : Monsieur RELAND Marc
CHARGE DE FORMATION - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
17 : Madame ROCHER Françoise
ASSISTANTE - SECRETAIRE - GROUPAMA
18 : Madame TOUPIN Murielle
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ASP - CREDIT AGRICOLE ASSURANCES

19 : Monsieur VERGER René
RESPONSABLE D'UNITE - CAAGIS

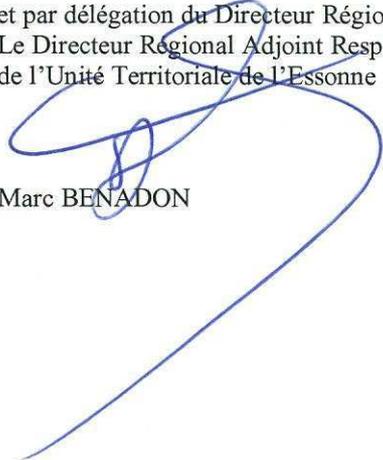
Article 4 La médaille d'Honneur Agricole **échelon GRAND OR** est décernée à :

- 1 : Madame BENCHIKHOUNE Mireille
COLLABORATRICE - GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
- 2 : Monsieur BOUSCARAT Gilbert
GESTIONNAIRE EXPLOITATION - CREDIT AGRICOLE TITRES
- 3 : Monsieur HOFFMAN Maurice
CONDUCTEUR D'ENGINS - FRANCE GALOP
- 4 : Madame JULLIEN Jeannine
MANAGER SECTEUR MOA - CREDIT AGRICOLE TITRES
- 5 : Monsieur MASSE Alain
DIRECTEUR D'AGENCE - CREDIT AGRICOLE - CRCAM
- 6 : Madame PIGNAULT Jocelyne
ANALYSTE ELS - CREDIT AGRICOLE TITRES

Article 5 Le Directeur Régional Adjoint Responsable de l'Unité Territoriale de l'Essonne est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet de l'Essonne
et par délégation du Directeur Régional,
Le Directeur Régional Adjoint Responsable
de l'Unité Territoriale de l'Essonne

Marc BENADON





PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2014190-0013

signé par
le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi

le 09 Juillet 2014

91 - Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Pôle travail

Arrêté n ° PREF/ SCT/14/065 du 9 juillet 2014
accordant la médaille d'honneur du travail -
Promotion du 14 juillet 2014

PREFET DE L'ESSONNE

**Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la consommation
du Travail et de l'emploi**

Unité territoriale de l'Essonne

ARRETE PREF/SCT/14/065 du 09/07/2014

Accordant la Médaille d'Honneur du Travail

Promotion du 14 juillet 2014

**Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la Médaille d'Honneur du Travail ;
- VU l'arrêté du 7 février 1957 de Monsieur le Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité Sociale ;
- VU la circulaire BC du 1er avril 1957 de Monsieur le Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale ;
- VU le décret n° 74-229 du 6 mars 1974 de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population ;
- VU la circulaire BC 22 du 9 juillet 1974 de Monsieur le Ministre du Travail ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de Monsieur le Ministre du Travail ;
- VU le décret n° 75-864 du 11 septembre 1975 de Monsieur le Ministre du Travail ;
- VU le décret N° 84-591 du 4 juillet 1984, relatif à la Médaille d'Honneur du Travail ;
- VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur du Travail ;
- VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- VU le décret N° 2000-1015 du 17 Octobre 2000, modifiant le décret N°84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la Médaille d'Honneur du Travail ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011 ;

VU l'arrêté n° 2013-PREF-MC-062 du 6 août 2013 portant délégation de signature de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet, à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 2013 publié le 13 août 2013 au journal officiel n° 0187 nommant Monsieur Marc BENADON, Directeur Régional Adjoint de la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, Responsable de l'unité territoriale de l'Essonne à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

VU l'arrêté n° 2013-082 du 1^{er} septembre 2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à Monsieur Marc BENADON Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'unité territoriale de l'Essonne ;

A R R E T E

Article 1^{er} La médaille d'Honneur du travail **échelon ARGENT** est décernée à :

- 1 : Madame AAKEL Myriam
AIDE SOIGNANTE - HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
- 2 : Madame ABADIN Clara
CHEF SERVICES COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF - STE D'EXPLOITATION DE L'ESPACE
HAMELIN -SEEH
- 3 : Monsieur ABICHOU Sayah
COFFREUR - EIFFAGE TP
- 4 : Madame ABOSO Hélène
REFERENT TECHNIQUE DU RECOUVREMENT - URSSAF PARIS-REGION PARISIENNE
- 5 : Monsieur ADONAI Victorin
CUISINIER - SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL
- 6 : Monsieur AGERON Thierry
INGÉNIEUR - UTAC
- 7 : Monsieur AGULLO Philippe
PILOTE DE LIGNE - AIR FRANCE
- 8 : Monsieur AHSSINI Lahcen
RIPEUR - EUROPE SERVICES DECHETS
- 9 : Madame AKINDELE Hannou
AIDE SOIGNANTE - GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS
- 10 : Monsieur ALBRAND Thierry
RESPONSABLE SYSTEMES VEHICULE - PSA PEUGEOT CITROEN
- 11 : Madame ALCARAZ Céline
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE - COMPTABLE - COMITE D'ENTREPRISE DE LA CAF DE
PARIS
- 12 : Monsieur ALEXANDRE Frédéric
DIRECTEUR TRAVAUX PRINCIPAL - EIFFAGE CONSTRUCTION IDF HABITAT
- 13 : Madame ALMEIDA Ana
GESTIONNAIRE PAIE - ARMAND THIERY SAS
- 14 : Monsieur AMDIDOUCHE Alain
CHAUFFEUR - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS
- 15 : Madame AMELOT Béatrice
CADRE DE BANQUE - BANQUE PRIVEE EUROPEENNE - BPE
- 16 : Madame AMRAM Sylvie
STANDARDISTE - HOTESSE - SCP DELECROIX

17 : Monsieur ANCERNE Alain
TECHNICIEN D'ATELIER - ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
18 : Monsieur ANDRE Thierry
PHARMACIEN - SANOFI AVENTIS R&D
19 : Madame ANDRIANTAHINA Valérie
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
20 : Monsieur ANGLIO Léandre
CONTREMAITRE MANUTENTIONNAIRE - GEOPARTS
21 : Monsieur ANTIER Georges
INGENIEUR - CAMECA
22 : Madame ANTIGNY Sandrine
CHARGE D'ACTIONS COMMERCIALES - ALLIANZ IARD
23 : Madame ANTOINE Céline
CONTRÔLEUR DE GESTION - CREDIT FONCIER DE FRANCE
24 : Monsieur ARCHAMBAULT Eric
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
25 : Madame ARMAND Isabelle
ASSISTANTE DE DIRECTION - ARAYMOND
26 : Monsieur ARNACE Lionel
TECHNICIEN EXPERT ROBOTIQUE - KUKA FRANCE
27 : Madame ARNAUD Josiane
ASSISTANTE DE GESTION - SOCIETE LOUIS VUITTON SERVICES
28 : Madame ARRAS Gaétane
MONITRICE - SWISS POST SOLUTIONS
29 : Monsieur ARUMAINAYAGAM Pathmanathan
AGENT DE SERVICE - ACENI SERVICES ASSOCIES
30 : Madame ARZEUX Armande
RESPONSABLE CAISSIERE - ARPEGE
31 : Monsieur ASSOUS Maurice, Marc
DÉCOMPTEUR SANTÉ - RISQUES CIVILS DE LA BOULANGERIE
32 : Madame ATTALI Chantal
HOTESSE STANDARDISTE - EBSCO INFORMATION SERVICES
33 : Monsieur ATTOH-MENSAH Joseph
CONDUCTEUR POIDS LOURDS - VEOLIA PROPTE
34 : Monsieur AUBRIOT Olivier
COORDINATEUR DE DOCUMENTATION TECHNIQUE - AIR FRANCE
35 : Monsieur AUBRY Philippe
INGÉNIEUR INFORMATICIEN - ALSTOM GRID
36 : Madame AUDEBERT Bénédicte
COMPTABLE - FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
37 : Madame AURIOL Véronique
TECHNICIEN INFORMATIQUE - AIR FRANCE
38 : Monsieur AUVRAY Gilles
SOUDEUR ARGON - SNECMA GROUPE SAFRAN
39 : Madame AVENEAU Christiane
ASSISTANTE DE DIRECTION - BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
40 : Monsieur AYROLES Pascal
CONDUCTEUR DE MATÉRIEL P.L. - OTUS
41 : Monsieur BABOT Joseph
CONSEILLER DE VENTE - STÉ D'EXPLOITATION RAPP
42 : Monsieur BACHELOT Bertrand
CHEF D'ATELIER - ATELIERS DE FABRICATION D'AGENDAS
43 : Madame BACHET Isabelle
CHEF DE PROJET - VALEO SYSTEMES THERMIQUES
44 : Madame BAGHER AZARI KHAMENEH Sharareh
AIDE ADMINISTRATIF - ASSOCIATION VALENTIN HAÛY
45 : Monsieur BAIVIER Pascal
CHARGÉ DE CLIENTÈLE - ECORAIL
46 : Madame BAKANOVIC Velimirka
AGENT DE SERVICE - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
47 : Monsieur BALALUD Christian
CUISINIER - COMPASS GROUP FRANCE
48 : Monsieur BALMY Michael
CHEF DE RÉCEPTION - ASSISTANT DE DIRECTION - ROYAL REGENCY GESTION

49 : Madame BALTAZAR Anne
CLERC - SCP MARTIN-CORIC-LEOTY- SAVARY

50 : Monsieur BARBAT Laurent
INGENIEUR - CRAMIF

51 : Madame BARBET Natacha
AIDE - SOIGNANTE - CENTRE MEDICAL ET PEDAGOGIQUE

52 : Madame BARDEL Sophie
AUXILIAIRE DE VIE - AFAD

53 : Madame BAREAU Christine
CADRE - MBDA FRANCE

54 : Madame BARGES Sylvie
EMPLOYE COMMERCIAL - ATAC AUCHAN

55 : Monsieur BARLIER Laurent
CONSEILLER CLIENTELE - REUNICA

56 : Madame BARTHELEMY Marie-Anne
RESPONSABLE DU SERVICE ENVIRONNEMENT - IPSEN INNOVATION

57 : Monsieur BARUCQ Philippe
TECHNICIEN ESCALE - AIR FRANCE

58 : Monsieur BASSET Didier
INGENIEUR ELECTRONICIEN - PSA PEUGEOT CITROEN

59 : Madame BASTIEN Marie-Laurence
PRINCIPALE DE GESTION LOCATIVE - FONCIA IMMOBILIAS

60 : Madame BASTIEN Sophie
CHARGEES DE FACTURATION - ESUS BUREAUTIQUE

61 : Monsieur BATISTA Amorim
MAÇON BOISEUR - CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION

62 : Monsieur BAUDRY Loïc
CHIMISTE - SANOFI AVENTIS R & D

63 : Monsieur BAUDRY Jean-Luc
TECHNICIEN - RADIO FRANCE

64 : Monsieur BAVOIL Romuald
EMPLOYE TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE

65 : Madame BEAUVAIS Sylvie
CHEF ADJOINT 2ÈME ECHELON - DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIV

66 : Monsieur BECK Alain
CHEF DE SERVICE COMMERCIAL - SNECMA GROUPE SAFRAN

67 : Monsieur BEDIER Bruno
INFORMATICIEN - THALES GLOBAL SERVICES

68 : Madame BEFFERAT Valérie
EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

69 : Monsieur BEIGNON Jean-Philippe
INGENIEUR APPLICATION - SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE

70 : Monsieur BELAIN Brahim
CHEF MACHINISTE - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

71 : Monsieur BELVIGNE Thierry
INFORMATICIEN - DALKIA FRANCE

72 : Monsieur BENAICHA Mohamed
EQUIPIER DE COLLECTE RETRAITÉ - SITA IDF

73 : Madame BENAÏSSA Ouiza
INFIRMIÈRE - HOPITAL PRIVE D'ANTONY

74 : Madame BENARD Nathalie
CHARGÉ D'ETUDES COMPTABLE N1 - GENERALI VIE

75 : Madame BENNANI Aïcha
EMPLOYÉE DE BANQUE - ATTIJARIWafa BANK EUROPE

76 : Monsieur BENOIST Bruno
INGENIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE

77 : Monsieur BENZAÏED Ali
CHAUFFEUR - ATEMAX FRANCE

78 : Madame BERNARD Sandra
CADRE - SOCIETE GENERALE

79 : Monsieur BERNAT Didier
INGENIEUR DE MAINTENANCE - SCHNEIDER ELECTRIC PROTECT & CONTROLE

80 : Monsieur BERNET Philippe
EMPLOYE DE BANQUE - BNP PARIBAS

81 : Monsieur BERRIAUD Christophe

INGENIEUR - CEA
 82 : Monsieur BERTHELOT Didier
 TECHNICIEN - XEROX
 83 : Madame BERTHO Béatrice
 HÔTESSE D'ACCUEIL - AIR FRANCE
 84 : Monsieur BERTHOD Gilles
 TECHNICIEN SUPERIEUR METALLURGISTE - SNECMA
 85 : Monsieur BERTIN Yannick
 RESPONSABLE TRAVAUX BTP - LOXAM
 86 : Madame BESSE Isabelle
 DIRECTEUR RESPONSABLE DE SITE - SVICA
 87 : Monsieur BESTEL Bruno
 DIRECTEUR DES SYSTEMES ET COMPOSANTS TRANSVERSEES - PAGES JAUNES
 88 : Monsieur BETTON David
 CHEF DE CHANTIER - M2EP
 89 : Madame BHOYROO Florence
 GESTIONNAIRE DES VENTES - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 90 : Madame BIDAULT Catherine
 EMPLOYEE ADMINISTRATIVE - SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE - SEE
 91 : Madame BILLARAND Charline
 AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIÉ - ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL
 92 : Monsieur BILLARD Hugues
 ASSISTANT MANAGER - SELECT SERVICE PARTNER
 93 : Monsieur BILLON Marc
 TECHNICIEN - CEA
 94 : Monsieur BIRE Patrice
 EMPLOYE / AGENT DE MAITRISE - AXA FRANCE
 95 : Madame BLANCHARD Sonia
 INFIRMIERE D.E. - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
 96 : Monsieur BLANCHARD Jean-Christophe
 CONDUCTEUR DE PRESSE A CERCLER - ONDULYS TAILLEUR
 97 : Monsieur BLANCHART Jean-louis
 DIRECTEUR DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES - THALES SYSTEMES AEROPORTES
 98 : Madame BLOT Sylvie
 ASSISTANTE TECHNICO- COMMERCIAL - CAISSE D'EPARGNE IDF
 99 : Madame BOCQUIER Martine
 AIDE SIOGNANTE - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD
 100 : Monsieur BOIZIAU Olivier
 INFORMATICIEN - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 101 : Monsieur BONGIBAUT Laurent
 AGENT TECHNIQUE - SDEL VIDEO TELECOM - AXIANS INFOCOM
 102 : Monsieur BONIN Olivier
 PROFESSIONNEL D'ESSAI - PSA PEUGEOT CITROEN
 103 : Madame BONNAFOUS Yannick
 AGENT LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 104 : Madame BONNEAU Chantal
 AIDE-SOIGNANTE - HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
 105 : Monsieur BONNEL Eric
 RESPONSABLE DOMAINE ETUDES - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 106 : Monsieur BOOKER Patrick
 TECHNICO-COMMERCIAL - HABASIT FRANCE
 107 : Monsieur BORDEAUX Christophe
 CADRE SOCIETE D'ASSURANCES - ALLIANZ IARD
 108 : Madame BORGARD Anne-France
 INGENIEUR D'ETUDES - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 109 : Monsieur BORIN Emmanuel
 TECHNICIEN D'ESSAIS - D2T
 110 : Madame BORNAT Claudine
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 111 : Monsieur BORVON Alain
 TECHNICIEN SUPERIEUR DE GESTION - RADIO FRANCE
 112 : Madame BOUCHER Ingrid
 SECRETAIRE DE DIRECTION - ANDRA
 113 : Madame BOUCHET Eliane

CADRE ADMINISTRATIF - HOPITAL FOCH
 114 : Madame BOUDAILLIEZ Françoise
 RETRAITÉE - SOPEDI
 115 : Monsieur BOUDIC Marc
 TECHNICIEN EXPERIMENTÉ JURIDIQUE ET CONTENTIEUX - POLE EMPLOI SERVICES
 116 : Monsieur BOUDIER Franck
 DIRECTEUR QUALITÉ - CERA
 117 : Madame BOUHOURS Marie
 EMPLOYE COMPTABILITE - LEROY MERLIN
 118 : Monsieur BOUILLON Frédéric
 TOURNEUR - DAILLOUX
 119 : Madame BOULANGER Agnès
 FISCALISTE - SOCIETE GENERALE
 120 : Monsieur BOULAY Jean-Luc
 EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 121 : Madame BOULOGNE Sophie
 AGENT COMMERCIAL - AIR FRANCE
 122 : Monsieur BOURDELIER Gilles
 DIRECTEUR TRAVAUX CADRE - NORD FRANCE CONSTRUCTIONS
 123 : Monsieur BOURDIN Laurent
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE - GAME INGENIERIE
 124 : Monsieur BOURDOISEAU Eric
 CHARGÉ REFERENTIELS MARCHÉS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE
 125 : Monsieur BOURGEOIS Philippe
 INGENIEUR - CEA
 126 : Monsieur BOURGOGNE Marc
 TECHNICIEN APRES VENTE - PSA PEUGEOT CITROEN
 127 : Monsieur BOUTONNET Laurent
 INFORMATICIEN - MBDA FRANCE
 128 : Monsieur BOUZIDI Mourad
 COMMERCIAL CHEF DE SECTEUR - SA V33
 129 : Monsieur BOYER Alain
 TECHNICIEN ADMINISTRATIF - SANOFI AVENTIS
 130 : Madame BRACHET Murielle
 EMPLOYEE DE COMMERCE - MONOPRIX
 131 : Monsieur BRAGARD Arnaud
 CADRE ADMINISTRATIF HOSPITALIER - INSTITUT CURIE
 132 : Monsieur BRASSEUR Emmanuel
 MECANICIEN - RENAULT SPORT F1
 133 : Madame BRAULT Alexandra
 RESPONSABLE DE SECTEUR - HLM SOVAL
 134 : Madame BRESSY Sandrine
 COMPTABLE - FNAC FORUM
 135 : Madame BRETON Véronique
 EMPLOYEE DE BANQUE - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF
 136 : Monsieur BRIERRE Alexis
 INGÉNIEUR - TOTAL LUBRIFIANTS
 137 : Monsieur BROCARD Gilles
 INFORMATICIEN - BANQUE DE FRANCE
 138 : Madame BRONNE Nadège
 ASSISTANTE MEDICALE - ACMS
 139 : Madame BROSSIER Michèle
 CADRE ADMINISTRATIF - POLE EMPLOI IDF
 140 : Monsieur BRUN Eric
 VENDEUR MAGASINIER 8ÈME ECHELON - DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET
 ADMINISTRATIF
 141 : Monsieur BUIRETTE Christian
 RESPONSABLE D'EXPLOITATION - LFB BIOMEDICAMENTS
 142 : Monsieur BUREAU Stéphane
 DIRECTEUR PILOTE ET INDUSTRIALISATION - CHANEL
 143 : Monsieur BURGUIERE Denis
 MECANICIEN - AIR FRANCE
 144 : Monsieur BUSEYNE Jean-Luc
 VENDEUR EPCS - CARREFOUR
 145 : Monsieur BYL Jérôme
 RÉPARATEUR EN ASCENSEUR - DRIEUX COMBALUZIER

146 : Monsieur CABE Jean-Loup
INGÉNIEUR - MBDA FRANCE

147 : Monsieur CALCAVINO Laurent
TECHNICIEN D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE

148 : Madame CALLEY Aïcha
ASSISTANTE ACHAT - EAU DE PARIS

149 : Monsieur CARMELLE Gilbert
DIRECTEUR DE MARCHÉ - GEODIS INTERSERVICES

150 : Monsieur CARIA José
CADRE POSITION 2 - ERICSSON FRANCE

151 : Madame CARON Sabrina
RESPONSABLE PRÉPARATION OJD - MONDADORI MAGAZINES FRANCE

152 : Monsieur CARRERE-GEE Marc
RESPONSABLE REGIONAL INFORMATIQUE - DOCAPOST DPS ORSID

153 : Madame CARRIC Catherine
INGÉNIEUR BIOMÉDICAL - GE MEDICAL SYSTEMS SCS

154 : Monsieur CARRIER Michel
ASSISTANT TECHNIQUE D'EXPLOITATION - SOGERES

155 : Monsieur CASCARRA Philippe
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE

156 : Monsieur CASSARINO Marc
TECHNICIEN DU SERVICE MEDICAL - SMAMIF

157 : Madame CATANZANO Isabelle
MANAGER 2 INDEMNISATION - ALLIANZ IARD

158 : Madame CAUMON Christèle
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

159 : Monsieur CAZALI Stéphane
CHEF D'EQUIPE - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES LCM

160 : Madame CELINAIN Corinne
TECHNICIEN DE LABORATOIRE - SANOFI AVENTIS R&D

161 : Monsieur CERDAN Jean-Marc
INGÉNIEUR - SODERN

162 : Monsieur CERISIER Eric
TECHNICIEN RECHERCHE ETUDE - RENAULT

163 : Madame CERVESATO Sylvie
SECRETAIRE ASSISTANTE - ATAC

164 : Monsieur CESARI Alexandre
TECHNICIEN QUALITÉ - PSA PEUGEOT CITROEN

165 : Madame CEYLAN Halime
TECHNICIENNE DE SURFACE - ACNA ETABLISSEMENT D'ORLY

166 : Madame CHABENAT Carole
SECRÉTAIRE - CNP ASSURANCES

167 : Madame CHABREUIL Sophie
CONSULTANT INTERNE RH - ACOSS

168 : Monsieur CHAGNOT Stéphane
CADRE - AIR FRANCE

169 : Monsieur CHAGOT Philippe
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE

170 : Monsieur CHAMOIN Arnaud
INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN

171 : Monsieur CHAOUAT Bruno
INGÉNIEUR - ONERA

172 : Monsieur CHAPELAIN Dominique
AGENT DE MAITRISE - TRANSGOURMET

173 : Monsieur CHAPOTIN Hervé
INGENIEUR INFORMATICIEN - THALES GLOBAL SERVICES

174 : Madame CHAPPAZ Joëlle
MANAGER METIER CHARCUTERIE - CARREFOUR

175 : Monsieur CHARAMON Marc
CHEF D'EQUIPE DES RELEVEURS - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE

176 : Monsieur CHARGELEGUE Christophe
CHEF D'EQUIPE CONDUCTEUR AUTOMOBILE - MAIRIE DE PARIS

177 : Madame CHARLET Nadia
ADJOINT ADMINISTRATIF - VILLE DE VAUHALLAN

178 : Monsieur CHASSAGNY Hervé
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION - SACIJO

179 : Monsieur CHATENET Eric
 ANIMATEUR HSE - LFB BIOMEDICAMENTS

180 : Madame CHEN Tong-Chiew
 INFIRMIÈRE - GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS

181 : Monsieur CHENAY Alain
 TECHNICIEN - AIR FRANCE

182 : Monsieur CHENEVIÈRE Pascal
 INGÉNIEUR SOUTIEN TECHNIQUE - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

183 : Monsieur CHERONET Bruno
 COMPTABLE - SPIE SCGPM

184 : Madame CHEVREUX Elodie
 HOTESSE DE L'AIR - AIR FRANCE

185 : Monsieur CHIARENA Christian
 RESPONSABLE COMMERCIAL FRUITS ET LÉGUMES - CARREFOUR PROXIMITÉ

186 : Monsieur CHIAVERINI Pascal
 COMMANDANT DE BORD - AIR FRANCE

187 : Madame CHIKH Véronique
 VENDEUSE - SUPER U DIAMIR

188 : Monsieur CHMITELIN Frank
 DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING - ADISSEO FRANCE S.A.S.

189 : Madame CHOPINEAU Martine
 AGENT LEGISLATION - CPAM DE L'ESSONNE

190 : Monsieur CHOUARAIN Laurent
 DESSINATEUR INDUSTRIEL - PSA PEUGEOT CITROEN

191 : Madame CICOLIN Sophie
 SURVEILLANTE DE TRAVAUX - LYONNAISE DES EAUX

192 : Madame CINQUIN Mariy Paule
 ASSISTANTE JURIDIQUE - LEFEVRE PELLETIER ET ASSOCIES

193 : Monsieur CLEMANCET Laurent
 CHAUFFEUR POIDS LOURD - SOLEVAL

194 : Madame CLEMENT Catherine, Anne
 TECHNICIEN SUP RECHERCHE SPECIALISE - LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE

195 : Monsieur CLEREMPUY Philippe
 REGIONAL INFRASTRUCTURE LEADER FRANCE-BENELUX - GE HEALTHCARE EUROPE

196 : Monsieur CLOISEAU Christophe
 CADRE TECHNIQUE D'ENTRETIEN - AIR FRANCE

197 : Madame COCHARD Valérie
 COMPTABLE - OPPBTP

198 : Monsieur COEURDEROY Marcel
 CARISTE D'ENTREPOT - LE DELAS

199 : Madame COHEN Juliette
 CHARGÉE DE GESTION DE TRÉSORERIE - ACOSS

200 : Monsieur COIPEL Hugues
 JARDINIER - SUPELEC

201 : Monsieur COLAS Jérôme
 AGENT DE SECURITE - CEA/DAM ILE DE FRANCE

202 : Madame COLLIGNON Sandrine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CNP ASSURANCES

203 : Madame COLLINO Roberta
 RESPONSABLE PORTEFEUILLE PROJETS - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

204 : Madame COQUART Françoise
 INGÉNIEUR - SAFRAN STRUCTIL

205 : Madame CORCHIA Laurence
 EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

206 : Monsieur CORINUS Eric
 TECHNICIEN COMMERCIAL - AIR FRANCE

207 : Madame CORIOU Pascale
 DESSINATRICE PROJETEUR - BANQUE DE FRANCE

208 : Monsieur CORNIÈRE Florent
 ANALYSTE CREDIT - SOCIETE GENERALE

209 : Monsieur CORREIA Joseph
 SUPPORT INFORMATIQUE - SGS MULTILAB

210 : Monsieur CORREIA Christian
 EMPLOYE DE BANQUE - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF

211 : Madame COSOLETO Patricia
 EMPLOYE ADMINISTRATIF - LEROY MERLIN
 212 : Monsieur COTTENCIN Philippe
 CHAUFFEUR - PRO BTP
 213 : Madame COTTONE BICH Monique
 CADRE DE SANTÉ - HOPITAL PRIVE LES MAGNOLIAS
 214 : Monsieur COUEPEL Antoine
 SALARIÉ - CABINET OLIVIER CASSIEN
 215 : Monsieur COURBEZ Jean-Pierre
 AGENT RÉSEAUX - SOCIETE DES EAUX DE MELUN
 216 : Monsieur COURBON Eric
 INGÉNIEUR - ALSTOM GRID
 217 : Madame COURQUEUX Evelyne
 APPROVISIONNEUR - INTERMARCHÉ
 218 : Madame COURTOIS Catherine
 EMPLOYÉE DE COMPTAGE - BRINK'S EVOLUTION
 219 : Madame COZIC Corinne
 SECRETAIRE - L'EQUIPE
 220 : Madame CREPY Marie-Pierre
 RESPONSABLE DES VENTES - GENEDIS - PROMOCASH
 221 : Madame CRESPEL Agnès
 CHEF DE PROJET - SOCIETE GENERALE
 222 : Monsieur CREVEL Fabrice
 GARDIEN - LOGEMENT FRANCILIEN
 223 : Monsieur CROUARD Nicaise
 TECHNICIEN EN GÉNIE CLIMATIQUE - COFELY RESEAUX
 224 : Madame CUILLERAT Carole
 LEADER COMMERCIAL - AIR FRANCE
 225 : Monsieur CURRON Michel
 RESPONSABLE D'AGENCE COMMERCIALE - SOCIETE EMILE MAURIN
 226 : Madame DA COSTA Marie-Claude
 COMPTABLE - ADEC IDF SUD
 227 : Madame DA COSTA Nathalie
 TECHNICIENNE SUPÉRIEURE DE LABORATOIRE - INSTITUT DE RECHERCHES SERVIER
 228 : Madame DA COSTA Catalina
 GARDIENNE D'IMMEUBLE - LOGEMENT FRANÇAIS
 229 : Monsieur DA COSTA Jean-Marc
 TECHNICIEN ETUDE DE PRIX - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 230 : Monsieur DA POS Jean-luc
 CHAUFFEUR POIDS LOURD - SITA ILE DE FRANCE
 231 : Madame DA ROCHA Fernanda
 EMPLOYE LIBRE-SERVICE - AUCHAN
 232 : Monsieur DA SILVA Paulo
 CONCEPTEUR AUTOMOBILE - PSA PEUGEOT CITROEN
 233 : Monsieur DA SILVA Artur
 TECHNICIEN COMMERCIAL - ITEC
 234 : Madame DABET Edwige
 INFIRMIERE DE BLOC - HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
 235 : Madame DACHICOURT Magali
 EMPLOYEE COMMERCIALE - CARREFOUR MARKET
 236 : Monsieur DAIX Denis
 TECHNICIEN SUPERIEUR - CEA
 237 : Monsieur DALENS Jérôme
 INGENIEUR INFORMATIQUE - THALES SERVICES
 238 : Madame DALMES-SIGNOL Catherine
 COMPTABLE - RADIO FRANCE
 239 : Monsieur DAMIOT Frédéric
 RESPONSABLE CHANTIER - LYONNAISE DES EAUX FRANCE
 240 : Monsieur DANTAN Amalric
 RESPONSABLE. D'EQUIPE DE PRODUCTION - POLE EMPLOI INTERNATIONAL
 241 : Monsieur DANZER Nicolas
 INFORMATICIEN - AIR FRANCE
 242 : Madame DARDEAU Jasmine
 ADJOINT ADMINISTRATIF - VILLE DE LA NORVILLE

243 : Monsieur DARDY Florent
ANALYSTE - PSA PEUGEOT CITROEN
244 : Monsieur DAVID Bernard
INGENIEUR - CEA
245 : Monsieur DE ALMEIDA Domingos
AGENT D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES - OTUS VEOLIA
246 : Madame DE ARAUJO Stéphanie
EMPLOYÉE D'ASSURANCE - AXA FRANCE IARD
247 : Monsieur DE AZEVEDO Armando
TECHNICIEN AERONAUTIQUE - AIR FRANCE
248 : Monsieur DE BARROS SOARES Carlos
CHEF DE CHANTIER - BOUYGUES BATIMENT IDF
249 : Monsieur DE BEUCORPS Guy
INGENIEUR - MBDA FRANCE
250 : Madame DE BO Laurence
OPÉRATRICE DE SAISIE - SWISS POST SOLUTIONS
251 : Monsieur DE BROSSARD Guillaume
INGENIEUR PRESTATIONS - PSA PEUGEOT CITROEN
252 : Monsieur DE FIGUEIREDO José
AGENT DE MAITRISE - RENAULT SPORT F1
253 : Monsieur DE GENDRE Nicolas
CADRE INGÉNIEUR - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
254 : Madame DE LUISE Christelle
CHARGÉE DE RAYON ALIMENTAIRE - MONOPRIX
255 : Madame DE OLIVEIRA Marie-Madeleine
RESPONSABLE DE SITE ADJOINTE - SOFLOG TELIS
256 : Madame DE SOUSA Conceicao
FORMATRICE - TRAVEL LAB
257 : Madame DE SOUSA Fabienne
AGENT DE BANQUE - CAISSE D'EPARGNE IDF
258 : Monsieur DE WAMBERSIE Laurent
AGENT DE MAITRISE - SNECMA GROUPE SAFRAN
259 : Madame DEBAT Catherine
GESTIONNAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
260 : Madame DECRAS Betty
PHARMACIEN - DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT - LABORATOIRES BOIRON
261 : Madame DEGOT Isabelle
RESPONSABLE D'EQUIPE MIDDLE OFFICE - BNP PARIBAS
262 : Madame DELABARRE Sophie
RÉFÉRENT TECHNIQUE - CPAM DE L'ESSONNE
263 : Monsieur DELANNOY René
CONDUCTEUR DE TRAVAUX - RENAULT
264 : Madame DELHOUME Magalie
CORRESPONDANCIERE TELEPHONIQUE - DAVIGEL
265 : Monsieur DELIAS Noël
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
266 : Monsieur DELICE Jeannot
GESTIONNAIRE - AUCHAN BRETIGNY SUR ORGE
267 : Madame DELZENNE Isabelle
ASSISTANTE COMMERCIALE - SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE
268 : Monsieur DEMARLY Laurent
CHEF DE PROJET - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
269 : Monsieur DEME Amadou
CARISTE - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
270 : Monsieur DENOEL Jean-louis
INGÉNIEUR EN INFORMATIQUE - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
271 : Monsieur DEPONT Frédéric
RESPONSABLE DE PROJETS UTILISATEURS - CNP ASSURANCES
272 : Monsieur DERST Eric
COMPTABLE - SOCIETE POMONA
273 : Madame DESFRAY Dalida
ATTACHÉE BACK OFFICE - ECONOCOM SERVICES
274 : Monsieur DESIRI Jean
BOISEUR - EIFFAGE CONSTRUCTION IDF HABITAT
275 : Monsieur DESMETTRE Sylvain
EMPLOYÉ - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA

276 : Monsieur DESPLANCHES Joël
INGÉNIEUR INFORMATIQUE - INFORMATIQUE CDC

277 : Monsieur DESSENDIER Alain
RESPONSABLE ENTREPOT - POMONA PASSION FROID

278 : Monsieur DEVEYEX Christophe
TECHNICO COMMERCIAL - SOCIETE BETON VICAT

279 : Monsieur DEVOYON Laurent
TECHNICIEN SUPERIEUR - CEA

280 : Monsieur DI LAURO Carlo
DÉPANNEUR CHAUDIERES - STE DES ANCIENS ETS CHARDIN

281 : Madame DIAKHATE Virginie
CADRE - ALLIANZ IARD

282 : Monsieur DIAKITE Salé
MANUTENTION - GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN

283 : Monsieur DIALLO Hamet
TECHNCIEN OPERATIONS D'ASSURANCE - GENERALI VIE

284 : Madame DIEZ Christelle
GESTIONNAIRE DE PAIE - GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS

285 : Madame DION ROUSSEAU Delphine
CHARGEES DE REPORTING - NATIXIS

286 : Monsieur DISDERO Michel
INGENIEUR - THALES

287 : Madame DJELASSI Nadira
DIRECTRICE DE MAGASIN - LA HALLE

288 : Monsieur DOLLE Frédéric
INGENIEUR - CHERCHEUR - CEA

289 : Monsieur DOMINGOS Sanda
CHAUFFEUR POIDS LOURDS - GEODIS EUROMATIC

290 : Monsieur DOMINIQUE Jean-Luc
TECHNICIEN - CEA

291 : Monsieur DOREL Eric
INGENIEUR CHEF DE PROJET - PSA PEUGEOT CITROEN

292 : Madame DOS SANTOS Isabelle
GESTIONNAIRE PAIE PRINCIPALE - GEODIS LOGISTICS FRANCE

293 : Madame DOS SANTOS Marlène
VENDEUSE - MONOPRIX

294 : Monsieur DOUCHE Frédéric
CERTIFIEUR POINTEUR - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES LCM

295 : Monsieur DOUKANSE Seydou
CARISTE - DHL SOLUTIONS

296 : Madame DUBOIS Catherine
SECRÉTAIRE DE DIRECTION - CNP ASSURANCES

297 : Madame DUBOS Maryline
CHARGÉE DE COMMUNICATION - APAS - BTP

298 : Monsieur DUCHESNE Jacky
INGENIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE

299 : Monsieur DUCOS Jean-Marc
INGENIEUR CHERCHEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE

300 : Madame DUDIT Fabienne
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

301 : Monsieur DUFOUR Régis
TECHNICIEN D'ETUDE AUTOMOBILE - PSA PEUGEOT CITROEN

302 : Monsieur DUFOUR Bertrand
DELEGUE PHARMACEUTIQUE - PIERRE FABRE SANTE

303 : Madame DUGARD Sylvie
CONSEILLERE A L'EMPLOI - POLE EMPLOI IDF

304 : Madame DUHAMELLE Véronique
AGENT DE CONTACT - CAF DE L'ESSONNE

305 : Madame DUMINIL Isabelle
DIRECTRICE D'AGENCE BANCAIRE - CAISSE D'EPARGNE IDF

306 : Madame DUMONT Claude
GRAPHISTE - COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE

307 : Monsieur DUPAS Gilles
INGENIEUR - ALSTOM BOILER FRANCE

308 : Madame DUPAYAGE Valérie
 HOTESSE DE COFFRE - AUCHAN
 309 : Madame DUPLESSIS Vanessa
 MANAGER CAISSES - SIMPLY MARKET
 310 : Madame DUPUIS Dominique
 PATRONNIERE GRADUEUSE - CHANEL COORDINATION
 311 : Madame DURAND Patricia
 RESP. EQUIPE MAITRISE D'OUVRAGE - NATIXIS
 312 : Madame DUTET Marie-Christine
 VENDEUSE - COMMERCE MULTIPLES IDF
 313 : Monsieur DUVOISIN Eric
 TECHNICIEN ETUDES - GTIE TELECOMS
 314 : Monsieur EGEL Pascal
 RESPONSABLE LOGISTIQUE - AUCHAN
 315 : Madame EL GHAZI Selma
 HOTESSE D'ACCUEIL - GO SPORT CARRE SENART
 316 : Madame ELGABTENI Béatrice
 EMPLOYÉE DE SERVICE - SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL
 317 : Monsieur ELMERICH Laurent
 INFORMATICIEN - POLE EMPLOI
 318 : Monsieur ELVIRA RODRIGUEZ Lorenzo
 CHAUFFEUR-LIVREUR - POMONA TERREAZUR
 319 : Monsieur ENGLER Michel
 EMPLOYE COMMERCIAL LIBRE SERVICE - MONOPRIX
 320 : Madame ETCHEBARNE Stéphanie
 DIRECTRICE D'AGENCE BANCAIRE - BNP PARIBAS
 321 : Monsieur ETTOU Dzeasilane
 CHEF D'EQUIPE - GEOPARTS
 322 : Monsieur EVANGELISTI Eric
 ASSISTANT CHEF CHANTIER - CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION
 323 : Monsieur EVENO-CHAUVET Christophe
 RESPONSABLE TECHNIQUE - ERIGERE
 324 : Monsieur EVRARD François
 LEAN MANAGER 01 - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 325 : Monsieur FABIANAC Igor
 AGENT SERVICE COURRIER - APGIS
 326 : Madame FABRE Sandrine
 CHARGÉE DES ETUDES SOCIALES - VERNET
 327 : Monsieur FAIVRE Gilles
 TECHNICIEN APRES VENTE - XEROX
 328 : Monsieur FALBERT Bruno
 CHAUDRONNIER - AIR FRANCE
 329 : Madame FAUGOIN Chantal
 HOTESSE DE L'AIR - AIR FRANCE
 330 : Madame FAUJOUR Marie-Laure
 EXPERT PRODUIT - BLUELINK
 331 : Monsieur FAUROUX Pierre-Yves
 CHEF DE PROJET INFORMATIQUE - ANDRA
 332 : Monsieur FELIX Robert
 INFORMATICIEN - MONDELEZ
 333 : Madame FELIX Catherine
 AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - FNAC LOGISTIQUE
 334 : Madame FELSINA Claudia
 CHARGÉE D'APPLICATIONS - CNP ASSURANCES
 335 : Madame FERNANDES Maria-Céleste
 CONSEILLER DE CLIENTELE REGULARISATION - BNP PARIBAS
 336 : Madame FERNANDES Maria
 CAISSIERE - ELIOR ENTREPRISES
 337 : Madame FERRAND Nadine
 CADRE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 338 : Madame FERREIRA Herminia
 ASSISTANTE MATERNELLE - VILLE DE LES ULIS
 339 : Madame FERRU Noëlle
 ASSISTANTE TECHNIQUE - VERNET
 340 : Madame FETIVEAU Christine
 GESTIONNAIRE PAIE - INFORMATIQUE CDC

341 : Monsieur FEUILLARD Pascal
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 342 : Monsieur FIGUEIRA Olivier de Jesus
 CHEF D'EQUIPE - SOGEA HYDRAULIQUE
 343 : Madame FILLION Fabienne
 RESPONSABLE PROCESS ET CONTROLE INTERNE - DCNS
 344 : Madame FIMBEL Isabelle
 STANDARDISTE - HEPPNER
 345 : Monsieur FINET Régis
 CHAUDRONNIER - SARL AP CHAUDRONNERIE
 346 : Madame FLAMECOURT Odile
 TECHNICIENNE FONCTION ALLOCATAIRE - POLE EMPLOI
 347 : Madame FLEUREAU Véronique
 TECHNICIEN DE PRESTATIONS - CPAM DE L'ESSONNE
 348 : Madame FLEURY Valérie
 CONSEILLER PROFESSIONNEL - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 349 : Madame FOUCAULT Valérie
 AGENT DE VOYAGES - VOYAGES MARIE
 350 : Monsieur FOUCHE Laurent
 EMPLOYE LIBRE SERVICE - ATAC AUCHAN
 351 : Madame FOUCRET Sandrine
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 352 : Monsieur FRANCCIN Alphonse
 TECHNICIEN CAO - PSA PEUGEOT CITROEN
 353 : Monsieur FRESLON Willy
 RES. CDES CLIENTS - ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION
 354 : Monsieur FRICARD Bruno
 INSPECTEUR GROS TRAVAUX - R.I.V.P. DIVISION SUD
 355 : Madame FRIEDRICH Lina annie
 AGENT D'ACCUEIL - CPAM DE L'ESSONNE
 356 : Monsieur FRIRY Laurent
 CHEF DE PROJET CLIENT - ERICSSON FRANCE
 357 : Monsieur FROGER Denis
 CHEF DE CHANTIER - EUROVIA IDF
 358 : Madame FROMANTIN Isabelle
 CADRE INFIRMIER EXPERT - INSTITUT CURIE
 359 : Monsieur FROMENTIN Philippe
 RESPONSABLE DE SECTEUR COMPTABLE - MFP SERVICES
 360 : Monsieur FROMONT Philippe
 CHEF DE PROJET APRES-VENTE A L'INTERNATIONALE - PSA PEUGEOT CITROEN
 361 : Monsieur FUSTEC Laurent
 JURISTE - BANQUE DE FRANCE
 362 : Madame GABILLARD Sophie
 AIDE SOIGNANTE - CENTRE HOSPITALIER SUD-FRANCILIEN
 363 : Monsieur GACHET Philippe
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 364 : Madame GAGNAIRE Anne
 DESIGNER D'INTERFACE UTILISATEUR - CONTINENTAL AUTOMOTIVE FRANCE SAS
 365 : Monsieur GAGNEPAIN Loïc
 INGÉNIEUR SYSTÈMES - EMERSON PROCESS MANAGEMENT
 366 : Monsieur GALLET Régis
 ASSISTANT ADMINISTRATIF BOUTIQUE SAV - CARTIER
 367 : Monsieur GALY Gilles
 AGENT LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 368 : Monsieur GAND Emmanuel
 CADRE BANCAIRE - BANQUE PALATINE
 369 : Monsieur GARCIA Rafael
 LOGISTIQUE - RENAULT
 370 : Monsieur GARDIOL Richard
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 371 : Madame GARDONIO Florence
 TELEVENDEUSE - POMONA PASSION FROID
 372 : Madame GARRIGOU Valérie, Marie-Jeanne
 EMPLOYE EN BALNEOTHERAPIE - CLINALLIANCE

373 : Monsieur GASTINEAU Stéphane
CADRE ADMINISTRATIF - BANQUE DE FRANCE
374 : Madame GAULLET Muriel
COMPTABLE - MURATA ELECTRONIQUE
375 : Madame GAUTHIER Dominique
ASSISTANTE - GE ENERGY POWER CONVERSION
376 : Madame GAUTIER Colette
ASSISTANTE - ALSTOM MANAGEMENT
377 : Madame GAUTIER Hélène
INFORMATICIENNE - INFORMATIQUE CDC
378 : Monsieur GENTELET Christophe
ELECTRO-MECANICIEN - ONDULYS TAILLEUR
379 : Madame GERBEAUD Joëlle
MANAGER APPROVISIONNEMENT - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH
380 : Madame GERNEZ Isabelle
CHARGE DE LOGISTIQUE DEMI-GRAND - L'OREAL
381 : Madame GERNIGON Virginie
COMPTABLE FOURNISSEURS - GE ENERGY POWER CONVERSION
382 : Madame GERVAIS Cécile
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
383 : Madame GILBERT Patricia
CADRE SPECIALISE - FRANCE TELEVISIONS
384 : Madame GIMBERT Sophie
HOTESSE DE L'AIR - AIR FRANCE
385 : Monsieur GIRARD Jean-Jacques
GESTIONNAIRE DE MARCHÉS - RIVP
386 : Madame GIRARD Catherine
CHARGE D'AFFAIRES - TOTAL MARKETING SERVICES
387 : Monsieur GIRARD Arnaud
AGENT DE GESTION - CEA/DAM ILE DE FRANCE
388 : Madame GOALABRE Véronique
OPÉRATRICE NIVEAU 4 - SLEEVEVER INTERNATIONAL
389 : Monsieur GODET Alexandre
INGENIEUR INFORMATICIEN - BNP PARIBAS
390 : Madame GODIN Manuëla
MODELISTE - SIMONE PÉRÈLE
391 : Madame GONCALVES Isabel
ASSISTANTE MÉDICALE - ACMS
392 : Madame GONCALVES Maria Laura
FEMME DE MENAGE - SOLEVAL
393 : Madame GONCALVES Béatrice
MAGASINIER VENDEUR PRA - SCDPRS PARIS
394 : Monsieur GOUIN Jacky
INGÉNIEUR - ONERA
395 : Monsieur GOULEAU Frédéric
AGENT DES SERVICES GENERAUX - SAGEMCOM
396 : Monsieur GOUMARD Richard
METROLOGUE - AIR FRANCE
397 : Madame GOUPIL Annick
GARDIENNE - SOVAL SOCIETE D'HLM
398 : Madame GOUPIL Chantal
AIDE RÉCEPTIONNISTE - LEROY MERLIN
399 : Madame GOURSAT Valérie
ASSISTANTE DE DIRECTION - BNP PARIBAS
400 : Madame GRAMAIN Marie-Christine
ATTACHEE D'AGENCE - ALLIANZ - JM GRAMAIN
401 : Madame GRASSIN Florence
GESTIONNAIRE RECOUVREMENT - PARIS HABITAT OPH
402 : Monsieur GRAVIER Pascal
ACHETEUR PROJET - PSA PEUGEOT CITROEN
403 : Madame GRELET Marie-Laurence
INFIRMIERE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
404 : Monsieur GRESSET Francis
RESPONSABLE DE SERVICE - AGPM
405 : Madame GUDIN Marie-Claire
AGENT ADMINISTRATIF - BRINK'S EVOLUTION

406 : Madame GUEDET Christel
 ADJOINTE RESPONSABLE DE RESTAURATION - ELIOR ENTREPRISES

407 : Madame GUEGANNO Catherine
 ASSISTANTE COMMERCIALE - NXP SEMICONDUCTOR FRANCE

408 : Madame GUERINEAU Valérie
 ASSISTANTE COMMUNICATION - PSA PEUGEOT CITROEN

409 : Monsieur GUERINON Gilles
 RESPONSABLE DES SERVICES GENERAUX - ABBVIE

410 : Monsieur GUERMONPREZ Philippe
 RESPONSABLE BANCAIRE PROJET - SOCIETE GENERALE

411 : Monsieur GUIAVARC'H Olivier
 AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH

412 : Madame GUIGNARD Isabelle
 RESPONSABLE A. D. V. - ANDRE HOULES & CIE

413 : Monsieur GUILLERM Didier
 DIRECTEUR ADMINISTRATION DES VENTES - SOFEMA

414 : Madame GUILLOCHON Nathalie
 CHARGÉE DE RECRUTEMENT - ONERA

415 : Monsieur GUILLOT Bernard
 INGENIEUR - THALES SERVICES

416 : Monsieur GUILLOU Patrick
 INFORMATICIEN - STIME

417 : Madame GUIRALOU Estelle
 INGÉNIEUR FINANCIER - CNP ASSURANCES

418 : Monsieur GUITTET Franck
 GESTIONNAIRE DE STOCK - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH

419 : Madame GUYON Viktorija
 EMPLOYEE LIBRE-SERVICE - MONOPRIX

420 : Madame HAMEL Véronique
 INGENIEUR - OCE PRINT LOGIC TECHNOLOGIES

421 : Madame HAMELIN Carine
 MAGASINIER - FNAC LOGISTIQUE

422 : Monsieur HANCKE Christophe
 INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN

423 : Madame HANNIER Patricia
 SECRETAIRE - EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE

424 : Monsieur HARO Martial
 SUPERVISEUR - UNIVERSAL MUSIC FRANCE

425 : Madame HAUDRY Solange
 CADRE - AMS FRANCE

426 : Monsieur HENRI Philippe
 INGENIEUR ARCHITECTE LOGICIEL - ALSTOM TRANSPORT

427 : Monsieur HENRY Rodolphe
 DIRECTEUR ESPORT - AIRBUS HELICOPTERS

428 : Monsieur HENRY Eric
 CHEF DE PROJET EN TRAVAUX PUBLICS - INFRASTRUCTURES URBAINES ROUTIERES IUR

429 : Monsieur HENRY Pascal
 DIRECTEUR DE PROJETS - ETF

430 : Madame HERSELIN Anne Marie
 COORDINATION PAIE ET CHARGES SOCIALES - MONDELEZ EUROPE SERVICES

431 : Monsieur HERVE Michel
 TECHNICIEN EDITIQ. SENIOR - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

432 : Monsieur HEUDE Frédéric
 RESPONSABLE COMPTABILITE - CANDRIAM FRANCE

433 : Madame HEUDENT Marylène
 GESTIONNAIRE PRESTATIONS PRÉVOYANCE - REUNICA

434 : Madame HEYDARI OLYA Michèle
 CONSEILLER VENTE - AIR FRANCE

435 : Monsieur HICAINE Mohamed
 AIDE LABO - INSTITUT PASTEUR

436 : Madame HIDRI Latifa
 AGENT ADMINISTRATIF - VILLE DE BRETIGNY SUR ORGE

437 : Monsieur HOARAU Michael
 PEINTRE - AIR FRANCE

438 : Madame HOUDINET Florence
RESPONSABLE RECEPTION - FAUCHON S.A.S.

439 : Madame HOUY Florence
ASSISTANTE BANCAIRE - CAISSE D'EPARGNE IDF

440 : Monsieur HUBERT Thierry
CONSEILLER FINANCIER - CAISSE D'EPARGNE IDF

441 : Monsieur HUGON Eric
CHAUFFEUR HYDRAUPELLE - SEIP ILE DE FRANCE

442 : Monsieur HUNIN Jean-Pierre
CONSEILLER FINANCIER - BARCLAYS BANK

443 : Monsieur HUOT Gilles
TECHNICIEN - VEOLIA EAU

444 : Monsieur HURTREL Philippe
CONTROLEUR FINANCIER - HAVAS PUBLISHING SERVICES

445 : Madame HUYGHE Géraldine
ANALYSTE DEMANDE - SERVIER INTERNATIONAL

446 : Monsieur IMBERT Pascal
GESTIONNAIRE FRAIS MEDICAUX - APGIS

447 : Monsieur INACIA Pascal
RESPONSABLE POST TRADE - CM CIC SECURITIES

448 : Monsieur JACQUOT Serge
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - VILLE DE BOISSY LE CUTTE

449 : Madame JAILLET Valérie
HOTE DE CAISSE - DISANTO SIMPLY MARKET

450 : Madame JALBON DE COLLE Valérie
TECHNICIENNE - CPAM DE L'ESSONNE

451 : Madame JAMET Sylvie
CHEF DE PROJET - SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL

452 : Monsieur JANECZEK Daniel
MECANICIEN MAINTENANCE - LYONNAISE DES EAUX FRANCE

453 : Monsieur JAOUANI Nasr-Eddine
INGENIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

454 : Monsieur JARRIGE Olivier
TECHNICIEN AERONAUTIQUE - AIR FRANCE

455 : Madame JARRIGE Françoise
RESPONSABLE ATELIER - AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE

456 : Madame JEAN-BAPTISTE Evelyne
CHARGE DE MISSION APPUI PILOTAGE RH - POLE EMPLOI

457 : Madame JEANMOT Nathalie
CADRE INFORMATICIEN - NATIXIS

458 : Madame JEANTEAUD DESBOURDE Floriane
RESPONSABLE DE SERVICE - CRAMIF

459 : Monsieur JEUDY Pascal
INGENIEUR - CHARGE DE PROJET - PSA PEUGEOT CITROEN

460 : Monsieur JOCK Marcellin
AIDE SOIGNANT - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR

461 : Monsieur JOLIVOT Philippe
EMPLOYE ADMINISTRATIF - CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE

462 : Monsieur JOLLY Stéphane
MANAGER - PSA PEUGEOT CITROEN

463 : Monsieur JOSSE Eric
CHARGE DE TRAVAUX - DALKIA FRANCE

464 : Madame JOUFFRE Corinne
AUDITEUR ET CONTROLEUR INTERNE - MESSIER-BUGATTI-DOWTY

465 : Madame JOUNIER Sylvie
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE - CEA

466 : Madame JOURNAUX Caroline
RESPONSABLE PROJET AFF. REGLEMENTAIRES - SANOFI AVENTIS R & D

467 : Monsieur JOYEZ Dominique
CADRE COMMERCIAL - OGF

468 : Monsieur JULIO José
AGENT TECHNIQUE - S.A. SI DU DOMAINE DE SAINT-PAUL

469 : Madame KALDI Laëtitia
SECRÉTAIRE - PACT PARIS. HAUTS DE SEINE. VALD'OISE

470 : Monsieur KANTE Mama
PLONGEUR - COMPASS GROUP FRANCE

471 : Monsieur KARPINSKI Xavier
EMPLOYE DE BANQUE - CAISSE D'EPARGNE IDF

472 : Madame KASONGO Laha
ASSISTANTE COMMERCIALE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

473 : Madame KEHREN Ella
ASSISTANTE DE COMMUNICATION - CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
CNAF

474 : Monsieur KEPPLER Hans-Martin
INGÉNIEUR - BULL SAS

475 : Madame KERRIOU Martine
ASSISTANTE COMMERCIALE - AQUAGEST

476 : Monsieur KHEDERI Mohammad
CHEF D'EXPLOITATION - ISS PROPLETE

477 : Monsieur KINKELA Laurent
PLONGEUR - RESTAURANT LE MORGANE

478 : Monsieur KIYANGA-MPONGO François
ELECTRICIEN - SNEF

479 : Monsieur KOGELNIK Serge
CADRE - MBDA FRANCE

480 : Madame KOUIDRI Claudine
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES - GE ENERGY POWER CONVERSION

481 : Madame KRUMHORN Nelly
CHARGÉE DE FIDÉLISATION - CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

482 : Monsieur LA RUSSA Philippe
AVITAILLEUR AERONEFS - GROUPEMENT PETROLIER AVIATION - GPA

483 : Monsieur LABUSSIÈRE Vincent
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER - IMMUNO DIAGNOSTIC SYSTEMS

484 : Madame LAILLER Sandrine
ANIMATRICE D'EQUIPE DE GESTION - CNP ASSURANCES

485 : Monsieur LAINE Patrick
CHARGE DE MISSION - INRS

486 : Monsieur LAMANG Tawysak
INFORMATICIEN - DEXIA CREDIT LOCAL

487 : Monsieur LAMBERT Richard
DIRECTEUR MARKETING - BULL SAS

488 : Madame LAMOUREUX Véronique
GESTIONNAIRE DE CONTRATS - SOFLOG TELIS

489 : Madame LAMQUEMBE Marie-laure
GESTIONNAIRE ADMINISTRATION DES VENTES - SIEMENS SAS

490 : Madame LANDRAIN Noëlle
ASSISTANTE DE FACTURATION - TAIS - GROUPE VEOLIA PROPLETE

491 : Monsieur LANDREIN Laurent
EMPLOYE BANQUE - SOCIETE GENERALE

492 : Madame LANDREIN Sandra
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

493 : Madame LANDRIN Christine
RESPONSABLE ADMINISTRATION & FINANCES - UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS

494 : Madame LANGLAIS Myriam
CHARGE DE LA RELATION COTISANT - URSSAF PARIS-REGION PARISIENNE

495 : Monsieur LANNEAU Daniel
CHEF SERVICE GESTION ECONOMIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN

496 : Monsieur LANOIZELET Frank
ANIMATEUR COMMERCIAL - CAISSE D'EPARGNE IDF

497 : Madame LARCENET Virginie
DIRECTEUR DE CENTRE D'AFFAIRES - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

498 : Madame LARDET Sarah
RESPONSABLE LOGISTIQUE - FERRING

499 : Madame LARDIERE Valérie
ASSISTANTE - FREYSSINET FRANCE

500 : Madame LARSONNIER Céline
GESTIONNAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE

501 : Monsieur LASNE Patrick
DIRECTEUR INDUSTRIEL - ATMOSTAT

502 : Monsieur LASSEIGNE Eric

INGENIEUR SYSTEME - CIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
 503 : Madame LAURENT Claudette
 COMPTABLE - CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION
 504 : Madame LAURENT Céline
 ASSISTANTE MEDICALE DE RECHERCHE - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY
 IGR
 505 : Monsieur LAVAUD Philippe
 REFERENT TECHNIQUE DU RECOUVREMENT - URSSAF PARIS-REGION PARISIENNE
 506 : Monsieur LE BRUCHEC Hervé
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE
 507 : Madame LE CAER Sylvia
 COMPTABLE - CA INDOSUEZ PRIVATE BANKING
 508 : Madame LE CALVE Nathalie
 CHEF DE TRAFIC - GEODIS CIBLEX
 509 : Monsieur LE CHEVALLIER Gilles
 TECHNICIEN - CEA
 510 : Madame LE CORGNE Isabelle
 TECHNICIENNE DE PRESTATIONS - CPAM DE L'ESSONNE
 511 : Monsieur LE DEU Jean-Marc
 INFORMATICIEN - CADRE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 512 : Madame LE DRESSAY Valérie
 COORDINATRICE INTERNATIONALE - SGS QUALITEST INDUSTRIE
 513 : Madame LE NEUN Sylvie
 COMPTABLE - S.N.C. SO.T.E.M.
 514 : Monsieur LE REUN Jacques
 RESPONSABLE COMPTABLE - EUROSTYLE SYSTEMS
 515 : Monsieur LE SAUX Alain
 INGÉNIEUR - CEA
 516 : Monsieur LEBLAY Christophe
 CONDUCTEUR POIDS LOURD - VEOLIA PROPLETE
 517 : Madame LEBON Arlette
 COMMIS DE CUISINE - SCOLAREST - COMPASS GROUP FRANCE
 518 : Madame LEBRET Maria de Fatima
 OPERATRICE CONDUCTRICE MACHINE - VERNET
 519 : Madame LECART Catherine
 COMPTABLE - HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES HFA
 520 : Monsieur LECESNE Cyrille
 EMPLOYE QUAL SERVICE LOGISTIQUE - GALERIES LAFAYETTE
 521 : Madame LECOURT Rosario
 ASSISTANTE COMMERCIALE - DALKIA FRANCE
 522 : Monsieur LECOUEY Hervé
 INFORMATICIEN - BULL SAS
 523 : Monsieur LEFAUCHEUR Olivier
 INGENIEUR - RENAULT
 524 : Monsieur LEFETZ Sébastien
 AGENT BANQUE DE FRANCE - BANQUE DE FRANCE
 525 : Monsieur LEFORT David
 CONDUCTEUR DE PRESSE - SMURFIT KAPPA
 526 : Madame LEFRERE Jocelyne
 RESPONSABLE DE QUALITE - PAULSTRA SNC
 527 : Monsieur LEGALCHE Bruno
 CONDUCTEUR PL - TRANS PAYSAGE
 528 : Madame LEGENRE Nadège
 ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - SCHINDLER FRANCE
 529 : Madame LEJEUNE-DESCOUTURE Marie-Christine
 AGENT EN LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 530 : Monsieur LELONG Marc
 PILOTE AUTOMATISMES - PSA PEUGEOT CITROEN
 531 : Madame LELOU Aline
 ATTACHÉ À LA PROMOTION DU MÉDICAMENT - LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE
 532 : Monsieur LEMAITRE Arnaud
 INGÉNIEUR - SANOFI AVENTIS R & D
 533 : Monsieur LEMASSON Christophe
 INGENIEUR - CASSIDIAN
 534 : Monsieur LEMEUNIER Eric
 RESPONSABLE DEPLOIEMENT - SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL

535 : Madame LENORMAND Marylène
RETRAITÉE - WIGAN

536 : Monsieur LEONE Claude
MAGASINIER POLYVALENT - LFB BIOMEDICAMENTS

537 : Madame LEONETTI Isabelle
ASSISTANTE - MBDA FRANCE

538 : Madame LEPOINT Chantal
AGENT DE GESTION LOCATIVE - SNI ILE DE FRANCE

539 : Madame LEPRETRE Francine
EMPLOYEE QUALIFIEE D'APPROVISIONNEMENT - GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN

540 : Monsieur LEPREVOST Thierry
DIRECTEUR COMMERCIAL - ALSTOM GRID

541 : Madame LERAULT Christelle
CHARGÉE DE CLIENTELE - CHANEL

542 : Madame LERICHE Dominique
EMPLOYE DE COMMERCE - MONOPRIX

543 : Madame LEROI Muriel
NOTAIRE ASSISTANTE - BOUSSAINGAULT-PEIGNE

544 : Madame LERON Anne-France
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE - SOLVAY - RHODIA OPERATIONS

545 : Madame LEROUGE Séverine
ASSISTANTE JURIDIQUE - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR

546 : Madame LEROUX Patricia
HOTESSE DE L'AIR - AIR FRANCE

547 : Madame LEROY Marie-Claire
ASSISTANTE GESTION COMPTABILITE - AGOSPAP

548 : Madame LEROY Yveline
INFIRMIÈRE - GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS

549 : Madame LESEIGNEUR Fernanda
ASSISTANTE DE PROJET - AREVA TA

550 : Monsieur LEVASSEUR Laurent
CHIMISTE - INVENTEC PERFORMANCE CHEMICALS

551 : Monsieur LEVI Arnaud
AGENT D'ACCUEIL - SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL

552 : Madame LEVIEUX Valérie
VRP - PAGES JAUNES

553 : Monsieur LHADJ Karim
CHAUFFEUR- LIVREUR - ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION

554 : Monsieur LHOMME Stéphane
RESPONSABLE DE COMPTES - ECONOCOM FRANCE

555 : Monsieur LIADOUZE Eric
RESPONSABLE USINE - SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU

556 : Monsieur LIDON Philippe
COURSIER MAGASINIER - VERNET

557 : Monsieur LOCATELLI Thierry
INGENIEUR-CHERCHEUR - CEA

558 : Madame LOCHON Christelle
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

559 : Madame LOCUFIER Patricia
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

560 : Monsieur LOISEL Olivier
COMMIS DE CUISINE - COMPASS GROUP FRANCE

561 : Madame LOISON Laurence
ORGANISATEUR - NATIXIS

562 : Monsieur LONGUET Olivier
RESPONSABLE DE POLE - CROIX ROUGE FRANÇAISE

563 : Madame LONGUET Sandrine
RESPONSABLE ADMINISTRATIF - LEROY MERLIN

564 : Monsieur LOPES Ricardo
TECHNICIEN APRÈS VENTES - CODIMAG

565 : Monsieur LOPEZ Bruno
PROJETEUR - EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE

566 : Monsieur LORENZINI Jean-Marc
EMPLOYE LOGISTIQUE - CAISSE D'EPARGNE IDF

567 : Madame LOURME Virginie
 PHARMACIEN INDUSTRIEL - LABORATOIRES EFFIK

568 : Madame LOURS Laurence
 INGENIEUR - CHERCHEUR - CEA

569 : Madame LOUVEAU Silvi
 TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE

570 : Madame LOUVIOT-PREVOST Laëtitia
 CHARGÉE DE COMMUNICATION - PSA PEUGEOT CITROEN

571 : Madame LUCAS Christelle
 CADRE MÉDICO TECHNIQUE - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH

572 : Monsieur LUCAS Stéphane
 CADRE COMMERCIAL - FNAC

573 : Monsieur LUCAS Jean-Michel
 RESPONSABLE DE GROUPE - HUMANIS

574 : Monsieur LUCAS Pascal
 DIRECTEUR RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - AUDATEX DEVELOPPEMENT FRANCE

575 : Madame LUCAS-DELORME Corinne
 ARCHITECTE CHEF DE PROJET INGENIERIE - THALES GLOBAL SERVICES

576 : Madame LUCIEN Christèle
 AGENT HAUTEMENT QUALIFIÉ - POLE EMPLOI IDF

577 : Madame LUDGER Jeanne
 AGENT DE SERVICE - CARRARD SERVICES

578 : Madame MAAMAR Schahrazede
 ASSISTANTE MATERNELLE - VILLE DE LES ULIS

579 : Monsieur MAGNAUDET Claude
 MANAGER EAME EEA PARTS DATA ET CATALOGUE - AGCO S.A.

580 : Madame MAGNY Françoise
 PHYSICIENNE - CEA

581 : Monsieur MAILLARD Denis
 DESSINATEUR PROJETEUR - PSA PEUGEOT CITROEN

582 : Madame MAILLAULT Annie
 AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DANS LES ECOLES MATER - VILLE DE BRETIGNY SUR ORGE

583 : Monsieur MALLET Luc
 AGENT AIR FRANCE - AIR FRANCE

584 : Madame MALLET Claire
 CONSEILLÈRE À L'EMPLOI - POLE EMPLOI IDF

585 : Madame MALLET Muriel
 SECRETAIRE INFORMATIQUE - CAISSE NATIONALE ENTREPRENEURS TRAVAUX PUBLICS

586 : Madame MAMO Sandrine
 RESPONSABLE PAIE - GEODIS LOGISTICS FRANCE

587 : Madame MANDALLAZ Sandrine
 RESPONSABLE CAFETERIA - SOGERES

588 : Monsieur MANIERE Bruno
 CHEF DE CABINE PRINCIPAL - AIR FRANCE

589 : Monsieur MARCELINO Guy
 DIRECTEUR LOGISTIQUE - POMONA TERREAZUR

590 : Monsieur MARGUE Olivier
 CHEF DE PROJETS - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

591 : Madame MARIE Patricia
 DESSINATRICE INDUSTRIELLE - PSA PEUGEOT CITROEN

592 : Monsieur MARIE Christian
 INGENIEUR - AREVA TA

593 : Madame MARIE Aline
 CHEF DE PROJET RESSOURCES HUMAINES - AXA FRANCE

594 : Madame MARIE Sabrina
 SECRETAIRE - L'OREAL

595 : Monsieur MARIE Michel
 PILOTE DE LIGNE - AIR FRANCE

596 : Monsieur MARIE Dominique
 GARDIEN D'IMMEUBLE - SYNDICAT DE COPROPRIETE

597 : Monsieur MARION Yannick
 AGENT EMPLOYE PPS - AIR FRANCE

598 : Monsieur MARMONT Philippe
 TECHNICIEN DOCUMENTAIRE - AIR FRANCE

599 : Monsieur MARMOUGET Jean-Gabriel

INGENIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 600 : Madame MAROLLES Sandrine
 SECRETAIRE - CAF DE L'ESSONNE
 601 : Madame MARQUES Catherine
 GESTIONNAIRE PAIE - CARTIER INTERNATIONAL
 602 : Monsieur MARQUIS Stéphane
 AGENT RÉSEAUX ASSAINISSEMENT 2ÈME ÉCHELON - SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE -
 SEE
 603 : Monsieur MARSEGAN Patrick
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BRED BANQUE POPULAIRE
 604 : Madame MARTIN Karine
 CADRE BANCAIRE - CAISSE D'EPARGNE IDF
 605 : Madame MARTIN Catherine
 CHERCHEUR - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
 606 : Monsieur MARTIN Sylvain
 MAGASINIER - VERNET
 607 : Madame MARTINEZ Véronique
 RESPONSABLE CODIFICATION DONNEES TECHNIQUES - APEX TOOL GROUP SNC
 608 : Monsieur MARTINEZ Dominique
 RESPONSABLE ACHATS - ALSTOM TRANSPORT
 609 : Monsieur MARTINS Prazeres
 ASSISTANTE DE DIRECTION - IMMOBILIERE 3F
 610 : Monsieur MARY Hervé
 CONTROLEUR PIECES MECANIQUES - DECOUFLE
 611 : Madame MASI Isabelle
 CHARGÉE D'ETUDES - CREDIT DU NORD
 612 : Madame MASSABUAU Assencao
 EMPLOYÉE DE BANQUE - CAISSE D'EPARGNE
 613 : Monsieur MASSENA Aroquiadasse
 RESPONSABLE D'ATELIER - DOCAPOST DPS ORSID
 614 : Monsieur MATHIS Aristote
 RESPONSABLE SECTEUR ALIMENTAIRE - CARREFOUR
 615 : Madame MAURICE Luc
 TECHNICIEN - CEA
 616 : Monsieur MAYELLE David
 CHAUFFEUR POIDS LOURDS - OTUS
 617 : Monsieur MAZRI Rehlaif
 CONSEILLER DE VENTE LOISIR - CARREFOUR
 618 : Madame MAZZOLINI Séverine
 INFORMATICIENNE - CREDIT DU NORD
 619 : Madame MEHARAR Rahma
 EMPLOYÉE - CARREFOUR MARKET
 620 : Monsieur MENAGER Ludovic
 INFORMATICIEN - SOCIETE POMONA
 621 : Monsieur MENDES Capakatisse
 MAÇON - GCC
 622 : Madame MENDES Maria Isabel
 CHARGÉE D'ADMINISTRATION DES VENTES - IMMOBILIERE 3F
 623 : Monsieur MENDY Auguste
 PRÉPARATEUR DE COMMANDES - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
 624 : Madame MENGIN Laetitia
 ASSISTANTE COMMERCIALE - BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE -BHV
 625 : Monsieur MERADE Gilbert
 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL - MAIRIE DE VILLIERS SUR ORGE
 626 : Madame MERCIER Catherine
 GARDIENNE QUALIFIEE - SOGEMAC HABITAT
 627 : Monsieur MERICOURT Emmanuel
 CHARGÉ D'ETUDES - CPAM DE L'ESSONNE
 628 : Monsieur MERIMÉE Jean-Luc
 CHEF DES VENTES - CONTINENTAL AUTOMOTIVE RAMBOUILLET FRANCE
 629 : Madame METAIS Solange
 RESPONSABLE D'EQUIPE - LA MUTUELLE GENERALE -LMG
 630 : Madame MEUNIER Fabienne
 ASSISTANTE DE DIRECTION - L'ORÉAL

631 : Monsieur MEUNIER Daniel
 MECANICIEN AERONAUTIQUE - AIR FRANCE
 632 : Monsieur MEYNADIER Jean-Philippe
 TECHNICIEN APV - PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES
 633 : Monsieur M'HAMMED Arnault
 INSPECTEUR PRINCIPAL - SEMMARIS
 634 : Monsieur MIALON Alain
 CADRE TECHNIQUE - UTAC
 635 : Monsieur MICHARD Laurent
 RESPONSABLE BOULANGERIE - SUPER U DIAMIR
 636 : Monsieur MICHAUD Jacques
 AGENT D'ACCUEIL - FONDATION ARMEE DU SALUT
 637 : Monsieur MICHAUX Jean-Christophe
 INGENIEUR SERVICE - GE ENERGY POWER CONVERSION
 638 : Monsieur MICHEL Daniel
 INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 639 : Madame MICHEL Anne-Marie
 RESPONSABLE SERVICE PREVENTION FISCALE - AGA PICPUS
 640 : Madame MIMIN Isabelle
 CONSEILLERE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE - CARREFOUR
 641 : Monsieur MINGUY Ronan
 INGENIEUR - CASSIDIAN
 642 : Madame MIRIO Blanche
 CONSEILLER FINANCIER - BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE BPVF
 643 : Madame MOGES Dominique
 AGENT DE MAITRISE - MONOPRIX MONTPARNASSE
 644 : Monsieur MOIGNEU Denis
 AGENT DE MAITRISE - VILLE DE MILLY LA FORET
 645 : Madame MOLLE Marlène
 AGENT RATP - RATP
 646 : Madame MOLONEY Odile
 ASSISTANTE RESPONSABLE D'AFFAIRE - ALSTOM POWER SYSTEMS
 647 : Madame MONCOCUT Florence
 ASSISTANTE DENTAIRE - CPAM DE L'ESSONNE
 648 : Madame MONERA Jeanne
 AGENT D'ESCALE - AIR FRANCE
 649 : Madame MONFILS Nicole
 DIRECTRICE D'AGENCE - POLE EMPLOI
 650 : Monsieur MONTEIRO Saido
 MAÇON - ETANDEX
 651 : Monsieur MONTRELAY Frédéric
 CADRE EN AUTOMOBILE - PSA PEUGEOT CITROEN
 652 : Madame MOREAU Laurence
 CADRE PPS - AIR FRANCE
 653 : Madame MOREAU Gwénaëlle
 RÉDACTRICE ICONOGRAPHE - HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES HFA
 654 : Monsieur MORISSEAU Thierry
 CHEF DE CENTRE - MAJ ELIS
 655 : Madame MORLOT Murielle
 ASSISTANTE COMMERCIALE - URA
 656 : Madame MOUHOUBI Nouhara
 OUVRIÈRE - SENIOR CALORSTAT S.A.S
 657 : Madame MOUILLIERE GAILLON Stéphanie
 DÉLÉGUÉE VÉTÉRINAIRE - ROYAL CANIN DISTRIBUTION
 658 : Monsieur M'SALLEM Anis
 ACHEMINEUR - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
 659 : Monsieur M'SALLEM Abdessattar
 ACHEMINEUR - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
 660 : Madame MULLER Evelyne
 SALARIEE - L'OREAL
 661 : Monsieur NATHAN René
 INFORMATICIEN - BNP PARIBAS
 662 : Madame NAUDIN Joanna
 COMPTABLE CONFIRMEE - SMI GROUPE ACCOR
 663 : Madame NAVET Edith
 TECHNICIENNE CHIMISTE - IPSEN INNOVATION

664 : Monsieur N'DIAYE Idrissa
CANALISATEUR - CLAISSE

665 : Monsieur NICOLAS Jean-Louis
RESPONSABLE DU SECTEUR DES TESTS - OMMIC

666 : Monsieur NICOLEAU Dominique
CHEF DE QUAI - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS

667 : Monsieur NICOLINI Vincenzo
TECHNICIEN - AIR FRANCE

668 : Madame NIETO Sophie
RESPONSABLE CLIENTÈLE - AIR FRANCE

669 : Monsieur NION Laurent
SERVEUR - FOYER DE L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

670 : Madame NOEL Françoise
CHEF D'ÉQUIPE - ELIS

671 : Madame NONAT Nadine
COMPTABLE - ESSONNE HABITAT

672 : Madame NOVAK Nathalie
CONSEILLER SUIVI CLIENTS - TNT EXPRESS FRANCE

673 : Monsieur NOVAT Pierre
INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

674 : Madame NOZIERE Sandrine
VENDEUSE EPICERIE - COMMERCE MULTIPLES IDF

675 : Madame OGER Isabelle
SECRÉTAIRE ASSISTANTE - SMABTP

676 : Madame OGIER Martine
VENDEUSE - BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE -BHV

677 : Madame OISEL Jacqueline
CAISSIERE CENTRALE - ATAC

678 : Monsieur OLIVEIRA DA COSTA Jorge
ELECTRICIEN - COTELLE

679 : Monsieur OLIVEIRA SANTOS David
PROFESSIONNEL DE LOGISTIQUE - APPROVISIONNEMENT - CITROEN RACING

680 : Monsieur ORDRONNEAU Gérard
DIRECTEUR TECHNIQUE - LES DEUX FRERES -L2F SECURITE

681 : Monsieur OSWALD Jean, Eric
OPERATEUR ENTROPOT NIV 3 - DAVIGEL

682 : Madame OTERO Catherine
ASSISTANTE - LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS LNE

683 : Madame OTTOMANI Clotilde
CHARGÉE D'ETUDES GENERALES - ALLIANZ VIE

684 : Madame OUDIN Marie-Line
GESTIONNAIRE DE SINISTRES - GENERALI IARD

685 : Madame OUDOT Brigitte
RECEPTIONNAIRE - PUBLIDISPATCH

686 : Monsieur OURABAI Mohamed
CHAUFFEUR - ATEMAX FRANCE

687 : Madame PAILLOUX Muriel
AGENT TRAIT. DE L'INFO - CPAM DE L'ESSONNE

688 : Madame PALIN Sylvie
RESPONSABLE GESTION ET ADMINISTRATION - NORAUTO

689 : Monsieur PALMISTE Léo
EMPLOYE DE RESTAURATION - EUREST FRANCE

690 : Monsieur PANOT Thierry
AGENT SNCF CONTRACTUEL - SNCF

691 : Monsieur PARISOT Emmanuel
SALARIE - OSICA

692 : Madame PARRAN Isabelle
SECRÉTAIRE DE DIRECTION - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA

693 : Monsieur PARTAIX POUBLAN Jean-Michel
EMPLOYE TECHNICIEN COMMERCIAL - AIR FRANCE

694 : Madame PATER Patricia
ATTACHEE DE RECHERCHE CLINIQUE - IPSEN PHARMA

695 : Madame PATTE Claire
INGENIEUR - MBDA FRANCE

696 : Madame PAYETON Corinne
 CHARGÉE DE CLIENTELE - OPIEVOY
 697 : Madame PAYSANT Christine
 INGENIEUR - INEO DEFENSE
 698 : Madame PAZAT Elisabeth
 CONSEILLER DE VENTE SENIOR - AIR FRANCE
 699 : Monsieur PAZO Raoul
 ELECTRONICIEN - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 700 : Monsieur PECOUD Richard
 BOUCHER - MONOPRIX
 701 : Madame PELLEGRIN Marie-Claire
 ASSISTANTE COMPTABLE - EURO COMPTA FINANCE
 702 : Madame PELLEN Jocelyne
 COMPTABLE - ACAS DU CEA
 703 : Madame PELLETIER Martine
 CONTROLEUR DÉPOSITAIRE - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 704 : Monsieur PENDINO Vincent
 CHARGE DE MISSIONS - APPRENTIS D'AUTEUIL
 705 : Madame PENNEC Cecile
 MANAGER D'UNITE - CAF DE L'ESSONNE
 706 : Monsieur PENOT Jean-Paul
 INFORMATICIEN - SAGEMCOM
 707 : Monsieur PEREIRA Candido
 BOISEUR - EIFFAGE CONSTRUCTION
 708 : Monsieur PEREIRA DA CRUZ Luciano
 CHEF D'EQUIPE MAÇON - SOGEA IDF HYDRAULIQUE
 709 : Madame PEREZ Maria-José
 CADRE DE SANTÉ - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH
 710 : Monsieur PERIGNON François
 ICT MGR - STMICROELECTRONICS
 711 : Monsieur PERINER Philippe
 TECHNICIEN ADMINISTRATIF - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE
 712 : Monsieur PERON Fabrice
 CONSEILLER FUNERAIRE - OGF
 713 : Monsieur PERONI Dominique
 RESPONSABLE D'ACTIVITE - GTIE TELECOMS
 714 : Monsieur PERREAU Didier
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 715 : Monsieur PERRET Serge
 TECHNICIEN ASCENSEUR - DRIEUX COMBALUZIER
 716 : Madame PERRIER Corinne
 ASSISTANTE MATERNELLE - ETABLISSEMENT CATHOLIQUE JEANNE D'ARC
 717 : Madame PERRIN Hélène
 CHARGÉE DE MARKETING OPÉRATIONNEL - SCOR GLOBAL LIFE
 718 : Madame PERRY Mireille
 E. L. S. - AUCHAN
 719 : Madame PETIT Sabrina
 RESPONSABLE ORGANISATION - NATIXIS FACTOR
 720 : Monsieur PETIT Franck
 DESSINATEUR PROJETEUR - SODERN
 721 : Monsieur PETIT Thierry
 ARCHITECTE FONCTIONNEL - SNECMA GROUPE SAFRAN
 722 : Monsieur PEYNE François
 INGENIEUR - COFELY RESEAUX
 723 : Monsieur PHAY Loeum
 MONITEUR - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 724 : Monsieur PILORGET Rolland
 CADRE BANCAIRE - CREDIPAR
 725 : Monsieur PINHEIRO José
 CHAUFFEUR - SOLEVAL
 726 : Madame PINTO Cecilia
 ASSISTANTE DE DIRECTION - L'OREAL
 727 : Madame PIORRY Patricia
 CHARGÉE D'ORGANISATION METIER - LA MUTUELLE GENERALE -LMG
 728 : Madame PIRET Isabelle
 ASSISTANTE - ECONOCOM SERVICES

729 : Madame PIVETEAU Christèle
DIRECTRICE AGENCE BANCAIRE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

730 : Madame PLACHEZ Céline
MANAGER - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH

731 : Monsieur PLANCON Patrice
ADMINISTRATEUR FONCTIONNEL SI - LFB BIOMEDICAMENTS

732 : Madame PLANEL Corinne
MANAGER COORDINATION PAIE - CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE

733 : Madame PLATAT Sophie
ASSISTANTE COMMERCIALE - AUTOCHIM

734 : Madame PLESTAN Fabienne
COMPTABLE - GIE REUNICA

735 : Madame PLEYBERT Sylvie
AIDE-SOIGNANTE - GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS

736 : Madame POÏRET Sophie
TECHNICIEN DE VENTES EN AÉROPORT - AIR FRANCE

737 : Monsieur POIRIER Florian
DIRECTEUR D'AGENCE BANCAIRE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

738 : Madame POIROT Marie-Luce
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

739 : Madame POMIER Christine
HOTESSE D'ACCUEIL STANDARDISTE - SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE - SEE

740 : Madame POMME Frédérique
ASSISTANTE COMMERCIALE - SIMPLY MARKET

741 : Monsieur PORE Serge
TECHNICIEN INFORMATIQUE - AIR FRANCE

742 : Monsieur PORET Pierrick
CHAUFFEUR -MONTEUR - DADOUN PERE ET FILS

743 : Madame POTIN Nathalie
TECHNICIENNE - CEA

744 : Madame POTTERIE Caroline
ACHETEUSE MATIÈRE PREMIÈRE - MONDELEZ

745 : Monsieur POULAIN Jean-Philippe
ADMINISTRATEUR SYSTEME UNIX - THALES SERVICES

746 : Madame POUPART Sophie
ASSISTANTE COMMERCIALE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

747 : Monsieur POUSSET Guy
CADRE - DOMAFRAIS

748 : Monsieur POZZI Sébastien
TECHNICIEN ANALYSTE - PSA PEUGEOT CITROEN

749 : Madame PRESCHÉZ Laurence
RESPONSABLE DE DIVISION - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE

750 : Madame PROMPSY Céline
ADJ CHEF D'USINE - LYONNAISE DES EAUX FRANCE

751 : Madame PRUNIER Sandrine
SUPERVISEUR SERVICE CLIENTS - TNT EXPRESS FRANCE

752 : Madame PTAK Marie-Josèphe
SECRÉTAIRE ASSISTANTE - CEA

753 : Monsieur QUATREHOMME Martial
TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES - APPLICATIONS PROFESSIONNELLES POUR LE CONFORT - APC

754 : Monsieur RABINEAU Patrick
REGULATEUR - AIR FRANCE

755 : Madame RABINEAU Delphine
TECHNICIEN DES MÉTIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE

756 : Monsieur RABION Philippe
RESPONSABLE VÉRIFICATION ET VALIDATION - ALSTOM TRANSPORT

757 : Monsieur RACINE Xavier
COMMERCIAL GRANDS COMPTES - ANTALIS SNC

758 : Monsieur RADIGUER Cyril
DIRECTEUR DE PROJET INFORMATIQUE - INFORMATIQUE CDC

759 : Madame RAKOTO Marie
CONSEILLERE DE VENTE - GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN

760 : Monsieur RAMASSAMY Ramesh

CARISTE ET PORTEUR - ID LOGISTICS FRANCE
761 : Madame RAMEL Nathalie
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
762 : Monsieur RAMOGNINO Thierry
TECHNICIEN - POLE EMPLOI IDF
763 : Monsieur REIGNARD Dominique
TECHNICIEN APRES VENTE - XEROX
764 : Madame RETOUR Juliette
AGENT DE SERVICE - AIR FRANCE
765 : Monsieur RIALLAND Thierry
CONSULTANT AVANT VENTE - ECONOCOM SERVICES
766 : Madame RIBEIRO Valérie
CHARGÉE DE CLIENTÈLE PARTICULIERS - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF
767 : Madame RIBETTE Laetitia
GESTIONNAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
768 : Madame RICHARD Anita
TECH. SUPPORT PROD. - SNECMA GROUPE SAFRAN
769 : Monsieur RICHARD Philippe
COMMERCIAL - BIGARD
770 : Monsieur RICHARDON Jean-François
AGENT D'ESCALE AVION - AIR FRANCE
771 : Monsieur RICHICHI Vincent
CHARGÉ DE CLIENTÈLE - AXA FRANCE
772 : Monsieur RICO SANCASTO Juan Francisco
AGENT GESTION DES COMMANDES - ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
773 : Monsieur RIDDE Emmanuel
CONSEILLER EN ASSURANCE - SMABTP
774 : Monsieur RIGAUD Jean-Luc
CHEF DE CABINE - AIR FRANCE
775 : Madame RIVALIN Marie-Thérèse
ASSISTANTE TECHNIQUE D'ACTIVITÉS - MALAKOFF MEDERIC A3M
776 : Monsieur RIVIERE Patrick
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
777 : Monsieur ROBERT Patrick
CHAUFFEUR PL - HEPPNER
778 : Madame ROBERT Nadine
CHARGE DE CLIENTELE - CNP ASSURANCES
779 : Madame ROBINEAU Brigitte
SECRÉTAIRE MÉDICALE - ACMS
780 : Madame ROBINO-RIZET Joelle
CHARGÉE ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS - SANOFI AVENTIS FRANCE
781 : Madame ROBOUANT Chantal
COMPTABLE - ILDEI
782 : Monsieur RODON Pascal
CHAUFFEUR LIVREUR - MAXIMO
783 : Monsieur RODRIGUES Henrique Manuel
ASSISTANT CHEF DE CHANTIER - SPIE SCGPM
784 : Madame RODRIGUEZ Agnès
ASSISTANTE DE DIRECTION - CEA/DAM ILE DE FRANCE
785 : Monsieur RODRIGUEZ Gérard
INGÉNIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
786 : Madame ROELANDT Sophie
CADRE COMMUNICATION - CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES -CNES
787 : Monsieur ROGALSKA Richard
DIRECTEUR DE REGION - LOXAM
788 : Monsieur ROLLO Jean-Yves
OHQ SERVICE LOGISTIQUE - MAISON DE RETRAITE SAINT CHARLES
789 : Monsieur ROMERO Guy
DIRECTEUR TECHNIQUE - COMMEND FRANCE SAS
790 : Monsieur RONDOT Olivier
TECHNICIEN DE PRODUCTION - SODERN
791 : Madame ROQUES Valérie
CHEF DE PROJET - CAISSE D'EPARGNE IDF
792 : Monsieur ROSET Yvon-Paul
GRUTIER - SOGEA TRAVAUX PUBLICS IDF
793 : Monsieur ROUET Philippe

MAGASINIER CARISTE - FNAC LOGISTIQUE
 794 : Madame ROUET Sylvie
 TECHNICIEN COMMERCIAL - AIR FRANCE
 795 : Madame ROUILLON Isabelle
 SECRETAIRE - CEA
 796 : Madame ROULET Christine
 ASSISTANTE SOCIALE - CRAMIF
 797 : Monsieur ROULIS Charles André
 CONDUCTEUR D'ENGIN - SEMAVAL
 798 : Madame ROUPIOZ Rachel
 VENDEUSE - COMMERCE MULTIPLES IDF
 799 : Monsieur ROUSSEAU Sylvain
 RESPONSABLE TECHNIQUE DE SECTEUR - RIVP
 800 : Madame ROUX Isabelle
 EMPLOYEE DE BANQUE - CAISSE D'EPARGNE IDF
 801 : Monsieur RUBIO Jean-Yves
 EMPLOYÉ BANCAIRE - HSBC FRANCE
 802 : Monsieur RZEPKA Philippe
 TECHNICIEN D'ETUDES - PSA PEUGEOT CITROEN
 803 : Monsieur SABINAUD Joël
 RECEPTIONNAIRE MAGASINIER - PUBLIDISPATCH
 804 : Madame SABINAUD Régine
 EMPLOYEE DE BUREAU - PUBLIDISPATCH
 805 : Monsieur SADEQ Hassan
 EMPLOYE - FNAC
 806 : Madame SAFFAR-MICHELANGELI Valérie
 SECRETAIRE - ASSO RECHERCHE TECHNOLOGIE ET SCIENCES -ARTS
 807 : Monsieur SALANDRE Philippe
 ANALYSTE PROGRAMMEUR - MAJENCIA
 808 : Madame SALELLES Sandra
 CHE DE DEPARTEMENT MAISON LOISIRS - MONOPRIX
 809 : Monsieur SALLE Olivier
 ELECTRONICIEN - INFRANOR
 810 : Monsieur SALMAS Christophe
 DIRECTEUR DE COMPTES SERVICES - ECONOCOM SERVICES
 811 : Monsieur SALORD Jean-Luc
 AGENT DE MAITRISE - AIR FRANCE
 812 : Monsieur SANTA-MARIA Jean-Claude
 TECHNICIEN PROFESSIONNEL D'ESSAIS - RENAULT
 813 : Madame SANTERRE Catherine
 CHARGÉE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE - GENERALI VIE
 814 : Madame SASTRE Delphine
 CONSEILLER DE CLIENTÈLE - SOCIETE GENERALE
 815 : Madame SAVINELLI Catherine
 CAISSIERE - SODEXO SFR
 816 : Monsieur SAVINELLI Patrick
 ADJOINT DIRECTEUR DE RESTAURANT - ELIOR ENTREPRISES
 817 : Monsieur SAVOURE Laurent
 CONDUCTEUR ONDULEUSE - SMURFIT KAPPA
 818 : Monsieur SCHLAGDENHAUFFEN René
 SURVEILLANT RETRAITÉ - ASSOCIATION SAINT- PIERRE NOTRE DAME
 819 : Madame SCHUMACHER Laetitia
 EMPLOYÉE DE BANQUE - HSBC FRANCE
 820 : Monsieur SCHUTZ Roland
 INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 821 : Monsieur SEBESTIAMPILLAI Francis
 CHAUFFEUR DE DIRECTION - CPAM DE L'ESSONNE
 822 : Monsieur SEGUIN Olivier
 CHAUFFAGISTE - DALKIA FRANCE
 823 : Madame SEGUY Sylvie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - AUTOLIV FRANCE
 824 : Madame SEINE Valérie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CST
 825 : Monsieur SERGENT Pascal

DIRECTEUR TECHNIQUE - ECONOCOM SERVICES
 826 : Madame SERGI Marie-Pierre
 CONSEILLÈRE DE VENTE - LE BON MARCHÉ
 827 : Monsieur SERRANO Franck
 INGENIEUR EN ASSURANCE - MMA
 828 : Monsieur SESOKO Sarjo
 PLONGEUR - ARPEGE
 829 : Monsieur SEUGE Philippe
 RESPONSABLE SERVICES GENERAUX - SANOFI AVENTIS R&D
 830 : Madame SEVELIN Caroline
 COMPTABLE - UIC
 831 : Madame SGARD Florence
 CADRE - CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE CNAV
 832 : Monsieur SIGURET Rémi
 CHEF DE SERVICE - PARIS HABITAT OPH
 833 : Monsieur SIMONIAN Jean, Jacques
 TECHNICIEN D'ATELIER - VERNET
 834 : Monsieur SIMONIN Hervé
 DESSINATEUR CATALOGUE - PSA PEUGEOT CITROEN
 835 : Monsieur SOARES DE OLIVEIRA José
 EQUIPIER DE COLLECTE - OTUS
 836 : Madame SOLTNER Isabelle
 INGENIEUR - MESSIER-BUGATTI-DOWTY
 837 : Monsieur SPIELMANN Eric
 AGENT AIR FRANCE - AIR FRANCE
 838 : Madame SPINELLO Claudine
 COMPTABLE - NESTLÉ FRANCE
 839 : Monsieur STACHULA André
 ELECTROTECHNICIEN - STILL
 840 : Monsieur STANIMIROVIC Ljubomir
 CONDUCTEUR PL - TAIS
 841 : Madame STEUNOU Valérie
 INFIRMIERE SANTE AU TRAVAIL - PSA PEUGEOT CITROEN
 842 : Monsieur SULIN Michel
 STEWARD - AIR FRANCE
 843 : Madame TA Isabelle
 RESPONSABLE QUALITÉ - MONDELEZ
 844 : Monsieur TABOU Brahim
 PLOMBIER - SADE CIE GENERALE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE
 845 : Monsieur TAMIME Gérard
 EMPLOYE SERVICE ADMIN - L'OREAL
 846 : Madame TANG Hui
 CONTROLEUR FINANCIER CHEF DE PROJ. APPLICATION - BOLLORÉ LOGISTICS GIE
 847 : Madame TARENBERQUE Caroline
 GESTIONNAIRE DE TRÉSORERIE - SCHINDLER FRANCE
 848 : Monsieur TARIQ El Hassan
 CHEF DE CHANTIER - SOCIETE M.2.E.P.
 849 : Madame TARRAGA Françoise
 APPROVISIONNEUR - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH
 850 : Monsieur TAUVRON Fabrice
 INGÉNIEUR - VALEO SYSTEMES ELECTRIQUES
 851 : Madame TEIXEIRA Olympia
 CONSEILLERE DE VENTE - CARREFOUR
 852 : Monsieur THAUREL Bernard
 INGÉNIEUR - IRSN
 853 : Monsieur THEILLET Yves
 DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER - OFFICE COORDINATION BANCAIRE ET
 FINANCIERE OCBF
 854 : Monsieur THERY Pascal
 CONDUCTEUR POIDS LOURD - VEOLIA PROPLETE
 855 : Madame THOMAS Nathalie
 CHEF DE DEPARTEMENT - FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT FFB
 856 : Madame THOREAU Michelle
 ASSISTANTE COMMERCIALE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 857 : Monsieur TINEL Fabrice
 INGÉNIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE

858 : Madame TINTINGER Isabelle
 GARDIENNE D'IMMEUBLE - ESSONNE HABITAT
 859 : Madame TO Bao Chau
 GESTIONNAIRE RH - ICF HABITAT LA SABLIERE
 860 : Monsieur TOMASSO Pierre
 CHEF DE SECTEUR - JC DECAUX FRANCE
 861 : Monsieur TONIUTTI Denis
 INGENIEUR -ACHETEUR OFFRES ET PROJETS - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 862 : Monsieur TONNERRE Olivier
 TECHNICIEN SYSTEME DE COMMUNICATION - INEO COM IDF
 863 : Monsieur TORCHUT Olivier
 CONDUCTEUR QUALIFIÉ - 3 S / GIGAL.D
 864 : Madame TORREJON Juana
 SECRETAIRE - ECONOCOM
 865 : Madame TOUALBI Zohra
 SECRÉTAIRE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
 866 : Madame TOUGERON Emmanuelle
 ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - PARIS HABITAT OPH
 867 : Monsieur TOULON Christian
 INGÉNIEUR - ALSTOM GRID
 868 : Madame TOURILLON Sophie
 DIRECTRICE D'AGENCE - LE CREDIT LYONNAIS GARE DE L'EST
 869 : Monsieur TOURNIER Sebastien
 INGÉNIEUR EN INFORMATIQUE - BNP PARIBAS
 870 : Madame TOURNIER Christine
 AGENT DES SERVICES COMMERCIAUX - AIR FRANCE
 871 : Monsieur TOUSSAINT Ghislain
 CUISINIER - EUREST FRANCE
 872 : Madame TOUZE Fabienne
 RESPONSABLE ADJOINTE ET GESTIONNAIRE DES SERVICES - LAGARDERE RESSOURCES
 873 : Madame TRAEDER Chantal
 AGENT DE SERVICE - CITE BETHLEEM
 874 : Monsieur TRAN Van hien
 EMPLOYÉ COMMERCIAL - CORA
 875 : Monsieur TRAN Nguyen Minh Duc
 INFORMATICIEN - DEXIA CREDIT LOCAL
 876 : Monsieur TRAORE Gagny
 COFFREUR BOISEUR - BATEG
 877 : Monsieur TRAORE Djibril
 CONDUCTEUR D'ENGIN - PAPREC ENVIRONNEMENT IDF
 878 : Madame TRICOCHÉ Nathalie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - MONOPRIX
 879 : Monsieur TRITTO Ludovic
 TECHNICIEN QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 880 : Madame TROTE Isabelle
 CADRE DE SPECIALITE - RADIO FRANCE
 881 : Madame TRUCHOT Christel
 CONTROLEUR INTERNE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 882 : Monsieur UVACIN Alisan
 BAGAGISTE - ORLY FLIGHT SERVICES OFS
 883 : Monsieur VABOIS Stéphane
 DIRECTEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION - PICKENPACK EUROPE
 884 : Madame VALADON Sylvie
 TELEPHONISTE COMMERCIALE 2DEG - DAVIGEL
 885 : Madame VALENTI Catherine
 APPROVISIONNEUR - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH
 886 : Monsieur VALO Jean-Paul
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE - RENAULT
 887 : Madame VAN DRIESSCHE Viviane
 CORRESPONDANCIERE DACTYLO - CARPIMKO
 888 : Monsieur VARDAGUER Manuel
 I L S MANAGER - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 889 : Monsieur VASCART Nicolas
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE PALATINE

890 : Madame VAUDEVIRE Véronique
ASSISTANTE FACTURATION - ISS PROPLETE

891 : Madame VAUDIN Claire
ASSISTANTE - MEDEF

892 : Madame VEDEL Chantal
ANIMATRICE SECURITE QSE DD - AIR FRANCE

893 : Madame VEILLARD Corinne
VENDEUSE - GO SPORT

894 : Monsieur VENET Laurent
CONSEILLER PATRIMONIAL - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF

895 : Madame VENON Chantal
COMPTABLE FOURNISSEUR - SLEEVE INTERNATIONAL COMPANY

896 : Madame VERHAEGHE Isabelle
INGÉNIEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

897 : Monsieur VERHOYE Olivier
ELECTROMECHANICIEN - LYONNAISE DES EAUX FRANCE

898 : Madame VERNHES Marie-France
CORRESPONDANT QHSE - DALKIA FRANCE

899 : Madame VERRIER Nadège
ASSISTANTE DE DIRECTION - CTMNC

900 : Madame VEYSSET Sophie
CADRE BANCAIRE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

901 : Monsieur VI VAN David
MONTEUR CÂBLEUR - CHELTON TELECOM & MICROWAVE

902 : Madame VI VAN Sonia
TECHNICIEN CONSEIL CONTROLE CLIENT - LA POSTE

903 : Monsieur VIAL Frédéric
CHEF DE SERVICE TRAVAUX DANS LE BÂTIMENT - ENTREPRISE CBC

904 : Monsieur VIDAL Pascal
DIRECTEUR PRODUIT - AIR FRANCE

905 : Monsieur VIEILLOT Eric
INGENIEUR EN INFORMATIQUE - PSA PEUGEOT CITROEN

906 : Monsieur VIETTE Jean-Michel
DIRECTEUR CENTRE PROFIT - PATISFRANCE PURATOS

907 : Monsieur VILACA Jorge
AGENT DE NETTOYAGE - ACNA ETABLISSEMENT D'ORLY

908 : Madame VILLENEUVE Valérie
ASSISTANTE DE DIRECTION - EURO COMPTA FINANCE

909 : Monsieur VILLETTE Patrice
RESPONSABLE PRODUITS - GARDNER DENVER FRANCE

910 : Madame VILLETTE Mireille
CHEF DE CABINE - AIR FRANCE

911 : Monsieur VINCENT Wulfran
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE

912 : Monsieur VINCENT Florian
COORDINATEUR D'EXPLOITATION - HELI UNION

913 : Madame VINCENT Joëlle
AGENT DE MAÎTRISE - AIR FRANCE

914 : Monsieur VINEY Denis
CADRE COMMERCIAL - ABB FRANCE

915 : Monsieur VINXE Jean-Louis
RESPONSABLE DE RESERVE - DARTY ET FILS

916 : Madame VITARO Valérie
RESPONSABLE SINISTRES - INTEREUROPE AG FRANCE

917 : Monsieur VIVIEN Jérôme
TECHNICIEN RESEAUX - LYONNAISE DES EAUX FRANCE

918 : Monsieur VONFELD Patrick
COMPLIANCE OFFICER - BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

919 : Monsieur WAGNER Thierry
AMDE PPS - AIR FRANCE

920 : Monsieur WARIN Bertrand
RESPONSABLE D'AFFAIRES - INEO ENGINEERING & SYSTEMS

921 : Monsieur WARNITZ Philippe
RESPONSABLE D'INGENIERIE SYSTEM - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

922 : Monsieur WASZAK Didier
TECHNICIEN ETUDES MOTEUR - RENAULT

923 : Monsieur WATEL Xavier
REDACTEUR INFOGRAPHE - L'EQUIPE
924 : Monsieur WERFELI Pascal
DIRECTEUR ACHATS - ALSTOM TRANSPORT
925 : Monsieur WONG TJOUN WING Victor
TECHNICIEN - INSPECTEUR TECHNIQUE - IER
926 : Monsieur WREDE Jean-Claude
COMPTABLE - ALLIANZ IARD
927 : Madame YVARS Caroline
ASSISTANTE CLIENTÈLE - PUBLIDISPATCH
928 : Monsieur ZELMANN Pascal
RESPONSABLE DE GROUPE D'EXPLOITATION - DEXIA CREDIT LOCAL
929 : Monsieur ZENASNI Ahmed
TECHNICIEN AERONAUTIQUE - AIR FRANCE
930 : Monsieur ZENATI Youcef
CONDUCTEUR QUALIFIÉ - 3 S / GIGAL.D
931 : Monsieur ZERROUKI Aomar
RECEPTIONNAIRE - CORA
932 : Madame ZUCCHET Dominique
COMPTABLE - TOUPRET SA

Article 2 La médaille d'Honneur du travail **échelon VERMEIL** est décernée à :

1 : Monsieur ABASSI El Mustapha
CAVISTE - MONOPRIX
2 : Madame ABECASSIS Isabelle
ASSISTANTE DE DIRECTION - AIR FRANCE
3 : Madame ABOU Dominique
RESPONSABLE ADMINISTRATIF R ET D - INSTITUT DE RECHERCHES INTERNATIONALES
SERVIER
4 : Monsieur ABOUAF Jean-Charles
EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
5 : Monsieur ABSALON Patrick
CHEF D'EQUIPE FUSION - SGD
6 : Monsieur ACLOQUE Michel
CADRE PRINCIPAL - AIR FRANCE
7 : Madame AGASSANT Arlette
GESTIONNAIRE - CEA
8 : Monsieur AGASSE Jean-Pierre
TECHNICIEN LOGISTIQUE - OMMIC
9 : Monsieur AHSSINI Lahcen
RIPEUR - EUROPE SERVICES DECHETS
10 : Madame AINAUD Christine
GESTIONNAIRE DE COLLECTION DANS LE PRET A PORTER - C & A FRANCE
11 : Madame ALCARAZ Anne
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
12 : Madame AMATTE Marie-Noëlle
AGENT D'ESCALE - AIR FRANCE
13 : Madame AMBROGIO Mirella
SECRETAIRE - RENAULT
14 : Monsieur AMDIDOUCHE Alain
CHAUFFEUR - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS
15 : Monsieur AMOROS Eric
DESSINATEUR INDUSTRIEL - BABCOCK WANSON
16 : Monsieur ANTIER Georges
INGENIEUR - CAMECA
17 : Madame APCHIN Laurence
RESPONSABLE GESTION SERVICE CLIENT - PAGES JAUNES
18 : Monsieur APRUZZESE Philippe
INSPECTEUR QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN
19 : Monsieur ARCHAMBAULT Eric
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE

20 : Madame ARFOUILLAUD Sylvie
 CONSEILLER EDITEURS - EBSCO INFORMATION SERVICES

21 : Madame ARNAUD Laurence
 EMPLOYEE DE BANQUE - BNP PARIBAS

22 : Monsieur ASSELIN DE BEAUVILLE Fred
 INFORMATICIEN - GIE SI2M

23 : Madame AUBERT Christine
 EMPLOYÉE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

24 : Madame AUBERT Catherine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - LYCEE ALBERT DE MUN

25 : Monsieur AUBRY Philippe
 INGÉNIEUR INFORMATICIEN - ALSTOM GRID

26 : Monsieur AUBRY Eric
 INFORMATICIEN - SOCIETE GENERALE

27 : Madame AUDINELLE Corinne
 EMPLOYEE CANTINE - VERNET

28 : Monsieur AUDU Philippe
 RESPONSABLE TARIFS - CARREFOUR PROXIMITE

29 : Monsieur AUVRAY Gilles
 SOUDEUR ARGON - SNECMA GROUPE SAFRAN

30 : Madame BABIN Brigitte
 REDACTEUR TECHNIQUE - MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE

31 : Monsieur BACCARO Patrick
 SPECIALISTE CDC ET METHODES D'ESSAI SIEGE - RENAULT

32 : Monsieur BACHO Philippe
 RESPONSABLE MODALITÉ - GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S.

33 : Madame BACQUEY Annick
 EMPLOYEE LIBRE SERVICE - SUPER U DIAMIR

34 : Monsieur BAIVIER Pascal
 CHARGÉ DE CLIENTÈLE - ECORAIL

35 : Madame BAJOT Flora
 CONTROLEUR - UNION MUTUALISTE GENERALE DE PREVOYANCE

36 : Madame BALDE Assanatou
 ASSISTANTE MATERNELLE - AIR FRANCE

37 : Madame BALIGANT Isabelle
 ASSISTANTE TECHNIQUE - SERVICE MEDICAL ILE DE FRANCE DRSM

38 : Monsieur BARBAT Laurent
 INGENIEUR - CRAMIF

39 : Monsieur BARBIER Frédéric
 TECHNICO-COMMERCIAL - ATOTECH FRANCE

40 : Madame BARCELO Françoise
 INGÉNIEUR - CEA

41 : Madame BAROT Pascale
 CADRE BANCAIRE - NATIXIS

42 : Madame BARRE Anne-Marie
 ASSISTANTE GESTION - PSA PEUGEOT CITROEN

43 : Monsieur BARRE William
 RESPONSABLE D'ATELIER - MERCEDES-BENZ VI PARIS IDF

44 : Madame BARTHELME Dominique
 COMPTABLE - CABINET LAVOIX

45 : Monsieur BARTHOUX Serge
 RESPONSABLE EQUIPE SUPPORT - SOCIETE GENERALE

46 : Madame BATHIARD Valérie
 RESPONSABLE LOGISTIQUE ET FONCTIONNEMENT GENERAL - ONERA

47 : Monsieur BATAIS Germain
 CHEF DE PROJET INFORMATIQUE SENIOR - BNP PARIBAS

48 : Madame BAUD Michèle
 TECHNICIEN EXPERIMENTÉ - POLE EMPLOI IDF

49 : Madame BAUVAIS Irène
 ASSISTANTE - FEDERATION FRANÇAISE DU PRET A PORTER FEMININ

50 : Madame BAZZINI Maria
 COUTURIÈRE PMHQ - CHRISTIAN DIOR COUTURE

51 : Monsieur BEAUDEY Eric
 TECHNICIEN HSSE - SANOFI AVENTIS R&D

52 : Madame BEAUFILS SAINT-VINCENT Véronique
 CADRE ADMINISTRATIF - CEA/DAM ILE DE FRANCE

53 : Monsieur BECHET Philippe
 CADRE BANCAIRE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

54 : Monsieur BECK Alain
 CHEF DE SERVICE COMMERCIAL - SNECMA GROUPE SAFRAN

55 : Madame BELEM Sandrine
 HOTESSE DE L'AIR - AIR FRANCE

56 : Monsieur BELIERE Thierry
 POMPIER - AIR FRANCE

57 : Madame BELLEGO Caroline
 INFORMATICIENNE - CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

58 : Madame BELLEVUE Véronique
 AMDE PRODUCTION PN - AIR FRANCE

59 : Madame BEN ESSAVY BENGELIOM Touria
 TECHNICIENNE DE LABORATOIRE - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH

60 : Madame BENAZET Patricia
 ANALYSTE INFORMATIQUE - INFORMATIQUE CDC

61 : Madame BENNANI Aïcha
 EMPLOYÉE DE BANQUE - ATTIJARIWAFI BANK EUROPE

62 : Monsieur BENOIT Gérard
 MEDECIN DU TRAVAIL - ASSOCIATION PARITAIRE SANTE AU TRAVAIL APST BTP

63 : Monsieur BENSID Jean-Luc
 CADRE TECHNIQUE D'ENTRETIEN - AIR FRANCE

64 : Monsieur BENZAIED Ali
 CHAUFFEUR - ATEMAX FRANCE

65 : Monsieur BERGER Patrice
 EXPERT ASSURANCES - MAAF ASSURANCES

66 : Monsieur BERKA Gilles
 INGÉNIEUR ELECTRICIEN - OTV

67 : Monsieur BERNARD Eric
 RESPONSABLE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL - METTLER TOLEDO SAS

68 : Madame BERNARD Eveline
 SECRÉTAIRE - SERVIER INTERNATIONAL

69 : Monsieur BERNAT Didier
 INGENIEUR DE MAINTENANCE - SCHNEIDER ELECTRIC PROTECT & CONTROLE

70 : Madame BERREBY Nadine
 SECRETAIRE DE DIRECTION TRILINGUE - STANLEY BLACK & DECKER FRANCE

71 : Madame BERTHELOT Louise-Marie
 SPECIALISTE PAIE. ASSISTANTE RH - GE HEALTHCARE EUROPE

72 : Monsieur BERTHELOT Didier
 TECHNICIEN - XEROX

73 : Monsieur BERTHO Gilles
 TECHNICIEN DES MÉTIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE

74 : Monsieur BERTHOD Gilles
 TECHNICIEN SUPERIEUR METALLURGISTE - SNECMA

75 : Madame BERTRAND Fabienne
 ASSISTANT TECHNIQUE - SERVICE MEDICAL ILE DE FRANCE DRSM

76 : Monsieur BERTRANET Alain
 AGENT DE MAINTENANCE - ENERLIS

77 : Monsieur BIBILA Nkutakani
 PLONGEUR - SODEXO SFR

78 : Monsieur BILLON Marc
 TECHNICIEN - CEA

79 : Madame BILLOT Fabienne
 EMPLOYEE BANQUE - SOCIETE GENERALE

80 : Madame BINGLER Fabienne
 SECRÉTAIRE - CADRE - FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT

81 : Monsieur BISENIUS Thierry
 INFORMATICIEN - STIME

82 : Madame BISENIUS Catherine
 ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE - JMB DEVELOPPEMENT

83 : Madame BLAIS Brigitte
 CONSEILLER CLIENTELE - JM BRUNEAU SNC

84 : Monsieur BLAISE Pascal
 CHEF DE PROJET - INFRASTRUCTURES URBAINES ROUTIERES IUR

85 : Monsieur BLANCHART Jean-louis
DIRECTEUR DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES - THALES SYSTEMES AEROPORTES

86 : Monsieur BLANDIN Yann
CHARGÉ DE MISSION - IMMOBILIERE 3F

87 : Madame BLASCO Ginette
REDACTEUR TECHNIQUE - AGCO S.A.

88 : Madame BLOT Sylvie
ASSISTANTE TECHNICO- COMMERCIAL - CAISSE D'EPARGNE IDF

89 : Madame BOBELIN Sylvie
TECHNICIENNE - CPAM DE L'ESSONNE

90 : Monsieur BOBONY Jean-Paul
TECHNICIEN METHODES - JC DECAUX

91 : Madame BOCQUIER Martine
AIDE SIOGNANTE - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

92 : Monsieur BOGARD Xavier
EMPLOYE ADMINISTRATIF - SONOVISION

93 : Monsieur BOIRON Jean, Michel
INGÉNIEUR - CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION

94 : Monsieur BOISSINOT Alain
INGÉNIEUR - GE ENERGY POWER CONVERSION

95 : Monsieur BOLLE Cédric
AIDE COMPTABLE - CARPIMKO

96 : Madame BOMPANI Laurence
CHARGEES DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES - CNP ASSURANCES

97 : Madame BONNEAU Nicole
FORMATRICE FRANCE - CHANEL

98 : Madame BONNET Bernadette
OPERATRICE PALETTISATION - ONDULYS TAILLEUR

99 : Monsieur BONNIN Jean-Luc
SOUDEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

100 : Madame BONVARLET Marie-Josée
CADRE DE BANQUE - BNP PARIBAS

101 : Monsieur BORDES Gérard
COMMANDANT DE BORD - AIR FRANCE

102 : Monsieur BORDIER Philippe
CONSEILLER INFORMATIQUE METIER RESTAURATION - SODEXO FRANCE SAS

103 : Monsieur BORET Olivier
CHEF D'ATELIER - AIR FRANCE

104 : Monsieur BORGE Eric
EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

105 : Monsieur BORIN Emmanuel
TECHNICIEN D'ESSAIS - D2T

106 : Madame BORRI Marie-Claude
CHEF DE CABINE - AIR FRANCE

107 : Monsieur BORTHIRY François-Xavier
CHEF DE PROJET SYSTEMES D'INFORMATION - SANOFI-AVENTIS GROUPE

108 : Madame BORTHIRY Catherine
ASSISTANTE - SANOFI-AVENTIS GROUPE

109 : Monsieur BORVON Alain
TECHNICIEN SUPERIEUR DE GESTION - RADIO FRANCE

110 : Madame BOSCO Valérie
AGENT AIR FRANCE À L'INFORMATIQUE - AIR FRANCE

111 : Madame BOSSAVY Christine
EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

112 : Monsieur BOUCHER Philippe
INFORMATIQUE - IBM FRANCE

113 : Madame BOUCHET Eliane
CADRE ADMINISTRATIF - HOPITAL FOCH

114 : Madame BOUCHFANJ Fatima
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE

115 : Madame BOUCHU-MOUTEL Françoise
FONCTIONNAIRE TECHNIQUE - MONNAIE DE PARIS

116 : Madame BOUDAILLIEZ Françoise
RETRAITÉE - SOPEDI

117 : Monsieur BOUFASSA Erick
TECHNICIEN ELECTRONICIEN - CASSIDIAN TEST & SERVICES

118 : Monsieur BOUFRAINE Abdelkader
 CHEF DE CHANTIER - SADE CIE GENERALE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE

119 : Monsieur BOUGRAT Stéphane
 CHEF D'EQUIPE - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS

120 : Madame BOUILLON Brigitte
 AGENT DE SERVICE - SODEXO FRANCE SAS

121 : Monsieur BOULKSIBAT Rachid
 REGISSEUR DE MATERIEL - GRAND HOTEL INTERCONTINENTAL

122 : Madame BOURBIER Fanny
 CHARGEE DE RAYON - MONOPRIX

123 : Monsieur BOURGEOIS Philippe
 INGENIEUR - CEA

124 : Madame BOURGES Anne
 ASSISTANTE DE CERTIFICATION - LABORATOIRE CENTRAL INDUSTRIES ELECTRIQUES
 LCIE

125 : Monsieur BOURGUIGNAT Jérôme
 RESPONSABLE COMMERCIAL - TNF

126 : Madame BOUSSIER Bianca
 ASSISTANTE DE LABORATOIRE - LFB BIOTECHNOLOGIES

127 : Madame BOUTILLIER Patricia
 ORGANISATEUR D'ACTIVITE - FRANCE TELEVISIONS PAYS DE LOIRE

128 : Madame BOUVIER Martine
 SALARIEE DE BANQUE - NATIXIS

129 : Monsieur BOYER Alain
 TECHNICIEN ADMINISTRATIF - SANOFI AVENTIS

130 : Madame BOYER Marie-Christine
 RESPONSABLE ÉQUIPE - POLE EMPLOI IDF

131 : Madame BRANCO Almerinda
 RESPONSABLE RH ADJOINTE - CAIXA GERAL DE DEPOSITOS

132 : Madame BRAVO Sylvie
 DIRECTEUR D'ACTIVITE - SESINI ET LONGHY

133 : Monsieur BREUL Joël
 RESPONSABLE ENSEIGNE - HENKEL FRANCE

134 : Madame BRIHAY Pascale
 ATTACHÉ CONTENTIEUX RECOUVREMENT - ALLIANZ IARD

135 : Monsieur BRINGUIER Jean-Marie
 SERVEUR - SELECT SERVICE PARTNER

136 : Madame BRUGNOLI Murielle
 SECRETAIRE - SCP DAUCHEZ DENEUVILLE DALLEE

137 : Monsieur BRULE Rodolphe
 BANQUE DE FRANCE - BANQUE DE FRANCE

138 : Madame BRUNE Julie
 COMPTABLE - CPAM DES YVELINES

139 : Monsieur BRUNEL Jean-Jacques
 CHEF DE PROJET CONSTRUCTION - PARIS HABITAT OPH

140 : Monsieur BRZOSTOWSKI Alain
 INGENIEUR CHERCHEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE

141 : Madame BUCAS-FRANÇAIS Marie-Noëlle
 SECRETAIRE DE DIRECTION - COMMUNAUTE SAINT FRANÇOIS-XAVIER

142 : Monsieur BUIRETTE Christian
 RESPONSABLE D'EXPLOITATION - LFB BIOMEDICAMENTS

143 : Monsieur BURETTE Jean-François
 INFORMATICIEN - THALES SERVICES

144 : Monsieur BUSSON Marc
 CUISINIER - COMITÉ D'ETABLISSEMENT BANQUE DE FRANCE

145 : Monsieur CAMIADE Marc
 INGENIEUR - UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS

146 : Monsieur CANINO Marc
 PLACIER CHAUFFEUR LIVREUR - OCP REPARTITION

147 : Monsieur CANNELLA Michel
 CADRE - GE MEDICAL SYSTEMS SCS

148 : Madame CANSELIET Laurence
 SOUSCRIPTEUR D'ASSURANCE - AXA FRANCE

149 : Monsieur CAPAYROU Pascal

CHARGE D'AFFAIRES SPECIALES - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
150 : Monsieur CARMELLE Gilbert
DIRECTEUR DE MARCHÉ - GEODIS INTERSERVICES
151 : Monsieur CARBONNIER Dominique
INGÉNIEUR EN INFORMATIQUE - BULL SAS
152 : Madame CARNOD Aline
COMPTABLE - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
153 : Monsieur CARVALHO José
RESPONSABLE ENTREPOT - POMONA TERREAZUR
154 : Monsieur CASTANO Christophe
RESPONSABLE DE MAINTENANCE - UTAC
155 : Monsieur CAUDRON Régis
FORMATEUR - TRANSPORTS DANIEL MEYER
156 : Madame CEA-CANAVERAS Myriam
EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
157 : Monsieur CERISIER Eric
TECHNICIEN RECHERCHE ETUDE - RENAULT
158 : Madame CERVEAU Claire
GESTIONNAIRE RH - REOSC GROUPE SAFRAN
159 : Monsieur CEYRAT Pierre
RESPONSABLE EDI - DANONE
160 : Monsieur CHABOUD Bertrand
CADRE DE BANQUE - SMBC
161 : Madame CHAILLOT Muriel
ASSISTANTE RH - ALLIANZ IARD
162 : Monsieur CHAMAILLARD Guy
INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
163 : Madame CHANOINA Corinne
INFORMATICIENNE - CPAM DE L'ESSONNE
164 : Madame CHANTEBEL Carine
TECHNICIEN DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
165 : Monsieur CHAPELAIN Dominique
AGENT DE MAITRISE - TRANSGOURMET
166 : Monsieur CHARAMON Marc
CHEF D'EQUIPE DES RELEVEURS - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE
167 : Madame CHARRERON Christine
TECHNICIEN EXPERT STATISTIQUES - SNECMA GROUPE SAFRAN
168 : Monsieur CHARTIER Noël
OUVRIER DE PRODUCTION - ESAT LES ATELIERS MORSAINTOIS
169 : Monsieur CHARTRAIN Thierry
TECHNICIEN - SPIE COMMUNICATIONS
170 : Monsieur CHASSE Pierre-Michel
INGÉNIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
171 : Monsieur CHASSINAT Philippe
CONDUCTEUR D'ENGINS - COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE
172 : Monsieur CHATAIGNIER Franck
DIRECTEUR DEVELOPPEMENT - GTM BATIMENT
173 : Madame CHATEAU Sylvie
TECHNICIEN CONSEIL - CAF SEINE ET MARNE
174 : Madame CHAUDERON Nathalie
INGENIEUR SECURITE - CASSIDIAN
175 : Monsieur CHAUGNE André
CHEF DE PROJET EN INFORMATIQUE - BNP PARIBAS
176 : Madame CHAUMETTE Nathalie
CHARGE D'ETUDES ET DE COORDINATION - CNP ASSURANCES
177 : Monsieur CHAUVEAU Jean-Pierre
AGENT DE MAITRISE D'ENCADREMENT - AIR FRANCE
178 : Madame CHAUVET Laurence
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
179 : Madame CHAUVIN Valérie
AGENT ADMINISTRATIF - EADS FRANCE
180 : Madame CHAVY-MARTIN Anne, Christèle
ECONOMISTE STATISTICIEN - BANQUE DE FRANCE
181 : Madame CHERAMY Florence
RESPONSABLE ASSISTANTE TECHNIQUE - HELI UNION
182 : Monsieur CHEVALIER Eric

MECANICIEN FRAISEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 183 : Madame CHOPINEAU Martine
 AGENT LEGISLATION - CPAM DE L'ESSONNE
 184 : Monsieur CHRETIEN Laurent
 MAGASINIER CARISTE - FONDERIE DE GENTILLY
 185 : Monsieur CLAIRET Yvan
 CADRE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 186 : Madame CLEMENT Valerie
 ASSISTANTE DE GESTION - EUROCLEAR
 187 : Monsieur CLERAMBAULT Norbert
 ANALYSTE GARANTIE - PSA PEUGEOT CITROEN
 188 : Madame CLOUVEL Catherine
 GESTIONNAIRE DE CLIENTELE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 189 : Monsieur CLUZEL Bernard
 INGENIEUR - THALES GLOBAL SERVICES
 190 : Madame COEUR Mireille
 HOTESSE DE L'AIR - AIR FRANCE
 191 : Madame COLAIACOVO Marie
 COMPTABLE - UNITOL
 192 : Monsieur COLIN Pascal
 AJUSTEUR MECANICIEN VEHICULES HORS CLASSE - RENAULT
 193 : Monsieur COLOMBAT Didier
 CHARGE DE PRODUCTION - SERVICE MEDICAL ILE DE FRANCE DRSM
 194 : Madame COME Mireille
 CONSEILLERE COMMERCIALE - LA REDOUTE
 195 : Madame CONSTANCIEN Florence
 DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER - FONDERIE DE GENTILLY
 196 : Madame COQUELET Chantal
 GESTIONNAIRE POLYVALENTE CONFIRMEE - HENNER GMC
 197 : Madame CORDET Annie
 RESPONSABLE COMPTABLE ET FINANCIER - G.P.S.A.
 198 : Monsieur CORDUANT Patrick
 AGENT DE BUREAU - AIR FRANCE
 199 : Monsieur CORNEC-CLAQUIN Didier
 TECHNICIEN AERONAUTIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 200 : Madame CORNU Sylvie
 ASSISTANTE GESTION - ESSILOR INTERNATIONAL
 201 : Monsieur COSSE-RENAUDIE Philippe
 CADRE BANCAIRE - BNP PARIBAS
 202 : Monsieur COSTON Gilles
 CHEF DE MARCHÉ - ARAYMOND
 203 : Madame COTTAIS Agnès
 SECRÉTAIRE DE RÉDACTION - SOCIETE DU FIGARO
 204 : Monsieur COTTENCIN Philippe
 CHAUFFEUR - PRO BTP
 205 : Monsieur COUDERT Thierry
 FORMATEUR - AIR FRANCE
 206 : Monsieur COURBEZ Jean-Pierre
 AGENT RÉSEAUX - SOCIETE DES EAUX DE MELUN
 207 : Madame COUSIN Isabelle
 GESTIONNAIRE BACK OFFICE - ROTHSCHILD ET CIE BANQUE
 208 : Monsieur COUSTILLET Franck
 AGENT ADMINISTRATIF - SAML
 209 : Madame COUTARD Marie-Pierre
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
 210 : Monsieur COUTELIER Patrick
 INGENIEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 211 : Madame COUTURIER Pascale
 ASSISTANTE - RENAULT
 212 : Monsieur COZETTE Pascal
 CHAUDRONNIER - SNECMA GROUPE SAFRAN
 213 : Madame CRIAUD Marie-Claude
 AGENT DE GESTION - CEA
 214 : Monsieur CROMBEZ Christian

RETRAITE - SNCF
215 : Madame CUVILLIER Pascale
MANAGER DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSURANCE MALADIE - CPAM DE SEINE ET MARNE
216 : Monsieur DA COSTA Jean-Luc
CADRE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
217 : Monsieur DA COSTA BEJA Daniel
EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
218 : Monsieur DA SILVA Luis
CHAUFFAGISTE - DALKIA FRANCE
219 : Madame DA SILVA FERREIRA Nathalie
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - OERLIKON LEYBOLD VACUUM FRANCE
220 : Monsieur DA SILVA LEITE Michel
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
221 : Madame DAGHLIAN Sylvie
SECRETAIRE ASSISTANTE - CEA
222 : Monsieur DAGORN Olivier
CADRE INFORMATIQUE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
223 : Madame DAGOU Martine
TECHNICIENNE QUALITÉ - SNECMA
224 : Monsieur DAIX Denis
TECHNICIEN SUPERIEUR - CEA
225 : Monsieur DALBIGOT Georges
CADRE AIR FRANCE - AIR FRANCE
226 : Madame DALET Brigitte
VENDEUSE PRODUITS ET SERVICES - AUCHAN
227 : Madame DALMES-SIGNOL Catherine
COMPTABLE - RADIO FRANCE
228 : Madame DANIEL Christine
REDACTRICE - CRPCEN
229 : Madame DARDE Nathalie
CADRE BANCAIRE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
230 : Madame DARMENGEAT Isabelle
EMPLOYEE DE BANQUE - BNP PARIBAS
231 : Monsieur DAVID Bernard
INGENIEUR - CEA
232 : Monsieur DAVOUST Jean-Paul
TECHNICIEN PROFESSIONNEL D'ESSAIS - RENAULT
233 : Madame DAZI Annie
INGÉNIEUR INFORMATICIEN - CREDIT DU NORD
234 : Monsieur DE ALMEIDA Fernando
OUVRIER - SANITRA SERVICES
235 : Madame DE BARROS Isabelle
REFERENT TECHNIQUE FRAUDE - CPAM DE L'ESSONNE
236 : Madame DE CASTRO Marie-Hélène
APPROVISIONNEUR - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH
237 : Monsieur DE FIGUEIREDO José
AGENT DE MAITRISE - RENAULT SPORT F1
238 : Monsieur DE OLIVEIRA BASTOS José
TECHNICIEN ELECTRICIEN AUTO - MERCEDES BENZ PARIS IDF
239 : Madame DE VASCONCELOS Corinne
EMPLOYÉE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
240 : Monsieur DECKER Philippe
INSPECTEUR DE FABRICATION - SNECMA GROUPE SAFRAN
241 : Madame DEFAYE Florence
SECRÉTAIRE D'AGENCE - APAS - BTP
242 : Madame DEHARO Agnès
TECHNICIEN AIDES FINANCIERES - CPAM DE PARIS
243 : Monsieur DEL MAESTRO Benito
AGENT D'ENTRETIEN - HOPITAL PRIVE LES MAGNOLIAS
244 : Madame DELAHAYE Cécile
EMPLOYÉE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
245 : Monsieur DELANNOY René
CONDUCTEUR DE TRAVAUX - RENAULT
246 : Madame DELCHER Patricia
ASSISTANTE COMMERCIALE - ONDULYS REFERENCE
247 : Madame DELCLOS Corinne

DIRECTRICE BANQUE - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF
 248 : Monsieur DELCROIX Didier
 CHEF D'EQUIPE MAGASIN - DECOUFLE
 249 : Monsieur DELHOMME Régis
 ASSISTANT COMMUNICATION EVENEMENTIELLE - PSA PEUGEOT CITROEN
 250 : Monsieur DELHOMME Eric
 TECHNICIEN LOGISTIQUE MATERIEL - AIR FRANCE
 251 : Monsieur DELLERO Malik
 INFORMATICIEN - BNP PARIBAS
 252 : Madame DENEUVE Christine
 ANALYSTE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 253 : Monsieur DENIZEAUX Vincent
 INGÉNIEUR - ALSTOM GRID
 254 : Madame DEPART Viviane
 GESTIONNAIRE STAND FROMAGE TRADITIONNEL - AUCHAN
 255 : Madame DEPINCE Annie
 COMPTABLE - ELIS
 256 : Madame DERNOUH Anne
 CONTROLEUR - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC
 257 : Madame DERRIEN Marie-noëlle
 SECRÉTAIRE - SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE
 258 : Monsieur DESAUNAY Alain
 FORMATEUR INTERNE - MALAKOFF MEDERIC A3M
 259 : Madame DESCHATRES Catherine
 TECHNICIENNE DE SOUSCRIPTION - AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
 260 : Monsieur DESCOUTURE Jean-Yves
 MAITRE OUVRIER - VALOPHIS HABITAT- OPH 94
 261 : Monsieur DESMONS Laurent
 TECHNICIEN ESSAIS - RENAULT
 262 : Monsieur DESRUELLE Reynald
 SECRETAIRE COMPTABLE - BANQUE DE FRANCE
 263 : Madame DEVIENNE Isabelle
 ASSISTANTE DE DIRECTION - SOCIETE GENERALE
 264 : Monsieur DEVOYON Laurent
 TECHNICIEN SUPERIEUR - CEA
 265 : Madame DEZON Françoise
 CHARGE E RELATIONS CONSOMMATEURS - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 266 : Madame DHUIT Catherine
 TECHNICIEN ADMINISTRATIF - SANOFI AVENTIS R&D
 267 : Monsieur DI COCCO Eric
 EMPLOYÉ - SOCIETE PAILLE
 268 : Monsieur DI LAURO Carlo
 DÉPANNEUR CHAUDIERES - STE DES ANCIENS ETS CHARDIN
 269 : Monsieur DISDERO Michel
 INGENIEUR - THALES
 270 : Monsieur DIZDAREVIC Amir
 TECHNICIEN SUPERIEUR CHAUDRONNERIE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 271 : Madame DIZDAREVIC Catherine
 T. S. APRES VENTE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 272 : Madame DJEBAILI Fatima
 EMPLOYÉE COMMERCIALE - SIMPLY MARKET
 273 : Monsieur DOHEN Olivier
 EMPLOYÉ DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 274 : Monsieur DOMINGUES Antonio
 RESPONSABLE QUALITE - LAFARGE BETONS FRANCE
 275 : Madame DOMINICHETTI Régine
 TECHNICIEN DE GESTION - AIR FRANCE
 276 : Monsieur DON Thierry
 SECRÉTAIRE COMMERCIAL - CARTIER
 277 : Madame DONAS Arminda
 COMPTABLE - ALLIA
 278 : Monsieur DOURLET Pascal
 CHARGE D'ORGANISATION - ALLIANZ INFORMATIQUE
 279 : Madame DOUTE Chantal

AUXILIAIRE DE VIE - AREPA
280 : Madame DOUZOUER Michèle
INFIRMIERE D. E. - GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS
281 : Madame DOYEN Béatrice
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - SANOFI AVENTIS R & D
282 : Monsieur DROUILLY Benoit
DIRECTEUR COMMERCIAL - SOCIETE L'HOTELLIER
283 : Monsieur DUBOIS Norbert
MAITRISE / TECHNICIEN - AIR FRANCE
284 : Monsieur DUBOIS Philippe
EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
285 : Madame DUCHEMIN Isabelle
EMPLOYEE CPAM ESSONNE - CPAM DE L'ESSONNE
286 : Monsieur DUCHESNE Jacky
INGENIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
287 : Madame DUMAS Jocelyne
GESTIONNAIRE RH - RADIO FRANCE
288 : Madame DUNOT Corinne
RESPONSABLE DE SERVICE - PRO BTP
289 : Madame DUPONT Brigitte
TECHNICIENNE LABORATOIRE - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH
290 : Monsieur DURIBREUX Philippe
CADRE - PSA PEUGEOT CITROEN
291 : Madame DUSACQ Valérie
CHARGÉE DU PERSONNEL MÉDICAL - INSTITUT CURIE
292 : Madame DUTILLEUX Nathalie
TS DOCUMENTATION - SNECMA GROUPE SAFRAN
293 : Monsieur DUVAL Patrick
CHEF D'EQUIPE LOGISTIQUE - FM LOGISTIC
294 : Madame EBENE Sylvie
TECHNICIEN GESTION COMPTA - SNECMA GROUPE SAFRAN
295 : Monsieur EGEL Pascal
RESPONSABLE LOGISTIQUE - AUCHAN
296 : Madame ELOIN Sylvie
HOTESSE DE CAISSE - RESTAURANT ARC EN CIEL CE SNECMA
297 : Monsieur ELOY Stéphane
CADRE TECHNIQUE - AIR FRANCE
298 : Monsieur ERNST Jérôme
INGÉNIEUR EN ELECTRONIQUE - EADS CASSIDIAN
299 : Monsieur ESNAULT Jean-Marc
AGENT DE MAITRISE - SNECMA GROUPE SAFRAN
300 : Madame ESTEBAN Martine
GARDIENNE - OSICA
301 : Madame ESTELIN Sylvie
OPTICIEN - LES FRERES LISSAC
302 : Monsieur ESTEVES Jesuino
TECHNICIEN COMMERCIAL - AIR FRANCE
303 : Monsieur EVEILLARD Gilles
TECHNICIEN SUPERIEUR QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN
304 : Madame FALUE Martine
COMPTABLE - MONOPRIX
305 : Monsieur FANJAT Serge
INGÉNIEUR - RENAULT
306 : Madame FANZUTTI Isabelle
INGÉNIEUR - ALSTOM GRID
307 : Monsieur FARRUGIA Patrick
AMDE PPS - AIR FRANCE
308 : Madame FAUCHON Rachel
COIFFEUSE - STUDIO CLAUDE ET NICOLE
309 : Monsieur FAUROUX Pierre-Yves
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE - ANDRA
310 : Monsieur FAUVEREAUX Fabrice
EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
311 : Madame FAYE Sylvie
ASSISTANTE COMPTABLE - SOCIETE GENERALE
312 : Monsieur FEDOTOFF Alexandre

RESPONSABLE TECHNIQUE - CEA
 313 : Madame FELIX Catherine
 AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - BRED BANQUE POPULAIRE
 314 : Madame FERNANDES Maria José
 LINGÈRE - HOPITAL PRIVE LES MAGNOLIAS
 315 : Monsieur FERNANDEZ Philippe
 ASSISTANT CONTROLE DE GESTION - MBDA FRANCE
 316 : Madame FERRAND Christiane
 EMPLOYEE D'EMBALLAGE PATISSERIE - AUCHAN
 317 : Madame FERREIRA Herminia
 ASSISTANTE MATERNELLE - VILLE DE LES ULIS
 318 : Madame FERRER Chantal
 COMPTABLE - OSICA
 319 : Madame FIGARO Maria Beatriz
 ASSISTANTE COMMERCIALE - ZF SERVICES FRANCE
 320 : Monsieur FIGARO Jean-Michel
 RESPONSABLE COMPTABLE - SOLETANCHE FREYSSINET SERVICES - SFS
 321 : Monsieur FOFANA Thierry
 GESTIONNAIRE SYSTÈME D'INFORMATION - SERVICE MEDICAL ILE DE FRANCE DRSM
 322 : Madame FONTAINE Anne-Marie
 COMPTABLE - PARIS HABITAT OPH
 323 : Monsieur FONTENELLE François
 INGÉNIEUR - ALSTOM GRID
 324 : Monsieur FORGES Frédéric
 INGENIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 325 : Madame FORNIER Catherine
 CHEF DE CABINE - AIR FRANCE
 326 : Monsieur FORTIN Philippe
 TECH SUPERIEUR PPS - AIR FRANCE
 327 : Madame FOUCHER Catherine
 RESPONSABLE CLIENTS EUROPE - CHANEL
 328 : Monsieur FOUQUEREAU Bernard
 TECHNICIEN - AIR FRANCE
 329 : Monsieur FOURNIER Thierry
 OPERATEUR LOGISTIQUE - PRINTEMPS HAUSSMANN
 330 : Madame FOURNIER Christine
 AGENT DE MAITRISE D'ENCADREMENT - AIR FRANCE
 331 : Monsieur FRACHON Michel
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
 332 : Madame GABORIAU Véronique
 EMPLOYEE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 333 : Madame GAILLARD Marie-Laure
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 334 : Madame GALLIAN Elisabeth
 CHEF DE GROUPE - SODEXO FRANCE SAS
 335 : Monsieur GALY Gilles
 AGENT LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 336 : Madame GARCIA Pascale
 CADRE PPS - AIR FRANCE
 337 : Monsieur GARCIA Rafael
 LOGISTIQUE - RENAULT
 338 : Madame GARNIER Viviane
 RESPONSABLE ADJOINT - CPAM DE L'ESSONNE
 339 : Monsieur GARRIGUENC Daniel
 INFORMATICIEN - B2V GESTION
 340 : Madame GASPAR Simone
 AGENT DE TRANSIT - SDV LOGISTIQUE INTERNATIONAL
 341 : Madame GASPARIN Marie, Dominique
 ASSISTANTE SOCIALE - CAF DE L'ESSONNE
 342 : Madame GASTIGER Véronique
 INGENIEUR - SANOFI AVENTIS R&D
 343 : Monsieur GAUCHET Jean, Louis, Marie
 TECHNICIEN PRINCIPAL - LABORATOIRE CENTRAL INDUSTRIES ELECTRIQUES LCIE
 344 : Madame GAUTIER Patricia

RESPONSABLE DE RESTAURANT - ELIOR ENTREPRISES
 345 : Madame GAY Camille, Désirée
 RESPONSABLE IVVQ - THALES SYSTEMES AEROPORTES
 346 : Monsieur GEOFFROY Didier
 CHAUFFEUR - MAXIMO
 347 : Monsieur GERARD Philippe
 RESP. MAINTENANCE TECHN. ET SECURITÉ - MONOPRIX
 348 : Monsieur GESLIN Pascal
 EMPLOYE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 349 : Monsieur GIANSILY Edmond
 LOGISTICIEN - AIR FRANCE
 350 : Monsieur GIBIER Stéphane
 CHEF D'EQUIPE - BAYER
 351 : Monsieur GILLARD Hervé
 TECHNICIEN SUP AUDITEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 352 : Madame GILLIOCQ Michèle
 INFIRMIERE - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR
 353 : Monsieur GIRAUD Alain
 JOURNALISTE - AGENCE FRANCE PRESSE - AFP
 354 : Monsieur GOACHET Didier
 STEWARD - AIR FRANCE
 355 : Madame GODARD Isabelle
 SECRETAIRE SPECIALISEE - CAF DE L'ESSONNE
 356 : Monsieur GODEAU Joël
 MANUTENTIONNAIRE - VERNET
 357 : Madame GODEL Sylvia
 COMPTABLE - DFA IGS
 358 : Madame GODIN Sophie
 RESPONSABLE DE CLIENTELE DE PARTICULIERS - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 359 : Monsieur GOLL Philippe
 TECHNICIEN AVION - AIR FRANCE
 360 : Monsieur GOMES CARDOSO Armando
 CHEF DE CHANTIER - THOMANN HANRY
 361 : Monsieur GONCALVES Manoel
 CHAUFFEUR POIDS LOURD - SOLEVAL
 362 : Monsieur GONCALVES Louis Georges
 TECHNICIEN LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 363 : Madame GONDRAN Sophie
 HOTESSE DE L'AIR - AIR FRANCE
 364 : Monsieur GOUAZE Patrick
 TECHNICIEN RESEAU - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
 365 : Monsieur GOUIN Jacky
 INGÉNIEUR - ONERA
 366 : Monsieur GOULEAU Frédéric
 AGENT DES SERVICES GENERAUX - SAGEMCOM
 367 : Madame GOURAUD Isabelle
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 368 : Monsieur GOURIOU Philippe
 DESSINATEUR INDUSTRIEL - PACE FRANCE
 369 : Monsieur GOURMAUD Alain
 CONTRACT MANAGER - THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS
 370 : Monsieur GRANGER Simon
 RESPONSABLE ROBOTIQUE ET SOUDURE - PSA PEUGEOT CITROEN
 371 : Madame GRESIL Caroline
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 372 : Monsieur GREZEZYK Oleg
 SECRÉTAIRE MÉDICAL CHAUFFEUR - ACMS
 373 : Madame GROSBOIS Martine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - F.F.J.D.A.
 374 : Monsieur GROUILLE Dominique
 OP CN FRAISEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 375 : Madame GUERIN Jocelyne
 ASSISTANTE MARKETING - RECKITT BENCKISER FRANCE
 376 : Monsieur GUERIN Bruno
 PILOTE DE LIGNE - AIR FRANCE
 377 : Monsieur GUERINOT Gérard

AGENT/EMPLOYÉ PPS - AIR FRANCE
 378 : Monsieur GUIGON Paul
 COORDINATEUR FRET - AIR FRANCE
 379 : Madame GUILLAUME Nadine
 CADRE - BANQUE DE FRANCE
 380 : Madame GUILLAUMIN Josiane
 TECHNICIENNE DE L'INFORMATION MEDICALE - HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
 381 : Monsieur GUILLERMOU Patrick
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE
 382 : Madame GUILLON Francine
 GARDIENNE D'IMMEUBLE - ESSONNE HABITAT
 383 : Monsieur GUYADER Michel
 TECHNICIEN AVION - AIR FRANCE
 384 : Monsieur GUYOT Alain
 GESTIONNAIRE POLY COMPETENT - CONGES INTEMPERIES BTP
 385 : Monsieur HADDADI Ahmed
 DIRECTEUR INNOVATION PROTOCOLES TECHNIQUES - ESSILOR INTERNATIONAL
 386 : Monsieur HAINAUT Michel
 INGENIEUR - EADS FRANCE
 387 : Madame HAMEL Dominique
 CADRE ADMINISTRATION DU PERSONNEL - C2S
 388 : Monsieur HAMON Christophe
 TRÉSORIER - THALES
 389 : Madame HANNIER Patricia
 SECRETAIRE - EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE
 390 : Monsieur HARDY Philippe
 RESPONSABLE GESTION PRODUCTION - ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
 391 : Monsieur HARRIBEY Boris
 EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 392 : Monsieur HAUDRY Jean-François
 CADRE - THALES GLOBAL SERVICES
 393 : Madame HAZARD Monique
 SECRÉTAIRE - PARIS HABITAT OPH
 394 : Madame HECQUET Véronique
 COMPTABLE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 395 : Monsieur HELIES Eric
 INGENIEUR CHERCHEUR - CEA
 396 : Monsieur HENNEQUIN Thierry
 RESPONSABLE D'ETUDES MAINTENABILITE - SNECMA
 397 : Monsieur HENRI Philippe
 INGENIEUR ARCHITECTE LOGICIEL - ALSTOM TRANSPORT
 398 : Monsieur HENRIO Alain
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 399 : Monsieur HENRY Simon Pierre
 RÉDACTEUR SINISTRE - GMF ASSURANCES
 400 : Monsieur HENRY François-Xavier
 FORMATEUR - CAISSE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER
 401 : Madame HERIAUD Nathalie
 ACHETEUR - AIR FRANCE
 402 : Monsieur HERMELINE Eric
 RESP. EXPLOITATION PÔLE AUTOMOBILE - GEFCO
 403 : Monsieur HERVE Michel
 TECHNICIEN EDITIQ. SENIOR - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 404 : Monsieur HERVO Michel
 EMPLOYE - AIR FRANCE
 405 : Madame HERVO Isabelle
 CHERGE D'ETUDES PARA-JURIDIQUES - SOCIETE GENERALE
 406 : Madame HEUDENT Marylène
 GESTIONNAIRE PRESTATIONS PRÉVOYANCE - REUNICA
 407 : Monsieur HOANG Koc Khin
 SECOND DE CUISINE - COMPASS GROUP FRANCE
 408 : Monsieur HUBAUD Benoît
 CADRE DE DIRECTION - SOCIETE GENERALE
 409 : Madame HUCHARD Valérie

GESTIONNAIRE RECOUVREMENT - PARIS HABITAT OPH
 410 : Madame HULIN Claire
 ANALYSTE MEDIA - SOCIETE CIVILE AUTEURS MULTIMEDIA SCAM
 411 : Monsieur HURTELLE Xavier
 DIRECTEUR DE CLIENTÈLE GROSSISTES - MONDELEZ FRANCE
 412 : Madame HUTEAU Nathalie
 COMPTABLE - ATAC
 413 : Madame HYAT-TAYE Sylvie
 CADRE BANQUE - BRED BANQUE POPULAIRE
 414 : Monsieur IDIER Lionel
 INGENIEUR CHIMISTE - PSA PEUGEOT CITROEN
 415 : Monsieur ILLIDGE Victor
 AIDE OPERATOIRE - CLINIQUE DU MOUSSEAU
 416 : Madame JABAUD Catherine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - AXA CONSULTING
 417 : Madame JACQUES Véronique
 SECRÉTAIRE - SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE - SEE
 418 : Monsieur JACQUIN Michel
 CARROSSIER - SCA PEUGEOT
 419 : Monsieur JACQUOT Serge
 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - VILLE DE BOISSY LE CUTTE
 420 : Madame JALKH Nathalie
 COMPTABLE - URBAINE DE TRAVAUX
 421 : Monsieur JAMOIS Guy
 CADRE PPS - AIR FRANCE
 422 : Monsieur JAMOT Pascal
 ANALYSTE D'EXPLOITATION - CONGES INTEMPERIES BTP
 423 : Monsieur JANIAUD Denis
 INGENIEUR - ONERA
 424 : Monsieur JANNOT Bertrand
 CHEF DE CABINE PRINCIPAL - AIR FRANCE
 425 : Monsieur JARNO Manuel
 CHARGÉ DE FACTURATION - SOVEN
 426 : Madame JAULT Marylène
 AGENT DE FABRICATION - ESSILOR INTERNATIONAL
 427 : Madame JEGAT Elisabeth
 CHEF D'EQUIPE - ECF
 428 : Madame JEHANNO Raymonde
 SECRÉTAIRE - IMMOBILIERE 3F
 429 : Madame JEREBIC Bernadette
 SECRETAIRE -ASSISTANTE DE REDACTION - AGENCE FRANCE PRESSE - AFP
 430 : Monsieur JOHANN Thierry
 SURVEILLANT DE PÉAGE - SEMMARIS
 431 : Madame JOREZ Christine
 ASSISTANTE - FNMF MUTUALITE FRANCAISE
 432 : Madame JOSEPH Laurence
 PERSONNEL NAVIGANT COMMERCIAL - AIR FRANCE
 433 : Madame JOSSERAND Christine
 SECRETAIRE COMPTABLE - BANQUE DE FRANCE
 434 : Monsieur JOSSO Jean-Michel
 CONDUCTEUR DE TRAVAUX PRINCIPAL - SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE - SEE
 435 : Madame JOUNIER Sylvie
 TECHNICIENNE DE LABORATOIRE - CEA
 436 : Madame JOUVE Danièle
 EMPLOYEE LIBRE SERVICE - AUCHAN
 437 : Monsieur JULIO José
 AGENT TECHNIQUE - S.A. SI DU DOMAINE DE SAINT-PAUL
 438 : Monsieur JUVENAL Patrick
 DIRECTEUR D'AGENCE - SOCIETE GENERALE
 439 : Monsieur KAMANO Paul, Saa
 CONSEILLER À L'EMPLOI - POLE EMPLOI IDF
 440 : Monsieur KANTE Mama
 PLONGEUR - COMPASS GROUP FRANCE
 441 : Monsieur KEPPLER Hans-Martin
 INGÉNIEUR - BULL SAS
 442 : Madame KERBIRIOU Muriel

ANIMATEUR QSE - TROUVE LECLAIRE
 443 : Madame KERNEIS Valérie
 EMPLOYEE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 444 : Monsieur KHELIL Abdelkader
 EQUIPIER DE COLLECTE - SITA ILE DE FRANCE
 445 : Monsieur KHELLAF Boumedienne
 CONDUCTEUR DE FOUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 446 : Monsieur KIBKALO Michel
 INGENIEUR - ALSTOM GRID
 447 : Madame KULALIC Yolande
 CONSEILLER PATRIMONIAL - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 448 : Monsieur KUNDURA Jean-Paul
 RESPONSABLE - MONDELEZ
 449 : Madame LABORDE-BALEN Patricia
 CHARGÉE D'INSERTION PROFESSIONNELLE - CRP BEAUVOIR UGECAM
 450 : Madame LACASSIN Marie-Christine
 GESTIONNAIRE R. H. - DARRAS ET JOUANIN
 451 : Monsieur LADAME Christian
 CADRE EN ASSURANCE - GENERALI IARD
 452 : Monsieur LAFRECHOUX Olivier
 CHARGE SI UTILISATEURS - REUNICA
 453 : Monsieur LAGANT Dominique
 TECHNICIEN SUPERIEUR SUPPORT TECHNIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 454 : Monsieur LAGRUE Bertrand
 INGÉNIEUR - BULL SAS
 455 : Monsieur LAIGNEAU Alain
 MAITRE D'HOTEL - GRAND HOTEL INTERCONTINENTAL
 456 : Madame LAINE Françoise
 COMPTABLE - ACOME
 457 : Monsieur LAMBERT Richard
 DIRECTEUR MARKETING - BULL SAS
 458 : Monsieur LAMBERT William
 GÉRANT DE RESTAURATION - FONDATION JEAN MOULIN
 459 : Madame LAMOUR Chantal
 DIETETICIENNE - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE
 460 : Monsieur LAMRI Rachid
 OUVRIER NETTOYEUR - USP NETTOYAGE
 461 : Monsieur LAMY Jean-François
 RESPONSABLE EVALUATION AGRONOMIQUE - BAYER
 462 : Madame LANCON Ileana
 ASSISTANTE ACHATS - AIR FRANCE
 463 : Monsieur LANCON Gilles
 CADRE INFORMATIQUE - AIR FRANCE
 464 : Madame LANDREAT Nadine
 TECHNICO-COMMERCIAL - WILLIS RE
 465 : Monsieur LANGLE Pierre
 INGENIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 466 : Madame LANGLOIS Sylvie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CEA
 467 : Monsieur LANOIZELET Eric
 CHARGE D'ETUDE - CREDIT FONCIER DE FRANCE
 468 : Madame LANVERS Brigitte
 TECHNICIENNE DU SERVICE MÉDICAL - CRAMIF
 469 : Monsieur LASNE Patrick
 DIRECTEUR INDUSTRIEL - ATMOSTAT
 470 : Monsieur LASSEAUX Dominique
 METALLIER - VULCAIN
 471 : Madame LASSERE Danielle
 CHEF D'EQUIPE - ESSILOR INTERNATIONAL
 472 : Madame LAURANT Marie, Lilette, Giliane
 ASSISTANTE - SAGEM DEFENSE SECURITE
 473 : Madame LAURENCON Dominique
 COMPTABLE - PARIS OUEST IMMOBILIER
 474 : Madame LAURENT Claudette

COMPTABLE - CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION
 475 : Madame LAVADOUX Françoise
 GARDIENNE - IMMOBILIERE 3F
 476 : Monsieur LAVAL François
 TECHNICIEN BANQUE - BNP PARIBAS
 477 : Madame LE BIHAN Corinne
 RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES - AGENCE FRANÇAISE DEVELOPPEMENT -AFD
 478 : Monsieur LE BRAS Olivier
 TECHNICO-COMMERCIAL - STAUBLI RACCORD FRANCE
 479 : Madame LE CARRE Marie-Andrée
 HOTESSE D'ACCUEIL - YVES ROCHER
 480 : Monsieur LE CHEVALLIER Gilles
 TECHNICIEN - CEA
 481 : Madame LE COCQ Isabelle
 MARKETING - CREDIPAR
 482 : Monsieur LE JEHAN Philippe
 GESTIONNAIRE BACK OFFICE SECTEUR BANCAIRE - BNP PARIBAS
 483 : Madame LE MEN Laurence
 CHEF ADJOINT D'ATELIER - BANQUE DE FRANCE
 484 : Madame LE MOUEL Nelly
 CHARGÉ D'ETUDES - CPAM DE L'ESSONNE
 485 : Monsieur LE ROUX Olivier
 COMMERCIAL - AIR FRANCE
 486 : Madame LE SAUX Marie-Hélène
 MANAGER COORDINATEUR - CPAM DE PARIS
 487 : Monsieur LE SAUX Alain
 INGÉNIEUR - CEA
 488 : Monsieur LECESNE Cyrille
 EMPLOYE QUAL SERVICE LOGISTIQUE - GALERIES LAFAYETTE
 489 : Madame LECLERE Sylvie
 SECRETAIRE ADMINISTRATIVE - HOPITAL FOCH
 490 : Monsieur LECOURBE Dominique
 INGENIEUR - SAGEMCOM ENERGY & TELECOM
 491 : Monsieur LECOUEY Hervé
 INFORMATICIEN - BULL SAS
 492 : Monsieur LEFAUCHEUR Olivier
 INGENIEUR - RENAULT
 493 : Madame LEFEVRE Catherine
 COMPTABLE - MALAKOFF MEDERIC A3M
 494 : Madame LEFEVRE Chantal
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
 495 : Monsieur LEGALCHE Bruno
 CONDUCTEUR PL - TRANS PAYSAGE
 496 : Monsieur LEGEROT Patrick
 RESPONSABLE D'EQUIPE PROFESSIONNELLE - POLE EMPLOI IDF
 497 : Monsieur LEMEUNIER Eric
 RESPONSABLE DEPLOIEMENT - SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL
 498 : Monsieur LEMULLOIS Lionel
 VENDEUR - LA GOELE
 499 : Monsieur LENGRAND Jean-Noël
 CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE - AGENCE FRANÇAISE DEVELOPPEMENT -AFD
 500 : Madame LENORMAND Marylène
 RETRAITÉE - WIGAN
 501 : Monsieur LEONE Claude
 MAGASINIER POLYVALENT - LFB BIOMEDICAMENTS
 502 : Monsieur LEPILLET Philippe
 CHARGE DE PLATEFORMES - PSA PEUGEOT CITROEN
 503 : Madame LEROY Dominique
 AGENT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL - CAF DE L'ESSONNE
 504 : Madame LEROY Marie-Claire
 ASSISTANTE GESTION COMPTABILITE - AGOSPAP
 505 : Monsieur LESAINE Thierry
 CHEF DE PROJET - ALSTOM TRANSPORT
 506 : Madame LESEIGNEUR Fernanda
 ASSISTANTE DE PROJET - AREVA TA
 507 : Monsieur LEVESQUE Alain

RESPONSABLE DE GESTION REGION - BANQUE PALATINE
 508 : Monsieur LIENARD François
 INGENIEUR ELECTRONICIEN - PSA PEUGEOT CITROEN
 509 : Monsieur LIGNY Vincent
 AGENT TECHNIQUE - AIR FRANCE
 510 : Madame LILLO ARAYA Valéria
 COMPTABLE - DECOUFLE
 511 : Monsieur LOCATELLI Thierry
 INGENIEUR-CHERCHEUR - CEA
 512 : Monsieur LOIZON Marc
 CADRE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 513 : Madame LOMBARD Catherine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CEA
 514 : Monsieur LOMBARD Dominique
 INFORMATICIEN - CEA
 515 : Monsieur LONGUET Bernard
 ADJOINT TECHNIQUE - CLEAR CHANNEL FRANCE
 516 : Madame LOT Corinne
 CHARGÉE D'AFFECTATION - PARIS HABITAT OPH
 517 : Monsieur LUCAS Pascal
 DIRECTEUR RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - AUDATEX DEVELOPPEMENT FRANCE
 518 : Monsieur LY FOUNG Xao Lay
 OP UEP MONTAGE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 519 : Monsieur MABILLE Roger
 CHAUFFEUR POIDS LOURD - SOLEVAL
 520 : Monsieur MACHTELINCKX David
 CONDUCTEUR DE FOUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 521 : Madame MAGIS Michelle
 CADRE - THALES RESEARCH & TECHNOLOGY
 522 : Madame MAGNAN Béatrice
 ASSISTANTE VENTE MARKETING - IPSEN PHARMA
 523 : Monsieur MAGNAUDET Claude
 MANAGER EAME EEA PARTS DATA ET CATALOGUE - AGCO S.A.
 524 : Madame MAGNY Françoise
 PHYSICIENNE - CEA
 525 : Madame MAHIEU Catherine
 SECRETAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 526 : Madame MAILLOT Chantal
 SECRÉTAIRE DE PROJET CONFIRMÉE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 527 : Monsieur MAILLOT Rico Marc
 INFORMATICIEN - SNECMA
 528 : Madame MALEZIEUX Patricia
 RESP DE SERVICE RELATIONS CLIENTS - GMF ASSURANCES
 529 : Madame MALHERBE Isabelle
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
 530 : Monsieur MARAIS Pierre
 INGÉNIEUR - MBDA FRANCE
 531 : Madame MARCELAUD Christine
 TECHNICIEN DU SERVICE MEDICAL - CRAMIF
 532 : Monsieur MARCHAL Joël
 MONTEUR PRESSEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 533 : Monsieur MARCHAL Jean-Michel
 TECHNICIEN PLANNING - AIR FRANCE
 534 : Monsieur MARIE Michel
 INGENIEUR RESPONSABLE DE PROJET QUALITE - L'OREAL
 535 : Monsieur MARMOUGET Jean-Gabriel
 INGENIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 536 : Madame MAROUS Jeanne-Marie
 CONTROLEUR DES ENGAGEMENTS - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 537 : Monsieur MARRARI Saverio
 TECHNICIEN SUPERIEUR PPS - AIR FRANCE
 538 : Monsieur MARSEGAN Patrick
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BRED BANQUE POPULAIRE
 539 : Madame MARTEAU GEYER Catherine

COORDONATEUR DE VOL - AIR FRANCE
 540 : Madame MARTEL Marie-Agnès
 ASSISTANTE SOCIALE - CAF SEINE ET MARNE
 541 : Madame MARTIN Bernadette
 CADRE RH - GE ENERGY POWER CONVERSION
 542 : Monsieur MARTIN Dominique
 EMPLOYE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 543 : Madame MARTIN Béatrice
 SECRÉTAIRE DE DIRECTION - AREPA
 544 : Monsieur MARTINEZ Pascal
 RESPONSABLE PLATEFORME VIDEO - ASSYSTEM ENGINEERING & OPERATING SERVICES
 545 : Monsieur MARTINS-BALTAR Christophe
 INGENIEUR - RESPONSABLE COMMERCIAL - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 546 : Madame MARTIRE Corinne
 ASSISTANTE DE DIRECTION - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 547 : Madame MARTY Chantal
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 548 : Madame MATHERON Marguerite
 GESTIONNAIRE PARC VOITURES - RHODIA OPERATIONS
 549 : Madame MATHONNIERE Brigitte
 ASSISTANTE ACCUEIL CAISSES - CARREFOUR
 550 : Monsieur MAUBECQ Gérard
 INFORMATICIEN - SANOFI WINTHROP INDUSTRIE
 551 : Monsieur MAULAVE Loic
 DIRECTEUR DES SERVICES PRETS - GIE GROUPE SOLENDI
 552 : Madame MAURICE Luc
 TECHNICIEN - CEA
 553 : Madame MAUVALET Isabelle
 AIDE SOIGNANTE - KORIAN L'OBSERVATOIRE
 554 : Monsieur MENDES MORGADO José
 PRESSEUR MONTEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 555 : Madame MENET Béatrice
 CADRE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 556 : Monsieur MENGA Rufin
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 557 : Madame MENSCH Claire
 CHARGÉE DE RAYON - MONOPRIX LES TOITS DE BOULOGNE
 558 : Monsieur MERADE Gilbert
 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL - MAIRIE DE VILLIERS SUR ORGE
 559 : Madame MERAL Catherine
 CONTROLEUR DE GESTION - AIR FRANCE
 560 : Madame MERCIER Véronique
 INFIRMIÈRE COORDINATRICE - RESIDENCE CHATEAU DRANEM
 561 : Madame MEYER Hélène
 ADJOINTE DE DIRECTION - POLE EMPLOI IDF
 562 : Monsieur MEYER Philippe
 SERRURIER METALLIER - VERRE ET METAL
 563 : Madame MICHAUD Hélène
 INFORMATICIENNE - PARIS HABITAT OPH
 564 : Monsieur MILLARD Alain
 CADRE BANCAIRE - BRED BANQUE POPULAIRE
 565 : Monsieur MININ Guy
 CUISINIER - COMPASS GROUP FRANCE
 566 : Monsieur MIQUEL Bertrand
 INGENIEUR - CASSIDIAN TEST & SERVICES
 567 : Madame MIRAS Hélène
 CHARGE DE MISSION - LFB BIOMEDICAMENTS
 568 : Madame MOISSONNIER Lydie
 EMPLOYEE DE BUREAU - ALLIANZ IARD
 569 : Madame MOLLE Marlène
 AGENT RATP - RATP
 570 : Madame MONEGER Marie-Christine
 AGENT D'ESCALE - AIR FRANCE
 571 : Madame MONNIER Christine
 EMPLOYEE DE BANQUE - ASSISTANTE COMMERCIALE - BANQUE NEUFLIZE OBC
 572 : Madame MONVOISIN Catherine

TECHNICIEN COORDINATION CENTRALISEE - AIR FRANCE
 573 : Madame MOREIRA Isabelle
 CHEF DE PROJET ORGANISATION - AXA FRANCE
 574 : Monsieur MOREL Patrick
 CHEF DES VENTES - UNIVAR
 575 : Monsieur MORENO Alain
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 576 : Madame MORENO Sophie
 CHEF OPERATEUR DU SON - RADIO FRANCE
 577 : Monsieur MORENO Jean-Charles
 ROUTEUR BROCHEUR - DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIV
 578 : Monsieur MORIN Patrick
 TECHNICIEN - AIR FRANCE
 579 : Monsieur MORNET François
 CHAUFFEUR LIVREUR - CPN ARE
 580 : Madame MOROS Pascale
 TECHNICIEN RETRAITE CONSEIL - CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE CNAV
 581 : Monsieur MOTTOT Christophe
 TECHNICIEN ADMINISTRATIF - MUTUELLE DU GROUPE BNP PARIBAS
 582 : Madame MOUBECHÉ Isabelle
 EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 583 : Monsieur MOUNIER Bernard
 DIRECTEUR - BOUYGUES CONSTRUCTION
 584 : Madame MOURY Valérie
 EMPLOYÉE SECURITE SOCIALE - CPAM DE L'ESSONNE
 585 : Monsieur MOUTON Rémi
 TECHNICIEN CARGO - AIR FRANCE
 586 : Madame NAESSENS Marie, Béatrice
 OUVRIÈRE SPECIALISEE - VERNET
 587 : Monsieur NAUTON Christian
 INGÉNIEUR - CEA
 588 : Madame NEVEU Jannick
 INFOGRAPHIE - ALLIANZ VIE
 589 : Monsieur NGUYEN-HUU Hieu
 CONSEILLER RÉGIONAL EMPLOI-FORMATION - AFT
 590 : Monsieur NIANG Alhousseynou
 CHEF D'ÉQUIPE LOGISTIQUE - GEODIS LOGISTICS FRANCE
 591 : Monsieur NICOLAS Jean-Louis
 RESPONSABLE DU SECTEUR DES TESTS - OMMIC
 592 : Monsieur NICOLEAU Dominique
 CHEF DE QUAI - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS
 593 : Monsieur NICOTERA Jean-Jacques
 ASSISTANT DE GESTION COMMERCIALE - CAISSE D'ÉPARGNE IDF
 594 : Madame NOEL Françoise
 CHEF D'ÉQUIPE - ELIS
 595 : Monsieur NOEL Daniel
 SECRÉTAIRE COMPTABLE - BANQUE DE FRANCE
 596 : Madame NOEL Fabienne
 TECHNICIEN DES MÉTIERS DE LA BANQUE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 597 : Madame NOEL Catherine
 SECRÉTAIRE REDACTEUR - BANQUE DE FRANCE
 598 : Madame NOGALO Catherine
 REFERENT TECHNIQUE EN ACTION SOCIALE - CAF DE PARIS
 599 : Madame NOIZAT Sylvie
 TECHNICIEN GESTIONNAIRE - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE
 600 : Monsieur NONNE Pascal
 INGÉNIEUR - SAFRAN
 601 : Monsieur NOZET Didier
 TECHNICIEN - INFORMATIQUE CDC
 602 : Madame ODIARDO Sylvie
 EMPLOYÉE DE BANQUE - CM CIC SERVICES
 603 : Madame OFFELMAN Marie-Line
 SECRÉTAIRE - ISS HYGIÈNE ET PREVENTION
 604 : Madame OGIER Martine

VENDEUSE - BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE -BHV
605 : Monsieur OGOR Didier
INGÉNIEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
606 : Monsieur OLIVE Patrick
INGENIEUR - THALES SYSTEMES AEROPORTES
607 : Madame ONECHANH Bouakeo
RETRAITEE - COBHAM MICROWAVE
608 : Madame ONESTI Sylvie
PILOTE DE FLUX TRADUCTION - PSA PEUGEOT CITROEN
609 : Monsieur ORDRONNEAU Gérard
DIRECTEUR TECHNIQUE - LES DEUX FRERES -L2F SECURITE
610 : Madame ORTIZ-ALIAS Marie-George
CHEF DE PROJETS - PRINTEMPS HAUSSMANN
611 : Monsieur OUABED Saïd
CHARGE D'OPERATIONS PATRIMOINE - BATIGERE ILE DE FRANCE
612 : Madame OUAZINE Patricia
COORDINATRICE FORMATION - CHRISTIAN DIOR COUTURE
613 : Monsieur OURABAI Mohamed
CHAUFFEUR - ATEMAX FRANCE
614 : Madame OUSSELIN Nathalie
ASSISTANTE BUDGÉTAIRE - ACOSS
615 : Monsieur PACOT Jean-Luc
AGENT PPS - AIR FRANCE
616 : Monsieur PAGA Hervé
OUVRIER D'ENTRETIEN - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE
617 : Madame PAILLOUX Muriel
AGENT TRAIT. DE L'INFO - CPAM DE L'ESSONNE
618 : Monsieur PALIN Robert
CHEF D'EQUIPE - JC DECAUX FRANCE
619 : Monsieur PANIZZOLO Luciano
CADRE DE BANQUE - BNP PARIBAS
620 : Monsieur PARARD Gilles
INGENIEUR DE PREVENTION - OPPBTP
621 : Madame PARCHEMINIER Béatrice
GESTIONNAIRE ADHERENTS INDIVIDUELS - LA MUTUELLE GENERALE
622 : Madame PASQUIRS Patricia
CONSEILLERE RETRAITE CICAS - AG2R LA MONDIALE
623 : Monsieur PEIXINHO FUSERIO José Antonio
MAÇON - TBI
624 : Madame PELLETIER Martine
CONTROLEUR DÉPOSITAIRE - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
625 : Monsieur PENDINO Vincent
CHARGE DE MISSIONS - APPRENTIS D'AUTEUIL
626 : Madame PENOT Marie-Catherine
CADRE DE SANTÉ ANESTHÉSIE - HOPITAL HUGUENIN INSTITUT CURIE
627 : Monsieur PERCHERON Patrice
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
628 : Madame PERDEREAU Hélène
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
629 : Monsieur PEREIRA Daniel
AGENT DE MAITRISE - DORMEUIL SAS
630 : Monsieur PEREIRA Jorge
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
631 : Madame PEREIRA DA CUNHA Rosa maria
BLANCHISSEUSE - GRENELLE SERVICE
632 : Madame PEREZ Stéphanie
RÉDACTEUR JURIDIQUE - PARIS HABITAT OPH
633 : Monsieur PERREAU Didier
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
634 : Monsieur PERRIAU Gilbert
TECHNICIEN - SNECMA GROUPE SAFRAN
635 : Monsieur PERSIGAND Thierry
ASSISTANT DE RECHERCHE CHIMIE - INSTITUT DE RECHERCHES SERVIER
636 : Madame PETIT Agnès
CONSEILLÈRE DE VENTE - GALERIES LAFAYETTE BELLE EPINE
637 : Monsieur PETITPERRIN Jean-Louis

ASSISTANT BASE DE DONNÉES JURIDIQUES - L'ORÉAL
 638 : Madame PETREL Marie-Madeleine
 SECRÉTAIRE DE DIRECTION - AREPA
 639 : Monsieur PETTINI Olivier
 CADRE TECHNIQUE - GE ENERGY POWER CONVERSION
 640 : Monsieur PEYREBRUNE Alain
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE
 641 : Madame PEYRINT Arlette
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
 642 : Monsieur PEZZETTA Patrick
 CADRE INGENIEUR MAINTENANCE - RENAULT
 643 : Madame PIACENTINO Sylvie
 CHEF DE PRODUIT - ALLIANZ IARD
 644 : Madame PICCINO Geneviève
 INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 645 : Monsieur PICHON Gérard
 GESTIONNAIRE CONFIRME - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 646 : Monsieur PIEDANNA Jean-Luc
 INFORMATICIEN - NATIXIS
 647 : Madame PIERRE Yolande
 TECHNICO COMMERCIALE SEDENTAIRE - STAUBLI RACCORD FRANCE
 648 : Monsieur PIERRE Thierry
 CADRE AUTONOME - COMPASS GROUP FRANCE
 649 : Madame PIET Martine
 CHARGE D'ETUDES - ASSURANCES CREDIT MUTUEL - ACM GIE
 650 : Monsieur PIGNON Didier
 DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES - THALES UNIVERSITE
 651 : Madame PIGUE Martine
 CHARGÉE D'ETUDE COMPTABILITE ET FINANCIERE - CNAMTS
 652 : Monsieur PILORGET Rolland
 CADRE BANCAIRE - CREDIPAR
 653 : Monsieur PINET Jean-François
 ELECTRO MECANICIEN - DALKIA FRANCE
 654 : Monsieur PINHEIRO José
 CHAUFFEUR - SOLEVAL
 655 : Madame PIRRONE Sophie
 TECHNICIEN D'ESCALE - AIR FRANCE
 656 : Madame PLET Christine
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 657 : Madame PLOE Irène
 GESTIONNAIRE FORMATION - MONDELEZ
 658 : Monsieur POINT DU JOUR Mathieu
 SALARIE - BOSTIK
 659 : Madame POIRIER Patricia
 DIRECTRICE ADJOINTE - POLE EMPLOI ILE DE FRANCE
 660 : Monsieur POIVEY Jean-Marc
 RESPONSABLE D'ATELIER - SANOFI AVENTIS R & D
 661 : Monsieur PONSEN Alain
 COORDINATEUR FORMATION TECHNIQUE - VOLVO CONSTRUCTION EQUIPEMENT EUROPE
 662 : Madame POTIER Laurence
 CADRE ADMINISTRATIF - CEA
 663 : Madame POTREAU Brigitte
 SECRÉTAIRE DE DIRECTION - AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
 664 : Madame PRAUDEL Isabelle
 DIRECTRICE D'ETUDES - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 665 : Monsieur PREVOST Vincent
 DIRECTEUR ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT - FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
 666 : Monsieur PRISTAS Bruno
 EMPLOYE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 667 : Madame PRIVE Evelyne
 CHARGÉ DE VEILLE MEDIA - ARGUS DE LA PRESSE
 668 : Monsieur PROENÇA DUARTE Antonio
 TOLIER - LES NOUVEAUX CARROSSIERS
 669 : Monsieur PROUST Dominique

CONDUCTEUR ENCARTEUSE - BROFA EST
670 : Madame PROUTEAU Muriel
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
671 : Monsieur PRUNENEC Hervé
CONDUCTEUR RECEPTION ONDULEUSE - SMURFIT KAPPA
672 : Madame PTAK Marie-Josèphe
SECRÉTAIRE ASSISTANTE - CEA
673 : Madame PUREN Sylvie
TECHNICIEN CONSEIL ACTION SOCIALE - CAF DE L'ESSONNE
674 : Madame QUERE Martine
GESTIONNAIRE MARKETING - LFB BIOMEDICAMENTS
675 : Monsieur QUILGHINI Gilbert
INGÉNIEUR - THALES RESEARCH & TECHNOLOGY
676 : Madame QUINET Chantal
ASSISTANTE DE DIRECTION - ASSO INSERTION ET DEVELOPPEMENT
677 : Madame RABERIN Sylvie
ASSISTANTE COMMERCIALE - HSBC FRANCE
678 : Monsieur RABION Philippe
RESPONSABLE VÉRIFICATION ET VALIDATION - ALSTOM TRANSPORT
679 : Monsieur RAK Robert
MÉDECIN - AIR FRANCE
680 : Monsieur RAMBOURG Yves
INGENIEUR - MESSIER-BUGATTI-DOWTY
681 : Madame RAMEAU Geneviève
AGENT DE PROPRIÉTÉ - ONET SERVICES
682 : Madame RAMONET Françoise
RESPONSABLE DE SECTEUR - ACMS
683 : Madame RAULT Véronique
RESPONSABLE LOGISTIQUE - GALERIES LAFAYETTE
684 : Madame RAVET Marie-José
RESPONSABLE PAIE - LFB BIOMEDICAMENTS
685 : Monsieur REBMANN Eric
MONTEUR GTR - SNECMA GROUPE SAFRAN
686 : Madame RECHARD Sylvie
EMPLOYEE DE BANQUE - BNP PARIBAS
687 : Madame REMOND Florence
ASSISTANTE TECHNIQUE - SERVICE MEDICAL REGION IDF
688 : Monsieur RENAULT Jean-Marc
EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
689 : Monsieur RENIER Serge
INGENIEUR - THALES SYSTEMES AEROPORTES
690 : Monsieur RENOIRE Hervé
RIPEUR - VEOLIA PROPRIETE
691 : Monsieur REYNAUD Jean-Paul
INGENIEUR - TITANOBEL
692 : Madame REYNAUD Christine
CHEF DE SECTEUR - GROUPE 3 F
693 : Monsieur RIBAS Jean-Pierre
COMPTABLE - BNP PARIBAS
694 : Madame RIBEIRO VILACA Maria Fernanda
CHEF D'EQUIPE - ACNA ETABLISSEMENT D'ORLY
695 : Madame RICHARD Anita
TECH. SUPPORT PROD. - SNECMA GROUPE SAFRAN
696 : Monsieur RICO SANCASTO Juan Francisco
AGENT GESTION DES COMMANDES - ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
697 : Monsieur RIESCO Joaquim
EMPLOYÉ DE BUREAU - AG2R
698 : Madame RIGONI Raymonde
RESPONSABLE FORMATION - CNES
699 : Madame RINGEVAL Isabelle
TECHNICIEN CONSEIL AUX ARCHIVES - CAF DE L'ESSONNE
700 : Monsieur RIVERTI Jules
INGENIEUR - DASSAULT SYSTEMES
701 : Monsieur ROBERT Philippe
RESPONSABLE SERVICE RESTAURATION - SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL
702 : Monsieur ROBERT Thierry

CADRE - PSA PEUGEOT CITROEN
 703 : Monsieur ROBERT Paul
 CONSEILLER PRODUCTION - GIE REUNICA
 704 : Monsieur ROBIN Pascal
 INFORMATICIEN - GENERALI VIE
 705 : Madame ROBINET Geneviève
 INGENIEUR - CEA
 706 : Monsieur ROBINET Didier
 AGENT DE SURETÉ - CEA
 707 : Monsieur ROCCA Paul
 RESPONSABLE TRAVAUX - GTIE TELECOMS
 708 : Madame ROCHEROLLE Viviane
 EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC
 709 : Monsieur RODIER Philippe
 ANALYSTE CRÉDITS - CREDIT FONCIER DE FRANCE
 710 : Madame RODOT-FRATI Nadine
 INFORMATICIENNE - ACOSS
 711 : Monsieur RODRIGUES Henrique Manuel
 ASSISTANT CHEF DE CHANTIER - SPIE SCGPM
 712 : Madame RODRIGUEZ Agnès
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 713 : Monsieur RODRIGUEZ Gérard
 INGÉNIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 714 : Monsieur ROGELET Lionel
 INGENIEUR ELECTRONICIEN - PSA PEUGEOT CITROEN
 715 : Monsieur ROI Frédéric
 RESPONSABLE MÉTIERS CHANTIERS - AIR FRANCE
 716 : Monsieur ROISIL Bernard
 CADRE - SANOFI AVENTIS R & D
 717 : Madame RONZIER Françoise
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 718 : Madame ROQUILLET Valérie
 CHARGÉE DE GESTION SINISTRES - GMF ASSURANCES
 719 : Madame ROSSE Laurence
 ASSISTANTE FUNÉRAIRE - OGF
 720 : Monsieur ROSSI Laurent
 STYLISTE AUTOMOBILE - PSA PEUGEOT CITROEN
 721 : Madame ROUET Sylvie
 TECHNICIEN COMMERCIAL - AIR FRANCE
 722 : Monsieur ROULIS Charles André
 CONDUCTEUR D'ENGIN - SEMAVAL
 723 : Monsieur ROULLEAU Denis
 RESP. PROC. SATISFACTION CLIENT - GE MEDICAL SYSTEMS SCS
 724 : Monsieur ROULLIN Karlo
 MONTEUR ELECTRICIEN - GTIE TELECOMS
 725 : Monsieur ROUSSEAU Joël
 MENUISIER - SAS ALAIN LE BIHANIC
 726 : Madame ROUSSET Lynda
 RESPONSABLE OCCASION LOCATION - STILL
 727 : Madame ROUXEL Corinne
 CHARGE DE REPORTING - CACEIS FUND ADMINISTRATION
 728 : Madame ROYER Isabelle
 CHARGÉE DE COMPTES REASSURANCE - QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES
 729 : Madame ROYER Chantal
 INGENIEUR - LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS LNE
 730 : Madame ROYER Nathalie
 SECRÉTAIRE MÉDICALE - ACMS
 731 : Monsieur ROYER Thierry
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 732 : Monsieur RUBIO Jean-Yves
 EMPLOYÉ BANCAIRE - HSBC FRANCE
 733 : Monsieur RUMIN Thierry
 RESPONSABLE SERVICE DOUANE - SDV LI
 734 : Madame RYSZCZYK Sylvie

ACHETEUSE - GTIE TELECOMS
 735 : Monsieur SAÏD Abdelssamad
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE
 736 : Madame SALEMBIER-DECOMBLE Nathalie
 GESTIONNAIRE COMPTABLE - GENERALI VIE
 737 : Madame SALLES Françoise
 COMPTABLE QUALIFIÉE - GALERIES LAFAYETTE SERVICES
 738 : Monsieur SALORD Jean-Luc
 AGENT DE MAITRISE - AIR FRANCE
 739 : Madame SAMOUR Brigitte
 ASSISTANTE DE GESTION - PSA PEUGEOT CITROEN
 740 : Monsieur SANDRI Michel
 TECHNICIEN EXPERIMENTE - POLE EMPLOI IDF
 741 : Monsieur SANTA-MARIA Jean-Claude
 TECHNICIEN PROFESSIONNEL D'ESSAIS - RENAULT
 742 : Monsieur SANTERRE Eric
 CHEF D'EQUIPE - LEFAURE ET RIGAUD
 743 : Monsieur SARAIVA Acacio
 RESPONSABLE MAINTENANCE - LABORATOIRES BESINS INTERNATIONAL
 744 : Madame SAUVARD Fabienne
 ASSISTANTE DE DIRECTION - NATIXIS
 745 : Madame SAVINELLI Catherine
 CAISSIERE - SODEXO SFR
 746 : Monsieur SAVINELLI Patrick
 ADJOINT DIRECTEUR DE RESTAURANT - ELIOR ENTREPRISES
 747 : Monsieur SCHILTZ Jean-Marie
 CHEF COMPTABLE - VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
 748 : Monsieur SCHLAGDENHAUFFEN René
 SURVEILLANT RETRAITÉ - ASSOCIATION SAINT- PIERRE NOTRE DAME
 749 : Monsieur SCHREINER Eric
 RESPONSABLE D'EQUIPE - ANTALIS
 750 : Monsieur SCHUTZ Roland
 INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 751 : Monsieur SEBYRE Jean-Louis
 CHEF D'EQUIPE SECURITE INCENDIE - HYATT REGENCY
 752 : Madame SECOND Frédérique
 SECRETAIRE - COMPTABLE - BANQUE DE FRANCE
 753 : Madame SEGUIN Laurence
 GESTIONNAIRE - PRO BTP
 754 : Madame SEGUY Sylvie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - AUTOLIV FRANCE
 755 : Madame SEITZ Nicole
 INFIRMIÈRE - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR
 756 : Monsieur SELLIER Patrice
 INSPECTEUR CONSEIL - AXA FRANCE IARD
 757 : Monsieur SERGUES Alain
 MAITRE CHEF D'EQUIPE - SAML
 758 : Monsieur SICHERRE Pascal
 EMPLOYE CAISSE DE RETRAITE - HUMANIS
 759 : Madame SIDI ALI Gérardine
 GARDIENNE D'IMMEUBLES - IMMOBILIERE 3F
 760 : Monsieur SIGNORELLI Ignazio
 TECH SUP. - AIR FRANCE
 761 : Monsieur SILVA RAMOS Richard
 INFORMATICIEN - GMF ASSURANCES
 762 : Madame SIMONE Liliane
 CHARGÉ DE RECOUVREMENT - CREDIT FONCIER DE FRANCE
 763 : Monsieur SINGLARD Eric
 INGENIEUR - MBDA FRANCE
 764 : Monsieur SKORNICKI Henri
 INGÉNIEUR INFORMATIQUE - CHOREGIE
 765 : Monsieur SOARES Jacques
 CHEF D'EQUIPE FUSION - SGD
 766 : Madame SOARES Patricia
 SECRETAIRE ASSISTANTE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 767 : Monsieur SOLER Patrick

DIRECTEUR DE POLE - EIFFAGE ENERGIE IDF
 768 : Madame SOMME Florence
 GESTIONNAIRE IMMEUBLES COMMERCIAUX - BNP PARIBAS
 769 : Madame SONMEZ Nathalie
 CONSEILLER DE CLIENTÈLE - CREDIT FONCIER DE FRANCE
 770 : Monsieur SORIN Pascal
 CADRE BANCAIRE ANALYSTE RISQUE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 771 : Monsieur SOUCHET Patrick
 CADRE RESSOURCES HUMAINES - AIR FRANCE
 772 : Monsieur SOUDRY Alain
 AGENT D'EXPLOITATION - COFELY GDF SUEZ
 773 : Monsieur SOUKHAREVSKOFF Pascal
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 774 : Madame SOULAGES Catherine
 ASSISTANTE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 775 : Monsieur SOUMARE Alain
 BOULANGER - CORA
 776 : Madame SOUMARE Marie-Christine
 ANIMATRICE D'EQUIPE COMPTABLE - MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES
 777 : Monsieur STACHULA André
 ELECTROTECHNICIEN - STILL
 778 : Madame STARUCH Nathalie
 COMPTABLE - CPAM DU VAL DE MARNE
 779 : Monsieur STEFANOVITCH Patrick
 TECHNICIEN - CEA
 780 : Madame STULA Catherine
 EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 781 : Madame SUKACZ Dominique
 AGENT SPECIALISÉE DES ECOLES MATERNELLES - VILLE DE BRETIGNY SUR ORGE
 782 : Monsieur SUTTY Christian
 INGÉNIEUR PRÉVENTION - AXA FRANCE
 783 : Madame SZOPINSKI Liliane
 RESP. DÉVELOPPEMENT ET ADM. DES VENTES - ARTHUS BERTRAND
 784 : Monsieur TAILLIBERT Philippe
 CHIMISTE - SANOFI AVENTIS R&D
 785 : Madame TAMBOURINI Marilyn
 SECRÉTAIRE - ACAS DU CEA
 786 : Monsieur TANNEVEAU Gilles
 AGENT LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 787 : Madame TARENBERQUE Caroline
 GESTIONNAIRE DE TRÉSORERIE - SCHINDLER FRANCE
 788 : Monsieur TARI Lionel
 REPRESENTANT - L'OREAL
 789 : Monsieur TASSEL Damien
 INGENIEUR / CADRE INFORMATIQUE - BULL SAS
 790 : Madame TESSIER Patricia
 CHEF DE BUREAU D'EXPLOITATION - DHL GLOBAL FORWARDING
 791 : Monsieur TEXIER Didier
 TECHNICIEN - AIR FRANCE
 792 : Monsieur THAUREL Bernard
 INGÉNIEUR - IRSN
 793 : Monsieur THEILLET Yves
 DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER - OFFICE COORDINATION BANCAIRE ET
 FINANCIERE OCBF
 794 : Madame THEPAULT Véronique
 ASSISTANTE SOCIALE - CAF DE L'ESSONNE
 795 : Madame THEUIL Jocelyne
 CAISSIÈRE - LA RESTAURATION DU CE - LCL
 796 : Madame THIEBAULT Pascale
 COUTURIÈRE - CHANEL
 797 : Monsieur THOMAS Michel
 INGÉNIEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 798 : Madame THOMAS Dominique
 FEMME DE CHAMBRE - HOTEL LE BRISTOL

799 : Monsieur THOROT Philippe
 ESTIMATEUR TCE - CHM INTERNATIONAL
 800 : Madame TIGE Annick
 AGENT EDF - EDF
 801 : Madame TISON Béatrice
 EMPLOYEE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 802 : Madame TISSIER Fabienne
 TECHNICIENNE PPS - AIR FRANCE
 803 : Monsieur TISSOT Bernard
 ELECTRONICIEN - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 804 : Monsieur TITONE Antonino
 EQUIPIER DE COLLECTE - OTUS
 805 : Madame TONDEUR Sylvia
 ASSISTANTE / SECRETAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 806 : Madame TOPSENT Véronique
 ASSISTANTE - ALSTOM GRID
 807 : Monsieur TOULON Christian
 INGÉNIEUR - ALSTOM GRID
 808 : Monsieur TOULZAT Laurent
 ANALYSTE D'ENTREPRISE - BANQUE DE FRANCE
 809 : Madame TOURE LAWALY SAUVAIRE Christine
 COMPTABLE - LES TROIS SOLEILS
 810 : Monsieur TRANVOUEZ Pierre
 CONSULTANT FONCTIONNEL - SAFRAN
 811 : Madame TRENTIN Evelyne
 SECRÉTAIRE JURIDIQUE - WOLTERS KLUWER FRANCE
 812 : Madame TRIAS Anne-Françoise
 EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 813 : Madame TRICON Francine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - SNECMA SITE MELUN-MONTEREAU
 814 : Madame TRONIOU Françoise
 CONSEILLER DE CLIENTÈLE - CREDIT FONCIER DE FRANCE
 815 : Madame TROTE Isabelle
 CADRE DE SPECIALITE - RADIO FRANCE
 816 : Monsieur TRUPIN Thierry
 AGENT IMMOBILIER - AIGOS
 817 : Monsieur TSIKAKA Marcel
 AGENT LOGISTIQUE DE PRODUCTION - SNECMA GROUPE SAFRAN
 818 : Monsieur TSIRONY Rémi
 INGÉNIEUR CHERCHEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 819 : Madame ULMER Anne-Marie
 EMPLOYÉE - BRED BANQUE POPULAIRE
 820 : Madame USIETO Brigitte
 ASSISTANTE - NESTLÉ WATERS MANAGEMENT
 821 : Madame VALENTI Catherine
 APPROVISIONNEUR - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH
 822 : Monsieur VALLOIS Stephan
 MAGASINIER - SCDPRS PARIS
 823 : Madame VALLUET Marie-Anna
 EMPLOYEE COMMERCE - MONOPRIX
 824 : Monsieur VALO Jean-Paul
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE - RENAULT
 825 : Monsieur VANHOLSBECK Michel
 GESTIONNAIRE PREV. SANTE - GROUPE IRP AUTO
 826 : Monsieur VANIET Didier
 ASSISTANT TECHNIQUE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 827 : Monsieur VANNIER Jean-Pierre
 TECHNICIEN SUPÉRIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 828 : Madame VARLET Christine
 TRÉSORIÈRE - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 829 : Monsieur VEILLET Didier
 TECHNICIEN D'ATELIER - SAFRAN SECMA
 830 : Madame VENIEN Elisabeth
 CADRE BANCAIRE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 831 : Madame VENNIER Elisabeth
 SECRETAIRE - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

832 : Madame VENON Chantal
COMPTABLE FOURNISSEUR - SLEEVEE INTERNATIONAL COMPANY

833 : Monsieur VERDIER Bernard
INGÉNIEUR - EADS CASSIDIAN

834 : Monsieur VERDIER-GORCIAS Thierry
INFORMATICIEN - BANQUE DE FRANCE

835 : Madame VERDINI Joëlle
INGÉNIEUR INFORMATIQUE - AIR FRANCE

836 : Monsieur VERNEAU Michel
TECHNICIEN PRINCIPAL - LABORATOIRE CENTRAL INDUSTRIES ELECTRIQUES LCIE

837 : Madame VERNET DURAN Véronique
ATTACHÉ JURIDIQUE - CPAM DU VAL DE MARNE

838 : Monsieur VERSTRAETER Patrice
EMPLOYÉ DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

839 : Madame VETILLARD Dominique
INFIRMIERE DE - CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY

840 : Monsieur VIDAL Philippe
INGÉNIEUR - ALSTOM POWER SYSTEMS.

841 : Monsieur VIDON Luc
INGÉNIEUR - THALES SYSTEMES AEROPORTES

842 : Madame VIENNOT-BOURGIN Véronique
COORDINATRICE ACHATS - MONDELEZ

843 : Madame VIERS Nathalie
RESPONSABLE DE CLIENTÈLE - PAGES JAUNES

844 : Madame VIGEL Nathalie
AGENT COMPTABLE - VALOPHIS HABITAT- OPH 94

845 : Monsieur VILCOT Denis
CORRESPONDANT ENVIRONNEMENT - SAGEMCOM

846 : Monsieur VILLARD Christian
CADRE SUPERIEUR - RADIO FRANCE

847 : Madame VILLECHANAUX Evelyne
AGENT ADMINISTRATIF BILINGUE - ZF SERVICES FRANCE

848 : Monsieur VILLEPREUX Patrice
TECHNICIEN - MBDA FRANCE

849 : Monsieur VINCENT Jean-Louis
CADRE - AIR FRANCE

850 : Monsieur VINEY Denis
CADRE COMMERCIAL - ABB FRANCE

851 : Madame VIOLIN Nathalie
RESPONSABLE PRODUCTION - CHANEL COORDINATION

852 : Madame VITRY Carole
AGENT ADMINISTRATIF - LE BON MARCHÉ

853 : Monsieur VITTE Claude
AGENT DE SECURITE - CEA

854 : Madame VITTE Corinne
GESTIONNAIRE COMPTABLE - CEA

855 : Madame VOISIN Sylvie
ATTACHEE DE COMMUNICATION - RENAULT

856 : Madame VOLLET Marie
COMPTABLE - SAGEMCOM

857 : Monsieur WELLER Lionel
TECHNICIEN SUPÉRIEUR ETUDES - SNECMA GROUPE SAFRAN

858 : Monsieur WETZEL Daniel
RESPONSABLE TECHNIQUE - INEO DEFENSE

859 : Madame WITTERKERTH Marie-Ange
CADRE DE BANQUE - BNP PARIBAS

860 : Madame WOEHREL Véronique
ATTACHÉE DE DIRECTION - BOUYGUES BATIMENT IDF

861 : Madame YOLLE Catherine
CADRE ADMINISTRATIF - CAISSE NATIONALE DU RSI

862 : Monsieur YUCEF-OUALI Messaoud
INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN

863 : Monsieur YVE Patrick
MONTEUR DE TUBES - THALES ELECTRON DEVICES

864 : Monsieur ZEBROWSKI Gilles
CADRE - AIR FRANCE
865 : Monsieur ZENATI Youcef
CONDUCTEUR QUALIFIÉ - 3 S / GIGAL.D

Article 3 La médaille d'Honneur du travail **échelon OR** est décernée à :

1 : Madame ABELLARD Monique
CHEF DE PROJETS - CPAM DE PARIS
2 : Madame ABENZOAR Sylviane
MONTEUSE CABLEUSE - CATU
3 : Monsieur ABGRAL Daniel
COMPTABLE - FITECO
4 : Monsieur ABON Joël
COORD. SUPPORT LOGIST. CLIENT - GE MEDICAL SYSTEMS SCS
5 : Monsieur ABSALON Patrick
CHEF D'EQUIPE FUSION - SGD
6 : Monsieur ADAM Yves
PEINTRE - SOUDEUR - PANHARD GENERAL DEFENSE
7 : Madame AGASSANT Arlette
GESTIONNAIRE - CEA
8 : Monsieur AGASSE Jean-Pierre
TECHNICIEN LOGISTIQUE - OMMIC
9 : Madame AGNES Francine
QUALITICIENNE - SEGAULT SAS
10 : Monsieur AHSSINI Lahcen
RIPEUR - EUROPE SERVICES DECHETS
11 : Monsieur AIT BA Hammou
COFFREUR - SOGEA TPI
12 : Monsieur ALIBERT Jean-Louis
TECHNICIEN SUPERIEUR METHODE - SNECMA GROUPE SAFRAN
13 : Madame ALLAIRE Patricia
RESPONSABLE DE SERVICE - MUTEX
14 : Madame ALLEMANDOU LARGE Odile
CONTROLEUR DE GESTION SOCIALE - AIR FRANCE
15 : Monsieur ALLOUCHE Pierre
CONSEILLER ENTREPRENEURS - RETRAITÉ - HSBC FRANCE
16 : Monsieur AMAR Albert
INGENIEUR SUPPORT INFORMATIQUE - ALLIANZ IARD
17 : Madame ANDREÏ Patricia
TECHNICIEN DU PERSONNEL - CPAM DE L'ESSONNE
18 : Monsieur ANGELLIER Philippe
PILOTE DE LIGNE - AIR FRANCE
19 : Monsieur ANTIER Georges
INGENIEUR - CAMECA
20 : Monsieur APRUZZESE Philippe
INSPECTEUR QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN
21 : Monsieur ARCHAMBAULT Eric
TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
22 : Madame ARNOULD Bettina
TECHNICIEN VERIFICATEUR - CAF DE L'ESSONNE
23 : Madame AUBERTHIER Fabienne
EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
24 : Monsieur AUBLET Patrick
CHEF D'UNITÉ D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE
25 : Madame AUGER Anne-Marie
TECHNICIEN ADMINISTRATIF - B2V GESTION
26 : Madame AUGUSTE Anne
CHARGÉE D'ETUDES JURIDIQUES - CPAM DE PARIS
27 : Madame AULONG Sylvie
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
28 : Monsieur AUTIE Pascal
CADRE - CHEF DE PROGRAMME - MESSIER-BUGATTI-DOWTY
29 : Madame AUVERT Sylvie
CADRE ASSURANCES - AXA FRANCE

30 : Monsieur AUVRAY Gilles
 SOUDEUR ARGON - SNECMA GROUPE SAFRAN

31 : Monsieur BACCARO Patrick
 SPECIALISTE CDC ET METHODES D'ESSAI SIEGE - RENAULT

32 : Monsieur BACH Philippe
 INGENIEUR - MBDA FRANCE

33 : Monsieur BADI Allal
 HOMME D'ENTRETIEN - IME GESTION

34 : Madame BADIER Aline
 CONSEILLÈRE EN FORMATION - FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE

35 : Monsieur BADIER Michel
 CADRE RETRAITÉ - CCE AIR FRANCE

36 : Monsieur BAILLEUL Dominique
 TECHNICIEN ESSAI VALIDATION - RENAULT

37 : Monsieur BAILS Max
 CHEF DE PRODUIT - AIR FRANCE

38 : Monsieur BAIVIER Pascal
 CHARGÉ DE CLIENTÈLE - ECORAIL

39 : Monsieur BANAIAS Jean
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE

40 : Madame BANDURA Jacqueline
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CEA

41 : Madame BARBERAN Marie
 CADRE ADMINISTRATIF - THALES GLOBAL SERVICES

42 : Monsieur BARBET Alain
 DIRECTEUR DES VENTES - EMERSON PROCESS MANAGEMENT

43 : Monsieur BARDIN Alain
 MAGASINIER - SCDPRS PARIS

44 : Madame BARDON Danielle
 RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES - APEX TOOL GROUP SNC

45 : Madame BARDOT Alette
 CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE - CAF DE L'ESSONNE

46 : Monsieur BARILLAUX Christian
 INGENIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE

47 : Monsieur BAROT Patrick
 CHEF D'ATELIER - PARIS HABITAT OPH

48 : Madame BARRETO Maria
 AGENT PROF SPÉCIALISÉE - ELIS

49 : Madame BART Anne-Marie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - SNECMA GROUPE SAFRAN

50 : Madame BASTONERO Joëlle
 EMPLOYÉE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

51 : Monsieur BATISTA DOS SANTOS Oscar
 CHAUFFEUR POIDS LOURDS - SIVOM VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS

52 : Madame BATOUFFLET Dominique
 CONSEILLER ENTREPRISES - HSBC FRANCE

53 : Madame BAUD Michèle
 TECHNICIEN EXPERIMENTÉ - POLE EMPLOI IDF

54 : Monsieur BAUDOIN Michel
 TS COMPTABLE - GESTION - SNECMA GROUPE SAFRAN

55 : Monsieur BAUDRY Thierry
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

56 : Monsieur BAYAMBOULA Jonas
 EMPLOYÉ PPS - AIR FRANCE

57 : Madame BAZAGA PULIDO Maria Mauricette
 ASSISTANTE RH - ASSOCIATION VALENTIN HAUY

58 : Madame BEAUMONT Marlène
 HOTESSE D'ACCUEIL - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR

59 : Monsieur BEAUVAIS Gilles
 TECHNICIEN - AIR FRANCE

60 : Monsieur BECK Alain
 CHEF DE SERVICE COMMERCIAL - SNECMA GROUPE SAFRAN

61 : Madame BÉGUET Maryline
 ASSISTANTE - THALES RESEARCH & TECHNOLOGY

62 : Monsieur BEJET Michel
INGÉNIEUR - ONERA
63 : Monsieur BELART Christian
CHEF DE PROJET - GE MONEY BANK
64 : Madame BELGHACHE Aïcha
PREPARATRICE DE CDES - ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION
65 : Monsieur BEN FRIHA Mohamed
TECHNICIEN D'APRES VENTE - CHUBB FRANCE
66 : Madame BENICHOU Gisèle
ASSISTANTE COMMERCIALE - EURENCO
67 : Madame BENNANI Aïcha
EMPLOYÉE DE BANQUE - ATTIJARIWafa BANK EUROPE
68 : Madame BENNER Catherine
ASSISTANTE JURIDIQUE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
69 : Monsieur BENZAIED Ali
CHAUFFEUR - ATEMAX FRANCE
70 : Monsieur BERGER Jean-Luc
TECHNICIEN - MBDA FRANCE
71 : Monsieur BERGERE Gérard
TECHNICIEN AERONAUTIQUE - AIR FRANCE
72 : Madame BERKANE Françoise
TECHNICIEN GESTIONNAIRE EXPERT - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE
73 : Madame BERNARD Christine
CONTROLEUR DE PROJET - CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES -CNES
74 : Monsieur BERNARD Jean-Paul
PILOTE - AIR FRANCE
75 : Monsieur BERNARD Michel
INGÉNIEUR - MBDA FRANCE
76 : Madame BERNARD Elisabeth
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
77 : Monsieur BERNAT Didier
INGENIEUR DE MAINTENANCE - SCHNEIDER ELECTRIC PROTECT & CONTROLE
78 : Monsieur BERNIER Jacques
APPROVISIONNEUR - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH
79 : Monsieur BERNON Philippe
RESPONSABLE DES SERVICES GÉNÉRAUX - FRANCE TELEVISIONS
80 : Madame BERRUEE Nadine
TECHNICIENNE BACK OFFICE - EUROCLEAR
81 : Madame BERTAU Dominique
DIRECTRICE D'AGENCE - POLE EMPLOI IDF
82 : Madame BERTINETTI Odile
RESPONSABLE RECOUVREMENT - THALES AVIONICS
83 : Monsieur BERTRANET Alain
AGENT DE MAINTENANCE - ENERLIS
84 : Monsieur BESCH Patrick
CHEF D'ATELIER 2ÈME ECHELON - DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET
ADMINISTRATIF
85 : Madame BESSE Michèle
DIRECTEUR DU CONTROLE DEPOSITAIRE - SOCIETE GENERALE
86 : Monsieur BESSON Joël
TECHNICIEN PROFESSIONNEL D'ESSAIS - RENAULT
87 : Monsieur BEUDET Patrick
TECHNICIEN PROFESSIONNEL D'ESSAIS - RENAULT
88 : Monsieur BILDE Pierre
INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN
89 : Monsieur BILLARD Pierre
AGENT DE MAITRISE - CALBERSON
90 : Madame BILLECOCQ Béatrix
EMPLOYÉE DE SERVICE - INTERMARCHÉ S.A. IRIS
91 : Monsieur BILLON Marc
TECHNICIEN - CEA
92 : Madame BIONAZ Catherine
CADRE - ALSTOM POWER SYSTEMS.
93 : Monsieur BIVIA Marc
CADRE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
94 : Monsieur BLAMAUD Luc

CADRE COMMERCIAL - MIROITERIE JUDICE LAGOUTTE
 95 : Madame BLANCHARD Marie-Jeanne
 CADRE DE BANQUE - LAZARD FRERES GESTION
 96 : Monsieur BLANCHART Jean-louis
 DIRECTEUR DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES - THALES SYSTEMES AEROPORTES
 97 : Madame BLANCHET Véronique
 TECHNICIEN EXPERT CMU - CPAM DE PARIS
 98 : Madame BLASCO Ginette
 REDACTEUR TECHNIQUE - AGCO S.A.
 99 : Madame BLESSEMAILLE Laurence
 EMPLOYÉE DE BUREAU - CAF DE PARIS
 100 : Madame BLOT Sylvie
 ASSISTANTE TECHNICO- COMMERCIAL - CAISSE D'EPARGNE IDF
 101 : Madame BOCQUIER Martine
 AIDE SIOGNANTE - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD
 102 : Monsieur BOIRON Jean, Michel
 INGÉNIEUR - CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION
 103 : Monsieur BONALDO Fabrizio
 RESPONSABLE D'AFFAIRES - INEO TERTIAIRE IDF
 104 : Monsieur BONIN Bernard
 RESP. TERRITORIAL SERV. SOCIAL RÉGIONAL - CRAMIF
 105 : Monsieur BONLEUX Serge
 CADRE- DESSINATEUR - GE ENERGY POWER CONVERSION
 106 : Madame BONNE Brigitte
 EMPLOYÉE COMMERCIALE - CARREFOUR MARKET
 107 : Madame BONNOT Arlette
 ANIMATEUR COMPTABLE - BANQUE DE FRANCE
 108 : Monsieur BORD François
 ACHETEUR - AIR FRANCE
 109 : Madame BORDERIE Hélène
 RESPONSABLE COORDONNATEUR - CPAM DE L'ESSONNE
 110 : Madame BORDJ Sylvie
 RESPONSABLE CLIENT - AIR FRANCE
 111 : Monsieur BORDJ Bernard
 CADRE TECHNIQUE - AIR FRANCE
 112 : Madame BORNE Françoise
 DIRECTRICE D'AGENCE - GMF ASSURANCES
 113 : Madame BORTHIRY Catherine
 ASSISTANTE - SANOFI-AVENTIS GROUPE
 114 : Madame BOSSE Lydie
 CHARGÉE D'ETUDES - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 115 : Monsieur BOUCHARÉL Philippe
 CONCEPTEUR - PSA PEUGEOT CITROEN
 116 : Monsieur BOUCHER Philippe
 INFORMATIQUE - IBM FRANCE
 117 : Madame BOUCLET Sylvie
 GESTIONNAIRE DE MIDDLE OFFICE - NATIXIS
 118 : Madame BOUDAILLIEZ Françoise
 RETRAITÉE - SOPEDI
 119 : Monsieur BOUDIGNON René
 AGENT DE MAITRISE - AIR FRANCE
 120 : Madame BOUDIN Joëlle
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 121 : Monsieur BOUGET-REULOS Philippe
 TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES AUX COMPETENCES EL - CAF DE L'ESSONNE
 122 : Madame BOUGOUTAIA Naïma
 AGENT DE NETTOYAGE - ACNA ETABLISSEMENT D'ORLY
 123 : Monsieur BOUILLAUT Patrice
 INGÉNIEUR VALIDATION - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 124 : Monsieur BOUJON Noël
 CUISINIER - COMPASS GROUP FRANCE
 125 : Monsieur BOULET Pascal
 AGENT DE MAITRISE D'ENCADREMENT - AIR FRANCE
 126 : Madame BOUNON Françoise

ASSISTANTE D'INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN
127 : Madame BOUQUEREAU Caroline
ASSISTANTE MARKETING - CNH INDUSTRIAL FRANCE
128 : Monsieur BOUQUOT Philippe
COMMANDANT DE BORD - AIR FRANCE
129 : Monsieur BOURBON Jean-Louis
DIRECTEUR GENERAL - SATEBA SYSTEME VAGNEUX
130 : Madame BOURDEAU Marie-Odile
ASSISTANTE - CEA
131 : Monsieur BOURGEOIS Philippe
INGENIEUR - CEA
132 : Madame BOURGEOIS Ghislaine
SECRETAIRE MEDICALE TIM - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
133 : Madame BOURGUIGNEAU Lydia
GESTIONNAIRE DES OPERATIONS RH - PFIZER
134 : Madame BOUSQUET Françoise
CONSULTANT - TOTAL MARKETING SERVICES
135 : Madame BOUTILLIER Patricia
ORGANISATEUR D'ACTIVITE - FRANCE TELEVISIONS PAYS DE LOIRE
136 : Monsieur BOUTTIER Pascal
COMPTABLE - ADOMA
137 : Monsieur BOYER Patrice
EMPLOYE D'ASSURANCES - ALLIANZ VIE
138 : Madame BRACON Patricia
ASSISTANTE PROJET - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
139 : Madame BRAGA Sylvie
GESTIONNAIRE GERANCE LOCATIVE - NEXITY LAMY
140 : Madame BRAHMI Souria
ASSISTANTE TECHNIQUE - CRAMIF
141 : Monsieur BRAULT Bernard
TECHNICIEN SUPERIEUR APRES VENTE - SNECMA GROUPE SAFRAN
142 : Madame BRAULT Evelyne
CLERC DE NOTAIRE RÉDACTEUR - SCP CADET - SCHENCK - ARMANGE
143 : Monsieur BRECHAT Patrick
INFORMATICIEN - LAZARD FRERES BANQUE
144 : Monsieur BREUL Joël
RESPONSABLE ENSEIGNE - HENKEL FRANCE
145 : Monsieur BRICHE Denis
INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN
146 : Monsieur BRICLOT Dominique
AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN - SAFRAN
147 : Monsieur BRIDIER Jean-Marc
PILOTE CHIFFRAGE - FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
148 : Monsieur BRIERE Didier
TECHNICIEN - CEA/DAM ILE DE FRANCE
149 : Monsieur BROSSIER Noël
INFORMATICIEN - PARIS HABITAT OPH
150 : Monsieur BRUGIER Pascal
EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
151 : Madame BRULE Brigitte
ASSISTANTE - THALES SYSTEMES AEROPORTES
152 : Madame BUCHATZ-ANGELI Edith
AGENT DE GESTION - ACAS DU CEA
153 : Monsieur BUCZEK Jean-Pierre
EMPLOYÉ DE BUREAU - CGA CIE GENERALE D'AFFACTURAGE
154 : Madame BUHR Maryline
ASSISTANTE DE DIRECTION - COFELY
155 : Madame BUISSON Martine
ASSISTANTE - CAISSE AUTONOME RETRAITE DES MEDECINS FR
156 : Monsieur BULKA Marc
CHEF DE DÉPARTEMENT - TELEVISION FRANCAISE 1 -TF1
157 : Madame BULVER Claudine
TECHNICIEN DE PRESTATIONS - CPAM DE L'ESSONNE
158 : Monsieur BUREAU Olivier
SECRETAIRE PRINCIPAL - CGOS
159 : Monsieur BUREL Jean-Pierre

AGENT AIR FRANCE - AIR FRANCE
 160 : Monsieur BUSSEAU Michel
 INFORMATICIEN - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 161 : Monsieur BUSSY Olivier
 CADRE - CASSIDIAN TEST & SERVICES
 162 : Madame BUSSY Catherine
 CADRE SUPERIEUR DE SANTE - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR
 163 : Monsieur BUTET Jacques
 DIRECTEUR AGENCE - CAISSE D'EPARGNE IDF
 164 : Monsieur CALOHARD Stéphane
 INFORMATICIEN - ACOSS
 165 : Monsieur CAMBON Alain
 TS STAT EXPLOIT - SNECMA GROUPE SAFRAN
 166 : Monsieur CAMUS Jean-Michel
 CADRE TECHNIQUE - THALES AVIONICS
 167 : Madame CAMUS Martine
 GESTIONNAIRE PRINCIPALE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 168 : Monsieur CANALES-BANUELOS Manuel Angel
 COMPTABLE - ESSILOR INTERNATIONAL
 169 : Madame CANTARELLAS-OLIVER Iris
 INGÉNIEUR MAINTENANCE LOGICIEL - THALES SECURITY SOLUTIONS & SERVICES
 170 : Monsieur CAPITOLIS Gilles
 TECHNICIEN PRINCIPAL - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 171 : Monsieur CAMELLE Gilbert
 DIRECTEUR DE MARCHÉ - GEODIS INTERSERVICES
 172 : Monsieur CARBILLET Philippe
 TECHNICIEN BE - ALSTOM TRANSPORT
 173 : Monsieur CARBONNIER Dominique
 INGÉNIEUR EN INFORMATIQUE - BULL SAS
 174 : Monsieur CARPENTIER Jean-Jacques
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE AERONAUTIQUE - AIR FRANCE
 175 : Monsieur CARRASCO Alain
 CADRE - AIR FRANCE
 176 : Monsieur CARVALHO Augusto
 AGENT FM PEOPLE - VINCI FACILITIES
 177 : Madame CASSETTE Simone
 INGÉNIEUR - THALES RESEARCH & TECHNOLOGY
 178 : Monsieur CASTAGNET Jean-François
 INGÉNIEUR - DCNS
 179 : Monsieur CASTIGLIOLA Jean-Marc
 REFERENT OPERATION PISTE - AIR FRANCE
 180 : Monsieur CATROU Philippe
 RESPONSABLE COMMERCIAL - TRANSPORT PARIS INTERNATIONAL
 181 : Monsieur CAUDRON Régis
 FORMATEUR - TRANSPORTS DANIEL MEYER
 182 : Madame CAVALLI Catherine
 ANIMATRICE COMITE D'ENTREPRISE - PSA PEUGEOT CITROEN
 183 : Monsieur CERISIER Eric
 TECHNICIEN RECHERCHE ETUDE - RENAULT
 184 : Madame CERUTTI Françoise
 INGENIEUR - THALES SYSTEMES AEROPORTES
 185 : Monsieur CHAFFOTTE Jean-Louis
 RESPONSABLE PROJET/PROCESSUS - GE ENERGY POWER CONVERSION
 186 : Monsieur CHAIB Abdelmalek
 R.Z.A. - AIR FRANCE
 187 : Monsieur CHAIGNEAU Lionel
 TECHNICIEN QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 188 : Madame CHAMBERLIN Marie-France
 SECRETAIRE - SESINI ET LONGHY
 189 : Monsieur CHAMP Didier
 AGENT TITULAIRE DE BUREAU - BANQUE DE FRANCE
 190 : Monsieur CHANDRU Joël
 CHEF DE SERVICE - ALLIANCE HEALTHCARE
 191 : Monsieur CHARAMON Marc

CHEF D'EQUIPE DES RELEVEURS - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE
192 : Madame CHARBONNEAU Agnès
CHARGE D'AFFAIRES - CAF DE L'ESSONNE
193 : Madame CHARITAS Christine
SECRETAIRE - EIFFAGE TP
194 : Madame CHARLOIS Martine
TECHNICIENNE SERVICE SOCIAL - B2V GESTION
195 : Monsieur CHARLOT Patrice
BOUCHER - SIMPLY MARKET
196 : Madame CHARPENTIER Anne, Marie
INGENIEUR - CNIM
197 : Monsieur CHARRIER Alain
INGÉNIEUR CHERCHEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
198 : Monsieur CHARRON Philippe
RESPONSABLE DE PROJETS - ALSTOM POWER SYSTEMS.
199 : Madame CHAUSSECOURTE Martine
MANAGER RAYON FRAIS - SUPER U DIAMIR
200 : Madame CHAUVEL Véronique
CHARGÉE COMPL. VISITE MÉDICALE - JANSSEN-CILAG
201 : Monsieur CHENEVIER Raymond
INGENIEUR FORMATION - ALSTOM POWER SYSTEMS.
202 : Monsieur CHENEVIÈRE Jean-Yves
CADRE DE SECURITE SOCIALE - CPAM DE L'ESSONNE
203 : Madame CHEVALIER-SOLLIER Irène
INFIRMIER - AREVA BUSINESS SUPPORT
204 : Monsieur CHEVY Laurent
TECHNICIEN CARGO - AIR FRANCE
205 : Monsieur CHIRLIAS Louison
AGENT LOGISTIQUE - AIR FRANCE
206 : Madame CHOPINET Danielle
TECHNICIENNE NIV 3 - SCP HUGOT BOTTIER GIRARDOT
207 : Monsieur CHOQUENET Pascal
JOURNALISTE REPORTER D'IMAGES - TELEVISION FRANCAISE 1 -TF1
208 : Monsieur CHRETIEN Philippe
TECHNICIEN - AIR FRANCE
209 : Monsieur CHRISTIN Pascal
TECHNICIEN AVION - AIR FRANCE
210 : Monsieur CLIQUET Jean-Marc
TECHNICIEN AUTOMOBILE - RENAULT
211 : Madame CLODET Catherine
ASSISTANTE MATERNELLE - VILLE DE LES ULIS
212 : Monsieur COLLAS Jean-Michel
EMPLOYE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
213 : Monsieur COLLERY Dominique
EMPLOYE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
214 : Monsieur COLLOMBE Bruno
COORDINATEUR FRET - AIR FRANCE
215 : Madame CORBI Lucette
OPTICIENNE - RIS OPTIQUE
216 : Monsieur CORDIER Philippe
DESSINATEUR INDUSTRIEL - RENAULT
217 : Monsieur CORNEC-CLAQUIN Didier
TECHNICIEN AERONAUTIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN
218 : Monsieur CORNUT Gilles
SOUSCRIPTEUR EXPERT / ASSURANCES - AXA FRANCE
219 : Monsieur COROLLER Gilles
EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE NEUFLIZE OBC
220 : Madame CORTET Martine
PRÉSENTATEUR VISUEL - LE BON MARCHÉ
221 : Madame COSNARD Chantal
EMPLOYÉE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
222 : Monsieur COTTENCIN Philippe
CHAUFFEUR - PRO BTP
223 : Monsieur COURBEZ Jean-Pierre
AGENT RÉSEAUX - SOCIETE DES EAUX DE MELUN
224 : Madame COURIVAUD Marie-Christine

CADRE EN ASSURANCES - AXA FRANCE
 225 : Madame COURTE Muriel
 SECRETAIRE DE DIRECTION - BULL
 226 : Madame COURTIN Michèle
 GESTIONNAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 227 : Madame COURTINE Béatrice
 TECHNICIENNE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 228 : Monsieur CROMBEZ Christian
 RETRAITE - SNCF
 229 : Madame CROS Sylvie
 RESPONSABLE RH - DARRAS ET JOUANIN
 230 : Madame CURATOLO Antoinette
 ASSISTANTE MATERNELLE - MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
 231 : Madame DA ROCHA MARQUES Marianne
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 232 : Madame DAGHLIAN Sylvie
 SECRETAIRE ASSISTANTE - CEA
 233 : Madame DAGNIAUX Sylvie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - PSA PEUGEOT CITROEN
 234 : Madame DARD Patricia
 TECHNICIEN SERVICES BANCAIRES - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 235 : Monsieur DAUMUR Frédéric
 TECHNICIEN SUPERIEUR D'ASSURANCE QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 236 : Monsieur DAUSSIN Joël
 CHEF DE PROJET - PSA PEUGEOT CITROEN
 237 : Monsieur DAUVERGNE Marc
 ANIMATEUR D'UNITE - B2V GESTION
 238 : Monsieur DAVID Bernard
 INGENIEUR - CEA
 239 : Monsieur DAYRAS Bernard
 CADRE TECHNIQUE - AGENCE FRANCE PRESSE - AFP
 240 : Madame DE COSTER Line
 CONSEILLER À L'EMPLOI - POLE EMPLOI IDF
 241 : Madame DEBRIS Margaret
 JURISTE NÉGOCIATEUR - SMABTP
 242 : Monsieur DEBROUWER Guy
 CHEF DE PROJET PROCESS - VALLOUREC TUBES FRANCE
 243 : Monsieur DEGANO Dominique
 CHEF DE DEPARTEMENT SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT - SAFRAN
 244 : Madame DEJOIE Claudie
 COMPTABLE - ALLIANZ VIE
 245 : Monsieur DELAGER Jean-François
 EMPLOYÉ DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 246 : Madame DELAGNEAU Josette
 COMPTABLE - AIR FRANCE
 247 : Monsieur DELANNOY René
 CONDUCTEUR DE TRAVAUX - RENAULT
 248 : Monsieur DELILLE Marc
 TECHNICIEN - PSA PEUGEOT CITROEN
 249 : Monsieur DELY Gérard
 INGENIEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 250 : Madame DENEUVILLE Maryvonne
 SUPPORT EQUIPE TECHNIQUE VIE - AXA FRANCE IARD
 251 : Madame DEPARDIEU Martine
 REASSORTISSEUSE CAISSIERE - SUPER U DIAMIR
 252 : Monsieur DESCOTES Luc
 TECHNICIEN ELECTRONIQUE - ASTRUM
 253 : Madame DESGAGES Françoise
 EMPLOYEE CPAM VAL DE MARNE - CPAM DU VAL DE MARNE
 254 : Madame DESMETZ Sophie
 CHEF PRODUIT - L'OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL
 255 : Madame DESNOS Fabienne
 TECHNICIEN EXPERT ACCES AUX DROITS - CPAM DE PARIS
 256 : Madame DESPEYROUX Marie-Hélène

TECHNICIEN GESTIONNAIRE - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE
 257 : Madame DEXANT Chantal
 PREPARATRICE DE COMMANDE - COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE
 258 : Madame DEZON Françoise
 CHARGEE RELATIONS CONSOMMATEURS - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 259 : Monsieur DI LAURO Carlo
 DÉPANNEUR CHAUDIERES - STE DES ANCIENS ETS CHARDIN
 260 : Monsieur DI RIENZO Jean-louis
 INGÉNIEUR SUPPORT VENTE EXPORT - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 261 : Monsieur DINER Didier
 PLOMBIER CHAUFFAGISTE - EIFFAGE ENERGIE THERMIE IDF
 262 : Madame DIOT Marie-Christine
 RESPONSABLE COMPTABLE - MONOPRIX
 263 : Monsieur DIR Bekkay
 SERRURIER PEINTRE - EIFFAGE CONSTRUCTION MATERIEL
 264 : Monsieur DISDERO Michel
 INGENIEUR - THALES
 265 : Monsieur DOMINGUES Antonio
 RESPONSABLE QUALITE - LAFARGE BETONS FRANCE
 266 : Madame D'ORNANO Sylvie
 ADJOINTE - MUTUELLE COMPLEMENTAIRE VILLE DE PARIS
 267 : Madame DOROT Brigitte
 AGENT ADMINISTRATIF - INFORMATIQUE CDC
 268 : Madame DOS SANTOS MONTEIRO Maria Edite
 OPERATEUR DE PROD. SPECIALISE - GRENELLE SERVICE
 269 : Monsieur DOUCET Bernard
 EMPLOYE ASSURANCES - GENERALI IARD
 270 : Monsieur DOUGERE Philippe
 ADMINISTRATEUR SYSTEME - LFB BIOMEDICAMENTS
 271 : Monsieur DOUGNIER Michel
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 272 : Monsieur DOURDIN Jean-Noël
 CADRE CHARGE DE PAO - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 273 : Monsieur DUBOIS Jean-Pierre
 COMPTABLE - CIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
 274 : Monsieur DUBOIS Didier
 PRESCRIPTEUR HOTELIER- CADRE PPS - AIR FRANCE
 275 : Monsieur DUBRANA Jean-Michel
 TECHNICIEN - LOGLIBRIS
 276 : Madame DUBUS Geneviève
 GÉRANT DE PORTEFEUILLES - SCOR GLOBAL INVESTMENT SE
 277 : Madame DUCROT Catherine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - DALKIA FRANCE
 278 : Monsieur DUFIN Christian
 TECHNICIEN PRINCIPAL D'ADMINISTRATION - ONERA
 279 : Madame DUFLOCQ Marie-France
 ACHETEUSE - AIRBUS DEFENSE & SPACE
 280 : Monsieur DUMAS Eric
 AGENT TRAITEMENT AVION - AIR FRANCE
 281 : Madame DUMONTET Marie, Christine
 ASSISTANT MANAGER - C & A FRANCE
 282 : Madame DUPONT Denise
 COMPTABLE - LAINE DELAU
 283 : Monsieur DURAND Pascal
 CHARGÉ OPTIMISATION TRANSPORTS - RENAULT TRUCKS DEFENSE SAS
 284 : Madame DUTERTRE Martine
 ASSISTANTE TECHNIQUE - SERVICE MEDICAL REGION IDF
 285 : Monsieur DUVAL Denis
 ADMINISTRATEUR EFB - AIR FRANCE
 286 : Monsieur DUVAL Marc
 CADRE TECHNIQUE D'ENTRETIEN - AIR FRANCE
 287 : Monsieur EDON Serge
 PROJETER - SEGULA ENGINEERING ET CONSULTING
 288 : Monsieur EL JABRI Abdou
 DIRECTEUR ADJOINT - CAISSE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER
 289 : Madame ELLILI Kalthoum

CONSEILLÈRE DE VENTE - LE BON MARCHÉ
 290 : Madame ENCONTRE Isabelle
 RESPONSABLE ADMINISTRATIF - BARCLAYS BANK PLC
 291 : Monsieur ERBSEN Marc
 CADRE COMMERCIAL - MBDA FRANCE
 292 : Madame ESNAULT Christiane
 ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - BANQUE DE FRANCE
 293 : Madame ESPRIN Maryse
 ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES - ESSILOR INTERNATIONAL
 294 : Monsieur ESTEVES Armindo César
 BOISEUR - CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION
 295 : Monsieur EVEILLARD Gilles
 TECHNICIEN SUPERIEUR QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 296 : Monsieur EYSSERIC Thierry
 INGENIEUR - INEO DEFENSE
 297 : Monsieur FABRE Patrick
 ELECTRICIEN - SNEF
 298 : Madame FAHAM Françoise
 TECHNICIEN COMPTABLE - CAF DE L'ESSONNE
 299 : Madame FALUE Martine
 COMPTABLE - MONOPRIX
 300 : Madame FANGOUSE Mauricette
 ASSISTANT SOCIAL - CAF DE L'ESSONNE
 301 : Madame FAUVEL Chantal
 RESP. EQUIPE PROFESSIONNELLE - POLE EMPLOI IDF
 302 : Monsieur FAY Dominique
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE
 303 : Madame FERCHACH Martine
 TECHNICIENNE DES METIERS DE BANQUES - SOCIETE GENERALE
 304 : Monsieur FERNANDES Bernard
 PERCEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 305 : Monsieur FERNETTE Philippe
 PERFUSIONNISTE - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
 306 : Monsieur FIGARO Jean-Michel
 RESPONSABLE COMPTABLE - SOLETANCHE FREYSSINET SERVICES - SFS
 307 : Monsieur FIGUEIRAS José
 VENDEUR - BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE -BHV
 308 : Monsieur FILIAS Pierre
 GESTIONNAIRE DE RESSOURCES INFORMATIQUES - CREDIT AGRICOLE CORPORATE
 INVESTMENT BANK CA CIB
 309 : Monsieur FILLON Daniel
 INGÉNIEUR INFORMATIQUE - BULL SAS
 310 : Madame FONTAINE Corinne
 SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE - SOCABAT
 311 : Monsieur FORESTIER Alain
 GÉRANT SALARIÉ - COMPASS GROUP FRANCE
 312 : Monsieur FORTEMS Bernard
 LEADER PAIE - AIR FRANCE
 313 : Monsieur FOUCHER Thierry
 CADRE "RESPONSABLE AT. SUPPORT" - EADS SECA
 314 : Monsieur FOUCRAY Pascal
 TECH. SUP. INFORMA. - SNECMA GROUPE SAFRAN
 315 : Madame FOUQUET Roselyne
 EMPLOYÉE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 316 : Madame FOURNIER Ghislaine
 OUVRIERE QUALIFIEE - VERNET
 317 : Monsieur FRANÇOIS Didier
 TECHNICIEN MOTEUR - AIR FRANCE
 318 : Monsieur FRANGEUL Gilles
 CONSEILLER EN CLIENTÈLE - MAAF ASSURANCES
 319 : Madame FRAYE Brigitte
 CHEF D'EQUIPE DE RESTAURANT - GIE GAM RESTAURANT
 320 : Monsieur FRERE Daniel
 INGÉNIEUR - ALSTOM GRID

321 : Monsieur FRIHA Hichem
CONTRÔLEUR - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
322 : Monsieur FROTTIN Didier
CHAUFFAGISTE - COFELY RESEAUX
323 : Madame FROUIN Véronique
NOMENCLATURISTE - SONOVISION
324 : Monsieur FUSEAU Didier
TECHNICIEN - AIR FRANCE
325 : Monsieur FUXA Jacques
CADRE TECHNIQUE - CASSIDIAN TEST & SERVICES
326 : Monsieur GABRIEL Hervé
INGENIEUR - CADRE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
327 : Monsieur GABRIELLI Didier
CHARGE DE REPORTING - NATIXIS
328 : Monsieur GALLIC Michel
DIRECTEUR DE COMPTES - NEXTIRAONE
329 : Monsieur GALY Gilles
AGENT LOGISTIQUE - AIR FRANCE
330 : Monsieur GAND Michel
DIRECTEUR DES CONTRATS - SOLYSTIC SAS
331 : Monsieur GANNE Jean-Pierre
INGÉNIEUR - THALES RESEARCH & TECHNOLOGY
332 : Madame GARAMPON Laurence
ASSISTANTE COMMERCIALE ENTREPRISE - HSBC FRANCE
333 : Madame GARCIA Sylvie
SECRÉTAIRE - SCP HEUEL ET ASSOCIÉS
334 : Monsieur GASNERIE Patrick
CHEF DE CUISINE - RESTAURANTS DU CE LCL
335 : Madame GAUDEY Laurence
GESTIONNAIRE - ACE EUROPEAN GROUP LTD
336 : Monsieur GAUMONT Patrick
INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN
337 : Madame GAUTHIER Sylvie
EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
338 : Monsieur GAUTHIER Jean-luc
TECHNICIEN FRET - AIR FRANCE
339 : Madame GAUTIER Nadine
CONSEILLÈRE ASSURANCE ÉPARGNE - GMF ASSURANCES
340 : Madame GELBART Marie
DIRECTEUR POLE GRANDS COMPTES - GIE GROUPE SOLENDI
341 : Madame GENDRE Martine
GARDIENNE D'IMMEUBLE - ESSONNE HABITAT
342 : Monsieur GENEST Philippe
RESPONSABLE DE DOMAINE COMPTABILITE/FISCALITE - GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE
343 : Monsieur GENTY Bruno
AGENT DE SÉCURITÉ - CEA
344 : Monsieur GERAUD Xavier
TECH. LOGISTIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN
345 : Madame GERMANY Véronique
AIDE SOIGNANTE - KORIAN L'OBSERVATOIRE
346 : Monsieur GIFFARD Daniel
RESPONSABLE DE MAGASIN - RETRAITE - COOPERATIVE LA FORET
347 : Madame GIRAUD Chantal
DIRECTRICE - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF
348 : Monsieur GIRAUD Pascal
INGENIEUR - MBDA FRANCE
349 : Madame GLOUKHIAN Brigitte
AIDE APPROVISIONNEUR - PRINTEMPS
350 : Monsieur GODON Patrick
INGENIEUR - ENTREPOSE PROJETS
351 : Monsieur GOFIN Jean-Claude
CHEF DE CHANTIER - INEO TERTIAIRE IDF
352 : Monsieur GOGIBUS Daniel
CADRE - MBDA FRANCE
353 : Madame GOMARIN Elisabeth
ENQUÊTEUR NIVEAU 2 - ELLISPHERE

354 : Monsieur GOMMARD Philippe
TECHNICIEN - CEA

355 : Monsieur GONCALVES Louis Georges
TECHNICIEN LOGISTIQUE - AIR FRANCE

356 : Madame GONDELLE Nadine
ASSISTANTE DE SOUSCRIPTION - PARTNER REINSURANCE EUROPE

357 : Monsieur GONIN Aimé
CADRE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

358 : Madame GONZALES Geneviève
ASSISTANTE DE DIRECTION - AIR FRANCE

359 : Monsieur GONZALEZ Francis
CHARGE DE RECOUVREMENT - CREDIT FONCIER DE FRANCE

360 : Madame GONZALEZ Annik
AGENT DE TRANSIT HAUTEMENT QUALIFIE - SDV PROJETS INDUSTRIELS

361 : Madame GOUAZE Catherine
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

362 : Monsieur GOUIN Jacky
INGÉNIEUR - ONERA

363 : Monsieur GOURIE Jacques
GESTIONNAIRE APPLICATION 3ÈME ECHELON - DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE
ET ADMINISTRATIV

364 : Monsieur GOURONG Loic
CADRE BANCAIRE - NATIXIS PAIEMENTS

365 : Monsieur GRAND Francis
TECHNICIEN PROFESSIONNEL D'ESSAIS - RENAULT

366 : Monsieur GREGOIRE Michel
MENUISIER - SOGEMAC HABITAT

367 : Monsieur GRIMAUD Patrick
CHEF GERANT RESTAURATION COLLECTIVE - COMPASS GROUP FRANCE

368 : Monsieur GRIZAUT Gérard
TECHNICIEN INGENIERIE REALISATION - SAGEMCOM ENERGY & TELECOM

369 : Monsieur GRONDIN Gabriel
TOLIER SOUDEUR - PANHARD GENERAL DEFENSE

370 : Monsieur GROUILLE Dominique
OP CN FRAISEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

371 : Madame GROUX Chantal
ANIMATRICE D'EQUIPE - AG2R LA MONDIALE

372 : Monsieur GRÜNER Jérôme
ACHETEUR - ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SERVICES FRANCE

373 : Madame GUERARD Christine
TECHNICIENNE QUALIFIÉE - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR

374 : Monsieur GUERTON Jean
CHAUDRONNIER - SNECMA GROUPE SAFRAN

375 : Madame GUICHON Catherine
ACHETEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

376 : Monsieur GUIGNOT Patrick
TECHNICIEN AERONAUTIQUE - AIR FRANCE

377 : Monsieur GUILLEMOT Alain
TECHNICIEN - THALES SYSTEMES AEROPORTES

378 : Monsieur GUIMBERT Jocelyn
TECH. SUP. PRODUCTION - LFB BIOMEDICAMENTS

379 : Madame GUINARD Evelyne
TECHNICIENNE INFORMATIQUE NIVEAU 2 - GENERALI VIE

380 : Monsieur GUYOMARD Roger
RESPONSABLE METHODES - LAINE DELAU

381 : Madame GUYVARCH Françoise
TECHNICIEN - MBDA FRANCE

382 : Monsieur HADDADI Ahmed
DIRECTEUR INNOVATION PROTOCOLES TECHNIQUES - ESSILOR INTERNATIONAL

383 : Monsieur HALAY Jean-Luc
INGÉNIEUR ACHAT - ALSTOM POWER SYSTEMS

384 : Monsieur HAMEL Yannick
TECHNICIEN METHODES - SNECMA

385 : Madame HAMEL Brigitte

CABLEUSE - SOCIETE L'HOTELLIER
 386 : Monsieur HAMOIGNON Yannick
 CADRE EN AUTOMOBILE - PSA PEUGEOT CITROEN
 387 : Monsieur HAMON Jean-Claude
 RESPONSABLE METHODES CENTRALES - SNECMA GROUPE SAFRAN
 388 : Monsieur HANOUILLE Jean
 INGÉNIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN
 389 : Monsieur HARAND Marc
 INGÉNIEUR SYSTEME - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 390 : Monsieur HATT Laurence
 CADRE POSITION 3A - ERICSSON FRANCE
 391 : Monsieur HAUSSAIRE Denis
 TECHNICIEN SUPERIEUR APRES VENTES - SNECMA GROUPE SAFRAN
 392 : Madame HEDOUIN Eveline
 COMPTABLE - TOTAL MARKETING SERVICES
 393 : Monsieur HELLEBOID Francis
 T. S. ELECTRONICIEN - SNECMA GROUPE SAFRAN
 394 : Madame HENNEQUIN Viviane
 CHEF D'EQUIPE - UNIVAR
 395 : Monsieur HENRY Simon Pierre
 RÉDACTEUR SINISTRE - GMF ASSURANCES
 396 : Monsieur HERY Maurice
 EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME - DISTRIBUTION CASINO FRANCE
 397 : Madame HINGRE Azniv
 CADRE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 398 : Madame HIVIN Patricia
 TECHNICIEN EXPERT MAITRISE DU RISQUE - CPAM DE PARIS
 399 : Madame HOLET Chantal
 DIRECTEUR ADJOINT AGENCE - CAISSE D'EPARGNE IDF
 400 : Monsieur HOUSSE Mike
 GESTIONNAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 401 : Madame JACQUARD Martine
 GESTIONNAIRE RH - CEA
 402 : Monsieur JACQUES Eric
 TECHNICIEN SUPÉRIEUR - CEA
 403 : Monsieur JACQUET Philippe
 TECH ETUDES ELECTROTECHNIQUES - CLEMESSY
 404 : Madame JACQUOT Isabelle
 INTEGRATEUR D'APPLICATIONS - JC DECAUX
 405 : Monsieur JACQUOT Serge
 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - VILLE DE BOISSY LE CUTTE
 406 : Monsieur JALQUIN Charles
 CHAUDRONNIER - SNECMA GROUPE SAFRAN
 407 : Monsieur JANECZEK Daniel
 MECANICIEN MAINTENANCE - LYONNAISE DES EAUX FRANCE
 408 : Monsieur JANIAUD Denis
 INGENIEUR - ONERA
 409 : Madame JANKOWSKI Dominique
 EMPLOYEE ADMINISTRATIF - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS
 410 : Monsieur JARDIN Gilles
 CADRE PRINCIPAL - AIR FRANCE
 411 : Monsieur JARNO Manuel
 CHARGÉ DE FACTURATION - SOVEN
 412 : Madame JARROT Josiane
 EMPLOYEE ADMINISTRATIVE - CIM
 413 : Madame JARRY Patricia
 EMPLOYÉE D'ASSURANCE - ALLIANZ IARD
 414 : Madame JERNIDIER Micheline
 ASSISTANTE COMMERCIALE - CASTORAMA
 415 : Monsieur JOLIVET Patrice
 TECHNICIEN LOGISTIQUE - RENAULT
 416 : Monsieur JOLY Jean-François
 RESPONSABLE OUTILS ET METHODES - SAUTER REGULATION
 417 : Monsieur JONNET Marcel
 APPARITEUR CHEF D'EQUIPE - SCIENCES PO
 418 : Monsieur JOSSINET Jean-Michel

TITULAIRE DE SERVICE - BANQUE DE FRANCE
 419 : Madame JOUNIER Sylvie
 TECHNICIENNE DE LABORATOIRE - CEA
 420 : Monsieur JOURDAN Bruno
 ELECTROMECHANICIEN - COORDINATEUR DE LIGNE - GE ENERGY POWER CONVERSION
 421 : Madame JOURET Dominique
 INFORMATICIENNE - SOCIETE GENERALE
 422 : Madame JOURNET Laurence
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 423 : Madame JUBERT Jocelyne
 ASSISTANTE DENTAIRE - CPAM DE L'ESSONNE
 424 : Madame JUDALET Nicole
 INFIRMIERE - HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
 425 : Monsieur JULIO José
 AGENT TECHNIQUE - S.A. SI DU DOMAINE DE SAINT-PAUL
 426 : Madame KAEMPF GRAND Sylvie
 INGÉNIEUR - SAGEMCOM ENERGY & TELECOM
 427 : Monsieur KLAVER Dirk
 TECHNICIEN - RENAULT
 428 : Monsieur KORKMAZ Bayram
 EMPLOYÉ - MOULINS SOUFFLET
 429 : Madame KRYKWINSKI Michèle
 LINGERE - GRAND HOTEL INTERCONTINENTAL
 430 : Monsieur LAARADH Mabrouk
 RESPONSABLE DE BASE - REVIVRE ILE DE FRANCE
 431 : Monsieur LAATIRISS Mohammed
 MANOEUVRE -POSEUR CANALISATEUR - EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
 432 : Madame LABARTHE Brigitte
 REFERENT TECHNIQUE - CAF DE L'ESSONNE
 433 : Monsieur LABORIE Jean-François
 RESPONSABLE HSSE - SANOFI AVENTIS R & D
 434 : Madame LAFRACETTE Maud
 ADJOINTE CHEF COMPTABLE - SCDPRS PARIS
 435 : Madame LAGARDE Isabelle
 AIDE OPERATOIRE INSTRUMENTISTE - HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
 436 : Madame LAIRY Chantal
 CADRE D'ASSURANCES - AXA FRANCE
 437 : Madame LALANNE Anne-Marie
 ASSISTANTE SOCIALE - CAF DE L'ESSONNE
 438 : Monsieur LALLEMAN Richard
 CHEF GÉRANT - COMPASS GROUP FRANCE
 439 : Madame LAMONTAGNE Chantal
 COORDINATRICE FORMATION - ESSILOR INTERNATIONAL
 440 : Monsieur LAMOUCHE Philippe
 DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES - AREVA NC
 441 : Monsieur LAMY Bernard
 RESPONSABLE DE GESTION COMMERCIALE - CAISSE D'EPARGNE IDF
 442 : Monsieur LANGLOIS Gilles
 CHEF DE SECTEUR - COMPASS GROUP FRANCE
 443 : Madame LANZAROTTI Gabrielle
 ASSISTANTE SOCIALE - CAF DE L'ESSONNE
 444 : Madame LAPEYRE Yvette
 ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES - UCB PHARMA
 445 : Monsieur LASSEAUX Dominique
 METALLIER - VULCAIN
 446 : Monsieur LATHUILLIERE Laurent
 RESPONSABLE D'EQUIPE MIDDLE OFFICE - HSBC FRANCE
 447 : Monsieur LAUGIER Didier
 CHEF DE CUISINE/ RESPONSABLE RESTAURATION - SOCIETE DE GESTION AUTOMOBILE
 CLUB DE FRANCE
 448 : Monsieur LAUREAU Jannick
 TECHNICIEN SUPERIEUR DE MAGASINS - SANOFI AVENTIS R & D
 449 : Monsieur LAURENCON Yves
 TECHNICIEN EXPERT - SNECMA GROUPE SAFRAN

450 : Monsieur LAURENT Bernard
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 451 : Madame LAURENT Claudette
 COMPTABLE - CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION
 452 : Madame LAURENT Odile
 COORDINATRICE RH - MONDELEZ
 453 : Madame LAURENT Dominique
 ASSISTANTE - PSA PEUGEOT CITROEN
 454 : Madame LAZAROO Marie-Christine
 ASSISTANTE - BANQUE DE FRANCE
 455 : Madame LE BA Véronique
 TECH. SUPERIEUR GESTION PRODUCTION - SNECMA GROUPE SAFRAN
 456 : Monsieur LE BEC Didier
 CHAUDRONNIER SOUDEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 457 : Monsieur LE CARPENTIER Patrick
 ASSISTANT RESPONSABLE D'AFFAIRE - INEO DEFENSE
 458 : Monsieur LE CHEVALLIER Gilles
 TECHNICIEN - CEA
 459 : Monsieur LE DARD Gilles
 GESTIONNAIRE DE STOCK - SPIE COMMUNICATIONS
 460 : Madame LE FRESNE Christine
 EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 461 : Monsieur LE GENTIL Benoît
 OPERATEUR MAGASIN - THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS
 462 : Monsieur LE HENAFF Denis
 INGÉNIEUR - MBDA FRANCE
 463 : Madame LE JONCOUR Viviane
 ADJOINT AU RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ - ASSOCIATIONS MUTUELLES LE
 CONSERVATEUR
 464 : Madame LE MOING Annie
 ASSISTANTE DE DIRECTION - ALBEA SERVICES
 465 : Monsieur LE ROCH Philippe
 AGENT DE MAÎTRISE - GEODIS LOGISTICS FRANCE
 466 : Monsieur LE SAUX Alain
 INGÉNIEUR - CEA
 467 : Madame LE VAILLANT Martine
 COMMERCIALE - RICARD S.A.
 468 : Madame LEBIGRE Patricia
 CHARGÉE D'ETUDES - AIR FRANCE
 469 : Monsieur LEBRET Thierry
 GESTIONNAIRE - PSA PEUGEOT CITROEN
 470 : Monsieur LECAILLE Jacques
 INGÉNIEUR ELECTRONICIEN - THALES SYSTEMES AEROPORTES
 471 : Monsieur LECESNE Cyrille
 EMPLOYE QUAL SERVICE LOGISTIQUE - GALERIES LAFAYETTE
 472 : Madame LECOMTE Joëlle
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
 473 : Madame LECOMTE Nadine
 ASSISTANTE ENSEIGNE - MONDELEZ FRANCE
 474 : Monsieur LECOT Patrice
 AGT ASST EPUR 4 ECH - SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE - SEE
 475 : Madame LEFEVRE Chantal
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
 476 : Monsieur LEFEVRE Jean-Pierre
 CADRE ASSURANCE - GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE
 477 : Monsieur LEGALCHE Bruno
 CONDUCTEUR PL - TRANS PAYSAGE
 478 : Monsieur LEGRAND Richard
 TECHNICIEN DE LABORATOIRE - MOULINS SOUFFLET
 479 : Monsieur LEGUERET Fernand
 AJUSTEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 480 : Monsieur LEHUT Jean-François
 CADRE DIRIGEANT - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 481 : Madame LEMAITRE Dominique
 SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE ET MÉDICALE - ACMS
 482 : Madame LEMAITRE Carole

ADJOINTE RELATION COMMERCIALE - SOCIETE GENERALE
483 : Monsieur LENOX Sylvestre
CADRE - AIR FRANCE
484 : Madame LENTAIGNE Véronique
T.S. PROG ET COMM. - SNECMA GROUPE SAFRAN
485 : Monsieur LEOCADIE Gilbert
EMPLOYE ADMINISTRATIF - THALES ELECTRON DEVICES
486 : Madame LEPAGE Véronique
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
487 : Madame LEPICIER Brigitte
EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
488 : Madame LEPINE Michèle
EMPLOYEE - MAITRISE - INAPA FRANCE
489 : Monsieur LEQUETTE André
RESPONSABLE EXPLOITATION - MATERIS CORPORATE SERVICES
490 : Madame LEROY Marie-Claire
ASSISTANTE GESTION COMPTABILITE - AGOSPAP
491 : Monsieur LEROY Pierre-Alain
TECHNICIEN PRINCIPAL - CEA
492 : Madame LESEIGNEUR Fernanda
ASSISTANTE DE PROJET - AREVA TA
493 : Madame LEUPE-AZIZA Carol
SECRETAIRE - DALKIA FRANCE
494 : Monsieur LEVEILLE Alain
OPTICIEN DE PRECISION - REOSC GROUPE SAFRAN
495 : Madame LEVY Edith
CADRE - AIR FRANCE
496 : Monsieur LEYNAUD Francis
COMPTABLE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
497 : Monsieur L'HERETAYRE Christian
AGENT TECHNIQUE - LAFARGE BETONS FRANCE
498 : Madame LIARD Josiane
MAQUETTISTE - PAGES JAUNES
499 : Monsieur LIENERE Jean-François
RESPONSABLE PROGRAMMES COMPETITION CLIENTS - CITROEN RACING
500 : Madame LLORCA Ana, Maria
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL - RETRAITEE - VILLE DE VIGNEUX SUR SEINE
501 : Madame LOMINE Marie-Claire
GARDIENNE - ICF HABITAT LA SABLIERE
502 : Madame LOPES DE OLIVEIRA Nadine
CONDUCTRICE DE PRODUCTION - VERNET
503 : Madame LOPEZ Sylvie
DIRECTEUR COURTAGE ASSURANCES - GRAS SAVOYE AUXI ASSURANCE
504 : Monsieur LORiot Victor
AGENT AIR FRANCE - AIR FRANCE
505 : Monsieur LOUCHARD Dominique
TECHNICIEN D'ATELIER - GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S.
506 : Monsieur LOUIS Didier
DESSINATEUR PROJETEUR - PANHARD GENERAL DEFENSE
507 : Monsieur LOURDIN Dominique
TECHNICIEN SUPÉRIEUR PROJET - SNECMA GROUPE SAFRAN
508 : Madame LOUSAO Gilberte
COMMIS ADMINISTRATIF - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH
509 : Monsieur LUQUE Jean
FORMATEUR - AIR FRANCE
510 : Madame LUTTON Annick
CADRE - SANOFI AVENTIS R & D
511 : Madame MACQUET Marie-Hélène
RESPONSABLE IMMOBILIER - HARMONIE MUTUELLE
512 : Monsieur MAFFRE Bernard
ROTATIVISTE - SICAVIV
513 : Madame MAGDELINAT Muriel
EMPLOYEE DE BANQUE - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
514 : Monsieur MAGNAUDET Claude

MANAGER EAME EEA PARTS DATA ET CATALOGUE - AGCO S.A.
 515 : Madame MAGNY Françoise
 PHYSICIENNE - CEA
 516 : Monsieur MAHE Pascal
 CADRE DE BANQUE - NATIXIS
 517 : Madame MAHIEU Catherine
 SECRETAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 518 : Madame MAILLARD Nadine
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 519 : Monsieur MAILLARD Jean-Michel
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 520 : Madame MAILLET Sylvia
 CADRE HOSPITALIER - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR
 521 : Madame MAIMOUN Janine
 DIRECTEUR COORDINATION - SERVIER INTERNATIONAL
 522 : Madame MAINBOURG Françoise
 EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 523 : Monsieur MAINGAULT Jacky
 ARCHITECTE FONCTIONNEL SYSTEME INFORMATIQUE - PSA PEUGEOT CITROEN
 524 : Madame MALET Josselyne
 GESTIONNAIRE BUDGÉTAIRE ET FINANCES - DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET
 ADMINISTRATIV
 525 : Madame MALHERBE Geneviève
 CADRE ASSURANCES - ALLIANZ IARD
 526 : Madame MALIBAS Germaine
 CADRE RESSOURCES HUMAINES - AIR FRANCE
 527 : Monsieur MALICET Christian
 ACHETEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 528 : Monsieur MANCHON Roger
 AGENT TECHNIQUE - RENAULT
 529 : Madame MANNEBACH Brigitte
 SOUSCRIPTEUR / CADRE ASSURANCES - GENERALI IARD
 530 : Monsieur MANSAN Régis
 TECHNICIEN SAV - LA BOVIDA
 531 : Monsieur MARCATO Bertrand
 EMPLOYE DE BANQUE - BNP PARIBAS
 532 : Madame MARCHAL Claudette
 TECHNICIENNE DE PRESTATIONS - CPAM DU VAL DE MARNE
 533 : Madame MARCHAND Véronique
 EMPLOYEE ACHAT - CANBERRA FRANCE
 534 : Monsieur MARCON Bernard
 INGÉNIEUR - GE ENERGY POWER CONVERSION
 535 : Madame MARCONI Sylvie
 GESTION RH - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
 536 : Madame MARGOTTIN Eileen
 ASSISTANT DE DIRECTION - ZURICH INSURANCE PLC
 537 : Monsieur MARICHAL Eric
 INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 538 : Madame MARIOTTE Muriel
 CAISSIERE TAXATRICE - SCP MARTIN-CORIC-LEOTY- SAVARY
 539 : Monsieur MARKOVIC Svetozar
 DESSINATEUR PROJeteur - ACERGY FRANCE
 540 : Madame MARTIN Bernadette
 CADRE RH - GE ENERGY POWER CONVERSION
 541 : Madame MARTIN Gilberte
 SALARIÉE - CEA
 542 : Monsieur MARTIN Jean-Philippe
 RESPONSABLE DU SERVICE TRANSPORT - ONERA
 543 : Monsieur MARTINI Adrien
 EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 544 : Monsieur MARTINS Manuel
 TSA AJUSTEUR OUTILLEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 545 : Monsieur MASSE Jean Pierre
 MÉTALLISEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 546 : Monsieur MASSON Joël
 CHAUFFEUR - TRANSGOURMET

547 : Monsieur MATTERN Michel
 PILOTE DE LIGNE A LA RETRAITE - AIR FRANCE

548 : Madame MAUREL Eliane
 INGÉNIEUR - CEA

549 : Monsieur MAURIANGE Fernand
 TECHNICIEN RECHERCHES ETUDES ESSAIS - RENAULT

550 : Madame MAURICE Luc
 TECHNICIEN - CEA

551 : Monsieur MAURY Philippe
 CHEF DE PROJETS INFORMATIQUE - GENERALI VIE

552 : Madame M'COUROUPA Marie-Paule
 GESTIONNAIRE IMPORT - MONOPRIX

553 : Madame MEKIOUS Nicole, Liliane
 CHARGE POLE SERVICE - B BRAUN MEDICAL

554 : Madame MEMIN Brigitte
 RESPONSABLE ADMINISTRATION ACHATS - TRANSGOURMET ILE DE FRANCE

555 : Madame MEN Sylvie
 TECHNICIENNE GESTION PRODUCTION - SNECMA GROUPE SAFRAN

556 : Monsieur MENDES MORGADO José
 PRESSEUR MONTEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

557 : Monsieur MERADE Gilbert
 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL - MAIRIE DE VILLIERS SUR ORGE

558 : Madame MERCIER Aline
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

559 : Madame MEREGHETTI Dominique
 CONSEILLÈRE EN ASSURANCE MALADIE - CPAM DE L'ESSONNE

560 : Monsieur MERLE Philippe
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BNP PARIBAS

561 : Monsieur MICHARD Yves
 AGENT DE MAITRISE - ALSTOM POWER SYSTEMS S.A

562 : Monsieur MILLEPIED Bernard
 TECHN. SUP. SUPPORT FABRICATION - SNECMA GROUPE SAFRAN

563 : Madame MILLERIOUX Martine
 INGENIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE

564 : Madame MILLORY Evelyne
 EMPLOYEE BDF - BANQUE DE FRANCE

565 : Monsieur MINVIELLE Denis
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE PALATINE

566 : Madame MIRAS Hélène
 CHARGE DE MISSION - LFB BIOMEDICAMENTS

567 : Madame MOLE Chantal
 GESTIONNAIRE RH ALTERNANCE - PSA PEUGEOT CITROEN

568 : Madame MOLVOT Maryse
 CADRE EN ASSURANCE - ALLIANZ IARD

569 : Monsieur MOLVOT Alain
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BARCLAYS BANK

570 : Monsieur MONDIJA Bernard
 TECHNICIEN - COFELY GDF SUEZ

571 : Monsieur MONTLAURENT Philippe
 TECHNICIEN CONFIRMÉ - CEA/DAM ILE DE FRANCE

572 : Monsieur MONTMORY Eric
 RESPONSABLE COMMERCIAL - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

573 : Monsieur MORAIS Dinis
 OP CN FRAISEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

574 : Monsieur MORAND Pascal
 RESPONSABLE D'AFFAIRES - ALSTOM POWER SYSTEMS

575 : Madame MOREAU Pascale
 ASSISTANTE COMMERCIALE - BEIERSDORF

576 : Monsieur MOREAU Philippe
 CADRE PPS - AIR FRANCE

577 : Madame MOREAU Martine
 TECHNICIEN SUPÉRIEUR ADMINISTRATIF - SANOFI AVENTIS R & D

578 : Madame MOREAU Brigitte
 ASSISTANTE DE DIRECTION - TOTAL SA

579 : Monsieur MOREL Guy
CHEF DE PROJET - SAGEM DEFENSE SECURITE

580 : Monsieur MORETTI Serge
TECHNICIEN SUPERIEUR QUALITÉ - SNECMA GROUPE SAFRAN

581 : Monsieur MORLET Max
PROJECT MANAGER - ALSTOM POWER SYSTEMS

582 : Madame MORTAGNE Marie-Claude
CLERC DE NOTAIRE - SCP PRUDHON BENTATA GRAUX

583 : Madame MOUCHOTTE-FAZ Sylvie
APPROVISIONNEUR - AIR FRANCE

584 : Monsieur MULLER René
DIRECTEUR DEPARTEMENT PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - SAINT GOBAIN RECHERCHE

585 : Monsieur MUSIAL Patrick
INGÉNIEUR - RENAULT

586 : Madame NATOLO Marcelle, Danielle
TECHNICIEN CONSEIL ACTION SOCIALE - CAF DE L'ESSONNE

587 : Monsieur NAUTON Christian
INGENIEUR - CEA

588 : Monsieur NGUYEN Van hung
INGÉNIEUR INFORMATICIEN - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

589 : Monsieur NGUYEN Viet Hung
INFORMATICIEN - AIR FRANCE

590 : Madame NICOL Marlène
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

591 : Madame NICOLAS Chantal
CADRE ASSURANCES - AXA FRANCE IARD/VIE

592 : Monsieur NICOLAS Patrice
TECHNICIEN - AIR FRANCE

593 : Monsieur NICOLAS Philippe
TECHNICIEN ENVIRONNEMENT - CEA/DAM ILE DE FRANCE

594 : Monsieur NICOLEAU Dominique
CHEF DE QUAI - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS

595 : Monsieur NICOTERA Jean-Jacques
ASSISTANT DE GESTION COMMERCIALE - CAISSE D'EPARGNE IDF

596 : Monsieur NOEL Dominique
EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

597 : Monsieur NOWAK Daniel
INGÉNIEUR TÉLÉCOM - ALSTOM GRID

598 : Madame OKEKE Julienne
INFORMATICIENNE - POLE EMPLOI

599 : Madame OLIVIER Béatrice
ASSISTANTE ACHATS ET HOTESSE D'ACCUEIL - CHEVRON ORONITE

600 : Monsieur OLIVIER Manuel
DESSINATEUR - GE ENERGY POWER CONVERSION

601 : Madame ONECHANH Bouakeo
RETRAITEE - COBHAM MICROWAVE

602 : Madame OSBACH Françoise
ASSISTANTE - SANOFI AVENTIS FRANCE

603 : Monsieur PAGE Dominique
COURTIER - GENERALI VIE

604 : Madame PAILLOUX Muriel
AGENT TRAIT. DE L'INFO - CPAM DE L'ESSONNE

605 : Madame PAIRON Marie-France
SECRETAIRE COMPTABLE - BANQUE DE FRANCE

606 : Monsieur PALLAVICINI Jean-Paul
TECHNICIEN - SLCA

607 : Monsieur PAQUET Jean-Claude
TECHNICIEN - GE MEDICAL SYSTEMS SCS

608 : Monsieur PARARD Gilles
INGENIEUR DE PREVENTION - OPPBTP

609 : Madame PARATGE Christine
ASSISTANTE TECHNIQUE - SMAMIF

610 : Monsieur PARRA Didier
CADRE SECTEUR BANCAIRE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

611 : Monsieur PARROT Jean-luc
CADRE PPS - RETRAITE - AIR FRANCE

612 : Monsieur PASQUER Felix
 CONTROLEUR DE GESTION - SNECMA GROUPE SAFRAN
 613 : Monsieur PASTOR Jeremy
 CONTROLEUR DE PRODUCTION - AIR FRANCE
 614 : Madame PAULET Anne-Marie
 EMPLOYEE ADMINISTRATIVE - MALAKOFF MEDERIC A3M
 615 : Madame PEAN Brigitte
 DIRECTRICE DE RESTAURANT - ELIOR ENTREPRISES
 616 : Madame PEIGNAUX Anne
 DIRECTEUR RELATIONS SOCIALES - CNP ASSURANCES
 617 : Monsieur PELLETIER Jean-Luc
 SURVEILLANT DES RELEVES - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE
 618 : Monsieur PELLETIER Didier
 TECHNICIEN D'ETUDES - SNECMA GROUPE SAFRAN
 619 : Monsieur PELLINGHELLI Pascal
 CADRE DE BANQUE - BNP PARIBAS LEASE GROUP
 620 : Madame PELVILLAIN Françoise
 ASSISTANTE SOCIALE - CRAMIF
 621 : Monsieur PENDINO Vincent
 CHARGE DE MISSIONS - APPRENTIS D'AUTEUIL
 622 : Madame PERDEREAU-PORPIGLIA Isabelle
 CHARGÉE DE GESTION DU PERSONNEL - AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
 623 : Madame PEREIRA Herminia
 EMPLOYÉE D'ASSURANCE - AVIVA ASSURANCES
 624 : Madame PEROT Sylvie
 DIRECTRICE D'AGENCE - POLE EMPLOI IDF
 625 : Madame PERREAUX Patricia
 COMPTABLE - UNITE MUTUALISTE
 626 : Monsieur PESCHEL Frédéric
 INGENIEUR QUALITÉ PRODUCTION - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 627 : Madame PETERLIN Nicole
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 628 : Madame PETITJEAN Ariane
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 629 : Madame PEYROL Monique
 CADRE TECHNIQUE - VANDERLANDE INDUSTRIES FRANCE
 630 : Monsieur PHILIPPE Patrick
 CHEUFFEUR POIDS LOURDS - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS
 631 : Monsieur PILORGET Rolland
 CADRE BANCAIRE - CREDIPAR
 632 : Madame PINNA Brigitte
 RESP. EPICERIE - COMMERCE MULTIPLES IDF
 633 : Monsieur PIQUE Didier
 TECHNICIEN - INEO COM IDF
 634 : Monsieur PIQUET Jean-luc
 TECHNICIEN HYPERFRÉQUENCE - THALES ELECTRON DEVICES
 635 : Madame PLIOT Laurence
 TECHNICIEN ADMINISTRATIF 2A - TOTAL SA
 636 : Madame POBIEDONOSCEW Nelly
 TECHNICIENNE DE PRESTATIONS - CPAM DE L'ESSONNE
 637 : Monsieur POCQ Jean-Claude
 EMPLOYE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 638 : Monsieur POIGNANT Benoît
 GESTIONNAIRE CONSEIL PF A COMPETENCES ELARGIES - CAF DES HAUTS DE SEINE
 639 : Madame POISSON Corinne
 GESTIONNAIRE ACHATS ET MATIÈRES PREMIÈRES - UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS
 640 : Monsieur POITRINEL Charles
 DIRECTEUR DE CENTRE - POINTDOC - LBS
 641 : Madame POLOMACK Clotilde
 LINGÈRE - INSTITUT CURIE
 642 : Madame POMMEZ Béatrice
 AGENT DE SECURITE SOCIALE - CPAM DE L'ESSONNE
 643 : Madame PONGRATTANA Vone

OPERATEUR DE PRODUCTION - ELIS
 644 : Monsieur PONSEN Alain
 COORDINATEUR FORMATION TECHNIQUE - VOLVO CONSTRUCTION EQUIPEMENT EUROPE
 645 : Madame PONTESILLI Maria
 DOCUMENTALISTE - CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES CNAF
 646 : Madame PONZA Véronique
 ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES - AG2R
 647 : Madame PORLON Lucienne
 AGENT DE SERVICE - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE
 648 : Madame PORPIGLIA Angèle
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 649 : Monsieur PORTELA Philippe
 ING/CAD INFORMATIQUE - BULL SAS
 650 : Monsieur PORTIER Alain
 SABLEUR GRENAILLEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 651 : Monsieur POULAIN Charly
 TECHNICIEN PROFESSIONNEL D'ESSAIS HORS CLASSE - RENAULT
 652 : Monsieur POUPART Jacques
 CADRE - CASSIDIAN
 653 : Monsieur POURCHET Dominique
 CHAUFFEUR - ACMS
 654 : Monsieur PRESSIAS Bernard
 TECHNICIEN - MESSIER-BUGATTI-DOWTY
 655 : Monsieur PREVOST Vincent
 DIRECTEUR ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT - FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
 656 : Monsieur PRINSIER Jean-luc
 EMBALLEUR INDUSTRIEL - SOFLOG TELIS
 657 : Monsieur PROUST Thierry
 CADRE - AIRBUS HELICOPTERS
 658 : Madame PRUNIER Patricia
 ASSISTANTE DE DIRECTION - GIE AG2R
 659 : Madame QUINOL Chantal
 TECHNICIEN RISQUE PROFESSIONNEL - CPAM DE PARIS
 660 : Monsieur RABAA Fouad
 TECHNICIEN INFORMATIQUE - AIR FRANCE
 661 : Monsieur RABIER Noël
 TECHNICIEN LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 662 : Madame RAINAULT Martine
 GESTIONNAIRE DE DONNÉES - ELLISPHERE
 663 : Madame RAISON Danièle
 AGENT ACCUEIL - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH
 664 : Madame RAMEAU Roselyne
 CHARGÉE PROJET EMPLOI - POLE EMPLOI IDF
 665 : Monsieur RAMEN Anandarajan
 RESPONSABLE D'EXPLOITATION - SITA IDF
 666 : Monsieur RAMIRO José
 MAGASINIER - AIR FRANCE
 667 : Madame RAMOS Marie-Chantal
 AGENT ADMINISTRATIF - SAGEM DEFENSE SECURITE
 668 : Madame RASTOUIL Fabienne
 RETRAITÉE - AIR FRANCE
 669 : Madame RAYNAL Catherine
 TECHNICIEN GESTIONNAIRE - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE
 670 : Madame REGIN Marie-Aleth
 GESTIONNAIRE SINISTRES - VERSPIEREN
 671 : Monsieur REGNIER Denis
 SALARIE - GOODRICH
 672 : Monsieur REINSCH Bernard
 INGÉNIEUR - ALSTOM POWER SYSTEMS
 673 : Madame REIS Louisa
 OPERATEUR PRODUCTION - ELIS
 674 : Madame RENARD Patricia
 ASSISTANTE TECHNIQUE DE GESTION - LA MUTUELLE GENERALE -LMG
 675 : Monsieur RENARD Patrick
 DEPANNEUR ELECTRO MENAGER - BHV SERVICE N° 1
 676 : Monsieur RENAT Hervé

INGÉNIEUR - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
 677 : Monsieur RENONCOURT Alain
 INGÉNIEUR - THALES AIR SYSTEMS
 678 : Monsieur RENOUARD Jean-Pierre
 CADRE - ALCATEL LUCENT FRANCE
 679 : Madame RESBEUT Béatrice
 OUVRIERE QUALIFIEE - VERNET
 680 : Madame REUET Marie-Christine
 ASSISTANT TECHNIQUE - SERVICE MEDICAL REGION IDF
 681 : Monsieur REVERDY Jean-Jacques
 DIRECTEUR INDUSTRIEL - ERAMET
 682 : Monsieur REY André
 LEADER COMPAGNONAGE - GE ENERGY POWER CONVERSION
 683 : Monsieur RIBO Henri
 TECHNICIEN SUPÉRIEUR QUALITÉ - SNECMA GROUPE SAFRAN
 684 : Monsieur RICHARD Gilles
 AGENT DE MAITRISE - SOCIETE GIGAL.D
 685 : Monsieur RICHARD Jean-Michel
 CADRE TECHNIQUE AUDITEUR QUALITE - AIR FRANCE
 686 : Monsieur RINDERKNECHT Didier
 ANALYSTE DE DEVELOPPEMENT D'APPLICATIFS - CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE
 VIEILLESSE CNAV
 687 : Madame RINGEVAL Isabelle
 TECHNICIEN CONSEIL AUX ARCHIVES - CAF DE L'ESSONNE
 688 : Madame ROBERT Sylvie
 SECRÉTAIRE - ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
 689 : Monsieur ROBERT Paul
 CONSEILLER PRODUCTION - GIE REUNICA
 690 : Monsieur ROBERT Bruno
 INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 691 : Monsieur ROBERT Serge
 DIRECTEUR DE CENTRE DE PROFIT - VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
 692 : Madame ROBERT Marie-Claude
 ASSISTANTE COMMERCIALE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
 693 : Madame ROBERT Maria del Carmen
 COORDINATRICE - LES ROBINETS PRESTO
 694 : Madame ROBERT-OLIVIERO Monique
 ASSISTANTE DE DIRECTION - SAGEM DEFENSE SECURITE
 695 : Madame ROBIN Ghislaine
 GESTIONNAIRE PAIE - REGIE IMMOBILIERE VILLE DE PARIS
 696 : Madame ROBINET Geneviève
 INGENIEUR - CEA
 697 : Madame RODIGUE Christine
 RESPONSABLE DE DIVISION - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE
 698 : Madame ROGER Catherine
 ASSISTANTE - IRSN
 699 : Madame ROGER Murielle
 TECHNICIENNE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 700 : Monsieur ROINE Jean-Luc
 RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES - INEO POSTES ET CENTRALES
 701 : Monsieur ROUDAUT Hervé
 INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN
 702 : Monsieur ROUSSIN Philippe
 AUTOMATICIEN - FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
 703 : Monsieur ROUXEL Bruno
 CHEF D'EXPLOITATION - ONERA
 704 : Monsieur ROYER Dominique
 DIRECTEUR TECHNIQUE - SMAC
 705 : Monsieur RUBIO Jean-Yves
 EMPLOYÉ BANCAIRE - HSBC FRANCE
 706 : Monsieur RUOPOLI Bruno
 CHARGE DE GESTION - AGENCE FRANÇAISE DEVELOPPEMENT -AFD
 707 : Monsieur SAIH Dahmane
 CADRE PRINCIPAL TECHNIQUE - SAIPEM S.A.

708 : Monsieur SAINT-DRENANT Robert
EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

709 : Monsieur SALINARO Jean
INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

710 : Monsieur SALLES Pascal
ARCHIVISTE - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH

711 : Madame SALLES Claudine
EMPLOYEE SERVICE ADMINISTRATIF - GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN

712 : Monsieur SALORD Jean-Luc
AGENT DE MAITRISE - AIR FRANCE

713 : Madame SALOU Patricia
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC

714 : Monsieur SAMOUR Eric
CADRE - PSA PEUGEOT CITROEN

715 : Monsieur SANTINI Christian
CLERC DE NOTAIRE - SCP GILLES, ROUCHE, GILLES

716 : Madame SAORINE Anne-Laure
TECHNICIENNE COMMERCIALE - AIR FRANCE

717 : Madame SAPHORE Marie
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE - CE DU CIC

718 : Madame SARASIN Viviane
TECHNICIEN D'ESCALE - AIR FRANCE

719 : Madame SAULZE Monique
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

720 : Madame SAUSSAYE Patricia
AGENT ADMINISTRATIF - CPAM DE L'ESSONNE

721 : Madame SAVINELLI Catherine
CAISSIERE - SODEXO SFR

722 : Monsieur SCHLAGDENHAUFFEN René
SURVEILLANT RETRAITÉ - ASSOCIATION SAINT- PIERRE NOTRE DAME

723 : Madame SCHNEIDER Christine
CHARGÉE DE RELATION COTISANTS - URSSAF PARIS-REGION PARISIENNE

724 : Monsieur SCHUTZ Roland
INGÉNIEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

725 : Monsieur SCOSSA Michel
CHEF DE PROJET - AFT IFTIM

726 : Monsieur SEGRETIN Gilles
ATTACHÉ JURIDIQUE - URSSAF PARIS-REGION PARISIENNE

727 : Monsieur SELLAM Seddik
EXPEDITIONNAIRE - SAMADA

728 : Monsieur SEREMES Gustave
AGENT MAITRISE - LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS LNE

729 : Madame SERRIERE Mireille
ASSISTANTE SECRÉTARIAT - CRAMIF

730 : Monsieur SEZOL Patrick
REGLEUR - ONDULYS TAILLEUR

731 : Monsieur SILVA RAMOS Daniel
CADRE - SOCIETE GENERALE

732 : Monsieur SIMON José
AGENT DE MAITRISE EN INFORMATIQUE - MDS

733 : Monsieur SINGER Bernard
INGENIEUR - AREVA NC

734 : Madame SINGER Catherine
INGENIEUR - MBDA FRANCE

735 : Madame SITTLER Roselyne
COMPTABLE - SAML

736 : Madame SLEURS Marie, Christine
AGENT COMMERCIAL - AIR FRANCE

737 : Madame SOBRAL Maria Adelaïde
AGENT DE SERVICE - MANEV

738 : Madame SOUCHET Sylvie
RESPONSABLE BUDGÉTAIRE - UGECAM IDF

739 : Monsieur SOULAT Jean-Marc
CADRE BANCAIRE - SOCIETE GENERALE

740 : Monsieur SOYER Sylvain
CHEF DE RANG - ELIOR ORLY SUD

741 : Monsieur STACHULA André
ELECTROTECHNICIEN - STILL

742 : Madame SUKACZ Dominique
AGENT SPECIALISÉE DES ECOLES MATERNELLES - VILLE DE BRETIGNY SUR ORGE

743 : Monsieur SUTTY Christian
INGÉNIEUR PRÉVENTION - AXA FRANCE

744 : Madame SYTADIN Faustine
HOTESSE DE CAISSE - LECLERC VIRYDIS

745 : Monsieur TALES Thierry
GESTIONNAIRE APPROVISIONNEMENT - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES

746 : Monsieur TANFIN Patrick
INGENIEUR - PSA PEUGEOT CITROEN

747 : Madame TARDY Véronique
EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

748 : Madame TARENBERQUE Caroline
GESTIONNAIRE DE TRÉSORERIE - SCHINDLER FRANCE

749 : Madame TARRADE Nadine
GESTIONNAIRE D'IMAGES - URSSAF PARIS-REGION PARISIENNE

750 : Monsieur TCHARTILOGLOU Michel
AJUSTEUR MÉCANICIEN - SNECMA GROUPE SAFRAN

751 : Monsieur TEIXEIRA RODRIGUES Sertorio Manuel
RESPONSABLE APRES VENTE - SOCIETE COMMERCIALE CITROEN

752 : Madame TELLIEZ Ruthie
GESTIONNAIRE D'ASSURANCE - AXA FRANCE

753 : Monsieur TERNISIEN Jean-Noël
GARDIEN HAUTEMENT QUALIFIÉ - LOGIREP-LOGISTIC

754 : Monsieur TEYCHENE Hervé
LEADER DE CELLULE - ONDULYS TAILLEUR

755 : Monsieur THAUREL Bernard
INGÉNIEUR - IRSN

756 : Madame THEL Corinne
CHARGÉE D'ASSISTANCE COMMERCIALE - ELLISPHERE

757 : Madame THEPAUT Christiane
SECRÉTAIRE ASSISTANTE - CEA

758 : Madame THIBAUT Patricia
REFERENT DE L'IMAGE ET DES DOCUMENTS DU RECOUVREME - URSSAF PARIS-REGION
PARISIENNE

759 : Madame THIEBAUT Michèle
EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

760 : Madame THIRY Marie-Françoise
ORTHOPHONISTE - SOCIETE PHILANTHROPIQUE AEP

761 : Monsieur THOMAS Patrick
INGENIEUR - MESSIER-BUGATTI-DOWTY

762 : Monsieur THOMAS Michel
INGÉNIEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

763 : Madame TIAGO Monique
TECHNICIENNE LOGISTIQUE PRODUCTION - SNECMA GROUPE SAFRAN

764 : Madame TIGE Annick
AGENT EDF - EDF

765 : Monsieur TISON Philippe
AGENT DE MAÎTRISE - AIR FRANCE

766 : Monsieur TONDEUR Bruno
CHEF DE BRIGADE D'AGENTS DE SECURITE - CEA

767 : Monsieur TOUZET Alain
TECHNICIEN LOGISTIQUE - CPAM DE L'ESSONNE

768 : Madame TOUZET Mireille
CHARGÉE DE GESTION - GMF ASSURANCES

769 : Madame TRAEDER Chantal
AGENT DE SERVICE - CITE BETHLEEM

770 : Madame TRASSARD Murielle
CHARGÉE D'ETUDES EN ORGANISATION - VERSPIEREN

771 : Monsieur TREHARD Jacques
TECHNICIEN - DALKIA FRANCE

772 : Monsieur TREMOULET Erick

CHEF D'ESCALE DE PERMANENCE - AIR FRANCE
 773 : Madame TRIBONDEAU Brigitte
 VENDEUSE - COOKSON METAUX PRECIEUX
 774 : Madame TRICON Francine
 ASSISTANTE DE DIRECTION - SNECMA SITE MELUN-MONTEREAU
 775 : Madame TRIOREAU Armelle
 INFORMATICIENNE - BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
 776 : Monsieur TRONIOU Michel
 TECHNICIEN - MBDA FRANCE
 777 : Madame TROYER Nicole
 CHEF ADJOINT D'ATELIER ANALYSTE QUALITE BILLET - BANQUE DE FRANCE
 778 : Madame TURCO Yvelise
 ASSISTANTE DE DIRECTION - PANHARD GENERAL DEFENSE
 779 : Monsieur TY Kim Kong
 EMPLOYÉ D'ASSURANCE - ALLIANZ VIE
 780 : Madame URQUIJO Jocelyne
 SECRETAIRE - HSBC FRANCE
 781 : Madame VALENTI Catherine
 APPROVISIONNEUR - CARREFOUR SUPPLY CHAIN FRANCE -CASCH
 782 : Madame VALIN Gisèle
 MANAGER OPERATIONNEL RU - CPAM DE PARIS
 783 : Monsieur VALO Jean-Paul
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE - RENAULT
 784 : Madame VANACKER Sylvie
 TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES - CAF DE L'ESSONNE
 785 : Monsieur VANDAELE Marcel
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 786 : Monsieur VANGRAMBEREN Claude
 INGENIEUR - BULL SAS
 787 : Monsieur VANNIER Jean-Pierre
 TECHNICIEN SUPÉRIEUR - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 788 : Monsieur VARDON Jean-claude
 RESPONSABLE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 789 : Madame VARTANIAN-DECLOIX Jacqueline
 GESTIONNAIRE ASSURANCES - GENERALI VIE
 790 : Monsieur VASSE Laurent
 CONTROLEUR DE GESTION - PSA PEUGEOT CITROEN
 791 : Madame VASSE Christine
 ASSISTANTE - PSA PEUGEOT CITROEN
 792 : Madame VENIEN Elisabeth
 CADRE BANCAIRE - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
 793 : Monsieur VERAY Alain
 TECHNICIEN - SNECMA GROUPE SAFRAN
 794 : Monsieur VERLYNDE Pascal
 CADRE - AIR FRANCE
 795 : Madame VETILLARD Dominique
 INFIRMIERE DE - CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY
 796 : Monsieur VEYSSIERE Pascal
 CADRE AIR FRANCE - AIR FRANCE
 797 : Monsieur VIALLE Dominique
 DIRECTEUR DE MAGASIN - MONOPRIX
 798 : Monsieur VIGNE Michel
 CADRE TECHNIQUE - PSA PEUGEOT CITROEN
 799 : Monsieur VILLENEUVE Bruno
 AGENT AIR FRANCE - AIR FRANCE
 800 : Monsieur VINCENT Robert
 COMPTABLE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES PSA
 801 : Madame VINCENT Anne
 SECRÉTAIRE COMPTABLE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE - BANQUE DE FRANCE
 802 : Madame VITALE-TOMASINI Jeannine
 DOCUMENTALISTE - RADIO FRANCE
 803 : Monsieur VITTE Claude
 AGENT DE SECURITE - CEA
 804 : Monsieur VIVIER Miguel
 CADRE SAQSE - BOTTCHER FRANCE SARL
 805 : Monsieur VOIRET Philippe

DIRECTEUR D'ETUDES - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
806 : Madame WAECKEL Catherine
TECHNICIEN BACK OFFICE - EUROCLEAR
807 : Monsieur WEGMANN Pascal
CONSEILLER DE VENTE - CARREFOUR CRETEIL SOLEIL
808 : Madame WIDLOECHER Marie-Dominique
ASSISTANTE MATERNELLE CRÛCHE FAMILIALE - AIR FRANCE
809 : Monsieur Y VANNARA Guy
INGENIEUR - CADRE INFORMATIQUE - TOTAL SA
810 : Madame YON Françoise
CHARGÉE COMMUNICATION - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC
811 : Madame ZABAREL Vincine
AGENT DE VIE - RESIDENCE MAPI SAINT SIMON
812 : Monsieur ZADKOVIC Bruno
PILOTE MARQUE CONFIGURATION - SNECMA GROUPE SAFRAN
813 : Madame ZAMMIT Nadine
ASSISTANTE - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

Article 4 La médaille d'Honneur du travail **échelon GRAND OR** est décernée à :

1 : Monsieur ABOUSSAID M'hamed
GRUTIER - SOLUMAT
2 : Monsieur AGASSE Jean-Pierre
TECHNICIEN LOGISTIQUE - OMMIC
3 : Madame AIT MOHAMED Danielle
DIRECTRICE BANCAIRE - LE CREDIT LYONNAIS
4 : Monsieur ALHIN Philippe
TECHNICIEN D'ETUDES - PSA PEUGEOT CITROEN
5 : Monsieur ALLAL Patrick
TECHNICIEN SUPERIEUR - CEA
6 : Monsieur ALLANCHE Daniel
VENDEUR POLYVALENT EN LIBRAIRIE - APOSTOLAT DES EDITIONS
7 : Monsieur ALLANIC Christian
ELECTRICIEN - SPIE
8 : Monsieur ALLEXANDRE Gilles
EMPLOYÉ - NOVATRANS
9 : Monsieur ALLIOLI Gérard
MONTEUR DE TUBES - THALES ELECTRON DEVICES
10 : Madame AMABLE Juliette
TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES - CAF DE L'ESSONNE
11 : Madame AMARIUTEI Maryse
TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES - CAF DE L'ESSONNE
12 : Monsieur AMIABLE Alain
PROJETEUR CHEF DE GROUPE - TECHNIP FRANCE
13 : Madame AMMELLAGEL Suzanne
CADRE ADMINISTRATIF - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR
14 : Madame ANDRADE Maria Manuela
PRE EMBALLEUSE BOUCHERIE - COMMERCE MULTIPLES IDF
15 : Monsieur ANTOINE Joël
AGENT TECHNIQUE - SAGEM DEFENSE SECURITE
16 : Monsieur ANTONI Jean-Paul
INSPECTEUR DES TRAVAUX - ONERA
17 : Monsieur ANTUNES José
MAÇON - EMULITHE
18 : Madame ARAUJO Marie
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE - BRICORAMA
19 : Monsieur ARIB Mohammed
TERRASSIER - RETRAITÉ - DEVIN LEMARCHAND ENVIRONNEMENT - DLE
20 : Monsieur AUBERT Jean-Marc
ELECTRICIEN - CLEMANÇON
21 : Monsieur AUBRY Patrick
TECHNICIEN LOGISTIQUE - AIR FRANCE

22 : Madame AUDEBERT Jeannette
CHEF DE GROUPE COMPTABLE - MERCEDES-BENZ VI PARIS IDF

23 : Monsieur AUFRERE Jean-Jacques
INFORMATICIEN - SOCIETE GENERALE

24 : Madame AUVILLE Patricia
ENQUÊTRICE ASSERMMENTÉE - CPAM DU VAL DE MARNE

25 : Monsieur AUVRAY Gilles
SOUDEUR ARGON - SNECMA GROUPE SAFRAN

26 : Monsieur BABILLOT Jean-Pierre
RESPONSABLE DE POLE INFORMATIQUE - SILCA

27 : Monsieur BACHARD Dominique
MOTORISTE - RENAULT SPORT F1

28 : Madame BACHELET Catherine
ASSISTANTE COMMERCIALE - ELIS

29 : Monsieur BADI Allal
HOMME D'ENTRETIEN - IME GESTION

30 : Monsieur BADIER Michel
CADRE RETRAITÉ - CCE AIR FRANCE

31 : Monsieur BANCHEREAU Pascal
DESSINATEUR INDUSTRIEL - SOGITEC INDUSTRIES

32 : Madame BANDURA Jacqueline
ASSISTANTE DE DIRECTION - CEA

33 : Monsieur BARATTI Robert
TECHN RECHERCHES ETUDES ESSAIS - RENAULT

34 : Monsieur BARBET Alain
DIRECTEUR DES VENTES - EMERSON PROCESS MANAGEMENT

35 : Madame BARBIER Isabelle
EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE PRIVEE EUROPEENNE - BPE

36 : Monsieur BARBOT Jean-Marie
GARDIEN D'IMMEUBLE - IMMOBILIERE 3F

37 : Madame BARDIN Danielle
CHARGE DE CLIENTELE - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE

38 : Madame BARENTON Josiane
REFERENT TECHNIQUE - CAF DE L'ESSONNE

39 : Monsieur BARON Yves
INFORMATICIEN - THALES SECURITY SOLUTIONS & SERVICES

40 : Madame BARRE Chantal
DIRECTEUR -CHEF DE DEPARTEMENT - UBIFRANCE

41 : Madame BARRILLET Muriel
CADRE BANCAIRE - CREDIT FONCIER DE FRANCE

42 : Madame BART Anne-Marie
ASSISTANTE DE DIRECTION - SNECMA GROUPE SAFRAN

43 : Madame BASTIDE Lydie
CHEF COMPTABLE - GIE ARCADE SERVICES

44 : Madame BASTIEN Myriam
EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

45 : Monsieur BATHEROSSE Christophe
TECHNICIEN RECHERCHES ETUDES - RENAULT

46 : Monsieur BEDOTTI Marc
CADRE DE BANQUE - NATIXIS

47 : Madame BELHADJ Sadia
RESPONSABLE ADMINISTRATION DES ACHATS - ECF

48 : Madame BELLEC Odile
CHARGE D'ORGANISATION / QUALITE - AXA BANQUE

49 : Monsieur BERLANGER Serge
TOURNEUR /QUALITICIEN - SNECMA GROUPE SAFRAN

50 : Madame BERNARD Sylviane
CADRE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

51 : Madame BERNARD Evelyne
ASSISTANTE DE DIRECTION - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

52 : Monsieur BERTHELOT Jean-Luc
EMPLOYE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

53 : Madame BERTRON-CHOPIN Patricia
CADRE COMPTABLE - CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES -CNES

54 : Monsieur BESNARD Claude
CADRE - AIR FRANCE

55 : Monsieur BESSE François
 TECHNICIEN LABORATOIRE - EUROVIA MANAGEMENT

56 : Madame BESSON Marie-Christine
 TECHNICIENNE DES METIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE

57 : Madame BIBAUT Marie-Claude
 EMPLOYEE DE RESTAURATION - COMREST

58 : Madame BIGA Maria, Juliana de Lourdes
 EMPLOYÉE DE BANQUE - HSBC FRANCE

59 : Madame BION-SATURNIN Annick
 ASSISTANTE EN COMMUNICATION - SNECMA

60 : Monsieur BIROT Bernard
 METHODES CHEF DE GROUPE - EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE

61 : Madame BLANCHARD Sylvaine
 RESPONSABLE COMPTABLE - REYNAERS ALUMINIUM

62 : Monsieur BLASER Pascal
 INGÉNIEUR QUALITÉ - GE MEDICAL SYSTEMS SCS

63 : Madame BLATE Monique
 AIDE APPROVISIONNEUR - PRINTEMPS

64 : Madame BLAVETTE Nelly
 RESPONSABLE SERVICE COMPTABLE - SOCIETE CIVILE AUTEURS MULTIMEDIA SCAM

65 : Madame BLAY Françoise
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

66 : Madame BLEYER Dominique
 EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

67 : Monsieur BLIN Philippe
 INSPECTEUR COMMERCIAL FORMATEUR - ALLIANZ VIE

68 : Monsieur BOCCHIALINI Fabrice
 CHAUFFEUR P LOURD MAGASINIER - MENUISERIES GREGOIRE

69 : Monsieur BOCQUET Michel
 PRÉPARATEUR DE COMMANDE - ELIS

70 : Madame BOCQUIER Martine
 AIDE SIOGNANTE - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

71 : Madame BODART Marie-Josée
 REFERENT TECHNIQUE CONTROLE DES PRESTATIONS - CPAM DE L'ESSONNE

72 : Monsieur BODILIS Patrick
 INFIRMIER - CEA

73 : Monsieur BOIRE Jean-Claude
 AGENT DE MAITRISE - BANQUE DE FRANCE

74 : Monsieur BOIRON Jean, Michel
 INGÉNIEUR - CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION

75 : Madame BOLOGNA Marie-Christine
 TECHNICIENNE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

76 : Madame BONARGENT Maryse
 CADRE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

77 : Monsieur BONNEAU Raymond
 TECHNICIEN METHODES FABRICATION - SNECMA GROUPE SAFRAN

78 : Monsieur BONNET-DOUAY Gilles
 TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE

79 : Monsieur BORREL Michel
 INGENIEUR MAITRE DE RECHERCHE - ONERA

80 : Monsieur BOUCHER Philippe
 INFORMATIQUE - IBM FRANCE

81 : Madame BOUDAILLIEZ Françoise
 RETRAITÉE - SOPEDI

82 : Madame BOUDOUIN Claudine
 SECRÉTAIRE - CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES CNES

83 : Madame BOUEILH Sylvie
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

84 : Monsieur BOUFFLERS Daniel
 ORGANISATEUR DE TOURNÉES - PATISFRANCE PURATOS

85 : Madame BOUMAKEL Maria de Lourdes
 SECRETAIRE DIRECTION - B2V GESTION

86 : Madame BOURDEAU Dominique
 COORDINATRICE RESSOURCES HUMAINES - MONDELEZ

87 : Madame BOURDOIS Isabelle
 CHARGÉE D'ETUDES JURIDIQUES SPÉCIALISÉES - CPAM DE L'ESSONNE

88 : Madame BOURGERET Catherine
 SECRETAIRE - PSA PEUGEOT CITROEN

89 : Madame BOURILLON Aline
 ASSISTANTE ACHATS LOGISTIQUE - LISEGA

90 : Monsieur BOUTMGHARINE Mohamed
 OUVRIER QUALIFIE - TFN PROPLETE

91 : Madame BOUTOUYRIE Viviane
 CLERC AUX FORMALITES - SCP LAMBERT MASSON-LAMBERT

92 : Monsieur BOUTRON Gilles
 CHARGÉ DE CLIENTÈLE - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

93 : Monsieur BOUZIDI Hassen
 CONDUCTEUR - GIGAL.D

94 : Madame BRANDY Pascale
 EMPLOYÉE DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC

95 : Madame BRANEYRES Béatrice
 CADRE DE BANQUE - BNP PARIBAS LEASE GROUP

96 : Madame BRIOT Maria
 ASSISTANTE DE DIRECTION - RENAULT

97 : Madame BROUSSE Nadine
 COUTURIÈRE PMHQ - CHRISTIAN DIOR COUTURE

98 : Madame BRUNOU Hélène
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CNAMTS

99 : Monsieur BUHAN Michel
 TECHNICIEN DE PRODUCTION - EUROCOPTER SAS

100 : Madame CABARRECQ Brigitte
 CORRESPONDANT CLIENTS - INFORMATIQUE CDC

101 : Monsieur CANET Daniel
 CHEF DE PROJET - COFELY RESEAUX

102 : Monsieur CAPARROS Didier
 CHEF D'EQUIPE POSE - MIROITERIE JUDICE LAGOUTTE

103 : Madame CAPART Jeannine
 EMPLOYÉE INFORMATIQUE - AIR FRANCE

104 : Monsieur CAPLOT Didier
 MECANICIEN - LAFARGE BETONS FRANCE

105 : Monsieur CAMELLE Gilbert
 DIRECTEUR DE MARCHÉ - GEODIS INTERSERVICES

106 : Monsieur CARDOSO MARQUES Antonio
 CHAUFFEUR PL - SIVOM VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS

107 : Madame CARRE Réjane
 OUVRIERE SPECIALISEE - VERNET

108 : Monsieur CARRIER Alain
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

109 : Madame CASCINO-LEFEVRE Pierrette
 AUDITEUR CONSEIL - AXA FRANCE

110 : Madame CASTIAUX Marie-Claude
 TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES - CAF DE L'ESSONNE

111 : Monsieur CERISIER Eric
 TECHNICIEN RECHERCHE ETUDE - RENAULT

112 : Monsieur CERVO Dominique
 TECHNICIEN QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN

113 : Monsieur CHABOT Pascal
 CADRE TECHNIQUE - AIR FRANCE

114 : Madame CHABOURINE Danielle
 EMPLOYÉE DE BANQUE - CM-CIC SERVICES

115 : Monsieur CHAIGNEAU Lionel
 TECHNICIEN QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN

116 : Monsieur CHALARD Jean-Pierre
 DESSINATEUR CONCEPTEUR - RENAULT

117 : Madame CHAMBAUD Brigitte
 CADRE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

118 : Monsieur CHAPELIERE Jean-Paul
 DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER - EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE

119 : Monsieur CHARAMON Marc
 CHEF D'EQUIPE DES RELEVEURS - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE

120 : Madame CHARLES-NICOLAS Ghislaine
AGENT ADMINISTRATIF - FONDATION HOPITAL PARIS SAINT JOSEPH

121 : Monsieur CHASSIN Michel
ASSISTANT PRINCIPAL COMPTABLE - ADEC IDF SUD

122 : Monsieur CHATEAU François
TECHNICIEN DE MAINTENANCE - RENAULT

123 : Monsieur CHAUBERON Pierre
RESPONSABLE PAIE - ATAC

124 : Monsieur CHEVROT Patrick
IMPRIMEUR - CONDUCTEUR OFFSET - PRINT & DISPLAY FRANCE

125 : Madame CHRISTINI Ghislaine
CONSEILLER FUNÉRAIRE - OGF

126 : Monsieur CIAGLO Richard
TECH SUP QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN

127 : Monsieur CIOLFI Gilles
CADRE DE BANQUE - NATIXIS

128 : Madame CLAIS Martine
TECHNICIENNE - LABORATOIRE CENTRAL INDUSTRIES ELECTRIQUES LCIE

129 : Monsieur CLAVIER Jean-Paul
DESSINATEUR PROJETEUR - FCCM ENTREPRISE

130 : Madame CLERICO Martine
INGENIEUR SHE - L'OREAL

131 : Madame COATANNAY Martine
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

132 : Monsieur COLLIN Gilles
DIRECTEUR D'AGENCE - AXIMA

133 : Monsieur COLLIN Patrick
TECHNICIEN RECHERCHE ETUDE - RENAULT

134 : Monsieur COMTE Christian
TECH. LOGISTIQUE - AIR FRANCE

135 : Monsieur CORNEC-CLAQUIN Didier
TECHNICIEN AERONAUTIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN

136 : Madame CORREIA Olinda
CHARGÉE GESTION RH - COMITÉ INTERENTREPRISE ORTF

137 : Madame CORTET Martine
PRÉSENTATEUR VISUEL - LE BON MARCHÉ

138 : Monsieur COSTA Antonio
MAÇON BOISEUR - SPIE SCGPM

139 : Monsieur COTTIN Patrick
RESPONSABLE COOPÉRATIONS INTERNATIONALES - THALES SYSTEMES AEROPORTES

140 : Madame COTTO Claude
INFIRMIERE DE COORDINATION - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR

141 : Monsieur COUDRAY Patrick
MECANICIEN AUTOMOBILE - STA 91

142 : Madame COULONNIER Noëlle
GESTIONNAIRE - CEA/DAM ILE DE FRANCE

143 : Madame COURAULT Brigitte
ASSISTANTE DE DIRECTION - MONOPRIX

144 : Madame CROISSY Patricia
RESPONSABLE SERVICE PAO - MFP SERVICES

145 : Monsieur CROMBEZ Christian
RETRAITE - SNCF

146 : Monsieur CUNY Christian
CHEF DE PROJET - NEXANS INTERFACE

147 : Monsieur DA ASSUNCAO Fernando
EQUIPIER DE COLLECTE - OTUS

148 : Madame DA SILVA Marie France
TECHNICIENNE DE BANQUE - NATIXIS PAIEMENTS

149 : Madame DAGUEBERT Elisabeth
ASSISTANTE TECHNIQUE DE GESTION - LA MUTUELLE GENERALE -LMG

150 : Monsieur DALODIERE Roch
DESSINATEUR NOTICES - SNECMA SITE MELUN-MONTEREAU

151 : Monsieur DAMOND Bernard
GERANT DE PORTEFEUILLES - CM-CIC ASSET MANAGEMENT

152 : Monsieur DAS NEVES FERREIRA José
TEAM LEADER - ONDULYS TAILLEUR

153 : Monsieur DAUDIER Dominique
CHEF DE CHANTIER - ENTREPRISE LEVEQUE

154 : Monsieur DAVID Pascal
EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

155 : Monsieur DAYRET Jean-Luc
TECHNICIEN EXPERT PRESTATIONS AUX ETABLISSEMENTS - CPAM DE PARIS

156 : Madame DE CASTRO Maria
ADJOINT CHEF DE SITE - ONET SERVICES

157 : Madame DE FREITAS FIDALGO Françoise
EXPERT TRANSPORT - SANOFI WINTHROP INDUSTRIE

158 : Madame DE ORO Josiane
AGENT DE TRANSIT - SDV PROJETS INDUSTRIELS

159 : Madame DEBERT Danièle
TECHNICIENNE DEVELOPPEMENT - L'OREAL

160 : Monsieur DECHANDOL Bruno
AGENT DE MAITRISE - AREVA TA

161 : Monsieur DEFFAND Yves
TECHNICIEN D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE

162 : Monsieur DELABRE Claude
RECEPTIONNAIRE - MONOPRIX

163 : Monsieur DELAGARDE Michel
DIRECTEUR COMMERCIAL - BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES

164 : Madame DELAROCQUE Maryse
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC

165 : Madame DELECOUR Patricia
RESPONSABLE DE LA FORMATION - LCL LE CREDIT LYONNAIS

166 : Madame DELEGLISE Michèle
ASSISTANTE - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

167 : Madame DELOGES Ghislaine
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

168 : Monsieur DELTOUR Richard
EMPLOYÉ - AXA FRANCE

169 : Monsieur DELVAUX Marc
RESPONSABLE SERVICE INFORMATIQUE - SOCIETE GENERALE

170 : Monsieur DEMISSY Alain
DESSINATEUR PROJETEUR COMPOSITEUR - SEMMARIS

171 : Monsieur DEPREZ Jean, Louis
AGENT TECHNIQUE - AIR FRANCE

172 : Madame DERCOURT Maria, Natalia
ANIMATEUR D'UNITE - B2V GESTION

173 : Monsieur DESGAGES Michel
CONDUCTEUR MACHINE - ONDULYS TAILLEUR

174 : Monsieur DEVAUX Serge
EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

175 : Madame DEVOLDER Chantal
TECHNICIENNE LOGISTIQUE - AIR FRANCE

176 : Monsieur DI LAURO Carlo
DÉPANNÉUR CHAUDIERES - STE DES ANCIENS ETS CHARDIN

177 : Monsieur DIJOUX Michel
CHAUFFEUR DE BUS - TRANDEV IDF

178 : Monsieur DO NASCIMENTO RODRIGUES Joao
EQUIPIER DE COLLECTE - SIVOM VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS

179 : Madame DOMENGER Françoise
EMPLOYEE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

180 : Monsieur DONEZ Jean-François
INGENIEUR SUIVI QUALITE PRODUCTION - CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

181 : Monsieur DOS SANTOS Antonio
MARBRIER - OGF

182 : Madame DOS SANTOS MONTEIRO Maria Edite
OPERATEUR DE PROD. SPECIALISE - GRENELLE SERVICE

183 : Monsieur DROUET André
CARISTE - SMURFIT KAPPA

184 : Madame DUCHATEAU Anne-Marie
EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

185 : Monsieur DUFIN Christian
 TECHNICIEN PRINCIPAL D'ADMINISTRATION - ONERA

186 : Monsieur DULERY Alain
 SERVICE RELEVÉ - VEOLIA EAU D'ÎLE DE FRANCE

187 : Monsieur DUPLOYE Michel
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

188 : Madame DUPONT Teolinda
 GARDIENNE D'IMMEUBLE - ERIGERE

189 : Monsieur DUPORT-MANDRAY Raymond
 AGENT TECHNIQUE - UTAC

190 : Madame DURANTE Line
 CLERC DE NOTAIRE - BOUSSAINGAULT-PEIGNE

191 : Madame DURO Françoise
 ASSISTANTE DE DIRECTION - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

192 : Monsieur DUSSART Marc
 DIRECTEUR COMPTABLE - ENTREPRISE CBC

193 : Monsieur DUVERNEUIL Didier
 CADRE BANCAIRE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

194 : Monsieur EDON Serge
 PROJETEUR - SEGULA ENGINEERING ET CONSULTING

195 : Monsieur ESTANAVE Gilbert
 CADRE COMMERCIAL - PSA PEUGEOT CITROEN

196 : Monsieur EVEILLARD Gilles
 TECHNICIEN SUPERIEUR QUALITE - SNECMA GROUPE SAFRAN

197 : Madame FABRE Brigitte
 TECHNICIENNE ADMINISTRATIF - GEFCO

198 : Monsieur FARNAULT André
 CADRE CHEF DE PROJET - CEGELEC

199 : Madame FAROCHE Danièle
 SECRÉTAIRE - GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S.

200 : Monsieur FAUCHER Patrick
 RESPONSABLE TECHNIQUE - CEA/DAM ÎLE DE FRANCE

201 : Monsieur FAUCHET Georges
 OUVRIER QUALIFIÉ - COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE

202 : Monsieur FAURAT Jean-Pierre
 DESSINATEUR - ONERA

203 : Monsieur FAY Jean-luc
 CADRE ADMINISTRATIF - CREDIT FONCIER DE FRANCE

204 : Monsieur FENE Patrick
 CHEF DE GROUPE D'AGENTS DE SÉCURITÉ - CEA

205 : Monsieur FERNANDES Bernard
 PERCEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

206 : Monsieur FERNANDES GOMES José
 MONTEUR CABLEUR - GE ENERGY POWER CONVERSION

207 : Monsieur FERNANDEZ Michel
 ROBOTICIEN - PSA PEUGEOT CITROEN

208 : Madame FERNANDEZ Renée
 EMPLOYÉE D'ASSURANCE - AXA FRANCE

209 : Monsieur FERRANDINI Jean-José
 COMMERCIAL GRANDS COMPTES NATIONAUX - SPIE COMMUNICATIONS

210 : Madame FERRANDIZ Brigitte
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

211 : Monsieur FERRET Denis
 TECHNICIEN AERONAUTIQUE - DASSAULT FALCON SERVICE

212 : Monsieur FILLON Daniel
 INGÉNIEUR INFORMATIQUE - BULL SAS

213 : Madame FLEURANCEAU Martine
 REFERENT TECHNIQUE - CAF DE L'ESSONNE

214 : Monsieur FLISAK Jean-Jacques
 EMPLOYÉ DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC

215 : Madame FORNARELLI Bernadette
 SECRÉTAIRE - SOCIÉTÉ ANDRÉ HOULES ET CIE

216 : Monsieur FOUGERAY René
 TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES - CAF DE L'ESSONNE

217 : Monsieur FRANCHI Guy
 EMPLOYÉ PPS - AIR FRANCE
 218 : Madame FREDUREAU Elisabeth
 COMPTABLE RECOUVREMENT - SMABTP
 219 : Monsieur FRIGO Pierre
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE - ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
 220 : Monsieur FROMONT Michel
 CONTROLEUR - PANHARD GENERAL DEFENSE
 221 : Monsieur GABORIT Christian
 EMPLOYE ADMINISTRATIF - RETRAITE - THALES ELECTRON DEVICES
 222 : Madame GABRIEL Patricia
 TECHNICIENNE GESTIONNAIRE - CPAM DES HAUTS-DE-SEINE
 223 : Madame GAGNAIRE Danielle
 ASSISTANTE MATERNELLE - VILLE DE LES ULIS
 224 : Monsieur GAILLOCHON Alain
 RETRAITÉ - AIR FRANCE
 225 : Madame GALLICHET Annick
 EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 226 : Madame GALMI Kheira
 CAISSIERE - ELIOR ENTREPRISES
 227 : Madame GAMICHON Christine
 GARDIENNE D'IMMEUBLE - ICF HABITAT LA SABLIERE
 228 : Madame GARCIA Lucette
 CADRE ADMINISTRATIF - CPAM DE L'ESSONNE
 229 : Madame GARGAROS Michelle
 ASSISTANTE - THALES RESEARCH & TECHNOLOGY
 230 : Madame GATINEAU Isabelle
 SALARIEE - RSI ILE DE FRANCE EST
 231 : Monsieur GAUTHIER Maurice
 AGENT DE MAITRISE - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 232 : Madame GAUTIER Henriette
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 233 : Madame GAY Evelyne
 CONTROLEUR DÉLÉGATAIRE - CPAM DE L'ESSONNE
 234 : Monsieur GEORGET Robert
 CHEF D'UNITÉ DE PRODUCTION - AIR FRANCE
 235 : Monsieur GERARD Gilles
 SYSTEME D'INFORMATION DSIO - L'OREAL
 236 : Madame GERARDIN Evelyne
 TECHNCIENNE ALLOCATIONS - POLE EMPLOI IDF
 237 : Monsieur GERAUD Xavier
 TECH. LOGISTIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 238 : Monsieur GERMAIN Styve
 TECHNICIEN - AIR FRANCE
 239 : Madame GILLET Anne-Marie
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 240 : Madame GIRARD Nelly
 SECRÉTAIRE RÉDACTEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE - BANQUE DE FRANCE
 241 : Monsieur GIRARD Philippe
 CHARGÉ DE DEVELOPPEMENT - PSA PEUGEOT CITROEN
 242 : Madame GLEDEL Elizabeth
 CADRE BANCAIRE - HSBC FRANCE
 243 : Monsieur GLEHELLO Marc
 TECHNICIEN - GE ENERGY POWER CONVERSION
 244 : Madame GLEHELLO Yvette
 SECRÉTAIRE ASSISTANTE - CEA
 245 : Monsieur GODEFROY Patrick
 TECHNICIEN D'ETUDES - PSA PEUGEOT CITROEN
 246 : Monsieur GOFIN Jean-Claude
 CHEF DE CHANTIER - INEO TERTIAIRE IDF
 247 : Monsieur GOMES ROSA Victor
 CONDUCTEUR DE TRAVAUX - COMET IDF
 248 : Monsieur GOMMARD Philippe
 TECHNICIEN - CEA
 249 : Monsieur GOMOND Jean-Pierre
 INGENIEUR D'EXPLOITATION - SILCA

250 : Monsieur GOUIN Jacky
INGÉNIEUR - ONERA

251 : Monsieur GOUSSOT Charles
TECHNICIEN AERO - AIR FRANCE

252 : Monsieur GOUTAL François
COMPTABLE - SOCIETE GENERALE

253 : Monsieur GRANARI Jean-Claude
DESSINATEUR INDUSTRIEL - ALSTOM POWER SYSTEMS

254 : Monsieur GRASON Patrice
AGENT DE SECURITE - CEA

255 : Monsieur GROSHENS Philippe
INGENIEUR EN SIGNALISATION FERROVIAIRE - ALSTOM TRANSPORT

256 : Monsieur GROUILLE Dominique
OP CN FRAISEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

257 : Monsieur GUEUDRE Alain
TECHNICIEN EXPERT METHODES - SNECMA GROUPE SAFRAN

258 : Madame GUICHARD Patricia
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC

259 : Monsieur GUICHARD Patrick
INGENIEUR QUALITE PROJETS ET PROCESSUS - RENAULT SPORT FI

260 : Madame GUILLAUME Irène
CADRE ADMINISTRATIF - AREVA TA

261 : Madame GUILLET Isabelle
EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

262 : Madame GUILLOU Catherine
CADRE - NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS

263 : Monsieur GUINAMANT Jean-Pierre
DIRECTEUR GÉNÉRAL - SCHMITT-NEY

264 : Madame GUINARD Evelyne
TECHNICIENNE INFORMATIQUE NIVEAU 2 - GENERALI VIE

265 : Madame GUINAUDEAU Martine
EMPLOYÉE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

266 : Monsieur GUYOMARD Roger
RESPONSABLE METHODES - LAINE DELAU

267 : Monsieur HANNOIRE Hervé
INGENIEUR INFORMATICIEN - SNECMA GROUPE SAFRAN

268 : Madame HAUTY Pascale
EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

269 : Monsieur HENRY Michel
CHEF DE PARTIE - CRE RATP

270 : Madame HERBERT Christine
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

271 : Monsieur HERNANDEZ Antonio
CONDUCTEUR DE TRAVAUX - DARRAS ET JOUANIN

272 : Monsieur HOLASZ Alain
RESPONSABLE D'AFFAIRES - INEO ENGINEERING & SYSTEMS

273 : Madame HOQUET Monique
ASSISTANTE SAV - CHRISTIAN DIOR COUTURE

274 : Monsieur HUBERT Jean-Paul
CHEF DE GROUPE ETUDES DE PRIX - EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE

275 : Madame HUE Laurianne
GESTIONNAIRE DE STOCK - INAPA FRANCE

276 : Monsieur HUIDO Christian
CHARGE D'AFFAIRES EN GESTION - PSA PEUGEOT CITROEN

277 : Monsieur JANECZEK Daniel
MECANICIEN MAINTENANCE - LYONNAISE DES EAUX FRANCE

278 : Monsieur JAVID Mohammad
CARISTE - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES

279 : Monsieur JEAN Alain
TECHNICIEN - ZODIAC DATA SYSTEMS

280 : Madame JEANNIN Evelyne
EMPLOYEE D'ASSURANCE - ALLIANZ IARD

281 : Madame JERBIA Mabrouka
EMPLOYÉE DE COLLECTIVITÉ - FIAP JEAN MONNET

282 : Monsieur JEZEQUEL Luc
 TECHNICIEN SUPERIEUR ETUDES - SNECMA GROUPE SAFRAN

283 : Madame JOBART Michèle
 RÉFÉRENT TECHNIQUE - CPAM DE L'ESSONNE

284 : Monsieur JOLY Daniel
 CHAUFFEUR LIVREUR - LCM

285 : Monsieur JOUAN Yannick
 ASSISTANT TECHNIQUE - CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIES DE LA FONDERIE

286 : Monsieur JOUARISSE Michel
 GARDIEN D'IMMEUBLE - CAF DE L'ESSONNE

287 : Madame JOURDAIN Muriel
 CHARGÉE DE GESTION - SOUS CHEF DE SERVICE - VERSPIEREN

288 : Monsieur JOURDRAN Didier
 DIRECTEUR METHODE - BATEG

289 : Monsieur JUBERT Philippe
 EMPLOYE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

290 : Monsieur JULIEN Michel
 CHAUFFEUR PL - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE

291 : Monsieur JULIO José
 AGENT TECHNIQUE - S.A. SI DU DOMAINE DE SAINT-PAUL

292 : Monsieur KARANFILIAN Charles
 CADRE - AIR FRANCE

293 : Madame KARKIDES Irène
 EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

294 : Monsieur KAUFFMANN Didier
 TECHNICIEN DE MAINTENANCE - PSA PEUGEOT CITROEN

295 : Monsieur KERA VEN Jean-Marc
 EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

296 : Madame KERNEUR Chantal
 TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE

297 : Monsieur KERNEVEZ Jean-François
 EMPLOYÉ DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

298 : Madame KIBIR Alexandrine
 TECHNICIEN - BOIRON

299 : Monsieur KOURDA Denis
 CHEF D'ÉQUIPE - SDV LOGISTIQUE INTERNATIONALE

300 : Madame KOZIOL Christiane
 GARDIENNE D'IMMEUBLE - ESSONNE HABITAT

301 : Monsieur KULICHENSKI Gilles
 ANALYSTE DE PRODUCTION - CHOREGIE

302 : Monsieur LAATIRISS Mohammed
 MANOEUVRE -POSEUR CANALISATEUR - EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

303 : Monsieur LABUSSIÈRE Dominique
 PILOTE - AIR FRANCE

304 : Monsieur LAFAYE Alain
 AGT. LOGIST. PROD. - SNECMA GROUPE SAFRAN

305 : Madame LAHLOU-PRADINES Françoise
 SECRETAIRE - ONERA

306 : Monsieur LAHSSINI Belhadj
 REDACTEUR TECHNIQUE BUREAU D'ETUDES - MESSIER-BUGATTI-DOWTY

307 : Madame LAMBERT Marie-Josée
 GARDIENNE D'IMMEUBLE - ESSONNE HABITAT

308 : Monsieur LAMBERT Jean-Luc
 GARDIEN D'IMMEUBLE - ESSONNE HABITAT

309 : Madame LAMON Colette
 EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

310 : Monsieur LAMON Patrick
 EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

311 : Madame LAMONTAGNE Chantal
 COORDINATRICE FORMATION - ESSILOR INTERNATIONAL

312 : Madame LANCE Brigitte
 TECHNICIENNE DE GESTION POLYVALENTE - ALLIANZ VIE

313 : Monsieur LAPALUS Robert
 TECHNICO COMMERCIAL - EMERSON PROCESS MANAGEMENT

314 : Monsieur LARROUSSE Jean-Bernard
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

315 : Monsieur LASSEAUX Dominique
METALLIER - VULCAIN

316 : Madame LATINIER Maryse
COMPTABLE - SMURFIT KAPPA

317 : Madame LAURE Claudie
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC

318 : Monsieur LAUSDAT Gérard
TECHNICIEN D'ESSAI - PSA PEUGEOT CITROEN

319 : Monsieur LAVAL Philippe
CHEF DU DEPARTEMENT COMPTABILITÉ ET GESTION - B.N.A.E.

320 : Monsieur LE BEC Didier
CHAUDRONNIER SOUDEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

321 : Madame LE BOULCH Marcelle
TECHNICIEN COMMERCIAL - AIR FRANCE

322 : Madame LE BRIS Françoise
INFIRMIERE D.E. - HOPITAL FOCH

323 : Monsieur LE CAM Gilbert
EMPLOYÉ D'ASSURANCE - MAAF ASSURANCES

324 : Monsieur LE DORTZ Patrick
CADRE - CEA

325 : Monsieur LE GARGASSON Dominique
TECHNICIEN SUPÉRIEUR B.E. - SNECMA GROUPE SAFRAN

326 : Monsieur LE LEZEC Michel
TECHNICIEN D'INDUSTRIALISATION - THALES AVIONICS

327 : Madame LE MANCHEC Annie
ASSISTANT TECHNIQUE - CRAMIF

328 : Monsieur LE MENAHEZE Philippe
TECHNICO-COMMERCIAL - SOCOPA VIANDES

329 : Monsieur LE ROUX Jean-Yves
INGENIEUR TECHNICO COMMERCIAL - PLAFOMETAL

330 : Monsieur LE SAGER Guy
RETRAITE - VILLE DE VILLEBON SUR YVETTE

331 : Monsieur LEBAILLY Daniel
TECHNICIEN APRES VENTE - RENAULT

332 : Madame LEBORGNE Françoise
CADRE COMPTABLE - CPAM DE L'ESSONNE

333 : Madame LEBRANCHU Nadine
ASSISTANTE - NATIXIS

334 : Monsieur LECHATILLIER Roger
RESPONSABLE OFFRES ET PROJETS - THALES ELECTRON DEVICES

335 : Madame LECOMTE Catherine
TECHNICIEN EXPERT PRESTATIONS - CPAM DE PARIS

336 : Monsieur LEFRETEUR Jean-Paul
TECHNICIEN EXPERT PROJET - SNECMA GROUPE SAFRAN

337 : Monsieur LEGALCHE Bruno
CONDUCTEUR PL - TRANS PAYSAGE

338 : Monsieur LEGOUGE Mathieu
TECHN. SUPPORT D'ATELIER - TOURNEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

339 : Monsieur LEGROS André
CARISTE - BROFA-EST

340 : Madame LEHMANN Maryvonne
ASSISTANTE DE DIRECTION GÉNÉRALE - LFB BIOTECHNOLOGIES

341 : Madame LELIEVRE Yvonne
RETRAITEE - FOURNIER YVONNE

342 : Monsieur LEMBA Abdel-Ali
RECTIFIEUR - SNECMA GROUPE SAFRAN

343 : Madame LEMOINE Jacqueline
CHARGÉE DE MISSION TECHNIQUE - MFP SERVICES

344 : Monsieur LENOBLE Louis
TECHNICIEN RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT - STRUCTIL

345 : Madame LENOIR Claudine
ASSISTANTE COMMERCIALE - CMA CGM

346 : Madame LEPERE Janine
COMPTABLE - VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE

347 : Madame LEPOITTEVIN Arminda
DIRECTEUR D'AGENCE - CAIXA GERAL DE DEPOSITOS

348 : Monsieur LEROY Pierre-Alain
TECHNICIEN PRINCIPAL - CEA

349 : Madame LERY Chantal
ASSISTANTE - L'OREAL

350 : Madame LESEIGNEUR Fernanda
ASSISTANTE DE PROJET - AREVA TA

351 : Monsieur LETESSIER Pascal
TECHNICIEN DE MAINTENANCE - GE MEDICAL SYSTEMS SCS

352 : Madame LEUPE-AZIZA Carol
SECRETAIRE - DALKIA FRANCE

353 : Monsieur LHEUREUX Willy
CONTROLEUR DE GESTION CENTRAL - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY

354 : Monsieur LOPEZ François
AGENT AIR FRANCE - AIR FRANCE

355 : Madame LOTTIN Martine
EMPLOYÉE DE BANQUE - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF

356 : Madame MACE Danielle
ANIMATEUR D'UNITE - CAF DE L'ESSONNE

357 : Monsieur MAGNAUDET Claude
MANAGER EAME EEA PARTS DATA ET CATALOGUE - AGCO S.A.

358 : Monsieur MAHAUD René
RETRAITÉ - CEE/CAD

359 : Madame MAILLARD Nadine
EMPLOYÉE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

360 : Madame MAINBOURG Françoise
EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

361 : Madame MALINAUD Chantal
GESTIONNAIRE POLYVALENT - ALLIANZ VIE

362 : Monsieur MANCHON Roger
AGENT TECHNIQUE - RENAULT

363 : Madame MARCHAL Marie-Jeanne
CHEF DE RANG - CHEZ JENNY

364 : Monsieur MARCHAND Jean-Pierre
AGENT DE MAITRISE - GE ENERGY POWER CONVERSION

365 : Madame MARGOT Catherine
ASSISTANTE DE DIRECTION - THALES INTERNATIONAL

366 : Madame MARINKOVIC Marica
EMPLOYÉE DE NETTOYAGE - GUILBERT PROPRETÉ

367 : Madame MARNET Françoise
ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES LCM

368 : Monsieur MARPHAY Jean-Pierre
AGENT DE RESTAURATION - CE BANQUE DE FRANCE

369 : Madame MARTIN Catherine
CADRE - CPAM DE L'ESSONNE

370 : Monsieur MARTIN Jean-Michel
TECHNICIEN ASSURANCE QUALITÉ MÉTHODES - SNECMA GROUPE SAFRAN

371 : Monsieur MARTIN Patrick
EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE

372 : Madame MARTINS DA CONCEICAO Lucilia
EMPLOYÉE D'IMMEUBLE - FEMME DE MENAGE - SERGIC PARIS SUD

373 : Monsieur MASSON Christian
EMPLOYÉ DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

374 : Monsieur MASSON Jean-Paul
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES - EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE

375 : Madame MASSON Anita
CHEF DE SERVICE - MALAKOFF MEDERIC A3M

376 : Monsieur MATHIEU Grégoire
TECHNICIEN - AAA DATA

377 : Madame MAULOIS Martine
ASSISTANTE SOCIALE - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

378 : Monsieur MAURIANGE Fernand
TECHNICIEN RECHERCHES ETUDES ESSAIS - RENAULT

379 : Monsieur MEHSEM Ahmed
AGENT DISTRIBUTION- RETRAITÉ - COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE

380 : Madame MENARD Christine
EMPLOYEE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

381 : Monsieur MENDES MORGADO César
T. H. DE GESTION - SNECMA GROUPE SAFRAN

382 : Monsieur MERADE Gilbert
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL - MAIRIE DE VILLIERS SUR ORGE

383 : Madame MERCIER Claire
ASSISTANTE TECHNIQUE - SERVICE MEDICAL REGION IDF

384 : Monsieur MERLAUD Michel
TECHNICIEN - SAGEMCOM

385 : Monsieur MERLE Philippe
EMPLOYÉ DE BANQUE - BNP PARIBAS

386 : Monsieur MERRANT-JOUSSELIN Philippe
MANUTENTIONNAIRE - GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN

387 : Monsieur MERRIEN Fabrice
TECHNICIEN DE MAINTENANCE - CEA/DAM ILE DE FRANCE

388 : Monsieur MEUNIER Alain
CHAUDRONNIER - SNECMA GROUPE SAFRAN

389 : Madame MEUNIER Marie-José
TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE RH - VEOLIA EAU/ COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

390 : Madame MEZIERE Chantal
CLERC DE NOTAIRE - BONNAUD CHOUKROUN DARNICHE

391 : Monsieur MICHINEAU Guy
AGENT AIR FRANCE - AIR FRANCE

392 : Madame MIDDY Fella
CONSEILLER EN ASSURANCE MALADIE - CPAM DE L'ESSONNE

393 : Monsieur MILCENT Jean
INGÉNIEUR - DCNS

394 : Madame MILLAN Clarisse
ASSISTANTE ACHATS - GE MEDICAL SYSTEMS SCS

395 : Madame MILLOT Dominique
ASSISTANTE MÉDICALE - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR

396 : Madame MINCHELLA Maria, Armanda
CHARGÉE DE RELATIONS CLIENTS - B2V GESTION

397 : Madame MIRLOU Marie
EMPLOYÉE DE BANQUE - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC

398 : Monsieur MOGENTALE Michel
OUVRIER DES PARCS ET ATELIERS RETRAITÉ - DDE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT

399 : Monsieur MOLINARD Serge
GESTIONNAIRE DE COMMANDE - AIR FRANCE

400 : Monsieur MOLLE Jean-Luc
EMPLOYE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

401 : Madame MONTRICHARD Eliane
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

402 : Madame MOREL Michèle
CHARGÉE DE CLIENTÈLE - SACEM

403 : Monsieur MORENO José
APPROVISIONNEUR - THALES GLOBAL SERVICES

404 : Madame MORGADO Maria de lourdes
AGENT D'ENTRETIEN - BANQUE DE FRANCE

405 : Madame MORISOD Patricia
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE

406 : Monsieur MOUCHET Jean-Louis
EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE

407 : Monsieur MOUEIX Jean-Claude
ELECTRO-MECANICIEN - GE ENERGY POWER CONVERSION

408 : Madame MOULIN Geneviève
CADRE - CPAM DE L'ESSONNE

409 : Madame NABLI Christine
CADRE PRINCIPAL - AIR FRANCE

410 : Madame NAIT CHALAL Andrée
GESTIONNAIRE IMMOBILIER - DALKIA FRANCE

411 : Madame NAUD Danièle

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE - SMABTP
412 : Monsieur NAUTON Christian
INGENIEUR - CEA
413 : Madame NGONDA Françoise
EMPLOYEE D'ASSURANCES - ALLIANZ IARD
414 : Madame NICOL Marlène
EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
415 : Monsieur NICOLEAU Dominique
CHEF DE QUAI - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS
416 : Monsieur NICOT Jean-Pierre
AGENT DE PRODUCTION - SOMA
417 : Madame NOEL Françoise
CHEF D'ÉQUIPE - ELIS
418 : Monsieur NORMAND Patrick
TECHNICIEN EXPERT - SNECMA SITE MELUN-MONTEREAU
419 : Madame OLEJARNIK Jacqueline
ASSISTANTE DE DIRECTION - PANHARD GENERAL DEFENSE
420 : Madame OLLEON Patricia
AGENT TECHNIQUE DE BANQUE - HSBC FRANCE
421 : Madame ORGUES Claudine
EMPLOYEE DE BANQUE - CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK CA CIB
422 : Monsieur ORTIGOSA Yvan
RESPONSABLE PROJET - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
423 : Madame OZIEL Martine
ASSISTANTE - UBIFRANCE
424 : Monsieur PAILLARSE Bernard
EXPERT QUALITÉ - SNECMA GROUPE SAFRAN
425 : Madame PAISANT Andrée
GESTIONNAIRE REFERENT - AG2R
426 : Monsieur PAIVA DOS SANTOS Roberto
PEINTRE - RAVALEUR - SOFRAPEV
427 : Madame PARCHANTOUR Annick
CAISSIERE - ELIOR ENTREPRISES
428 : Monsieur PARCHEMIN Jean-Luc
CORRESPONDANT SECURITE - NATIXIS
429 : Monsieur PARIENTI Bernard
TECHNICIEN D'ETUDES - SNECMA GROUPE SAFRAN
430 : Monsieur PARROT Jean-luc
CADRE PPS - RETRAITE - AIR FRANCE
431 : Madame PASTOR Catherine
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
432 : Madame PASTY Sylviane
ASSISTANTE TECHNIQUE - CRAMIF
433 : Monsieur PATERNE Bruno
TECHNICIEN EXPERT MAITRISE DES RISQUES - CPAM DE PARIS
434 : Madame PATTIER Sylvaine
EMPLOYEE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
435 : Monsieur PAY Gérald
APPROVISIONNEUR - VEOLIA EAU - CIE GENERALE DES EAUX
436 : Madame PELLETIER Martine
CONTROLEUR DÉPOSITAIRE - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
437 : Monsieur PENDINO Vincent
CHARGE DE MISSIONS - APPRENTIS D'AUTEUIL
438 : Monsieur PERA MAGALHAES Belmiro
BOISEUR - LAINE DELAU
439 : Madame PERCEPT Martine
EMPLOYEE DE BANQUE - CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF
440 : Monsieur PERENNES Patrick
TECHNICIEN AUTO - RENAULT
441 : Monsieur PERSEM Christian
TECHNICIEN - AIR FRANCE
442 : Monsieur PHILIPPE Patrick
CHEUFFEUR POIDS LOURDS - STEF TRANSPORT PARIS ATHIS
443 : Monsieur PICHEREAU Alain
CADRE DE BANQUE - SILCA
444 : Monsieur PIEDALLU Jean-Pierre

TECHNICIEN LOGISTIQUE - AIR FRANCE
 445 : Madame PIERRE Annie
 TECHNICIEN DE SOUSCRIPTION - AXA FRANCE IARD
 446 : Madame PINASSEAU Odile
 CHARGÉE DE COMPTABILITÉ ET FINANCES - CAISSE NATIONALE DU RSI
 447 : Madame PINNA Brigitte
 RESP. EPICERIE - COMMERCE MULTIPLES IDF
 448 : Monsieur PINSON Charles
 RESPONSABLE APRÈS-VENTE - RETRAITÉ - - GRAND GARAGE LECOURBE
 449 : Monsieur PISSONNIER Alain
 MONTEUR GRT - SNECMA GROUPE SAFRAN
 450 : Monsieur POINOT Jean-Michel
 TECHNICIEN MESURES/ESSAIS - RENAULT
 451 : Monsieur POINSOT Patrick
 EMPLOYÉ DE BANQUE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 452 : Monsieur POIROT Michel
 TECHNICIEN RECHERCHE - ONERA
 453 : Monsieur POITELON Jean-Pierre
 TECHNICIEN SUPÉRIEUR INFORMATIQUE - SNECMA GROUPE SAFRAN
 454 : Monsieur PONS Bernard
 TECHNICIEN D'ÉTUDES R ET D - ESSILOR INTERNATIONAL
 455 : Monsieur PONTILLO Christian
 PROGRAMMEUR ANALYSTE - AIR FRANCE
 456 : Monsieur PORTIER Christian
 CHEF DE CUISINE - COMPASS GROUP FRANCE
 457 : Monsieur POULAIN Maurice
 CADRE TECHNIQUE - THALES RESEARCH & TECHNOLOGY
 458 : Madame POUPART Michèle
 EMPLOYÉE DE BANQUE - BRED BANQUE POPULAIRE
 459 : Madame PRAT Maryse
 ASSISTANTE DE DIRECTION - CEA/DAM ÎLE DE FRANCE
 460 : Monsieur PRATS Philippe
 CADRE - CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE CNAV
 461 : Monsieur PREVOST Alain
 CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENTS - PSA PEUGEOT CITROËN
 462 : Madame PRINCEP Patricia
 RETRAITÉE - BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
 463 : Madame PROFFIT Ghislaine
 TECHNICIEN - THALES AVIONICS
 464 : Madame PROVOST Sylvie
 TECHNICIEN DES MÉTIERS DE LA BANQUE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 465 : Monsieur QUEVERT Jean-Luc
 RESPONSABLE TECHNIQUE PATRIMOINE IMMOBILIER - GIC GESTION HABITAT
 466 : Madame RAFFIN Brigitte
 GESTIONNAIRE TECHNIQUE PRESTATIONS SANTÉ - MFP SERVICES
 467 : Monsieur RAHAL Djilali
 TECHNICIEN LOGISTIQUE - SAGEM DEFENSE SECURITE
 468 : Monsieur RAIDRON Gilles
 PLOMBIER - BANQUE DE FRANCE
 469 : Monsieur RALLIARD Marc
 CADRE - PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES PSA
 470 : Monsieur RAMBOUR Dominique
 TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIÉ - POLE EMPLOI ÎLE DE FRANCE
 471 : Madame RAMELET Marie Carmen
 ASSISTANTE DE GESTION - AXA FRANCE IARD/VIE
 472 : Madame RANCOULE-LOUP Martine
 RÉFÉRENT TECHNIQUE EN SERVICE SOCIAL - CRAMIF
 473 : Monsieur RAVIS Jean-Luc
 DIRECTEUR TERRITORIAL - POLE EMPLOI IDF
 474 : Madame RAYNAUD Danielle
 ENQUÊTRICE - URSSAF PARIS-REGION PARISIENNE
 475 : Monsieur REBIÈRE Philippe
 CADRE TECHNIQUE - THALES AVIONICS
 476 : Madame REBORA Martine

CHEF-ADJOINT D'ATELIER - RETRAITEE - BANQUE DE FRANCE
 477 : Monsieur REDON Michel
 METALIER - VULCAIN
 478 : Monsieur RENAN Marc
 CARISTE - SAMADA COURSON
 479 : Monsieur RENZI Gérard
 TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES AUX COMPETENCES EL - CAF DE L'ESSONNE
 480 : Madame RESGATES DOS SANTOS Maria
 CONTRÔLEUR - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
 481 : Madame RICHETON Gisèle
 SPÉCIALISTE HAUTS RISQUES - SMABTP
 482 : Madame RICHOL Marie-Claire
 PRE EMBALLEUSE - MONOPRIX
 483 : Madame RIEGER Brigitte
 EMPLOYÉE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 484 : Madame RIMBAULT Sylvie
 BANQUE - BRED BANQUE POPULAIRE
 485 : Monsieur RISSOT Patrice
 ELECTRICIEN - BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
 486 : Madame RIVET Réjane
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 487 : Monsieur RIZZO Joseph
 TECHNICIEN - THALES AVIONICS
 488 : Monsieur ROBERT Paul
 CONSEILLER PRODUCTION - GIE REUNICA
 489 : Monsieur ROBERT Jean-Marc
 RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES - CNH FINANCIAL
 490 : Monsieur ROBINET Didier
 AGENT DE SURETÉ - CEA
 491 : Madame ROBINO Mireille
 AGENT ADMINISTRATIF - GE ENERGY POWER CONVERSION
 492 : Madame ROBY Michèle
 RESPONSABLE BACK OFFICE - NATIXIS
 493 : Monsieur RODRIGUES Abilio
 T.S. METHODES - SNECMA GROUPE SAFRAN
 494 : Monsieur ROGER Patrick
 CADRE BANCAIRE - SOCIETE GENERALE
 495 : Monsieur ROLLOT Dominique
 RESPONSABLE TECHNIQUE - CEA/DAM ILE DE FRANCE
 496 : Madame ROMANN Annie
 EMPLOYÉE ADMINISTRATIVE - THALES GLOBAL SERVICES
 497 : Monsieur ROPARS Jean-Paul
 TECHNICIEN DE SYNTHESE - PSA PEUGEOT CITROEN
 498 : Madame ROSELE Ghislaine
 EMPLOYEE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS
 499 : Monsieur ROUCHON Jean-Luc
 EMPLOYE A LA BANQUE DE FRANCE - BANQUE DE FRANCE
 500 : Madame ROUSSEAU Maryse
 ANIMATEUR D'EQUIPE - CPAM DE L'ESSONNE
 501 : Monsieur ROUSSEAU Jean-Louis
 INGENIEUR - SAINT GOBAIN RECHERCHE
 502 : Madame ROUSSEAU BRIFFLOT Muriel
 GESTIONNAIRE DE CONTRATS - DALKIA FRANCE
 503 : Monsieur ROUSSET René
 VRP EXCLUSIF - RAPID AGRAFAGE
 504 : Monsieur ROUSSIN Philippe
 AUTOMATICIEN - FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE
 505 : Monsieur ROUX Olivier
 TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES - CAF DE L'ESSONNE
 506 : Monsieur ROUX Marc
 INGENIEUR COMMERCIAL - EMERSON PROCESS MANAGEMENT
 507 : Monsieur ROUYER Patrice
 RESPONSABLE DE CLIENTELE - RETRAITE - AXA FRANCE
 508 : Madame ROYNARD Martine
 TECHNICIEN CONSEIL ACTION SOCIALE - CAF DE L'ESSONNE
 509 : Monsieur SACLIER Jean-Michel

SPECIALISTE ESSAIS BANC - RENAULT
 510 : Monsieur SADKI Mohamed
 ÉLECTRICIEN - MONOPRIX MONTPARNASSE
 511 : Monsieur SAGE Franck
 MANAGER DE PROXIMITE - CAF DE L'ESSONNE
 512 : Monsieur SAIB Abdelkader
 EQUIPIER DE COLLECTE - RETRAITE - VEOLIA PROPRETE
 513 : Monsieur SAIH Dahmane
 CADRE PRINCIPAL TECHNIQUE - SAIPEM S.A.
 514 : Madame SAINT-ETIENNE Corinne
 CHARGÉE DE CLIENTELE - COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE
 515 : Madame SALLARD Dominique
 COMMERCIALE - STMICROELECTRONICS
 516 : Madame SALLE Ghislaine
 CADRE BANCAIRE - SOCIETE GENERALE
 517 : Madame SANCHEZ Christine
 EMPLOYÉE DE BANQUE - HSBC FRANCE
 518 : Monsieur SAORINE Denis
 TECHNICIEN EXPERT QUALITÉ - SNECMA GROUPE SAFRAN
 519 : Monsieur SARRAUTE Didier
 AGENT DU CADRE GENERAL - AGENCE FRANÇAISE DEVELOPPEMENT -AFD
 520 : Monsieur SARTON Philippe
 AGENT DE MAITRISE - ESSILOR INTERNATIONAL
 521 : Madame SAVINE Dominique
 ASSISTANTE SOCIALE DU PERSONNEL - AG2R LA MONDIALE
 522 : Monsieur SAYAH Habib
 RESPONSABLE SECTEUR - SAMADA
 523 : Monsieur SCHLAGDENHAUFFEN René
 SURVEILLANT RETRAITÉ - ASSOCIATION SAINT- PIERRE NOTRE DAME
 524 : Madame SERINET Patricia
 CHARGÉE D'ACCUEIL COMMERCIAL - LA MUTUELLE GENERALE -LMG
 525 : Monsieur SERRE Christian
 EMPLOYÉ DE BANQUE - CREDIT DU NORD
 526 : Monsieur SIBIETA André
 TECHNICIEN SUPPORT OPERATIONNEL - AIR FRANCE
 527 : Madame SIMOES Esmeralda
 SECRETAIRE - CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
 528 : Monsieur SIRET René
 INGENIEUR - THALES ELECTRON DEVICES
 529 : Madame SOLA Sylvie
 TECHNICIENNE DE PRESTATIONS - CPAM DE L'ESSONNE
 530 : Madame SOURD Brigitte
 TECHNICIEN CONSEIL ALLOCATAIRES - CAF DE L'ESSONNE
 531 : Monsieur SOYER Sylvain
 CHEF DE RANG - ELIOR ORLY SUD
 532 : Monsieur SPRIET Alain
 CADRE BANCAIRE - SOCIETE GENERALE
 533 : Monsieur STACHULA André
 ELECTROTECHNICIEN - STILL
 534 : Madame STEENMAN Catherine
 CADRE DE SECRÉTARIAT - INSTITUT CANCEROLOGIE GUSTAVE ROUSSY IGR
 535 : Madame STERGARD Claudine
 SECRETAIRE - CAF DE L'ESSONNE
 536 : Madame SUKACZ Dominique
 AGENT SPECIALISÉE DES ECOLES MATERNELLES - VILLE DE BRETIGNY SUR ORGE
 537 : Monsieur TAILLANDIER Denis
 INGENIEUR D'ETUDES - PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
 538 : Monsieur TARENBERQUE Eric
 DESSINATEUR - RENAULT
 539 : Madame TARLET Annie
 CHEF DE COMPTABILITE - ATAC
 540 : Monsieur TENREIRO José
 MAÇON BOISEUR - CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION
 541 : Monsieur TESSIER Bruno

CHEF D'EXPLOITATION - DALKIA FRANCE
 542 : Madame TESSIER Chantal
 CORRESPONDANTE - CPAM DU VAL DE MARNE
 543 : Madame TESSIER Isolde
 TECHNICIEN EXPERT - CPAM DE PARIS
 544 : Monsieur TESSIER Claude
 CHEF DE SERVICE - DASSAULT AVIATION
 545 : Madame TETILLON Catherine
 ATHQ PFS MEDICALE - CRAMIF
 546 : Monsieur THERAULT Didier
 CHAUFFEUR PL - LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
 547 : Monsieur THIESSE René
 CONDUCTEUR - ALLTUB FRANCE
 548 : Madame THILLOU Annick
 PLANIFICATEUR - THALES COMMUNICATIONS & SECURITY
 549 : Madame THINEL Hélène
 EMPLOYEE DE BANQUE - SOCIETE GENERALE
 550 : Monsieur THOMAS Didier
 PRÉPARATEUR BRASAGE ET CONDUCTEUR DE FOUR - SNECMA GROUPE SAFRAN
 551 : Madame THOMAS Jeannine
 SECRETAIRE - AREVA NP
 552 : Madame TIROT Zéna
 CHARGE DE LOGISTIQUE ET MAINTENANCE - APRIA RSA
 553 : Monsieur TISSANDIER Christian
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
 554 : Monsieur TOUAHRI Smaïl
 CONTREMAITRE PRINCIPAL - MESSIER-BUGATTI-DOWTY
 555 : Madame TOULGOAT Dominique
 AGENT ADMINISTRATIF - CPAM DE L'ESSONNE
 556 : Madame TOURNIER Brigitte
 CHARGÉ SURV. AFFAIRES COMPLEXES - GENERALI VIE
 557 : Monsieur TRANVAUX Charles
 TECHNICIEN PPS - AIR FRANCE
 558 : Monsieur TRENAY Jean-Claude
 EMPLOYE D'ASSURANCES - B2V GESTION
 559 : Monsieur TROLLIET Philippe
 TECHNICIEN - AIR FRANCE
 560 : Monsieur TROUVE Gérard
 INGÉNIEUR - CADRE INFORMATIQUE - BULL SAS
 561 : Madame TRUFFIER Nadine
 RESPONSABLE DE GESTION IMMOBILIÈRE - ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE
 562 : Monsieur VANDENHENDE Claude
 CADRE DE BANQUE - CAISSE D'EPARGNE IDF
 563 : Monsieur VANHEREN Serge
 CHARGE D'AFFAIRES - RENAULT
 564 : Madame VAQUEZ Chantal
 TECHNICIENNE ASSURANCE MALADIE - CPAM DE L'ESSONNE
 565 : Monsieur VARIN Marc
 T SUPERIEUR METHODES - SNECMA GROUPE SAFRAN
 566 : Madame VENET Jocelyne
 CONSEILLERE ORGANISATION - MGEN UNION
 567 : Monsieur VERNET Michel
 TECHNICIEN EXPERT - SNECMA GROUPE SAFRAN
 568 : Madame VERRAX Martine
 SECRÉTAIRE DE DIRECTION - L'OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL
 569 : Madame VEYNACHTER Chantal
 ASSISTANTE DE CLINIQUE DE GESTION - LA MUTUELLE GENERALE -LMG
 570 : Monsieur VICENTE Pascal
 COORDINATEUR SECURITE DU TRAVAIL - AIR FRANCE
 571 : Monsieur VINCENT Serge
 EMPLOYE DE BANQUE - BANQUE DE FRANCE
 572 : Monsieur VITTE Claude
 AGENT DE SECURITE - CEA
 573 : Monsieur VOIRET Philippe
 DIRECTEUR D'ETUDES - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 574 : Monsieur VUILLEMIN Guy

EMPLOYE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

575 : Madame WACQUIEZ Evelyne

SECRÉTAIRE MÉDICALE - GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS

576 : Madame WILFRID Ginette

LINGERE - SHDM PULLMAN PARIS MONTPARNASSE

577 : Madame WITTERSHEIM Marie-José

EMPLOYÉE DE BANQUE - LCL LE CREDIT LYONNAIS

578 : Monsieur ZERWETZ Philippe

CONTREMAÎTRE SAV - DRIEUX COMBALUZIER

Article 5 Le Directeur Régional Adjoint Responsable de l'Unité Territoriale de l'Essonne est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet de l'Essonne
et par délégation du Directeur Régional,
Le Directeur Régional Adjoint Responsable
de l'Unité Territoriale de l'Essonne



Marc BENADON



PREFECTURE ESSONNE

Décision n °2014168-0033

signé par

Le responsable du pôle interdépartemental équipement sous pression Seine et Marne/ Essonne

le 17 Juin 2014

**91 - Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Energie
Cellule risques industriels**

Décision n °2014/ DRIEE/ UT77/089 - Portant
sursis à requalification d'un équipement sous
pression exploiter par l'Hôpital privé d'Athis-
Mons.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Ile-de-France*

*Unité territoriale de Seine-et-Marne
Pôle interdépartemental équipements sous pression
Seine-et-Marne / Essonne*

Décision n° 2014/DRIEE/UT77/089

**Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression ;

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et notamment ses articles 20, 22§1 et 22§3 relatifs aux requalifications périodiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-MC-071 du 2 septembre 2013 délégation de signature à Monsieur Alain VALLET, Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° 2013-DRIEE IdF 81 du 12 novembre 2013 portant subdélégation de signature ;

VU la demande de la société Hôpital Privé d'Athis-Mons datée du 17 avril 2014, relative à une demande de sursis de requalification périodique pour 2 autoclaves installés sur son site de Caron sis 111, rue de Caron sur la commune d'Athis-Mons (91200) ;

CONSIDÉRANT que les équipements disposent d'une documentation satisfaisante ;

CONSIDÉRANT que les équipements ont été suivis régulièrement et sont en bon état au vu des rapports d'inspection produits par l'exploitant ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du dossier n'indique pas d'observation susceptible de compromettre l'intégrité des équipements ou la sécurité des personnes

SUR proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île -de-France,

DECIDE :

Article 1^{er} :

En application de l'article 22§3 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression, la société Hôpital Privé d'Athis-Mons dispose pour son site de Caron d'un sursis, jusqu'au terme fixé ci-dessous, afin de procéder à la requalification périodique prévue à l'article 22§1 de l'arrêté susvisé pour les équipements de type autoclave suivants :

- jusqu'au 17 août 2014 pour l'autoclave MATACHANA n° 39184/16933 ;
- jusqu'au 28 décembre 2014 pour l'autoclave MATACHANA n° 39264/17056.

Article 2

Les modalités d'exploitation, les conditions d'installation, de mise en service, d'utilisation et de maintenance définies par le fabricant, en particulier celles figurant sur l'équipement ou les notices d'instruction doivent être respectées.

Le personnel chargé de la conduite d'équipements sous pression doit être informé et compétent pour surveiller et prendre toute initiative nécessaire à leur exploitation sans danger.

Pour les équipements sous pression répondant aux critères de l'article 15 (§ 1) de l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression, ce personnel doit être formellement reconnu apte à cette conduite par leur exploitant et périodiquement confirmé dans cette fonction.

Article 3 :

Les équipements, objet de la présente décision, devront subir une surveillance journalière des manomètres de pression disposés sur les autoclaves et d'un contrôle visuel hebdomadaire des organes de sécurité, de l'étanchéité et du revêtement extérieur des appareils. Les résultats de ses visites et contrôles seront consignés.

Article 4 :

L'utilisateur d'un équipement sous pression doit porter immédiatement à la connaissance du préfet :

1° Tout accident occasionné par un équipement sous pression ayant entraîné mort d'homme ou ayant causé des blessures ou des lésions graves ;

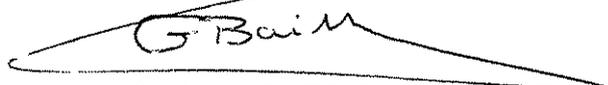
2° Toute rupture accidentelle sous pression d'un équipement sous pression s'il s'agit d'un équipement soumis à des opérations de contrôle en service par application de l'article 18 ci-dessus.

Article 5:

Le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin des actes administratifs du département de l'Essonne.

Fait à Savigny-le-Temple, le 17 juin 2014

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur empêché,
Le Responsable du pôle interdépartemental
équipements sous pression
Seine-et-Marne/Essonne,


Guillaume BAILLY



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2014211-0005

**signé par
l'Adjoint au Chef de Service**

le 30 Juillet 2014

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
Service Police de l'Eau de la DRIEE Ile de France**

ARRETE PREFECTORAL n °DRIEE-
SPE-2014- LC-013 autorisant la capture et le
transport de poissons et d'écrevisses à des fins
scientifiques dans la Seine

PREFET DE L'ESSONNE

ARRETE PREFECTORAL n° DRIEE - SPE - 2014-LC-013 AUTORISANT LA CAPTURE ET LE TRANSPORT DE POISSONS ET D'ECREVISSES A DES FINS SCIENTIFIQUES DANS LA SEINE

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.432-10, L.436-9, R.432-5 à R.432-11 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-DDT-SE-614 du 18 décembre 2012 portant réglementation permanente de l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Essonne ;

VU les arrêtés ministériels des 2 février 1989 et 17 mars 1993 relatifs à l'utilisation des installations de pêche à l'électricité ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-PREF-MC-071 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Alain VALLET, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013 DRIEE IdF 81 du 12 novembre 2013 portant subdélégation de signature à Madame Charline NENNIG, l'adjointe au chef du service police de l'eau à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France ;

VU la demande présentée le 7 juillet 2014 par la société Pedon Environnement et Milieu Aquatiques située à Pavilly (Seine-Maritime) ;

VU l'avis favorable sous réserve du chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) en date 16 juillet 2014 ;

VU l'avis favorable du président de la fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique en date du 16 juillet 2014 ;

VU l'avis favorable du chef de subdivision de Melun de la direction territoriale bassin de la Seine de l'établissement public Voies navigables de France en date du 28 juillet 2014 ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des inventaires piscicoles et astascicoles dans le cadre des études de diagnostic des espèces protégées présentes dans le milieu conduites par Ports de Paris ;

SUR proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : Bénéficiaire de l'autorisation

La société Pedon Environnement et Milieu Aquatiques, désignée ci-après « le bénéficiaire de l'autorisation », représentée par sa gérante Madame Anne PEDON-FLESCH, dont le siège social est situé 2, rue Paul Michaux – 57 000 METZ, est autorisée à capturer et transporter toute espèce de poissons et d'écrevisses à des fins scientifiques dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-dessous.

Article 2 : Responsable de l'exécution matérielle des opérations

Les personnes nommées ci-dessous sont désignées en qualité de responsables des conditions d'exécution des opérations :

- Madame Audrey DELONG;
- Monsieur Arnaud DESNOS;
- Madame Camille BEÏ;
- Monsieur Quentin HOFFMAN;
- Monsieur Grégory DOLET;
- Monsieur Frédéric PEDEDAUT.

L'identité des personnes présentes sur le lieu de prélèvement sera communiquée lors de la déclaration préalable d'opération visée à l'article 8 du présent arrêté.

Article 3 : Objet de l'autorisation et lieux de capture

La présente autorisation est accordée au demandeur pour qu'il puisse réaliser la capture et le transport à des fins scientifiques visant à la recherche et l'inventaire d'espèces protégées dans le cadre de la politique et du plan d'action environnementale (PAE) de l'établissement public Ports de Paris.

La nature des échantillons de pêche à prélever correspond à un échantillonnage grands milieux par ambiance ou à une pêche complète en berges.

La présente autorisation comprend la capture, l'identification, le dénombrement et le déplacement des individus des espèces piscicoles et astascicoles présentes dans la zone de prélèvement.

Le lieu de prélèvement pour la présente autorisation est situé sur la voie d'eau rivière Seine sur le territoire des communes de ATHIS-MONS et VIGNEUX-SUR-SEINE, tel qu'il figure dans la demande présentée.

Article 4 : Validité

La présente autorisation est accordée pour la période allant du 25 août au 10 octobre 2014.

Article 5: Moyens de capture autorisés

Pour réaliser les opérations de capture au titre de la présente autorisation, le responsable ainsi que l'ensemble des personnes désignées à l'article 2 sont autorisés à utiliser le moyen de pêche électrique à l'aide d'un générateur portatif et de capture par la pose d'une dizaine de nasses sur le lieu de prélèvement désigné.

Les prospections se feront depuis une embarcation motorisée.

Les opérateurs sont tenus de respecter les conditions fixées par les arrêtés ministériels sus-visés. Les procédés utilisant l'électricité devront se faire obligatoirement avec l'assistance de personnes qualifiées.

Article 6: Espèces capturées et destination

Toutes les espèces de poissons à différents stades de développement sont susceptibles d'être capturées.

S'agissant de la destination :

- les poissons mentionnés à l'article R432-5 du code de l'environnement, une fois identifiés et dénombrés, devront être détruits ou remis au détenteur du droit de pêche ;
- les poissons destinés aux analyses ou observations scientifiques, une fois identifiés et dénombrés, seront remis à l'eau sur la zone de capture ;
- les poissons morts au cours de la pêche seront remis au détenteur du droit de pêche.

Les écrevisses capturées au cours de la présente autorisation, à l'exception des espèces autochtones (*Astacus astacus*, *Austropotamobius pallipes*, *Austropotamobius torrentium*) ne devront pas être réintroduites dans les milieux.

L'écrevisse *Procambarus clarkii* devra être détruite sur place, ainsi que ses œufs.

Les écrevisses américaines (*Orconectes limosus* et *Pacifastacus leniusculus*), susceptibles d'être présentes dans les milieux prospectés, sont transportables mais interdites d'introduction dans le milieu naturel conformément au 2° de l'article L432-10 et l'article L431-4 du code de l'environnement.

La quantité de poissons capturés et sa destination seront détaillées dans les différents comptes rendus de pêche.

Article 7 : Accord du(des) détenteur(s) du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du(des) détenteur(s) du droit de pêche (particuliers et/ou associations de pêche). Aucune opération de capture ne sera engagée sans ces autorisations.

Article 8 : Déclaration préalable

Deux (2) semaines au moins avant chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser une déclaration écrite ou un courrier électronique précisant le programme, les lieux, les dates et heures indicatives d'intervention pour chaque zone, les moyens de capture effectivement mis en œuvre et la destination des poissons capturés :

- à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile de France – Service police de l'eau (spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr, 10 rue Crillon – 75194 Paris cedex 04) ;
- au service interdépartemental de l'ONEMA Seine Ile de France (sd94@onema.fr, 151, quai Rancy 91380 Bonneuil-sur-Marne) ;
- à la fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (federation@peche91.com, 13 rue Edouard Petit – 91100 Corbeil-Essonnes) ;
- à l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique "Entente des pêcheurs Draveil/Vigneux-sur-Seine" (draveil@peche91.com) (chez M. Jean ARRACHART, 38 av. des Ormes – 91210 Draveil) ;
- à l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Evry et ses environs (chez M. J.M. GODET, 06.25.91.15.42, café de la gare 9 rue du Pissonnié – 91000 Evry) ;
- à la direction territoriale du bassin de la Seine de Voies Navigables de France – Arrondissement Seine-Amont – Subdivision de Melun (subdi.melun@vnf.fr) (26, quai Hippolyte Rossignol – 77000 Melun).

Article 9 : Compte-rendu d'exécution

Dans le délai d'un (1) mois après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte-rendu précisant les résultats des captures et la destination des poissons aux organismes visés à l'article 8 du présent arrêté.

Les incidents qui pourraient survenir à l'occasion de ces pêches devront être déclarés sans délai à l'autorité chargée de la police de la pêche.

Article 10 : Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 11 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est incessible. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnité, si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui précèdent.

Article 12 : Réserve et droit des tiers

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 13 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense pas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations nécessaires au titre d'autres réglementations, notamment en matière de navigation, d'occupation du domaine public fluvial et de la protection des espèces protégées.

Il devra respecter le règlement général de police de la navigation intérieure ainsi que tous les règlements particuliers de police applicables au secteur concerné.

Le bénéficiaire doit obtenir l'accord de l'établissement public Voies navigables de France, gestionnaire du domaine public fluvial. Si les interventions nécessitent le passage de véhicules sur les servitudes de halage, une demande spécifique devra lui être adressée.

Article 14 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès de la préfet de l'Essonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie et du développement durable et de l'énergie.

L'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet de recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux (2) mois auprès du tribunal administratif de Versailles – 56, avenue de Saint Cloud – 78011 VERSAILLES.

Article 15 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratif de la préfecture de l'Essonne.

Une copie du présent arrêté sera transmise aux maires des communes d'Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine pour affichage durant toute la durée de validité de l'autorisation.

Article 16 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

En complément des dispositions de l'article 15 du présent arrêté, une copie sera adressée à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de l'Essonne,
- M. le directeur départemental des territoires de l'Essonne,
- M. le chef d'arrondissement Seine-Amont de la direction territoriale bassin de la Seine de Voies Navigables de France,
- M. le président de la fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. le président de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique "Entente des pêcheurs Draveil/Vigneux-sur-Seine.

Fait à Paris, le **30 JUIL. 2014**

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur empêché,
Le Chef du service de police de l'eau empêché,
L'Adjointe au chef de service de police de l'eau



Charline NENNIG



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2014218-0001

signé par
le Directeur régional et interdépartemental adjoint, Directeur des routes Île de France

le 06 Août 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

Arrêté interpréfectoral modificatif n °2014/
DRIEA/ DiRIF/036 n °2014/ DDT/ SETR/
URTR/ TX en date du 06 août 2014 portant
réglementation temporaire de la circulation sur
l'autoroute A6 du PR 33+500 au PR42+050
dans le sens Paris- province et du PR 43+200
au PR 34+500 dans le sens province- Paris,
dans le cadre de la réalisation des travaux des
chaussées béton de l'autoroute A6 au sud
d'Evry



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE DE SEINE & MARNE
PRÉFET DE L'ESSONNE**

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL MODIFICATIF

N° 2014/DRIEA/DiRIF/036
N° 2014/DDT/SETR/URTR/TX/

en date du 06 août 2014

portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A6, du PR 33+500 au PR 42+050 dans le sens Paris-province et du PR 43+200 au PR 34+500 dans le sens province-Paris, dans le cadre de la réalisation des travaux des chaussées béton de l'autoroute A6 au sud d'Évry

**La Préfète de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du Président de la République en date du 12 juillet 2012 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne,

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 14 juin 2013 nommant Monsieur Yves SCHENFEIGEL directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n°13/PCAD/58 du 20 juin 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Yves SCHENFEIGEL Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du préfet de l'Essonne (hors classe) - M. SCHMELTZ Bernard,

Vu l'arrêté ministériel du 05 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, Directeur régional et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île de France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-PREF-MC-014 du 31 mars 2014 de Monsieur le Préfet de l'Essonne portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424

1/5

du 18 avril 2014 portant organisation des services de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IDF n°2014-1-500 du 18 avril 2014 de monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du Préfet de l'Essonne,

Vu la circulaire 2014 du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie fixant annuellement le calendrier des « Jours hors Chantier »,

Vu l'arrêté préfectoral permanent, n° 2006/DDE/SGR/0218 du 06 novembre 2006, portant réglementation temporaire de la circulation au droit des chantiers courants sur le réseau routier national,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du livre I - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la circulaire 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

Vu la circulaire 88.096 du 24 novembre 1988 relative à l'exploitation de certaines autoroutes et routes nationales de la région Île-de-France,

Vu l'avis du Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité autoroutière sud Île-de-France,

Vu l'avis du Commandant du Peloton de Gendarmerie de l'Autoroute A6 de Nemours,

Vu l'avis du chef du Service de l'Exploitation et de l'Entretien du Réseau de la DIRIF et du CRICR,

Vu l'avis du Conseil Général de Seine et Marne,

Vu l'avis du Conseil Général de l'Essonne,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de réfection des chaussées béton de l'autoroute A6 du PR 35+170 au PR 40+800, il y a lieu de réglementer la circulation sur l'autoroute A6 du PR 33+500 au PR 42+050 dans le sens Paris-province et du PR 43+200 au PR 34+500 dans le sens province-Paris.

Sur proposition du Directeur des Routes Île-de-France (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France).

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er}

Pendant les travaux de régénération des chaussées, du PR 33+500 au PR 42+050 dans le sens Paris-province et du PR 43+200 au PR 34+500 dans le sens province-Paris de l'autoroute A6, sur les communes d'Auvernaux, Nainville-les-Roches et Saint-Fargeau-Ponthierry :

- jusqu'au 18 août 2014 à 21h00, de jour comme de nuit :
 - la circulation est interdite sur la chaussée du sens Paris-province, sauf nécessités de service ou besoins du chantier ;
 - la circulation du sens Paris-province est basculée sur la chaussée opposée ;
 - sur la chaussée province-Paris, les usagers circulent pour chaque sens sur 2 voies larges de 3,20 m pour les voies de droite et de 3,00 m pour les voies de gauche. Les voies de circulation sont séparées de séparateurs modulaires en béton de type BT4 ;
 - du PR 34+850 au PR 42+050 dans le sens Paris-province et du PR 43+200 au PR 35+125 dans le sens province-Paris, le dépassement est interdit pour tous les véhicules de plus de 3,5 T de PTAC ;
 - dans le sens province-Paris, la vitesse maximale autorisée est fixée à :

- 110 km/h du PR 43+200 au PR 42+800,
 - 90 km/h du PR 42+800 au PR 42+400,
 - 70 km/h du PR 42+400 au PR 35+630,
 - 90 km/h du PR 35+630 au PR 35+125 ;
- dans le sens Paris-province, la vitesse maximale autorisée est fixée à :
 - 90 km/h du PR 34+850 au PR 35+290,
 - 70 km/h du PR 35+290 au PR 36+110,
 - 50 km/h du PR 36+110 au PR 36+400,
 - 70 km/h du PR 36+400 au PR 40+460,
 - 50 km/h du PR 40+460 au PR 40+700,
 - 70 km/h du PR 40+700 au PR 42+050 ;
- du 18 août 2014 à 21h00 au 19 août 2014 à 05h00, pour la réalisation de la couche de roulement en Béton Bitumineux Très Mince du sens Paris-province de l'autoroute A6 :
 - du PR 34+500 au PR 43+200 :
 - la circulation est interdite sur la chaussée du sens Paris-province, sauf nécessités de service ou besoins du chantier ;
 - la circulation du sens Paris-province est basculée sur la chaussée opposée ;
 - les usagers circulent sur une voie de 3,50 m de large par sens sur la chaussée province-Paris où le dépassement est interdit pour tous les véhicules. Les voies de circulations sont séparées de séparateurs de type K5a ;
 - dans le sens province-Paris, la vitesse maximale autorisée est fixée à :
 - 110 km/h du PR 43+200 au PR 42+800,
 - 90 km/h du PR 42+800 au PR 42+400,
 - 70 km/h du PR 42+400 au PR 34+500 ;
 - dans le sens Paris-province, la vitesse maximale autorisée est fixée à :
 - 90 km/h du PR 33+500 au PR 33+900,
 - 70 km/h du PR 33+900 au PR 42+050 sauf dans les zones de basculement où elle est fixée à 50 km/h ;
- du 19 août 2014 à 5h00 au 25 août 2014 à 21h00, du PR 35+600 au PR 42+050 dans le sens Paris-province et du PR 43+200 au PR 35+125 dans le sens province-Paris :
 - dans le sens province-Paris, les usagers circulent sur 2 voies larges de 3,20 m pour la voie de droite et de 3,00 m pour la voie de gauche. Le dépassement est interdit pour tous les véhicules de plus de 3,5 T de PTAC. La vitesse maximale autorisée est fixée à :
 - 110 km/h du PR 43+200 au PR 42+800,
 - 90 km/h du PR 42+800 au PR 42+400,
 - 70 km/h du PR 42+400 au PR 35+630,
 - 90 km/h du PR 35+630 au PR 35+125 ;
 - dans le sens province-Paris, chaque nuit, de 21h00 à 05h00, du 19 août 2014 à 21h00 au 22 août 2014 à 05h00, les usagers circulent sur 1 voie large de 3,20 m. Le dépassement est interdit pour tous les véhicules ;
 - dans le sens Paris-province, la vitesse maximale autorisée est fixée à 110 km/h du PR 35+600 au PR 42+050, pour une circulation des usagers en configuration nominale (3 voies larges de 3,50 m avec BAU) ;
- du 25 août 2014 à 21h00 au 29 août 2014 à 05h00, chaque nuit de semaine (du lundi au vendredi), de 21h00 à 05h00, pendant les travaux de réalisation de la couche de roulement en Béton Bitumineux Très Mince, du PR 40+400 au PR 35+600 de l'autoroute A6 :
 - la circulation est interdite sur la chaussée du sens province-Paris, sauf nécessités de service ou besoins du chantier ;
 - la circulation du sens province-Paris est basculée sur la chaussée opposée ;
 - les usagers circulent sur une voie de 3,50 m de large par sens sur la chaussée Paris-province où le dépassement est interdit pour tous les véhicules et où la vitesse maximale autorisée est fixée à

70 km/h sauf dans les zones de basculement où elle est fixée à 50 km/h. Les voies de circulations sont séparées de séparateurs de type K5a ;

- du 25 au 28 août 2014, hors les nuits (de 21h00 à 05h00) de semaine (du lundi au jeudi) :
 - dans le sens province-Paris, les usagers circulent sur 2 voies larges de 3,20 m pour la voie de droite et de 3,00 m pour la voie de gauche. La vitesse maximale autorisée est fixée à :
 - 110 km/h du PR 43+200 au PR 42+800,
 - 90 km/h du PR 42+800 au PR 42+400,
 - 70 km/h du PR 42+400 au PR 35+630,
 - 90 km/h du PR 35+630 au PR 35+125 ;
 - dans le sens Paris-province, la vitesse maximale autorisée est fixée à 110 km/h du PR 35+600 au PR 42+050, pour une circulation des usagers en configuration nominale (3 voies larges de 3,50 m avec BAU) ;
- à compter du 29 août 2014 à 05h00, de jour comme de nuit :
 - dans le sens province-Paris, la vitesse maximale autorisée est fixée à 110 km/h du PR 43+200 au 35+600;
 - dans le sens Paris-province, la vitesse maximale autorisée est fixée à 110 km/h du PR35+600 au PR 42+050.

ARTICLE 2

Les signalisations verticales temporaires de police et de direction, conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, sont mises en place par les entreprises chargées des travaux pour le compte de la DRIEA IF/DIRIF/SMR.

La signalisation et les balisages temporaires nécessaires aux mesures pour les travaux de nuit sont assurés par le CEI de Villabé (DRIEA/DiRIF/AGER Sud/UER de Villabé), le cas échéant, avec l'aide des entreprises chargées des travaux. Le contrôle et la maintenance de la signalisation et des balisages temporaires de nuit sont assurés par le CEI de Villabé et le DISE (DRIEA/DiRIF/SIMEER/DISE).

La pose, la surveillance, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire et des balisages lourds en place jour et nuit sont assurées par le groupement d'entreprises AXIMUM / COLAS IDFN titulaire du marché d'exploitation. Leur contrôle est assuré par le CEI de Villabé et le DISE.

ARTICLE 3

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4

Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toute disposition temporaire antérieure qui leur serait contraire à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 5

- Les directeurs de cabinet des préfetures de l'Essonne et de Seine-et-Marne,
- le directeur des routes Île-de-France,
- le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne,
- le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière Sud Île-de-France,
- le commandant du peloton autoroute de gendarmerie de Nemours,

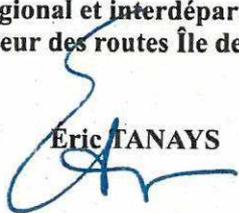
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat et affiché sur le chantier. Une copie est adressée aux :

- Préfet de région, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,

- Présidents des Conseils Généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne,
- Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours,
- Maires des communes de Cély-en-Bière, St Germain- sur-Ecole, Perthes en Gatinais, Nainville-les-Roches, Saint-Fargeau-Ponthierry, Auvernaux et Le Coudray-Montceaux.

Fait à Créteil, le 06 août 2014

**Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,
pour le directeur régional et interdépartemental
de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
le directeur régional et interdépartemental adjoint,
directeur des routes Île de France**


Eric TANAYS

Fait à Melun, le 06/08/2014

**Pour la Préfète de Seine et Marne et par délégation,
le directeur départemental des territoires de Seine-et-
Marne**

*Pour le directeur départemental
des territoires de Seine et Marne
Le chef de Service Education
et transports scolaires*


Eric GANCAHL